

**Groupe de recherche sur les politiques, Politique stratégique
Ressources Humaines et Développement Social Canada**

*Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté: une
analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*

**Par
Dominique Fleury et Myriam Fortin
Le 8 août 2006**

The views expressed in this report are those of the authors and not necessarily those of Human Resources and Social Development Canada or the Federal Government. Readers are encouraged to contact the authors with comments and suggestions.

Les points de vue exposés dans le présent rapport sont ceux des auteures et ne correspondent pas nécessairement à l'opinion de Ressources Humaines et Développement Social Canada ou du gouvernement fédéral. Les lecteurs/lectrices sont encouragés(es) à faire part de leurs observations et de leurs suggestions aux auteures.

Avertissement

Il n'existe pas, au Canada, de définition officielle de ce qu'est la pauvreté. Il s'agit d'une notion complexe, qui peut prendre divers sens, comme l'exclusion sociale, le fait d'avoir de faibles revenus ou le fait de ne pas pouvoir répondre à ses besoins fondamentaux. La pauvreté peut donc être mesurée de nombreuses façons. Par souci de clarté ainsi que de conformité à la terminologie internationale, les expressions « *personne à faible revenu* » et « *personne pauvre* » sont utilisées comme des synonymes dans le présent article.

Ouvrages connexes des mêmes auteurs

Travailler et être pauvre : Qu'est-ce que ça représente? Disponible dans le cadre de la série de documents de travail du Projet de recherche sur les politiques, accessible en ligne au http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs.

- Cet article porte sur les comportements de dépenses et les conditions de vie des familles de travailleurs pauvres en 2002. Il est basé sur les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

L'autre visage de la pauvreté chez les travailleurs. Disponible dans le cadre de la série de documents de travail du Projet de recherche sur les politiques, accessible en ligne au http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs.

- Cet article étudie les Canadiens à faible revenu qui étaient actifs sur le marché du travail en 2001, d'après le nombre d'heures qu'ils ont travaillées. L'article utilise les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

SOMMAIRE

Au Canada, on s'entend généralement pour dire que les personnes fournissant un effort de travail considérable devraient être en mesure de vivre décemment et de faire vivre les membres de leur famille. Or, pour certains Canadiens, compter un travailleur dans sa famille ne constitue pas une garantie contre le faible revenu. Cette situation n'est pas nouvelle au Canada. En effet, dans les années soixante, des études ont démontré qu'une grande proportion des individus à faible revenu faisait partie de familles comptant au moins un travailleur. Alors qu'on étudie le phénomène des travailleurs pauvres depuis près de 15 ans aux États-Unis, et que certains pays d'Europe ont aussi commencé à s'y intéresser récemment, au Canada, on en connaît très peu à ce sujet. Il n'existe aucune définition officielle des travailleurs pauvres au Canada et les quelques chercheurs s'étant intéressés à l'enjeu ont offert des profils descriptifs des travailleurs pauvres au Canada à partir de diverses définitions.

La présente étude discute dans un premier temps des avantages et des inconvénients liés aux différentes définitions utilisées jusqu'à maintenant afin d'analyser le phénomène des travailleurs pauvres au Canada, et justifie l'utilisation d'une nouvelle définition. Dans cette étude, les travailleurs pauvres se définissent comme des individus âgés de 18 à 64 ans, qui ont cumulé au moins 910 heures de travail rémunéré durant l'année de référence, qui ne sont pas des étudiants à temps plein, et qui ont un faible revenu familial selon la Mesure du panier de consommation. L'étude utilise ensuite les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu afin d'identifier les travailleurs pauvres au Canada et de faire la lumière sur plusieurs questions concernant cette population. En plus de fournir un profil descriptif des travailleurs pauvres, elle identifie les principaux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs, et s'intéresse aux trajectoires sur le marché du travail et à la dynamique du faible revenu chez les travailleurs pauvres.

Plusieurs des résultats qui ressortent de cette étude peuvent être résumés sous forme de « mythes » et « réalités » puisqu'ils infirment certaines croyances généralement répandues au sein de la population canadienne :

Mythe	<i>Les pauvres ne travaillent pas.</i>
Réalités	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, il y avait au Canada 653 300 travailleurs pauvres. En comptant les personnes à charge, c'est 1,5 million de Canadiens qui étaient touchés par cette forme de pauvreté, dont environ le tiers était des enfants âgés de moins de 18 ans. Ces 1.5 million de personnes représentaient environ 40 % de toutes les personnes à faible revenu au Canada en 2001. • Au cours d'une période de six ans (de 1996 à 2001), environ un adulte en âge de travailler sur dix a connu la situation de travailleur pauvre au moins une année.
Mythe	<i>Les travailleurs pauvres ne travaillent pas suffisamment fort.</i>
Réalité	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, les travailleurs pauvres du Canada ont travaillé en moyenne autant d'heures que les autres travailleurs (environ 2 000 heures). Néanmoins, un nombre moins élevé d'entre eux ont travaillé à temps plein, toute l'année, et le nombre d'heures travaillées était un peu plus instable à long terme chez les travailleurs pauvres que chez les autres travailleurs.
Mythe	<i>Les travailleurs pauvres ont des faibles salaires.</i>
Réalités	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, 88 % des travailleurs salariés qui avaient un faible salaire (c.-à-d. qu'ils gagnaient moins de 10 \$ l'heure) n'étaient pas pauvres. • En 2001, les travailleurs pauvres du Canada gagnaient en moyenne 12 \$ l'heure. En fait, moins de 50 % d'entre eux avaient un faible salaire, et moins de 7 % gagnaient le salaire minimum.
Mythe	<i>Les travailleurs autonomes sont de riches professionnels.</i>
Réalité	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, plus de 40 % des travailleurs pauvres du Canada étaient des travailleurs autonomes, et l'incidence de la pauvreté était quatre fois plus élevée chez eux que chez les travailleurs salariés.
Mythe	<i>Les emplois précaires sont la principale cause de la pauvreté chez les travailleurs.</i>
Réalités	<ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques familiales sont les déterminants les plus importants de la pauvreté chez les travailleurs. Les travailleurs qui ne peuvent pas compter sur un deuxième gagne-pain sont beaucoup plus vulnérables à la pauvreté. • Le fait d'avoir un faible salaire constitue un facteur de risque important, mais, contrairement à ce que l'on croit, il ne s'agit pas du déterminant le plus important. • Les travailleurs autonomes sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu familial que les travailleurs salariés dont le salaire est bas.
Mythe	<i>La pauvreté chez les travailleurs n'est qu'une période de transition entre l'assistance sociale et de meilleures conditions de travail.</i>
Réalités	<ul style="list-style-type: none"> • Même si les travailleurs pauvres du Canada sont particulièrement susceptibles d'être des bénéficiaires de l'assistance sociale, la plupart

	<p>d'entre eux n'y ont jamais eu recours.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les travailleurs pauvres sont plus susceptibles de se sortir de la pauvreté à long terme que les pauvres qui dépendent majoritairement de l'assistance sociale. Cependant, entre 1996 et 2001, les travailleurs pauvres ont vécu en moyenne trois ans sous le seuil de faible revenu, et 40 % d'entre eux ont connu la pauvreté persistante.• De plus, nombre de ceux qui se sont sortis de la pauvreté au cours de cette période ont pu le faire surtout en raison d'un changement de leur situation familiale, et non grâce à leur progression sur le marché du travail.• En fait, près de 50% des travailleurs qui étaient pauvres en 1996 avaient encore de faibles gains et n'auraient pas été en mesure de subvenir seuls à leurs besoins cinq années plus tard.
--	--

REMERCIEMENTS

Les auteures tiennent à remercier Yves Gingras pour avoir initié cette recherche sur les travailleurs pauvres au Canada; Michael Hatfield et François Weldon pour avoir formulé des commentaires utiles sur l'étude; et Costa Kapsalis pour avoir examiné de près et de façon rigoureuse les résultats de la recherche et pour avoir émis des suggestions pertinentes. Elles souhaitent par ailleurs exprimer leur reconnaissance envers le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, qui leur a permis d'accéder au fichier principal de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada. Finalement, elles souhaitent tout particulièrement remercier James Datey et Susan Carrothers, du Centre de données de recherche de Statistique Canada à Ottawa, pour leur soutien en ce qui a trait aux aspects techniques de la recherche.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	12
CHAPITRE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL	15
1.1 CONCLUSIONS DES RECHERCHES ANTÉRIEURES SUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS PAUVRES	15
1.2 CONSÉQUENCES DE LA PAUVRETÉ.....	16
1.2.1 Résultats des recherches effectuées au Canada.....	16
1.2.2 Résultats des recherches effectuées aux États-Unis.....	17
1.3 RECHERCHE SUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES D’AUTRES PAYS.....	18
CHAPITRE 2 : QUI SONT LES TRAVAILLEURS PAUVRES?.....	20
2.1 INTRODUCTION.....	20
2.2 LES DIFFÉRENTES FAÇONS DE DÉFINIR LES TRAVAILLEURS PAUVRES	20
2.3 UNE NOUVELLE FAÇON DE DÉFINIR LES TRAVAILLEURS PAUVRES ...	24
2.3.1 Qu’est-ce qu’un travailleur? Qu’est-ce qu’une « famille de travailleurs »?24	
2.3.2 Qui est pauvre?.....	26
2.3.3 Nouvelles définitions des catégories des travailleurs pauvres et des familles de travailleurs pauvres.....	29
2.4 DONNÉES	30
2.5 TRAVAILLEURS PEU RÉMUNÉRÉS VERSUS TRAVAILLEURS PAUVRES	31
2.6 CONCLUSION.....	33
CHAPITRE 3 : PROFIL DESCRIPTIF DES TRAVAILLEURS PAUVRES AU CANADA EN 2001	34
3.1 INTRODUCTION.....	34
3.2 NOMBRE DE TRAVAILLEURS PAUVRES AU CANADA	35
3.3 EFFORT DE TRAVAIL	36
3.4 CONDITIONS DE TRAVAIL.....	36
3.5 ÉCART DE PAUVRETÉ.....	37
3.6 CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS PAUVRES AU CANADA	38
3.6.1 Caractéristiques démographiques.....	39
3.6.2 Caractéristiques socioéconomiques.....	40

3.6.3	Caractéristiques familiales	40
3.6.4	Caractéristiques reliées au marché du travail	40
3.6.5	Accès à des prestations gouvernementales et taux de pauvreté régional ..	41
3.6.6	Occupation principale.....	42
3.7	CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS PAUVRES D'AUTRES PAYS	47
3.8	CONCLUSION	48
CHAPITRE 4: DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES TRAVAILLEURS EN		
2001	50
4.1	INTRODUCTION.....	50
4.2	REVUE DE LA LITTÉRATURE	50
4.3	MODÈLE	52
4.3.1	Variable dépendante	52
4.3.2	Variables indépendantes ou explicatives.....	52
4.3.3	Taux de faible revenu chez les travailleurs	53
4.3.4	Régressions logistiques	57
4.3.4.1	Spécifications du modèle.....	57
4.3.4.2	Déterminants du faible revenu chez les travailleurs en 2001	60
4.3.4.3	Importance relative du salaire et des caractéristiques familiales	67
4.4	CONCLUSION	69
CHAPITRE 5 : UN PLUS GRAND EFFORT DE TRAVAIL FAMILIAL : UN MOYEN		
D'ÉCHAPPER À LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL?		72
5.1	INTRODUCTION.....	72
5.2	TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU QUI VIVENT DANS DES FAMILLES	
	À PLUS GRAND POTENTIEL DE GAINS	72
5.3	PERSONNES AFFECTÉES PAR LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL QUI	
	VIVENT DANS DES FAMILLES À PLUS GRAND POTENTIEL DE GAINS	76
5.4	CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX GAGNE-PAIN ET DES	
	NOUVEAUX TRAVAILLEURS POTENTIELS	77
5.4.1	Caractéristiques des nouveaux gagne-pain potentiels de familles de	
	travailleurs pauvres.....	78
5.4.2	Nouveaux gagne-pain potentiels versus nouveaux travailleurs potentiels	79
5.4.3	Nouveaux gagne-pain potentiels dans les familles de travailleurs pauvres	
	versus non-pauvres	80

5.5 CONCLUSION	82
CHAPITRE 6 : DEVRAIT-ON CONSIDÉRER LES TRAVAILLEURS PAUVRES AUTONOMES ET LES TRAVAILLEURS PAUVRES SALARIÉS DE FAÇON DIFFÉRENTE?	83
6.1 INTRODUCTION.....	83
6.2 COMPARAISON DES TRAVAILLEURS AUTONOMES PAUVRES ET DES TRAVAILLEURS SALARIÉS PAUVRES	83
6.2.1 Nombre de travailleurs pauvres autonomes versus salariés	83
6.2.2 Effort de travail	84
6.2.3 Rémunération	86
6.2.4 Écart de pauvreté	87
6.2.5 Sous-déclaration de la rémunération	87
6.2.6 Profils descriptifs.....	88
6.3 DÉTERMINANTS DU FAIBLE REVENU CHEZ LES TRAVAILLEURS AUTONOMES VERSUS SALARIÉS	93
6.3.1 Déterminants communs du faible revenu.....	93
6.3.2 Déterminants particuliers du faible revenu	94
6.4 TRAJECTOIRES DES TRAVAILLEURS PAUVRES AUTONOMES ET DES TRAVAILLEURS PAUVRES SALARIÉS AU CHAPITRE DU FAIBLE REVENU .	100
6.5 CONCLUSION	101
CHAPITRE 7 : EFFETS DE L’AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE SUR LES GAINS DES TRAVAILLEURS SALARIÉS	102
7.1 INTRODUCTION.....	102
7.2 REVUE DE LITTÉRATURE SUR LE SALAIRE MINIMUM.....	103
7.3 EFFETS D’UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM SUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES.....	106
7.3.1 Salaire horaire des travailleurs pauvres.....	106
7.3.2 Résultats des simulations relatives aux travailleurs pauvres.....	108
7.4 EFFETS DE L’AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM SUR L’ENSEMBLE DES CANADIENS À FAIBLE REVENU	110
7.4.1 Canadiens touchés par le salaire minimum en 2001	110
7.4.2 Résultats des simulations relatives aux Canadiens à faible revenu.....	111
7.5 CONCLUSION	112

CHAPITRE 8: LA SITUATION DE LONG TERME DES TRAVAILLEURS À FAIBLE

REVENU	113
8.1 INTRODUCTION.....	113
8.2 REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	114
8.3 DÉTAILS TECHNIQUES	115
8.3.1 Données et critères de sélection de l'échantillon	115
8.3.2 Identification des travailleurs pauvres.....	116
8.4 ANALYSE LONGITUDINALE.....	117
8.4.1 Évolution de l'effort de travail	118
8.4.2 Dynamique du revenu familial.....	119
8.4.3 Raisons associées à la sortie de la pauvreté	123
8.4.4 Progression sur le marché du travail entre 1996 et 2001	125
8.4.5 Recours aux programmes gouvernementaux	129
8.4.6 Déterminants de la pauvreté persistante.....	133
8.5 CONCLUSION	137
SOMMAIRE ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES.....	139
I. SOMMAIRE	139
II. CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES.....	146
ANNEXES.....	151
ANNEXE A : DONNÉES.....	152
A.1 : L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada (EDTR)	152
A.2 : Valeurs manquantes	152
ANNEXE B : RÉGRESSIONS LOGISTIQUES : DÉTAILS TECHNIQUES.....	155
B.1 : Précisions sur l'échantillon et la variable expliquée	155
B.2 : Les variables explicatives.....	156
ANNEXE C : RÉGRESSIONS LOGISTIQUES : DÉTAILS MÉTHODOLOGIQUES.....	158
C.1 : Description de la méthode d'estimation : Régression logistique	158
C.2 : Correction pour le fait qu'il y ait peu d'individus pauvres dans l'échantillon.....	159
C.3 : Tests de corrélation entre les variables explicatives.....	159
C.4 : Évaluer le pouvoir de prédiction du modèle.....	159
C.5 : Interprétation des coefficients, probabilités prédites et effets marginaux	160

ANNEXE D : ROBUSTESSE DES RÉSULTATS SUITE AUX CHANGEMENTS DE DÉFINITION	162
D.1 Inclusion des étudiants à temps plein dans la catégorie des travailleurs pauvres	162
D.1.2 Nombre d'étudiants à temps plein qui sont des travailleurs pauvres ..	162
D.1.3 Effort de travail.....	163
D.1.4 Conditions d'emploi	163
D.1.5 Profil descriptif.....	163
D.1.6 Taux de pauvreté	164
D.1.7 Analyse longitudinale.....	166
D.1.8 Sommaire.....	167
D.2 Utiliser une mesure alternative de faible revenu	167
D.2.1 Tendence du nombre de travailleurs pauvres au Canada établie à partir des SFR après impôt.....	173
D.3 Resserrement du critère relatif au nombre d'heures travaillées	175
D.4 Comparaison des principaux déterminants de 1996 avec ceux de 2001	180
D.5 Les révisions de données prises en considération	184
D.5.1 Profil des travailleurs pauvres du Canada en 2001, avant et après les révisions apportées à l'EDTR par Statistique Canada.....	185
ANNEXE E : POTENTIEL SUPPLÉMENTAIRE DE GAINS CHEZ LES FAMILLES DE TRAVAILLEURS PAUVRES	193
ANNEXE F: LIMITES ET DÉTAILS TECHNIQUES DES SIMULATIONS EFFECTUÉES AFIN DE QUANTIFIER L'IMPACT SUR LA PAUVRETÉ (ET LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL) D'UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM	195
F.1 Détails concernant les limites de la simulation	195
F.2 Résultats détaillés des simulations	196

INTRODUCTION

Presque tous les pays industrialisés mettent l'accent sur l'intégration au marché du travail comme l'un des principaux éléments de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cependant, certaines observations laissent croire que si le fait d'avoir un emploi est souvent une condition nécessaire pour échapper à la pauvreté, ce n'est pas forcément une condition suffisante.

Comme Leach et Sikora¹ le soulignent (traduction libre): « *Les familles de travailleurs qui sont pauvres “suivent les règles” en travaillant et en contribuant à la productivité et à la prospérité (de leur pays), mais ils luttent quotidiennement pour répondre à leurs besoins fondamentaux.* »

Au Canada, la pauvreté chez les travailleurs ne constitue pas un nouvel enjeu. En 1897 déjà, Herbert Ames², l'un des pionniers de la recherche sociale, a examiné la situation des pauvres à Montréal, et a remarqué que (traduction libre) « *peu nombreuses sont les familles (pauvres) qui ne peuvent compter sur un salaire...pratiquement toutes les familles comptent un travailleur, et souvent davantage* » (p. 29). En 1943, Marsh affirmait dans son rapport sur le système de sécurité sociale au Canada³ que « *si la capacité d'obtenir un revenu décent cesse d'exister, tout le reste est mis en jeu* » (p. 9). Cependant, Marsh reconnaissait que les caractéristiques personnelles et familiales d'un individu pouvaient avoir une incidence sur la pauvreté et suggérait qu'on mette en place un filet de sécurité sociale pour protéger les Canadiens lorsque des événements importants venaient bouleverser leur vie (comme la perte d'un emploi ou la maladie). En 1968, Podoluck (1968) mentionne dans un rapport qu'un nombre important de Canadiens avait un faible revenu même s'ils travaillaient. En 1971, un comité spécial créé par le gouvernement fédéral⁴ écrivait, dans un rapport, que « *les programmes d'aide sociale du Canada coûtent 6 milliards de dollars par année, sans que cela n'empêche un cinquième des Canadiens de connaître la pauvreté* ». Le comité mentionnait aussi que « *60 % des pauvres travaillent toute l'année ou presque, et ne sont donc pas admissibles aux programmes traditionnels d'aide sociale* » (p. 153).

¹ Voir Leach, Mike et S. Sikora. (Août 2003).

² Voir Guest (1997).

³ Voir Marsh (1943).

⁴ Voir Guest (1997).

Il est intéressant de noter que si les travailleurs pauvres ont attiré l'attention des chercheurs dès les années 60 et 70, les programmes et les politiques de soutien au revenu familial avaient surtout pour objectif d'aider les personnes sans emploi.

Depuis, le contexte socioéconomique a beaucoup évolué au Canada. Du côté social, la structure familiale a connu des changements profonds, par exemple, il y a eu une augmentation importante du taux de divorce et du nombre de familles monoparentales. De plus, les rôles et les responsabilités des membres de la famille en ce qui a trait aux soins apportés aux autres membres ou au fait de gagner de l'argent pour répondre aux besoins de la famille ont changé, avec l'augmentation du nombre de femmes travaillant à l'extérieur. Sur le plan économique, les écarts de revenu se sont accrus, le salaire des jeunes travailleurs a perdu du terrain relativement à celui des autres travailleurs, et l'incidence du travail atypique s'est accentuée⁵. De plus, les politiques et les programmes développés dans les années 90 ont visé la réduction de la dépendance au soutien du revenu en resserrant des critères d'admissibilité, et en fournissant de l'aide aux personnes en mesure de retourner sur le marché du travail. Cette tendance, combinée à une croissance économique forte, a donné lieu à une diminution importante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (en moyenne, 40,6 % entre 1994 et 2002⁶). En raison de ce nouveau contexte, on a recommencé à s'intéresser au phénomène de la pauvreté chez les travailleurs.

Alors qu'aux États-Unis, les questions relatives à la pauvreté chez les travailleurs sont examinées depuis 15 ans, et qu'on a récemment commencé à s'y intéresser en Europe, au Canada, on ne connaît que peu de choses au sujet des travailleurs pauvres. En réalité, il n'existe pas de définition des travailleurs pauvres qui soit universellement acceptée par les chercheurs ou par les décideurs.

L'objectif du présent document de travail est de contribuer à la meilleure compréhension du phénomène des travailleurs pauvres au Canada. Le chapitre 1 présente une revue de littérature sur les travailleurs pauvres, et le chapitre 2 sur la façon dont sont définis les travailleurs pauvres en Amérique du Nord et en Europe. Ce chapitre présente également une nouvelle

⁵ Voir Corak (1998).

⁶ Voir Karabegović et Veldhuis (mai 2003).

définition du concept, qui est ensuite utilisée pour fins d'analyse dans le reste du document. Le chapitre 3 présente un profil détaillé des travailleurs pauvres au Canada, basé sur cette nouvelle définition, incluant des renseignements sur le nombre de travailleurs pauvres et de personnes qu'ils avaient à charge en 2001, sur leur effort de travail et la sévérité de leur situation de pauvreté. On trouve ensuite dans ce chapitre des renseignements sur les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, familiales et professionnelles des travailleurs pauvres au Canada, ainsi qu'une comparaison de leurs caractéristiques avec celles des autres travailleurs canadiens. Finalement, on compare, dans la mesure du possible, la situation des travailleurs pauvres au Canada avec ceux d'autres pays. Au chapitre 4, on présente les résultats des analyses de régressions logistiques qui permettent de déterminer les facteurs qui augmentent la probabilité d'être pauvre pour les travailleurs. Les trois chapitres suivants portent sur les principaux facteurs de risque identifiés précédemment, soit l'absence d'un second gagne-pain dans la famille (chapitre 5), la situation des travailleurs autonomes comparée à celle des travailleurs salariés (chapitre 6), et les effets, sur le revenu des travailleurs salariés pauvres, d'une augmentation de leur salaire horaire (chapitre 7). Le chapitre 8 porte sur l'évolution à long terme de la situation des travailleurs pauvres au Canada; on y étudie les trajectoires de travail et de faible revenu des travailleurs pauvres entre 1996 et 2001. Le dernier chapitre résume les principaux résultats de la recherche, présente d'autres avenues potentielles de recherche, et discute des implications de la recherche en ce qui a trait au développement des politiques.

CHAPITRE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL

1.1 CONCLUSIONS DES RECHERCHES ANTÉRIEURES SUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS PAUVRES

Au Canada, peu d'organisations ont abordé la question du phénomène des travailleurs pauvres, et celles qui l'ont fait n'ont fourni que des profils descriptifs de ces travailleurs. En 1981, par exemple, le Conseil national du bien-être social (CNBES)⁷ note:

- Le nombre de familles de travailleurs pauvres a diminué de façon constante entre 1973 et 1977, tant en chiffres absolus qu'en proportions.
- En 1977, la majorité des travailleurs pauvres vivaient en ville, ils étaient plus susceptibles de travailler dans les services ou la vente, sur une ferme, dans les pêches ou dans un bureau, et ils étaient beaucoup moins susceptibles de travailler toute l'année, même si peu d'entre eux ont reçu des prestations d'aide sociale.
- Les familles de travailleurs pauvres étaient par ailleurs beaucoup plus susceptibles que les autres familles de ne pouvoir compter que sur un seul travailleur.
- La majorité des travailleurs pauvres du Canada était des personnes seules, alors qu'une minorité d'entre eux appartenait à une famille économique.

Le CNBES a mis à jour les profils des travailleurs pauvres du Canada dans ses autres *Profils de la pauvreté*. Il a par ailleurs diffusé certains renseignements sur les enfants appartenant à des familles de travailleurs pauvres dans un document intitulé *Profil de la pauvreté infantile, 1998*. Selon la définition formulée par le Conseil, il y avait en 1998 311 000 enfants pauvres appartenant à des familles dont le principal soutien travaillait à temps plein, toute l'année. Seulement 5,6 % des enfants issus de familles biparentales dont le soutien principal travaillait à temps plein toute l'année étaient pauvres. Le taux de pauvreté des enfants vivant avec une mère monoparentale travaillant à temps plein toute l'année était de 18,9 %.

⁷ Le CNBES inclut, dans la catégorie des travailleurs pauvres, toute famille économique dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada et qui tire plus de la moitié de ce revenu d'un salaire ou du travail autonome (voir Conseil national du bien-être social (1981) et les éditions de 1985, 1988, 1992, 1997 et 2002 du *Profil de la pauvreté* de la même organisation).

En 2000, le Conseil canadien de développement social (CCDS) a lui aussi établi le profil des familles de travailleurs pauvres, mais à partir d'une définition différente⁸. Les conclusions de cette organisation étaient très semblables à celles du CNBES.

1.2 CONSÉQUENCES DE LA PAUVRETÉ

On a effectué très peu de recherches au Canada au sujet des répercussions de la pauvreté sur les conditions de vie des travailleurs. Cependant, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les effets de la pauvreté soient, dans une large mesure, les mêmes pour les travailleurs pauvres que pour les pauvres plus généralement.

1.2.1 Résultats des recherches effectuées au Canada

Une revue de la littérature canadienne montre que les enfants vivant au sein de familles pauvres sont plus de deux fois plus susceptibles que les autres enfants de souffrir de maladies chroniques et de troubles physiques ou du développement. Il arrive aussi plus souvent que les enfants pauvres aient des troubles moteurs, auditifs, de la vue ou de la parole. De plus, les enfants pauvres obtiennent des notes plus faibles que les autres lorsqu'on mesure leurs connaissances et le bagage qu'ils ont acquis à l'école, et ils sont deux fois plus nombreux à abandonner l'école. Il arrive plus souvent que les enfants de familles pauvres aient de la difficulté à s'adapter à la vie sociale, souffrent de troubles psychiatriques, affectifs, du comportement ou d'hyperactivité et se comportent de façon antisociale ou agressive. Les enfants qui vivent de la pauvreté persistante sont encore plus à risque que ceux qui vivent cette réalité de façon sporadique ou pendant une courte période⁹.

La pauvreté peut aussi avoir des répercussions sur la participation à la vie publique. Selon Uslaner et Brown (2001), l'écart de participation à la vie publique se creuse en Amérique : les bien nantis ont toujours participé plus que les pauvres, et l'accroissement de l'écart entre les revenus des riches et des pauvres pourrait empirer la situation. Une différence de participation plus grande est susceptible de faire en sorte que les gens riches aient de meilleures chances de

⁸ Le CCDS inclut dans la catégorie des travailleurs pauvres les ménages à faible revenu dont les membres adultes n'étaient pas des personnes âgées (avaient moins de 65 ans) et qui, au total, travaillaient à temps plein ou partiel au moins 49 semaines par année.

⁹ Kornberger, R. et autres (2001).

se faire entendre que les gens plus démunis, ce qui peut aggraver la situation de ces derniers à long terme.

1.2.2 Résultats des recherches effectuées aux États-Unis

En ce qui a trait aux enfants vivant parmi des familles de travailleurs pauvres, une étude¹⁰ réalisée aux États-Unis en 1997 a donné lieu aux constatations suivantes :

- les enfants vivant au sein de familles de travailleurs pauvres risquaient beaucoup moins d'être jugés doués que les enfants vivant soit dans des familles pauvres mais ne répondant pas à la norme en matière de travail, soit dans des familles de travailleurs avec revenu supérieur au seuil de la pauvreté;
- ils étaient plus susceptibles que les enfants vivant dans une famille de travailleurs qui n'est pas pauvre de redoubler une année scolaire, d'être suspendus ou expulsés de leur école ou d'avoir des parents colériques;
- le père était moins présent dans les familles de travailleurs pauvres que dans les autres familles;
- les parents d'enfants vivant dans des familles de travailleurs pauvres ont obtenu des résultats beaucoup plus élevés sur l'échelle des attitudes positives envers la collectivité que ceux des familles pauvres ne répondant pas à la norme en matière de travail. Cependant, ils ont obtenu des notes beaucoup plus faibles que les familles de travailleurs dont le revenu représentait plus du double du seuil de la pauvreté.

Le peu de recherches qui ont été effectuées aux États-Unis laissent croire à des différences importantes entre la situation des enfants de familles de travailleurs pauvres et celle des enfants de familles pauvres sans travailleur. Certaines différences peuvent être positives, d'autres, négatives. Il nous reste encore à déterminer dans quelle mesure ces conclusions s'appliquent au Canada.

¹⁰ Voir Wertheimer, R. et autres (2002)

1.3 RECHERCHE SUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES D'AUTRES PAYS

La situation des travailleurs pauvres préoccupe de nombreux pays. Aux États-Unis, par exemple, le Bureau of Labour Statistics (BLS) suit les travailleurs pauvres depuis près de 15 ans. Gardner et Hertz (1992) écrivent (traduction libre):

Les décideurs, les analystes et les travailleurs s'intéressent depuis de nombreuses années à la relation entre le travail et la pauvreté dans les familles. Cet intérêt s'est accru dans les années 60, au moment où on a mis en place pour la première fois de nombreuses politiques de réduction de la pauvreté. Au début des années 80, le Bureau of Labour Statistics (BLS) a commencé à analyser la relation entre le travail et la situation économique des familles, ce qui a donné lieu à la publication, entre 1982 et 1987, de bulletins annuels intitulés Linking Employment Problems to Economic Status (Les liens entre les problèmes relatifs à l'emploi et la situation économique). En 1989, des chercheurs du BLS, Bruce Klein et Philip Rones, ont élaboré une nouvelle méthode permettant de lier l'effort de travail d'un individu à son niveau de faible revenu familial. (p. 20)

Depuis, le BLS a publié de nombreux profils des travailleurs pauvres¹¹.

On a plus récemment commencé à s'intéresser à la situation des travailleurs pauvres en Europe. En 2001, des chercheurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en France, ont établi un profil descriptif des travailleurs pauvres de la France pour 1994 (en s'inspirant de la définition américaine). Ils ont par ailleurs étudié la dynamique du travail et du faible revenu chez les travailleurs pauvres, pour la période 1994-1997.

La même année, le Département fédéral de l'économie de la Suisse a demandé à des chercheurs d'établir un profil statistique des travailleurs pauvres¹² en Suisse. Le Département a

¹¹ Le BLS fait entrer dans la catégorie des travailleurs pauvres les personnes qui ont travaillé ou cherché un emploi pendant au moins 27 semaines, mais dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté officiel.

¹² L'Office fédéral de la statistique de la Suisse fait entrer dans la catégorie des travailleurs pauvres 1) toutes les personnes « actives », sans égard au nombre d'heures qu'elles ont travaillées; 2) toutes les personnes qui travaillent à temps plein (c.-à-d. 36 heures par semaine ou plus)

aussi consulté diverses organisations suisses (des groupes de lutte contre la pauvreté, des syndicats de travailleurs, des syndicats de cadres, etc.) afin de connaître leurs points de vue sur les politiques qu'on peut mettre en place pour enrayer la pauvreté chez les travailleurs.

En 2003, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹³ (un organisme créé par le Conseil européen pour contribuer à la conception et à l'établissement de meilleures conditions de vie et de travail en Europe) a elle aussi demandé à des chercheurs de se pencher sur la question de la situation des travailleurs pauvres¹⁴. Cela a donné lieu à la publication, en février 2004, d'un document intitulé *Working Poor in the European Union* (Les travailleurs pauvres dans l'Union européenne), qui porte non seulement sur les caractéristiques des travailleurs pauvres, mais aussi sur les politiques et les programmes qui visent à les soutenir en Europe.

Au même moment, l'Office statistique des communautés européennes s'est vu attribuer le mandat d'élaborer un indicateur relatif à la situation des travailleurs pauvres pour permettre l'évaluation des répercussions de toute politique ou tout programme visant les travailleurs pauvres. L'Office a publié son premier rapport en mai 2005, dans lequel on présente des statistiques sur les travailleurs pauvres, ainsi que sur la faiblesse du revenu en général dans l'Union européenne en 2001.

et dont le revenu familial est inférieur au coût d'un loyer « moyen », auquel on ajoute les primes d'assurance-maladie de base et le minimum « vital » défini par la Confédération suisse des institutions d'action sociale.

¹³ La Fondation effectue des recherches et réalise des projets qui visent à fournir des données et des analyses pour donner forme au processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne en matière de conditions de travail et de vie, ainsi que pour soutenir ce processus. La Fondation dispose d'un réseau d'experts dans toute l'Europe, qui effectuent des recherches en son nom, recherches qui consistent entre autres en l'évaluation et la situation actuelle des différents pays, en la réalisation d'études de cas, en la rédaction de rapports à l'échelle nationale et en la conduite d'enquêtes. Au sein de sa base de recherches, la Fondation dispose d'un certain nombre d'outils d'observation importants, comme l'Observateur européen des relations industrielles, les enquêtes européennes sur les conditions de travail et l'observation et le suivi de la qualité de vie dans l'UE. En novembre 2002, la Fondation a lancé le portail de l'Observatoire européen du changement (EMCC), qui servira de source de renseignements relatifs aux changements d'ordre économique et social.

¹⁴ Voici l'une des définitions de la catégorie des travailleurs pauvres que la Fondation utilise : Les travailleurs pauvres sont les personnes qui ont travaillé pendant au moins six mois au cours de l'année précédente et dont le revenu représente moins de 60 % du revenu équivalent médian national.

CHAPITRE 2 : QUI SONT LES TRAVAILLEURS PAUVRES?

2.1 INTRODUCTION

Afin de mieux comprendre l'enjeu de la pauvreté chez les travailleurs, il est essentiel de définir clairement ce que nous entendons par « travailleur pauvre ». L'une des principales difficultés auxquelles il faut faire face en entreprenant cette tâche est que la pauvreté chez les travailleurs fait appel à deux champs de recherche habituellement distincts : l'emploi (où l'unité d'analyse est habituellement la personne) et la pauvreté (où l'unité d'analyse est la famille). Une autre difficulté vient du fait qu'il n'y ait pas de définition des travailleurs pauvres qui soit généralement acceptée au Canada. L'objectif du présent chapitre est de fournir une nouvelle définition de la pauvreté chez les travailleurs qui réduise au minimum les faiblesses des autres définitions proposées, qui puisse être appliquée facilement et qui puisse éventuellement être utile aux décideurs.

2.2 LES DIFFÉRENTES FAÇONS DE DÉFINIR LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Non seulement les pays utilisent-ils de seuils de pauvreté différents mais ils utilisent également des critères variés afin de déterminer qui est suffisamment actif sur le marché du travail pour appartenir à la catégorie des « travailleurs pauvres » (voir le [tableau 2.1](#)). Cela est vrai au Canada, où les chercheurs et les décideurs n'ont pas adopté de consensus quant à la catégorie des travailleurs pauvres (voir le [tableau 2.2](#)).

Malgré l'absence d'un consensus, les critères utilisés par les organisations canadiennes et dans les autres pays fournissent des pistes pour définir les travailleurs pauvres. Par exemple, de nombreux pays utilisent le nombre d'heures travaillées pour définir le niveau de travail. Cependant, comme il est important de préserver un certain équilibre entre les différents intérêts (p. ex. l'effort de travail et les possibilités d'emploi), certaines définitions semblent particulièrement strictes, comme celle du US Census Bureau, qui utilise un seuil élevé d'heures

de travail. De plus, l'effort de travail est défini dans certains cas au niveau individuel, dans d'autres, au niveau familial.

Tableau 2.1 : Critères utilisés pour définir la catégorie des travailleurs pauvres et des familles de travailleurs pauvres aux États-Unis et en Europe

Pays/Source	Niveau de travail (niveau individuel ou familial)	Seuil de faible revenu (toujours au niveau familial)
États-Unis		
U.S. Census Bureau	<u>Niveau familial</u> : Nombre d'heures total travaillées par les membres de la famille supérieur ou égal à 1 750 heures	Seuil de la pauvreté défini à l'échelle nationale ¹⁵
Child Trends ¹⁶	<u>Niveau familial</u> : Il peut s'agir de deux parents ayant travaillé au moins 35 heures par semaine ou d'un parent monoparental ayant travaillé au moins 20 heures par semaine ¹⁷	Seuil de pauvreté défini à l'échelle nationale
U.S. Bureau of Labour Statistics	<u>Niveau individuel</u> : Au moins 27 semaines de travail ou de recherche d'emploi	Seuil de pauvreté défini à l'échelle nationale
The Urban Institute (et de nombreux chercheurs américains)	<u>Niveau individuel</u> : Les adultes travaillent, en moyenne, au moins à mi-temps (environ 1 000 heures)	Moins du double du seuil de la pauvreté défini à l'échelle nationale
Royaume-Uni		
Définition fournie par l'Observatoire européen des relations industrielles	<u>Niveau familial</u> : Ménages avec au moins un revenu provenant d'un emploi à temps plein ou à temps partiel	Moins de 50 % ou 60 % du revenu médian
Allemagne		
Définition fournie par l'Observatoire européen des relations industrielles	<u>Niveau individuel</u> : Tous les travailleurs à temps plein	Moins de 50 % de la moyenne nationale
France		
Institut national de la statistique et de l'économie (définition fournie par l'Observatoire européen des relations industrielles)	<u>Niveau individuel</u> : Les travailleurs qui ont passé au moins la moitié de l'année sur le marché du travail et qui ont occupé un emploi pendant au moins un mois au cours de l'année	Moins de 50 % du revenu médian
Suisse		
Office fédéral de la statistique de la Suisse	<u>Niveau familial</u> : Nombre d'heures total travaillées par les membres de la famille supérieur ou égal à 36 heures par semaine	Revenu familial après impôt et contributions sociales inférieures au seuil de la pauvreté défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

¹⁵ Le Census Bureau définit un seuil de la pauvreté à l'échelle nationale à l'aide d'un ensemble relatif au revenu en argent et qui varie en fonction de la taille et de la composition des familles. Si le revenu total d'une famille est inférieur au seuil de la pauvreté applicable à cette famille, on juge alors que la famille est pauvre, comme chacun de ses membres. Le revenu en argent (avant impôts) comprend les revenus de travail, les versements effectués par le gouvernement, les pensions, dont les pensions alimentaires, le loyer, les intérêts, les dividendes, etc.

¹⁶ Child Trends est un centre de recherche sur les enfants et la famille américain, sans but lucratif et non partisan. Son siège social est situé à Washington, DC.

¹⁷ Cette norme de travail est semblable à celle établie dans le cadre de la Welfare Reform Law américaine de 1996.

Les critères utilisés au Canada ont également certaines limites (voir le tableau 2.3). Le Conseil national du bien-être social (CNBES) fait entrer dans la catégorie des familles de travailleurs pauvres les ménages dont au moins 50 % du revenu provient de revenus d'un emploi salarié ou autonome. Ainsi, le niveau de travail est variable, c'est-à-dire qu'il est différent d'une famille à l'autre. Le tableau 2.2 présente un exemple de ce qui peut arriver lorsqu'on utilise cette définition.

Dans cet exemple, les personnes A et B sont membres d'un même type de famille, mais la personne A a travaillé pendant beaucoup plus d'heures que la personne B. Pourtant, cette personne n'entre pas dans la catégorie des travailleurs pauvres, alors que c'est le cas de la personne B. De toute évidence, une définition de la pauvreté chez les travailleurs fondée sur la part du revenu qui provient du salaire introduit un biais en faveur des personnes dont le taux horaire est plus élevé, et peut donner des résultats qui vont à l'encontre du bon sens, c'est-à-dire qu'elle peut exclure des personnes travaillant plus d'heures à un salaire moins élevé.

Tableau 2.2 : Exemple

	Personne A	Personne B
Nombre d'heures travaillées	1 000	750
<u>* Taux horaire</u>	<u>*6.85 \$</u>	<u>*10 \$</u>
=Rémunération totale	=6 850 \$	=7 500 \$
+Versements effectués par le gouvernement (SPNE, trois enfants)	+7 000 \$	+7 000 \$
=Revenu total	=13 850 \$	=14 500 \$
Proportion du revenu total provenant de la rémunération reçue	49 %	52 %

Le Conseil canadien de développement social définit les familles de travailleurs pauvres comme des familles où les membres adultes cumulent, au total, au moins 49 semaines de travail à temps plein ou partiel. Il s'agit d'un critère de travail exigeant, surtout pour les personnes seules ou monoparentales, deux groupes particulièrement à risque de pauvreté,

comme l'ont montré d'autres recherches sur le faible revenu. En effet, les personnes seules ou monoparentales ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour accumuler les 49 semaines nécessaires pour entrer dans la catégorie des travailleurs pauvres, alors que les couples peuvent potentiellement compter sur deux personnes pour atteindre ce même seuil.

Finalement, les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), dans le cadre de leurs recherches sur les travailleurs vulnérables, se sont penchés sur le cas des travailleurs faiblement rémunérés (ceux qui gagnent moins de \$10 de l'heure) et qui travaillent à temps plein toute l'année. Bien que le RCRPP ne considère pas que travailleurs faiblement rémunérés et travailleurs pauvres soient des synonymes, plusieurs personnes dans le public ont utilisé la définition du RCRPP comme une définition de travailleur pauvre. Il est important de souligner que travailler à temps plein toute l'année est un critère de travail restrictif. De plus, le seuil de faible rémunération utilisé par le RCRPP (soit l'équivalent de 20 000 \$ par année) est basé sur les gains individuels des travailleurs et ne tient pas compte du revenu des autres membres de la famille afin de déterminer qui est pauvre et qui ne l'est pas¹⁸.

Tableau 2.3 : Critères utilisés pour définir les travailleurs pauvres et les familles de travailleurs pauvres au Canada

Source	Niveau de travail	Seuil de faible revenu
Conseil national du bien-être social (CNBES)	<u>Niveau familial</u> : Plus de 50 % du revenu familial total ¹⁹ provient de revenus d'emploi salarié ou autonome.	Seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada
Conseil canadien de développement social (CCDS)	<u>Niveau familial</u> : Les membres adultes de la famille ont travaillé, au total, pendant au moins 49 semaines à temps plein ²⁰ ou partiel	Seuil de faible revenu
Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP)	<u>Niveau individuel</u> : Temps plein/toute l'année	Moins de 20 000 \$ par année (dans ce cas, le seuil de la « pauvreté » est aussi défini au niveau individuel).

Puisque les différentes définitions utilisées au Canada et ailleurs dans le monde présentent certaines faiblesses, une nouvelle définition de la pauvreté chez les travailleurs a été développée afin de minimiser certaines des faiblesses mentionnées plus haut.

¹⁸ La section 2.5 traite de la distinction entre les travailleurs pauvres et les travailleurs faiblement rémunérés.

¹⁹ Familles de deux personnes ou plus où le chef de famille n'est pas une personne âgée (a moins de 65 ans).

²⁰ Au moins 30 heures par semaine.

2.3 UNE NOUVELLE FAÇON DE DÉFINIR LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Afin d'être en mesure d'élaborer une définition de la pauvreté chez les travailleurs qui permette de considérer la famille comme une unité économique, et qui soit pratique et utile pour les décideurs, il est essentiel de répondre aux questions suivantes.

- 1) Qu'est-ce qu'un travailleur? Qu'est-ce qu'une « famille de travailleurs »?
- 2) Qui vit dans la pauvreté?
- 3) Comment peut-on combiner les concepts de travail et de pauvreté de manière à obtenir la meilleure définition possible du travailleur pauvre et de la famille de travailleurs pauvre?

2.3.1 *Qu'est-ce qu'un travailleur? Qu'est-ce qu'une « famille de travailleurs »?*

Les définitions de travailleur et de « famille de travailleurs » qu'on a choisies sont les suivantes :

- Un *travailleur* est une personne âgée de 18 à 64 ans, qui n'étudie pas à temps plein et qui a travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence.
- Une *famille de travailleurs* est une famille dont au moins un des membres est un travailleur tel que défini précédemment.

Pour identifier le groupe des travailleurs, la première étape consiste à limiter l'échantillon à la population cible.

- *Population cible* : Les Canadiens de 18 à 64 ans qui n'étudiaient pas à temps plein au cours de l'année de référence.
 - Les personnes de moins de 18 ans et les étudiants à temps plein sont exclus de la population cible, puisqu'ils occupent souvent un emploi temporaire, qui ne leur sert qu'à obtenir un revenu supplémentaire pendant leurs études et qui ne reflète pas leur capacité à atteindre des objectifs socioéconomiques à plus long terme.

- Les personnes de 65 ans et plus sont aussi exclues de la population cible étant donné leur éligibilité universelle aux régimes de pension de l'État (à quelques exceptions près).

Une fois la population cible définie, un critère permettant de déterminer qui est suffisamment actif sur le marché du travail pour entrer dans la catégorie des « travailleurs » doit être choisi.

- *Critère individuel* : Dans le cadre de la présente étude, les travailleurs sont des personnes qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence.
 - Cela équivaut à 26 semaines de travail d'en moyenne 35 heures²¹, c'est-à-dire à travailler pendant la majeure partie de l'année.
 - On a choisi de définir les travailleurs à partir du nombre d'heures travaillées, plutôt que du nombre de semaines d'emploi, parce le nombre d'heures fournit une meilleure indication de l'attachement au marché du travail des individus. En effet, le nombre de semaines d'emploi ne permet pas de savoir si une personne travaille à temps plein ou à temps partiel, ce qui pourrait faire entrer dans la catégorie des travailleurs pauvres des travailleurs dont les profils sont très différents.

Bien que les familles où deux personnes travaillent soient aujourd'hui de plus en plus fréquentes, on ne s'attend pas encore, dans notre société, à ce que les deux parents travaillent nécessairement. Il ne serait donc pas justifié de réserver aux familles économiques dont tous les membres adultes travaillent l'étiquette de « famille de travailleurs ». En conséquence, il suffit qu'un seul membre d'une famille économique réponde aux critères du travailleur tel que défini précédemment pour que la famille entre dans la catégorie des « familles de travailleurs ».

²¹ Ces 35 heures représentent environ la moyenne d'heures « normales » travaillées au Canada. En effet, en 2001, la moyenne d'heures travaillées « habituelles » (normales) au Canada était de 36,6 heures par semaine (voir Statistique Canada : Enquête sur la population active). Il est cependant important de noter que dans le cadre de l'EDTR et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, le travail à temps plein est défini, aux fins de la statistique, comme le fait de travailler 30 heures ou plus par semaine.

- *Critère familial* : Dans le cadre de la présente étude, une famille de travailleurs est une famille économique dont au moins un des membres a travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence.

2.3.2 *Qui est pauvre?*

Les définitions de la « pauvreté » qui ont été retenues sont les suivantes :

- Pour l'analyse transversale : *une famille est pauvre si elle ne dispose pas du revenu qui lui permettrait de se procurer les biens et les services du panier de consommation (MPC).*
- Pour l'analyse longitudinale : *une famille est pauvre si son revenu après impôt est inférieur au SFR-RAI.*
- Pour l'analyse transversale et l'analyse longitudinale : *une personne est pauvre si elle vit dans une famille pauvre.*

Il n'est pas plus facile de déterminer qui est pauvre que d'établir qui est un travailleur, puisqu'il n'existe pas non plus de consensus quant à la définition de la pauvreté. Devrait-on définir la pauvreté comme l'exclusion sociale, la faiblesse du revenu ou le fait de ne pas pouvoir combler ses besoins fondamentaux? Devrait-on mesurer la pauvreté de façon absolue, relative, subjective ou à l'aide de mesures composites? L'objectif du présent chapitre n'est pas de trancher ces questions. L'analyse entreprise dans le présent document est fondée sur certaines des mesures déjà disponibles au Canada.

Trois mesures du faible revenu reviennent fréquemment dans les discours politiques et populaires : les seuils de faible revenu (SFR)²², la mesure de faible revenu (MFR) et la plus récente mesure fondée sur un panier de consommation (MPC).

²² Remarque importante : Statistique Canada affirme clairement depuis le début de leur diffusion qu'il y a une grande différence entre ces SFR et les mesures de pauvreté, et l'organisation n'assume pas la responsabilité de leur utilisation comme mesures de pauvreté. Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. En l'absence d'une définition convenue de la pauvreté, ces statistiques ont été utilisées par de nombreux analystes désireux d'étudier les caractéristiques des familles qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunies au Canada. Ces mesures nous ont permis de signaler d'importantes tendances telle que la composition changeante de ce groupe au fil des ans. (Statistique Canada, décembre 1999).

Statistique Canada définit un SFR comme un seuil au-dessous duquel une famille est susceptible de dépenser une part considérablement plus grande de son revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir que la famille moyenne. En 1992, Statistique Canada a défini différents SFR à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) pour des familles et des régions de tailles différentes. Depuis, les SFR ont été mis à jour à chaque année en se fondant sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Les SFR ont deux principales limites : 1) ils ne tiennent pas compte de la variation du coût de la vie spécifique aux régions; 2) ils sont fondés sur un seuil arbitraire²³. Cependant, les SFR sont utilisés par de nombreux intervenants des médias, ainsi que par des chercheurs et des décideurs, et ils permettent d'effectuer des comparaisons dans le temps, puisqu'ils sont disponibles depuis de nombreuses années.

Le seuil de la mesure de faible revenu (MFR) correspond à la moitié du revenu familial médian ajusté pour la taille de la famille. La MFR est une mesure relative du faible revenu qui varie en fonction du revenu médian. Cette mesure est semblable à une des mesures très utilisées à l'échelle internationale, et elle est donc utile pour effectuer des comparaisons sur ce plan²⁴.

Le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC) représente un niveau de vie situé entre la subsistance et l'inclusion. On l'obtient à partir du coût réel des biens et services, il ne s'agit donc pas d'un indicateur purement « relatif » du faible revenu. La MPC permet de prendre en compte les variations géographiques du coût de la vie ainsi que de la taille et de la composition de la famille. Selon cette mesure, un membre d'une famille disposant d'un revenu inférieur au coût des biens et services du panier de consommation correspondant à la collectivité ou à la taille de la collectivité où elle vit est une personne à faible revenu. À l'heure actuelle, l'un des points faibles de la MPC est qu'elle est récente, relativement peu connue et qu'elle ne permet que des comparaisons limitées dans le temps²⁵.

Parce que le fait de travailler entraîne des frais (comme les frais de garde pour les familles qui ont de jeunes enfants), et parce que la MPC est la seule mesure qui tient compte de certaines dépenses obligatoires des familles, nous avons jugé cette mesure particulièrement pertinente

²³ Précisément, « les seuils de faible revenu de l'année de base sont établis à partir des familles qui consacrent 20 points de pourcentage de plus que le font l'ensemble des familles canadiennes au titre de l'alimentation, du logement et l'habillement. » (Statistique Canada, décembre 1999).

²⁴ Voir la page 13 de Giles, P. (2004) *Mesure de faible revenu au Canada*, Statistique Canada, n° de catalogue : 75F0002MIF2004011, décembre 2004, 20 pages. <http://www.statcan.ca/francais/research/75F0002MIF/75F0002MIF2004011.pdf>.

²⁵ La MPC est disponible seulement pour les années 2000 à 2003.

dans le cadre d'une étude sur la pauvreté chez les travailleurs. En conséquence, nous utilisons la MPC pour déterminer qui est « pauvre » dans le cadre de l'analyse transversale. Cependant, en raison de limites imposées par les données, nous utilisons les seuils de faible revenu après impôt dans l'analyse longitudinale.

Pour illustrer ce que signifie être « pauvre », examinons le cas d'une famille économique de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) vivant à Toronto. D'après le SFR de Statistique Canada qui s'applique, une famille de quatre personnes était pauvre si son revenu après impôt était inférieur à 29 908 \$ en 2001 (voir le [tableau 2.4](#)). D'après la MPC, une famille de deux adultes et deux enfants avait besoin d'au moins 19 493 \$ pour payer sa nourriture, son logement et ses transports à Toronto au cours de la même année. En conséquence, une famille torontoise de quatre personnes dont le revenu après impôt était de 29 908 \$ en 2001 n'aurait disposé que de 10 415 \$, soit 868 \$ par mois en moyenne, pour couvrir toutes ses autres dépenses : frais de garderie, soins de santé non assurables, vêtements, sorties, etc.

Tableau 2.4 : Seuil de faible revenu de Statistique Canada de l'année 2001

Taille de la famille	Collectivité				
	Rurale	Urbaine			
		Moins de 30 000 hab.	De 30 000 à 99 999 hab.	De 100 000 à 499 999 hab.	500 000 hab. et plus
1 personne	10 201	11 791	12 904	13 107	15 559
2 personnes	12 448	14 388	15 745	15 992	18 986
3 personnes	15 744	18 198	19 915	20 227	24 013
4 personnes	19 609	22 665	24 804	25 192	29 908
5 personnes	21 917	25 332	27 722	28 157	33 428
6 personnes	24 225	27 999	30 640	31 122	36 948
7 personnes et plus	26 533	30 666	33 558	34 087	40 468

2.3.3 *Nouvelles définitions des catégories des travailleurs pauvres et des familles de travailleurs pauvres*

Un travailleur pauvre est une personne travaillant un nombre d'heures équivalent à un emploi à temps plein pendant au moins la moitié de l'année, dont le revenu familial est inférieur au seuil de faible revenu. Une famille de travailleurs pauvre est une famille économique dont au moins un des membres est un travailleur pauvre.

En se basant sur les définitions de travailleur et de pauvreté présentées précédemment, on définit les travailleurs pauvres et les familles de travailleurs pauvres de la façon suivante (ces définitions sont celles que nous utilisons pour faire notre analyse dans le reste du document):

- Les *travailleurs pauvres* sont des personnes de 18 à 64 ans ayant travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui ne sont pas des étudiants à temps plein et dont le revenu familial est inférieur au seuil de faible revenu qui s'applique (la MPC pour l'analyse transversale et les SFR-RAI pour l'analyse longitudinale).
- Les *familles de travailleurs pauvres* sont des familles économiques à faible revenu (telles que définies précédemment) dont au moins un des membres a entre 18 et 64 ans, a travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence et n'est pas un étudiant à temps plein. En d'autres termes, une famille de travailleurs pauvre est une famille économique dont au moins un des membres est un travailleur pauvre.

Suivant la même logique, les autres travailleurs (par opposition aux travailleurs pauvres) et les autres familles de travailleurs (par opposition aux familles de travailleurs pauvres) sont définis de la manière suivante :

- Les *autres travailleurs* sont des personnes de 18 à 64 ans ayant travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui ne sont pas des étudiants à temps plein et dont le revenu familial est égal ou supérieur au seuil de faible revenu applicable (la MPC pour l'analyse transversale et le SFR-RAI pour l'analyse longitudinale).
- Les *autres familles de travailleurs* sont les familles économiques qui n'ont pas un faible revenu dont au moins un des membres a entre 18 et 64 ans, a travaillé contre

rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence et n'est pas un étudiant à temps plein.

2.4 DONNÉES

Dans le cadre de la présente étude, on utilise les données suivantes, tirées de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) :

- les données de l'année 2001 pour l'analyse transversale;
- les données du panel couvrant la période 1996-2001, pour l'analyse longitudinale.

Les données de l'année 2001 et le deuxième panel constituaient les données disponibles les plus récentes lorsque l'étude a commencé.

Tous les résultats présentés dans le cadre de l'étude ont été obtenus grâce au fichier principal de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de Statistique Canada. Cette enquête constitue la source officielle à partir de laquelle il est possible d'obtenir des estimations sur la faiblesse du revenu au Canada, et fournit des renseignements détaillés quant à la participation des personnes et des familles au marché du travail. Ainsi, cette Enquête permet d'identifier la population cible et la population des travailleurs pauvres.

Au moment où la présente étude a commencé, les données de l'EDTR étaient disponibles pour la période 1993-2001, et seuls les deux premiers panels étaient complets (1993-1998 et 1996-2001). En ce qui concerne l'analyse transversale, les auteures ont choisi d'utiliser les données disponibles les plus récentes au moment de lancer l'étude, c'est-à-dire les données relatives à l'année 2001. Pour l'analyse longitudinale, elles ont utilisé les données du deuxième panel (c.-à-d. celui de 1996-2001)²⁶.

L'échantillon transversal de l'EDTR pour l'année 2001 est constitué de 30 466 800 personnes. Après application des critères de sélection relatifs à l'âge et aux études à temps plein, l'échantillon est réduit à 15 867 617 personnes (voir le [tableau 2.5](#)).

²⁶ Voir l'appendice A.1 pour de plus amples renseignements sur l'EDTR.

Tableau 2.5 : Taille de l'échantillon tiré de l'EDTR de 2001, avant et après l'application des critères de sélection.

	Non pondéré	Pondéré
Nombre de personnes en 2001	78 500	30 466 800
Nombre de personnes de 18 à 64 ans en 2001	49 800	19 880 900
Nombre de personnes qui n'étudiaient pas à temps plein ²⁷ en 2001	40 200	15 867 600

Le [tableau 2.6](#) montre que 4,1 % de la population cible (soit 653 300 personnes) étaient des travailleurs pauvres en 2001, et que 5,6 % des travailleurs entraient dans la catégorie des travailleurs pauvres.

Tableau 2.6 : Population cible répartie en fonction du travail et du faible revenu pour l'année 2001.

	Nombre	%
Nombre de personnes de 18 à 64 ans qui n'étudiaient pas à temps plein en 2001	15 867 600	100,0
Membres d'une famille à faible revenu en 2001	1 738 600	11,0
Personnes ayant travaillé 910 heures ou plus en 2001	11 587 400	73,0
Personnes ayant travaillé 910 heures ou plus et qui étaient membres d'une famille à faible revenu en 2001	653 300	4,1

2.5 TRAVAILLEURS PEU RÉMUNÉRÉS VERSUS TRAVAILLEURS PAUVRES

Pour les travailleurs canadiens, être peu rémunéré n'est pas toujours synonyme de pauvreté.

Avant de présenter le profil des travailleurs pauvres au Canada il est utile d'établir une distinction entre travailleurs peu rémunérés²⁸ et travailleurs pauvres, deux groupes qui sont très différents d'un point de vue conceptuel, mais qui se chevauchent quelque fois étant donné que les deux concepts sont souvent confondus.

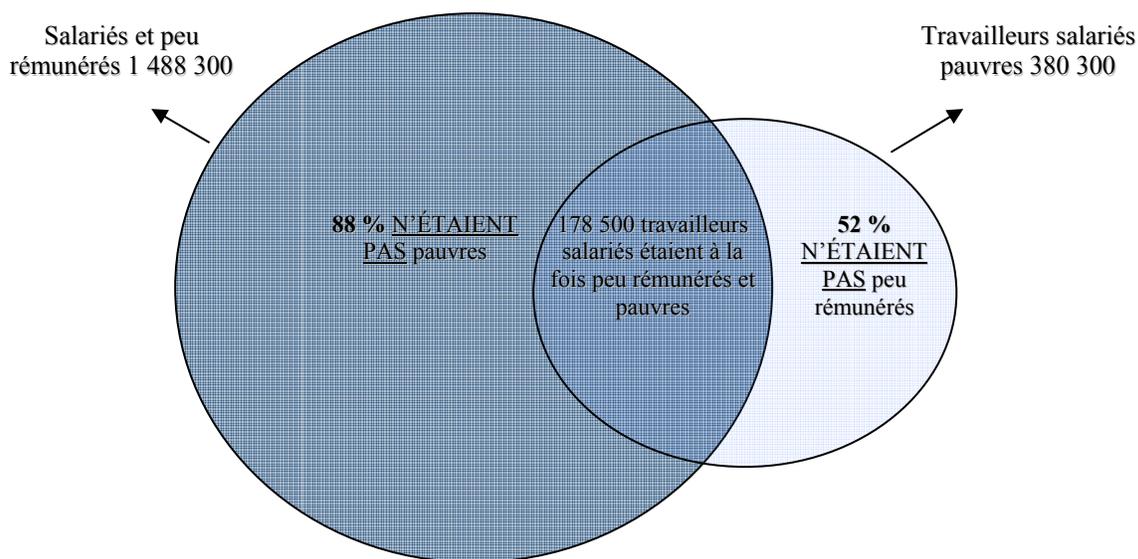
Un travailleur peu rémunéré est une personne dont les gains annuels de travail sont bas, tandis qu'un travailleur pauvre est membre d'une famille économique dont le revenu est inférieur au

²⁷ Pour être sûres de ne pas inclure d'étudiants à temps plein dans l'échantillon, les auteures ont choisi d'exclure les données relatives aux personnes dont on ne savait pas si elles étudiaient, c'est-à-dire pour lesquelles les valeurs des variables *studtf26* et *flpr20* étaient inconnues en 2001. Pour de plus amples renseignements sur les valeurs manquantes, voir l'appendice A.2.

²⁸ Selon l'OCDE, un travailleur peu rémunéré est un travailleur qui gagne moins des deux tiers du taux horaire médian du pays (10 \$ l'heure au Canada en 2001). Selon la définition que nous avons choisie, les « travailleurs » sont des personnes de 18 à 64 ans qui n'ont pas étudié à temps plein et qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence (2001).

seuil de pauvreté applicable dans sa situation. Dans le premier cas, seuls les gains de travail de la personne servent à déterminer si elle est peu rémunérée, tandis que, dans le second, c'est le revenu familial total qui détermine si l'individu est pauvre. Ainsi, une personne travaillant à temps plein pendant toute l'année au salaire minimum est considérée peu rémunérée. Cependant, le fait d'ajouter à sa propre rémunération, la rémunération d'autres travailleurs faisant partie de sa famille a pour conséquence de faire diminuer la probabilité que cet individu soit pauvre. En fait, 88 % des travailleurs salariés peu rémunérés au Canada n'étaient pas pauvres en 2001, et de nombreux salariés dont la rémunération n'était pas faible vivaient tout de même dans la pauvreté, puisque leur revenu n'était pas suffisant pour leur permettre de répondre aux besoins de leur famille. C'était le cas d'environ 52 % des travailleurs salariés pauvres au Canada ([voir la figure 2.1](#)).

Figure 2.1 : Proportion des travailleurs salariés²⁹ peu rémunérés et pauvres en 2001



Statistique Canada (Chung, 2004) a obtenu des résultats semblables à partir d'une définition plus stricte de la faible rémunération³⁰ et des données du recensement. Autre découverte : la

²⁹ Selon la définition énoncée dans le présent chapitre, les travailleurs sont les personnes qui n'ont pas étudié à temps plein et qui ont travaillé pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence.

³⁰ Statistique Canada fait entrer dans la catégorie des travailleurs peu rémunérés ceux qui ont travaillé à temps plein, pendant toute l'année, mais qui ont gagné 20 000 \$ au moins au cours de l'année de référence.

proportion (30 %) des personnes peu rémunérées qui ont un faible revenu familial n'a pratiquement pas varié entre 1980 et 2000.

Le lien ténu entre la faible rémunération et la pauvreté est en ligne avec ce que les américains et les européens ont trouvé. Par exemple, selon Eurostat, 80 % des travailleurs peu rémunérés de l'Union européenne n'étaient pas pauvres en 1996. Il est donc important de reconnaître que faible rémunération et pauvreté sont des enjeux distincts, pour lesquels il faudrait peut-être envisager des interventions différentes.

2.6 CONCLUSION

Dans le présent chapitre, des nouvelles définitions de travailleurs pauvres et des familles de travailleurs pauvres ont été présentées. Ce sont ces nouvelles définitions qui sont utilisées dans le reste de l'étude pour analyser le phénomène de la pauvreté chez les travailleurs au Canada. Les travailleurs pauvres sont les personnes de 18 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui ne sont pas des étudiants à temps plein, et dont le revenu familial est inférieur au seuil de faible revenu applicable (la MPC pour l'analyse transversale et le SFR-RAI pour l'analyse longitudinale), tandis que les familles de travailleurs pauvres sont les familles économiques dont au moins un des membres est un travailleur pauvre. On a aussi présenté dans ce chapitre la base de données sur laquelle toutes les analyses qui font partie du présent document sont fondées : l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada. Finalement, nous avons clarifié la distinction existante entre les concepts de travailleurs peu rémunérés et de travailleurs pauvres; celles-ci indiquant que la plupart des travailleurs peu rémunérés ne sont pas pauvres.

CHAPITRE 3 : PROFIL DESCRIPTIF DES TRAVAILLEURS PAUVRES AU CANADA EN 2001

Encadré A : Principales définitions

*Les **travailleurs pauvres** sont les personnes de 18 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui n'étudiaient pas à temps plein et dont le revenu familial était faible d'après la mesure fondée sur un panier de consommation.*

*Les **familles de travailleurs pauvres** sont les familles économiques dont au moins un membre est un travailleur pauvre.*

*Les **autres travailleurs** sont les personnes de 18 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui n'étudiaient pas à temps plein et dont le revenu familial était égal ou supérieur au seuil de pauvreté applicable.*

La présente étude ne s'intéresse pas aux personnes qui ont travaillé moins de 910 heures. Cependant, le document intitulé L'autre visage de la pauvreté chez les travailleurs présente des renseignements détaillés sur ce groupe, et il est accessible au http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs

3.1 INTRODUCTION

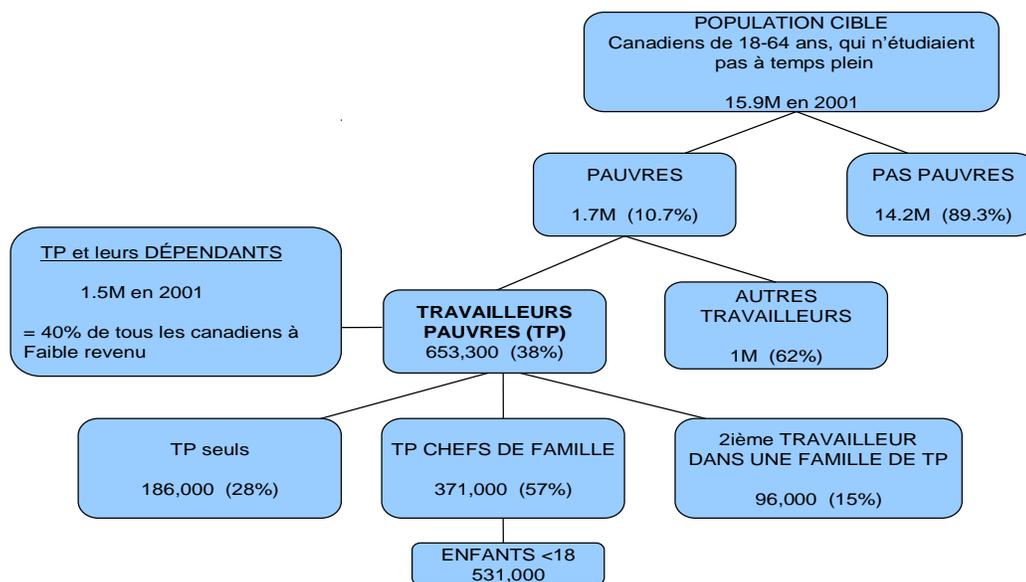
Le présent chapitre présente un profil des travailleurs canadiens pauvres pour l'année 2001, à partir des définitions élaborées au chapitre 2. De façon plus précise, il présente des renseignements sur le nombre de travailleurs pauvres et de personnes à leur charge en 2001, leur effort de travail et l'écart de pauvreté de ce groupe. On y trouve également des renseignements détaillés sur les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, familiales et d'emploi des travailleurs pauvres, ainsi qu'une comparaison de leurs caractéristiques à celles des autres travailleurs. Le chapitre se termine sur la comparaison de statistiques canadiennes et étrangères au sujet des travailleurs pauvres.

3.2 NOMBRE DE TRAVAILLEURS PAUVRES AU CANADA

En 2001, on comptait 653 000 travailleurs pauvres au Canada, et 1,5 million de personnes vivaient au sein de familles de travailleurs pauvres, ce qui représentait environ 40 % des Canadiens à faible revenu.

En 2001, on comptait 653 000 travailleurs pauvres au Canada, ce qui représentait 5,6 % du nombre total de travailleurs³¹, mais environ 40 % des adultes à faible revenu³². En comptant les personnes à charge, un total de 1,5 million de Canadiens vivant au sein de familles de travailleurs pauvres, dont environ le tiers (soit 531 000 personnes) étaient des enfants âgés de moins de 18 ans. Ce million et demi de personnes représentait environ 40 % du nombre total de Canadiens à faible revenu³³ ([voir la figure 3.1](#)).

Figure 3.1 : Nombre de personnes à faible revenu et de travailleurs pauvres qu'on comptait parmi les personnes de 18 à 64 ans qui n'étudiaient pas à temps plein en 2001.



³¹ C'est-à-dire les personnes de 18 à 64 ans qui n'ont pas étudié à temps plein et qui ont accumulé au moins 910 heures de travail rémunéré en 2001.

³² C'est-à-dire les personnes de 18 à 64 ans qui n'ont pas étudié à temps plein en 2001 et qui avaient un faible revenu familial.

³³ En 2001, 3 847 418 Canadiens (soit 12,6 %) avaient un revenu familial faible d'après la mesure de faible revenu fondée sur un panier de consommation.

L'analyse du groupe des travailleurs pauvres montre que, en 2001, près de 30 % d'entre eux étaient seuls, tandis que plus de 70 % étaient membres d'une famille économique (il y avait cette année-là, environ 371 000 familles de travailleurs pauvres au total).

3.3 EFFORT DE TRAVAIL

En 2001, les travailleurs pauvres ont fourni un effort de travail important.

En 2001, la plupart des travailleurs pauvres étaient très actifs sur le marché du travail. En fait, 76 % des travailleurs pauvres du Canada ont déclaré avoir travaillé contre rémunération pendant au moins 1 500 heures au cours de l'année (ce qui est l'équivalent d'une année complète de travail à temps plein). Cette proportion est inférieure à celle observée chez les autres travailleurs (88 %); néanmoins, en moyenne, les travailleurs pauvres ont travaillé autant d'heures que les autres travailleurs (2 090 heures chez les travailleurs pauvres contre 2 050 heures chez les autres travailleurs).

3.4 CONDITIONS DE TRAVAIL

En dépit du fait qu'ils aient fourni un effort de travail semblable aux autres travailleurs, les travailleurs pauvres avaient, en moyenne, un salaire plus bas. En effet, ils ont gagné en moyenne 12 \$ l'heure en 2001, soit 65 % de ce que les autres travailleurs salariés gagnaient. Fait intéressant, même si le salaire horaire des travailleurs pauvres était assez faible, il était en moyenne supérieur de 50 % au salaire minimum le plus élevé au pays en 2001 (soit 8 \$ l'heure en Colombie-Britannique)³⁴.

En plus d'avoir un salaire horaire inférieur aux autres travailleurs, les travailleurs pauvres occupaient généralement des postes pour lesquels les avantages sociaux étaient moindres en 2001 ([voir les tableaux 3.1 et 3.2](#)³⁵). Par exemple, moins de 25 % des membres de familles de travailleurs pauvres avaient accès à une assurance dentaire ou à une assurance-maladie,

³⁴ Le chapitre 7 aborde dans le détail la question des liens entre le salaire minimum et la pauvreté chez les travailleurs.

³⁵ Veuillez prendre note du fait que, dans les tableaux 3.1 et 3.2, exceptionnellement, on a réparti en proportions égales les non-répondants entre les différentes catégories.

tandis que près de 75 % des membres des autres familles comptant au moins un travailleur jouissaient de ces bénéfices.

Tableau 3.1 : Proportion des travailleurs ayant accès à différents avantages sociaux, selon que leur revenu était faible ou non en 2001

Avantages sociaux	Travailleurs pauvres en 2001	Autres travailleurs en 2001
Assurance-vie et invalidité	17,9 %	61,5 %
Membres d'un syndicat	10,8 %	30,3 %
Régime de pension fourni par l'employeur	15,1 %	48,7 %

Tableau 3.2 : Proportion des membres de familles ayant accès à différents avantages sociaux*, selon que leur revenu était faible ou non en 2001

Avantages sociaux	Membres d'une famille de travailleurs pauvres en 2001	Membres d'une famille qui n'était pas pauvre mais comptait au moins un travailleur en 2001
Régime d'assurance dentaire	25,6 %	74,6 %
Régime d'assurance-maladie	26,6 %	74,6 %

*On présume que tous les membres de la famille ont accès aux régimes d'assurance-maladie ou dentaire.

Finalement, parmi ceux qui ont occupé un emploi salarié au cours de l'année, près de 40 % n'avaient pas un horaire régulier de jour, tandis que cette proportion était de beaucoup inférieure chez les autres travailleurs (25 %). Cela laisse croire qu'en plus des difficultés associées à ce type d'horaire, les services de garde de « 9 à 5 » ne sont pas aussi utiles aux travailleurs pauvres qu'aux autres travailleurs.

3.5 ÉCART DE PAUVRETÉ

Pour les Canadiens à faible revenu, travailler n'est pas nécessairement plus avantageux que de dépendre des transferts gouvernementaux.

On pourrait s'attendre à ce que les travailleurs pauvres soient dans une meilleure situation que les pauvres qui ne sont pas des travailleurs (c.-à-d. à ce que les revenus d'emploi soient plus élevés que le soutien au revenu). De façon surprenante, il ne semble pas que ce fut le cas des

travailleurs pauvres en 2001, pour qui l'écart de pauvreté³⁶ n'était pas statistiquement différent sur de celui des canadiens pauvres qui travaillaient moins ou qui ne travaillaient pas ([voir le tableau 3.3](#)).

Par exemple, l'écart de pauvreté des travailleurs pauvres qui vivent seuls était, en chiffres absolus, de 4 600 \$ en 2001, tandis qu'il était de 5 200 \$ pour les autres personnes seules à faible revenu. Toujours en chiffres absolus, l'écart de pauvreté des chefs de familles de travailleurs pauvres était de 6 900 \$, tandis que celui des autres chefs de familles à faible revenu était de 6 800 \$. Ainsi, le travail ne constitue pas pour les Canadiens un avantage systématique par rapport à dépendre de l'état.

Tableau 3.3 : Écart de pauvreté des travailleurs pauvres et des autres travailleurs canadiens en 2001

	Tous		Personnes seules		Chefs de famille	
	Travailleurs pauvres	Autres travailleurs	Travailleurs pauvres	Autres travailleurs	Travailleurs pauvres	Autres travailleurs
Écart de pauvreté (%)	30,5 %	35 %	35,6 %	41,3 %	28,6 %	31,9 %
Écart de pauvreté (\$)	6 311 \$	6 465 \$	4 623 \$	5 175 \$	6 915 \$	6 837 \$

3.6 CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS PAUVRES AU CANADA

Les tableaux 3.4 et 3.5 présentent des renseignements détaillés sur les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, familiales et d'emploi des travailleurs pauvres et des autres travailleurs du Canada, ainsi que leur recours à l'assurance-emploi et leurs taux de pauvreté régionaux. On trouvera dans les prochaines sections des commentaires détaillés sur ces résultats³⁷.

³⁶ L'écart de pauvreté, lorsqu'elle était exprimée en pourcentage, constitue la moyenne du résultat de l'opération suivante pour l'ensemble des personnes à faible revenu dont il est question dans l'étude : 1- (revenu familial disponible de la MPC/seuil de la MPC), tandis que l'écart de pauvreté exprimée en dollars consiste en la moyenne du résultat de l'opération suivante : (seuil de la MPC - revenu familial disponible de la MPC).

³⁷ Remarque : On ne présente dans les prochaines sections que les résultats qui sont statistiquement significatifs, à un intervalle de confiance de 95 %.

3.6.1 Caractéristiques démographiques

En 2001, les hommes représentaient 57 % des travailleurs pauvres du Canada, soit une proportion semblable à celle de leur présence relative sur le marché du travail canadien. Cependant, les travailleurs pauvres étaient plus susceptibles d'être jeunes que les autres (12 % des travailleurs pauvres étaient âgés de 18 à 24 ans, comparativement à 7 % des autres travailleurs).

Un nombre relativement élevé de travailleurs pauvres vivaient en Colombie-Britannique en 2001 (23 % des travailleurs pauvres du Canada) alors que relativement peu d'entre eux vivaient au Québec (15 %). En comparaison, 12 % des autres travailleurs vivaient en Colombie-Britannique et 24 %, au Québec.

Au chapitre des grandes villes, on constate qu'en 2001 l'incidence de la pauvreté chez les travailleurs était la plus élevée à Vancouver (où 9,6 % des travailleurs étaient pauvres), comparativement à Winnipeg, Montréal et la région d'Ottawa-Gatineau (où entre 3,2 % et 3,4 % des travailleurs étaient pauvres) ou encore à Toronto (où 5,3 % des travailleurs étaient pauvres). Fait intéressant, les adultes à faible revenu vivant à Montréal étaient deux fois moins susceptibles que ceux vivant à Calgary ou à Toronto de travailler en 2001 (seulement un quart des adultes montréalais à faible revenu ont travaillé au moins 910 heures en 2001, contre la moitié de ceux qui vivaient à Calgary et 47 % de ceux qui vivaient à Toronto).

Finalement, il vaut la peine de mentionner que les travailleurs pauvres étaient plus susceptibles que les autres d'être célibataires, séparés, divorcés ou veufs en 2001, et deux fois plus susceptibles d'être soit un immigrant récent, un Autochtone vivant hors réserve ou encore d'avoir une limitation au travail³⁸.

³⁸ Dans le cadre du présent rapport, les Autochtones vivant hors réserve et les immigrants récents sont qualifiés de groupes « à risque élevé » de pauvreté.

3.6.2 *Caractéristiques socioéconomiques*

Bien que le niveau de scolarité des travailleurs pauvres et des autres travailleurs fut très différent (près de 20 % des travailleurs pauvres n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, contre moins de 12 % des autres travailleurs), une proportion non négligeable de travailleurs pauvres (plus de 10 % d'entre eux) détenaient un diplôme universitaire en 2001.

3.6.3 *Caractéristiques familiales*

En 2001, la proportion de travailleurs pauvres du Canada qui étaient seuls était élevée (28 %, contre seulement la moitié environ de ce chiffre chez les autres travailleurs). Fait intéressant, 35 % des travailleurs pauvres vivaient en couple et avaient trois enfants ou plus, comparativement à 11 % seulement des travailleurs qui n'étaient pas pauvres. Il est surprenant de constater que les proportions de travailleurs pauvres et d'autres travailleurs qui étaient chefs de famille monoparentale étaient semblables (9,9 % contre 7,3 %).

3.6.4 *Caractéristiques reliées au marché du travail*

Même si la majeure partie des travailleurs pauvres (près de 76 % d'entre eux) ont travaillé pendant 1 500 heures ou plus en 2001 (ce qui est l'équivalent d'une année complète de travail à temps plein) et qu'une proportion encore plus importante (près de 86 %) de ceux qui ont fourni des renseignements relatifs à leur expérience sur le marché du travail ont dit avoir cumulé trois ans ou plus d'expérience sur le marché du travail, les autres travailleurs du Canada étaient encore plus susceptibles d'avoir travaillé toute l'année à temps plein (plus de 88 % d'entre eux) et d'avoir trois ans ou plus d'expérience (près de 95 % d'entre eux).

Fait intéressant, la proportion des travailleurs pauvres dont l'occupation principale n'était pas à temps plein (plus de 12 % d'entre eux) était presque deux fois plus élevée que celle observée chez les autres travailleurs (environ 7 %). De plus, les travailleurs pauvres du Canada étaient

plus susceptibles que les autres travailleurs d'avoir occupé plus d'un emploi en 2001 (c'était le cas de 26,8 % des travailleurs pauvres, contre 15,8 % des autres travailleurs).

Finalement, en analysant le lien entre le marché du travail et la situation familiale, nous avons découvert que 32,3 % des travailleurs pauvres du Canada qui vivaient en couple ne pouvaient compter que sur le soutien d'un seul gagne-pain en 2001, alors que cette proportion ne dépassait pas 7,9 % chez les autres travailleurs.

3.6.5 Accès à des prestations gouvernementales et taux de pauvreté régional

En 2001, presque 90 % des travailleurs pauvres du Canada ont reçu au moins 1 \$ en paiements de transfert de la part du gouvernement, comparativement à environ 48 % des autres travailleurs. Si on limite l'échantillon aux personnes qui ont reçu des paiements de transfert en 2001, on constate que près de 25 % du revenu des travailleurs pauvres provenait de ces paiements de transfert, contre moins de 5 % chez les autres travailleurs bénéficiaires.

Pour ce qui est des sources de ces transferts, il semble que près de 8 % des travailleurs pauvres aient reçu des prestations d'aide sociale en 2001, contre moins de 1 % des autres travailleurs. Au cours de la même année, une proportion semblable de travailleurs pauvres et de travailleurs qui n'étaient pas pauvres (13,4 % contre 12,6 %) ont reçu au moins 1\$ de prestations d'assurance-emploi.

Finalement, en 2001, plus de 43 % des travailleurs pauvres du Canada vivaient dans une région³⁹ où le taux de pauvreté était supérieur à la moyenne nationale. Cette proportion n'était que de 26 % chez les autres travailleurs. On peut donc penser qu'il y a au Canada une certaine concentration géographique des travailleurs pauvres.

³⁹ La définition des régions est fondée sur la MPC (c.-à-d. le découpage du territoire en RMR effectué par Statistique Canada).

3.6.6 Occupation principale

En 2001, les travailleurs pauvres du Canada étaient plus susceptibles que les autres travailleurs d'avoir connu au moins un épisode d'emploi autonome. En effet, plus de 40 % d'entre eux ont déclaré avoir été travailleurs autonomes, comparativement à 13 % seulement des autres travailleurs. Une forte proportion (environ un tiers) des travailleurs pauvres travaillaient dans le domaine de la vente et des services, et la plupart d'entre eux (66 %) travaillaient dans une petite entreprise. En comparaison, seulement 19 % des autres travailleurs travaillaient dans le secteur de la vente et des services, et moins de 36 % travaillaient dans une petite entreprise.

Tableau 3.4 : Répartition des travailleurs pauvres et des autres travailleurs en fonction de leurs caractéristiques en 2001, MPC (*voir la note en dessous du tableau)

	Travailleurs pauvres		Autres travailleurs	
Tous	653 300	100 %	10 934 100	100 %
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Sexe				
Homme	369 100	56,5 %	6 090 300	55,7 %
Femme	284 200	43,5 %	4 843 800	44,3 %
Âge				
18-24	77 700	11,9 %	710 700	6,5 %
25-34	162 000	24,8 %	2 569 500	23,5 %
35-44	207 100	31,7 %	3 520 800	32,2 %
45-54	143 100	21,9 %	2 974 100	27,2 %
55-64	63 400	9,7 %	1 170 000	10,7 %
Province				
Provinces de l'Atlantique (T.-N., Î.-P.-É., N.-B. et N.-É.)	62 700	9,6 %	787 300	7,2 %
Québec	99 300	15,2 %	2 580 500	23,6 %
Ontario	220 200	33,7 %	4 373 700	40 %
Manitoba, Saskatchewan et Alberta	120 200	18,4 %	1 880 700	17,2 %
C.-B.	150 900	23,1 %	1 323 000	12,1 %
État matrimonial				
Célibataire (jamais marié)	183 600	28,1 %	2 219 600	20,3 %
En couple (marié ou non)	355 400	54,4 %	7 621 100	69,7 %
Séparé, divorcé ou veuf	114 300	17,5 %	1 093 400	10 %
Immigrant ou Autochtone hors réserve				
Oui	75 100	11,5 %	579 500	5,3 %
Non	508 300	77,8 %	9 523 600	87,1 %
Limitations au travail				
Oui	75 800	11,6 %	677 900	6,2 %
Non	577 500	88,4 %	10 256 200	93,8 %
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau d'éducation atteint				
Études secondaires	128 000	19,6 %	1 279 300	11,7 %
Diplôme d'études secondaires	169 200	25,9 %	2 591 400	23,7 %
Études postsecondaires	197 900	30,3 %	3 892 600	35,6 %
Diplôme universitaire	73 200	11,2 %	2 197 800	20,1 %
Étudiant à temps partiel				
Ouis	27 400	4,2 %	612 300	5,6 %
Non	625 900	95,8 %	10 321 800	94,4 %

Tableau 3.4 (suite): Répartition des travailleurs pauvres et des autres travailleurs en fonction de leurs caractéristiques en 2001, MPC (*voir la note à la fin du tableau)

	Travailleurs pauvres		Autres travailleurs	
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne seule	185 500	28,4 %	1 508 900	13,8 %
Couple sans enfant, un soutien de famille	31 400	4,8 %	295 200	2,7 %
Couple sans enfant, deux soutiens de famille ou plus	74 500	11,4 %	3 586 400	32,8 %
Couple avec un ou deux enfants, un soutien de famille	54 200	8,3 %	229 600	2,1 %
Couple avec un ou deux enfants, deux soutiens de famille ou plus	105 800	16,2 %	3 083 400	28,2 %
Couple avec trois enfants ou plus, un soutien de famille	28 100	4,3 %	76 500	0,7 %
Couple avec trois enfants ou plus, deux soutiens de famille	58 100	8,9 %	349 900	3,2 %
Famille monoparentale	64 700	9,9 %	798 200	7,3 %
Autre type de famille	51 000	7,8 %	1 005 900	9,2 %
4. CARACTÉRISTIQUES LIÉES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nombre d'heures travaillées				
De 910 à 1 500 heures	158 800	24,3 %	1 279 300	11,7 %
De 1 501 à 2 499 heures	335 800	51,4 %	8 211 500	75,1 %
2 500 heures ou plus	158 800	24,3 %	1 443 300	13,2 %
Expérience du marché du travail				
Moins de trois ans	58 100	8,9 %	590 400	5,4 %
Trois ans et plus	341 700	52,3 %	7 457 100	68,2 %
L'occupation principale était un emploi à temps plein				
Oui	549 400	84,1 %	9 873 500	90,3 %
Non	75 100	11,5 %	743 500	6,8 %
Plus d'un emploi durant l'année				
Oui	175 300	26,8 %	1 730 100	15,8 %
Non	478 000	73,2 %	9 204 100	84,2 %
5. TAUX DE PAUVRETÉ RÉGIONALE				
Supérieur à la moyenne nationale	294 000	45 %	2 799 100	25,6 %
Inférieur à la moyenne nationale	359 300	55 %	8 135 000	74,4 %
6. ACCÈS À DES PAIEMENTS DE TRANSFERT DE LA PART DU GOUVERNEMENT				
Ont reçu certains paiements de transfert de la part du gouvernement	586 700	89,8 %	5 292 100	48,4 %
Ont reçu des prestations d'assurance-emploi	87 500	13,4 %	1 377 700	12,6 %
Ont reçu des prestations d'aide sociale	51 600	7,9 %	109 300	1 %

Tableau 3.4 (fin): Répartition des travailleurs pauvres et des autres travailleurs en fonction de leurs caractéristiques en 2001, MPC (*voir la note à la fin du tableau)

	Travailleurs pauvres		Autres travailleurs	
7. CARACTÉRISTIQUES LIÉES AU PRINCIPAL EMPLOI				
Travailleur autonome au cours de l'année				
Oui	265 900	40,7 %	1 443 300	13,2 %
Non	387 400	59,3 %	9 490 800	86,8 %
Type d'occupation				
Finance et affaires	133 300	20,4 %	3 214 600	29,4 %
Arts, sciences et santé	80 400	12,3 %	2 460 200	22,5 %
Vente et services	210 400	32,2 %	2 121 200	19,4 %
Autre type d'occupation	218 200	33,4 %	2 908 500	26,6 %
Taille de l'entreprise				
Petite (moins de 20 employés)	432 500	66,2 %	3 892 600	35,6 %
Moyenne (de 20 à 99 employés)	126 100	19,3 %	3 061 600	28 %
Grande (100 employés et plus)	78 400	12 %	3 772 300	34,5 %
Faible rémunération	178 500	48,2 %	1 309 800	25,5 %
		des salariés ⁴⁰		des salariés

*Remarque : La somme des proportions d'une catégorie n'est pas toujours égale à 100 %, parce que nous avons décidé de ne pas attribuer une valeur arbitraire lorsqu'il manquait des renseignements sur certaines personnes.

Tableau 3.5 : Nombre de travailleurs, de pauvres et de travailleurs pauvres pour certaines régions métropolitaines du recensement (RMR) en 2001

RMR	Travailleurs (910 heures de travail et plus)	Pauvres (de 18 à 64 ans, à l'exclusion des étudiants à temps plein)	Travailleurs pauvres	Proportion de travailleurs pauvres (par rapport au nombre total de travailleurs)	Proportion de travailleurs pauvres (par rapport au nombre total de pauvres)
Montréal	1 156 900	162 800	39 800	3,4 %	24,4 %
Ottawa/Gatineau	426 300	48 600	15 800	3,7 %	32,6 %
Toronto	1 857 400	210 200	99 100	5,3 %	47,1 %
Winnipeg	264 200	21 900	8 500	3,2 %	38,8 %
Calgary	375 200	38 000	19 600	5,2 %	51,7 %
Vancouver	753 100	168 300	72 500	9,6 %	43,1 %

⁴⁰ Dans ce cas-ci, on s'intéresse aux travailleurs salariés puisque les renseignements concernant le taux horaire des travailleurs autonomes ne sont généralement pas disponibles (sauf s'ils ont aussi été salariés), dont la rémunération est souvent forfaitaire (sans égard au nombre d'heures qu'ils doivent travailler pour honorer leur contrat).

Tableau 3.6 : Nombre de travailleurs pauvres qui sont seuls, chefs de familles de travailleurs pauvres et nombre total de personnes touchées par la pauvreté chez les travailleurs dans certaines RMR en 2001

RMR	Nombre de travailleurs pauvres vivant seuls	Nombre de chefs de familles de travailleurs pauvres	Nombre total de personnes touchées par la pauvreté chez les travailleurs
Montréal	17 618	X	87 681
Ottawa/Gatineau	X	X	41 173
Toronto	29 064	58 239	244 413
Winnipeg	X	5 242	21 342
Calgary	X	X	39 564
Vancouver	17 963	41 490	157 500

Encadré B : Précisions importantes d'ordre technique

Les remarques suivantes s'appliquent à toutes les estimations apparaissant dans le présent document.

- On a utilisé la pondération Bootstrap pour calculer les écart-types (selon la méthode élaborée par Piérard, Emmanuelle et autres [17 octobre 2003] dans *Pour l'utilisation plus conviviale de la méthode Bootstrap : Fichier ADO dans STATA*, Centre de données pour la recherche McMaster, Statistique Canada).
- Le symbole « X » signifie que le renseignement en question ne peut être partagé parce que l'échantillon est trop petit. Statistique Canada nous demande de ne pas publier d'estimations portant sur moins de 25 valeurs observées non pondérées.
- En ce qui concerne les estimations portant sur 25 valeurs observées ou plus, nous avons en plus vérifié l'intervalle de confiance à 95 % autour de l'estimation. Lorsque les auteures ont jugé que l'intervalle de confiance était suffisamment petit, elles ont conservé l'estimation, autrement, elles ne l'ont pas présentée.
- Les auteures se sont par ailleurs assurées que les intervalles de confiance autour des estimations ne se chevauchaient pas avant de conclure que deux proportions étaient significatives sur le plan statistique.

3.7 CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS PAUVRES D'AUTRES PAYS

Comment les caractéristiques des travailleurs pauvres du Canada se comparent-elles à celles des travailleurs pauvres d'autres pays? L'examen de la littérature révèle que les travailleurs pauvres de différents pays présentent des caractéristiques communes (voir le tableau 3.7). En particulier, ils sont plus susceptibles que les autres travailleurs :

- de travailler dans le domaine des services (au Canada, aux États-Unis, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse);
- d'être travailleurs autonomes (au Canada, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse);
- d'être peu rémunérés (au Canada, aux États-Unis, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse);
- de dépendre d'un seul gagne-pain (au Canada, aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne);
- d'être jeunes (au Canada, aux États-Unis, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse); de faire partie d'une « minorité » (c.-à-d. d'être un immigrant récent au Canada, en Suisse et dans les pays de l'Union européenne, ou d'être noir ou hispanophone aux États-Unis);
- d'avoir une limitation au travail (au Canada et dans les pays de l'Union européenne);
- d'avoir un faible degré de scolarité (au Canada, aux États-Unis, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse);
- d'être le chef d'une famille monoparentale (au Canada, aux États-Unis, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse);
- d'avoir de nombreux enfants (au Canada, aux États-Unis, dans les pays de l'Union européenne et en Suisse).

Tableau 3.7 : Caractéristiques des travailleurs pauvres de divers pays industrialisés

	Canada	É.-U.	Pays de l'Union européenne	Suisse
Proportion de la population active	5,6 %	4,9 %	7,0 %	7,4 %
Travaillent dans le domaine des services	X	X	X	X
Sont travailleurs autonomes	X		X	X
Sont peu rémunérés	X	X	X	X
Dépendent d'un seul gagne-pain	X	X	X	
Sont jeunes	X	X	X	X
Sont des immigrants récents	X		X	X
Sont noirs ou hispanophones		X		
Ont une limitation au travail	X		X	
Ont un faible degré de scolarité	X	X	X	X
Sont chefs de famille monoparentale	X	X	X	X
Ont de nombreux enfants	X	X	X	X

De plus, les travailleurs pauvres représentaient une proportion non négligeable de la population active dans de nombreux pays, soit 5,6 % des travailleurs canadiens en 2001, 4,9 % des travailleurs américains en 2001, 7 % des travailleurs de l'Union européenne en 2001 et 7,4 % des travailleurs suisses en 2003. Il convient cependant de signaler que les définitions de « travailleur » et de « pauvreté » varient énormément d'un pays à l'autre. Néanmoins, on peut présumer qu'entre 5 et 10 % des travailleurs ont un faible revenu familial dans de nombreux pays « industrialisés », ce qui signifie que la question de la pauvreté chez les travailleurs ne connaît pas de frontière et que de nombreux pays pourraient tirer profit des connaissances des autres pays au sujet des travailleurs pauvres et des politiques et programmes qui se sont révélés être les plus efficaces pour les aider.

3.8 CONCLUSION

On a abordé dans le présent chapitre de nombreux aspects de la situation des travailleurs pauvres canadiens, et on a comparé leurs caractéristiques à celles des autres travailleurs canadiens. Nous avons entre autres découvert que les proportions de travailleurs pauvres qui ne pouvaient compter que sur un seul gagne-pain, étaient jeunes, étaient travailleurs autonomes,

vivaient en Colombie-Britannique ou avaient un faible niveau d'éducation en 2001, étaient plus élevées que celles observées chez les travailleurs qui n'étaient pas pauvres.

CHAPITRE 4: DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES TRAVAILLEURS EN 2001

4.1 INTRODUCTION

Les statistiques présentées au chapitre 3 révèlent que les travailleurs pauvres constituent un groupe très hétérogène. Elles démontrent toutefois que certaines caractéristiques (personnelles, familiales ou relatives à l'emploi) sont particulièrement communes chez les travailleurs ayant un faible revenu, ce qui suggère que certaines particularités contribuent à rendre les travailleurs plus vulnérables à la « pauvreté financière ». Ces caractéristiques sont, entre autres, le fait d'être jeune, d'être travailleur autonome, de faire partie d'une famille dans laquelle une seule personne a un revenu de travail. Or, il est fort possible que certaines de ces caractéristiques soient corrélées, comme par exemple l'âge et le statut matrimonial, ou encore le fait d'être travailleur autonome et de travailler dans un secteur en particulier. Étant donné que la statistique descriptive ne permet pas d'isoler l'effet propre de chacune des caractéristiques sur le risque de pauvreté, elle permet difficilement de tirer des conclusions tranchées quant aux principaux déterminants du faible revenu chez les travailleurs. Il est donc important de vérifier si ces relations apparentes entre chacune des caractéristiques identifiées et le risque de faible revenu chez les travailleurs demeurent lorsque les autres caractéristiques sont considérées comme fixes.

4.2 REVUE DE LA LITTÉRATURE

Aucune étude ne s'est attardée à identifier, à l'aide d'une méthodologie économétrique rigoureuse, les caractéristiques faisant en sorte qu'un travailleur ait une probabilité plus élevée de vivre de la pauvreté financière. En fait, à notre connaissance, une seule étude provenant de la Suisse a publié des résultats tirés de régressions logistiques afin d'identifier les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs⁴¹.

⁴¹ Les travailleurs pauvres en Suisse (2001).

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants : 1) la probabilité de pauvreté chez les travailleurs suisses croît à mesure que le nombre de personnes faisant partie du ménage augmente; et 2) elle est inversement proportionnelle à l'effort de travail total du ménage. Elle croît également lorsque le travailleur est un travailleur autonome, qu'il travaille dans le secteur agricole ou dans le commerce au détail, qu'il a un travail précaire (temps partiel, emploi à durée déterminée ou à horaire variable), qu'il est de nationalité étrangère, qu'il est jeune et/ou de sexe féminin.

Quoiqu'il s'agisse de la seule étude ayant utilisé une méthodologie économétrique poussée afin d'identifier les facteurs mentionnés précédemment, ses résultats s'apparentent à ceux obtenus pour le cas du Canada à l'aide de la statistique descriptive (au chapitre 3). Cela porte à croire que les profils descriptifs des travailleurs pauvres observés dans les autres pays ainsi qu'au Canada donnent une bonne idée des caractéristiques qui augmentent effectivement la vulnérabilité des travailleurs face à la pauvreté. Cependant, les profils descriptifs ne permettent pas de savoir lesquels de ces déterminants sont statistiquement significatifs et ne permettent pas d'identifier l'ordre d'importance de ces déterminants.

4.3 MODÈLE

4.3.1 Variable dépendante

Afin d'expliquer le risque de faible revenu chez les travailleurs, la variable dépendante est modélisée comme une variable dichotomique prenant la valeur :

- 1 lorsque le travailleur fait partie d'une famille ayant un faible revenu, et
- 0 lorsque le travailleur fait partie d'une famille n'ayant pas un faible revenu.⁴²

4.3.2 Variables indépendantes ou explicatives

Compte tenu des études sur les travailleurs pauvres effectuées dans d'autres pays, des résultats obtenus au chapitre précédent ainsi que des données disponibles dans l'EDTR, les groupes de variables suivants ont été utilisés afin de construire un modèle expliquant le faible revenu chez les travailleurs : les caractéristiques démographiques (genre, âge, province de résidence, statut matrimonial, fait partie d'un groupe à risque, a des limitations au travail), socioéconomiques (niveau d'éducation, statut d'étudiant, expérience sur le marché du travail), familiales (type de famille, nombre de gagne-pain dans la famille et nombre d'enfants dans la famille), relatives à l'effort de travail (nombre d'heures de travail, travail à temps partiel, cumul d'emploi) et au principal emploi (travail autonome, secteur d'activité, taille de l'entreprise)⁴³.

Des caractéristiques comme la motivation, la débrouillardise ou le réseau social des travailleurs sont probablement des facteurs qui jouent un rôle important dans l'explication de la situation financière dans laquelle ils se trouvent. Il aurait donc été souhaitable d'inclure ce type de variables dans l'analyse. Or, ce sont des caractéristiques qui ne sont pas disponibles dans l'EDTR et qui ne peuvent donc pas être prises en considération.

Par ailleurs, le salaire horaire n'a pu être inclus en conjonction avec d'autres caractéristiques avec lesquels il avait un fort risque de multicollinéarité. En fait, introduire le salaire horaire

⁴² Pour avoir des précisions sur le choix de le sous-échantillon et de la variable expliquée, voir l'annexe BC.1.

⁴³ Voir l'annexe B.2 pour connaître la liste des variables explicatives incluses dans chacun de ces groupes ainsi que leur définition.

comme variable explicative dans le modèle nous aurait empêché de capter l'impact spécifique sur la probabilité étudiée des autres variables explicatives retenues (par exemple le niveau d'éducation, l'âge, l'expérience, le secteur d'emploi, etc.)⁴⁴.

4.3.3 Taux de faible revenu chez les travailleurs

Avant de procéder à l'application du modèle économétrique, des taux de travailleurs pauvres (taux de TFR)⁴⁵ pour chacune des caractéristiques prises en compte dans le dernier chapitre ont été calculés (voir tableau 4.1). Ces taux fournissent des pistes quant aux variables les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la probabilité étudiée et permettront plus aisément la comparaison entre les résultats tirés de la statistique descriptive et ceux obtenus à l'aide de la régression logistique.

Tel qu'il en est fait mention dans le chapitre 3, l'incidence du faible revenu parmi l'ensemble des travailleurs, ou le taux global de TFR, était de 5.6 pourcent en 2001 au Canada (voir tableau 4.1). Cependant, des taux de TFR significativement plus élevés sont observés chez les travailleurs possédant certaines caractéristiques particulières.

Notamment, les taux de TFR indiquent que les caractéristiques qui semblent les plus fortement associées au faible revenu chez les travailleurs sont celles relatives à la famille. En effet, le nombre de gagne-pain ainsi que la taille de la famille semblent être des facteurs qui contribuent très fortement à l'explication du faible revenu chez les travailleurs. Tel qu'il est démontré dans le graphique 4.1 ci-dessous, en 2001 la pauvreté financière était plutôt rare chez les travailleurs qui faisaient partie d'un couple sans enfant où les deux conjoints travaillaient (2%). Cependant, elle était beaucoup plus probable chez les travailleurs qui faisaient partie d'un couple ayant un ou deux enfants, mais qui étaient le seul soutien économique de la famille (19%), et encore plus commune chez ceux qui avaient un plus grand nombre d'enfants à charge (27%).

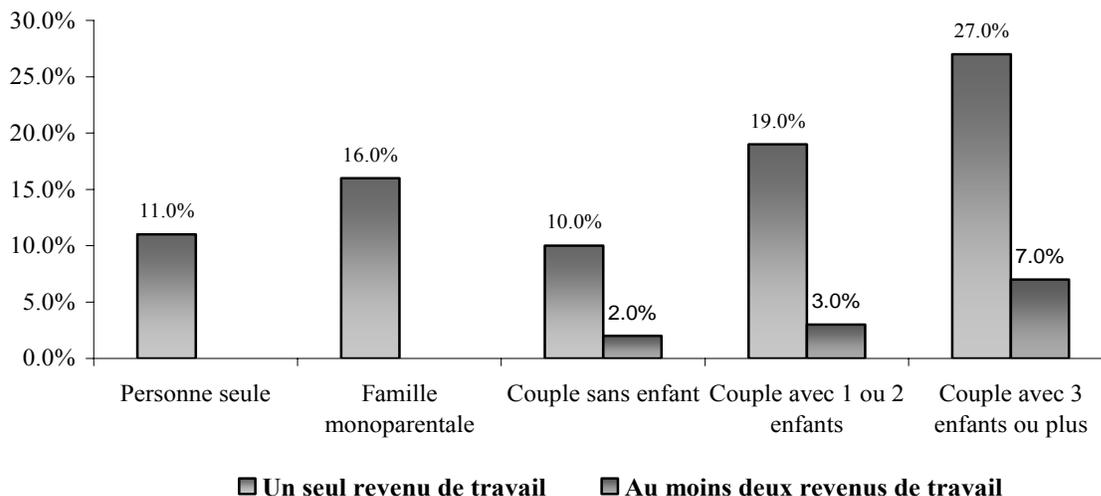
⁴⁴ À la section 4.4.2, les résultats d'une régression incluant le niveau de salaire horaire du travailleur permettent de discuter de l'importance relative de ce facteur par rapport au nombre d'heures travaillées et aux caractéristiques familiales dans l'explication du faible revenu chez les travailleurs.

⁴⁵ Le taux de TFR est la proportion de travailleurs à faible revenu parmi les travailleurs.

Être seul ou monoparental sont aussi des situations familiales associées à de hauts taux de TFR en 2001, ce qui n'est pas surprenant puisque, dans la plupart des cas, ces situations familiales impliquent qu'une seule personne est en mesure de contribuer au revenu familial.

Outre les caractéristiques familiales, d'autres caractéristiques semblent aussi avoir une influence à la hausse considérable sur le taux de TFR, soit le fait que les travailleurs aient connu un épisode de travail autonome durant l'année (16%), qu'ils aient travaillé moins de 1,500 heures (11%) et qu'ils fassent partie d'un groupe à risque (12%) (qu'ils soient immigrants récents ou Autochtones hors réserve).

Graphique 4.1 : Taux de travailleurs pauvres, selon le type de famille auquel fait partie le travailleur et le nombre de personnes gagnant un revenu de travail dans la famille en 2001.



Enfin, d'autres groupes avaient des taux de TFR assez élevés en 2001 : les jeunes de 18 à 24 ans, les habitants de la Colombie-Britannique, les décrocheurs⁴⁶, les nouveaux arrivants sur le marché du travail⁴⁷, ceux qui sont séparés, divorcés ou veufs, ceux qui ont des incapacités pouvant limiter les activités qu'ils peuvent effectuer au travail, ceux qui travaillent dans le secteur des ventes et services et/ou pour de petites entreprises, ou encore, ceux qui travaillent un nombre d'heures très élevé durant l'année (2,500 heures ou plus).

⁴⁶ Les travailleurs ayant moins d'un diplôme d'études secondaires.

⁴⁷ Les travailleurs ayant moins de trois ans d'expérience à temps plein sur le marché du travail.

Tableau 4.1 : Nombre de travailleurs, de travailleurs pauvres et taux de travailleurs pauvres, par caractéristiques, 2001

	Nombre de travailleurs	Nombre de travailleurs pauvres	Taux de travailleurs pauvres	Différence de taux avec le plus faible (en pp*)
Tous les travailleurs	11 587 400	653 300	5.6%	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Genre				
Homme	6 464 100	369 200	5.7%	0.1
Femme	5 123 400	284 100	5.6%	0.0
Âge				
18-24 ans	785 700	77 700	9.9%	4.8
25-34 ans	2 728 200	162 000	5.9%	0.8
35-54 ans	6 840 500	350 300	5.1%	0.0
55-64 ans	1 233 100	63 400	5.1%	0.0
Province de résidence				
Atlantique (TN, IPE, NB ou NÉ)	849 700	62 800	7.4%	3.7
Québec	2 674 500	99 500	3.7%	0.0
Ontario	4 590 100	220 000	4.8%	1.1
Prairie (Manitoba ou Saskatchewan)	779 700	46 200	5.9%	2.2
Alberta	1 221 500	74 000	6.1%	2.7
Colombie-Britannique	1 471 900	150 800	10.2%	6.5
Statut matrimonial				
Célibataire (jamais marié)	2 403 300	183 700	7.6%	3.1
En union (marié ou en union libre)	7 974 500	355 100	4.5%	0.0
Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve)	1 207 700	114 600	9.5%	5.0
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	654 500	74 900	11.5%	6.4
Non	10 031 300	508 600	5.1%	0.0
A des limitations au travail				
Oui	755 600	75 700	10.0%	4.7
Non	10 831 800	577 600	5.3%	0.0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Moins d'un DES	1 409 000	127 800	9.1%	5.9
DES	2 756 600	169 300	6.1%	2.9
Études post-secondaires	4 088 800	198 000	4.8%	1.6
Études universitaires	2 276 100	73 100	3.2%	0.0
Aux études à temps partiel				
Oui	634 900	27 600	4.3%	0.0
Non	10 952 500	625 700	5.7%	1.4
Expérience sur le marché du travail				
Moins de 3 ans	644 800	57 900	9.0%	4.6
3 ans et plus	7 796 500	341 500	4.4%	0.0

Tableau 4.1 (SUITE): Nombre de travailleurs, de travailleurs pauvres et taux de travailleurs pauvres, par caractéristiques, 2001

	Nombre de travailleurs	Nombre de travailleurs pauvres	Taux de Travailleurs pauvres	Différence de taux avec le plus faible (en pp)
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE				
Type de famille				
Personne seule	1 696 200	185 700	11.0%	9.0
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	330 800	31 500	9.5%	7.5
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail	3 656 700	74 300	2.0%	0.0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	285 800	54 100	18.9%	16.9
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	3 193 000	105 700	3.3%	1.3
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	102 600	28 100	27.4%	25.4
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	855 500	57 900	6.7%	4.7
Famille monoparentale	415 000	64 600	15.6%	13.6
Autre type de famille	1 051 900	51 200	4.9%	2.9
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nb. d'heures de travail rémunérées durant l'année				
910-1499	1 436 500	158 700	11.1%	7.2
1500-2499	8 552 700	335 900	3.9%	0.0
2500+	1 598 200	157 700	9.9%	6.0
Emploi principal à temps plein				
Oui	10 418 900	549 200	5.3%	0.0
Non	821 600	75 300	9.2%	3.9
Un seul emploi pendant l'année				
Oui	9 682 100	478 000	4.9%	0.0
Non	1 905 400	175 300	9.2%	4.3
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI				
Travailleur autonome durant l'année				
Oui	1 713 600	265 900	15.5%	11.6
Non	9 873 800	387 400	3.9%	0.0
Type d'occupation				
Affaires et finances	3 348 600	133 400	4.0%	0.8
Arts, sciences et santé	2 541 200	80 400	3.2%	0.0
Ventes et services	2 328 500	210 600	9.0%	5.8
Autres occupation	3 130 600	218 300	7.0%	3.8
Taille de l'entreprise				
Petite (<20 employés)	4 324 300	432 300	10.0%	8.0
Moyenne (20-99)	3 183 700	125 900	4.0%	2.0
Grande (100+)	3 850 400	78 100	2.0%	0.0

*pp signifie points de pourcentage.

Les résultats en caractères gras indiquent que la différence est statistiquement significative à un niveau de confiance de 95%.

4.3.4 Régressions logistiques

Tel que mentionné précédemment, les résultats tirés des statistiques descriptives ne permettent pas de considérer les interactions existant entre les différentes caractéristiques identifiées comme étant les plus susceptibles d'accroître le risque de faible revenu chez les travailleurs. Pour tenir compte de ces interactions, et comme la variable que l'on cherche à expliquer est de type binaire ou dichotomique, un modèle de régression logistique a été développé.⁴⁸

4.3.4.1 Spécifications du modèle

Afin de spécifier le modèle, plusieurs tests ont été effectués (voir tableau 4.2). Un modèle simple (modèle A) ne comprenant que la constante et quelques variables explicatives de base (genre, âge et province de résidence) a d'abord été estimé. Ensuite, des groupes de variables explicatives ont graduellement été intégrés au modèle afin de vérifier en quoi ils ajoutaient au pouvoir prédictif de celui-ci. Le but ultime étant d'en arriver à identifier le modèle permettant de prédire le faible revenu chez les travailleurs le plus efficacement possible.

Notamment, ces différentes étapes ont permis de confirmer que chacun des groupes de variables considérés améliore effectivement l'efficacité du modèle. Elles ont aussi permis de repérer les variables n'ayant pas d'impact significatif sur la probabilité de faible revenu chez les travailleurs ainsi que celles ayant un effet discutable sur cette probabilité. Conséquemment, elles nous ont amené à faire des choix concernant la pertinence de certaines variables explicatives.

Par exemple, dans le modèle E, les variables relatives au statut de travailleur à temps plein/temps partiel et au statut d'étudiant à temps partiel n'expliquent pas de manière significative la probabilité de faible revenu chez les travailleurs. Des tests de corrélation ont donc été effectués, ainsi que des tests vérifiant si l'omission de ces variables détériorait ou non la qualité du modèle⁴⁹. Étant donné que la variable relative au statut de travailleur à temps

⁴⁸ Voir les annexes C.1 et C.2 pour obtenir plus de détails sur la régression logistique.

⁴⁹ Voir l'annexe C.3 pour prendre connaissance des résultats des tests de corrélation.

plein/temps partiel est très corrélée avec la variable captant un nombre d'heure de travail inférieur à 1500 et que son omission n'enlevait rien au pouvoir prédictif du modèle, elle a été retirée du modèle. Toutefois, comme l'omission de la variable contrôlant pour le statut d'étudiant à temps partiel diminuait la capacité de prédiction du modèle, elle a été conservée.

En ce qui à trait aux variables contrôlant pour le statut matrimonial, elles n'avaient plus le signe escompté lorsque celles relatives au type de famille ont été prises en considération (voir les modèles D et E). Ainsi, d'autres tests de corrélations avec différentes variables explicatives ont été effectués. Les résultats de ces tests ont dévoilé que les variables relatives au statut de célibataire et de séparé(e)/divorcé(e) ou veuf(ve) étaient trop fortement corrélées avec celles relatives au statut de personne seule et de famille monoparentale, ce qui contribuait à surestimer les effets associés à ces deux dernières variables et à rendre négatifs (et donc contre-intuitifs) les coefficients associés aux variables célibataire, séparé(e)/divorcé(e) ou veuf(ve). Étant donné que le type de famille a plus d'importance dans l'explication du faible revenu familial des travailleurs, les variables relatives au statut matrimonial ont été omises du modèle.

Enfin, malgré la forte corrélation observée entre certaines autres paires de variables (le travail autonome et la taille de l'entreprise, le travail autonome et le nombre élevé d'heures de travail ou encore l'âge et l'expérience sur le marché du travail), elles ont été conservées dans le modèle étant donné qu'elles contrôlent pour des caractéristiques distinctes.

Tableau 4.2: Résultats des différents modèles de régressions logistiques testés et du modèle retenu, 2001

	Modèles testés					Modèle Retenu
	A	B	C	D	E	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES						
Genre	X	X	X	√	X	√
âge	√*	√*	X	√*	√*	√*
Province de résidence	√*	√*	√*	√*	√*	√*
Statut matrimonial		√	√	√**	√**	
Statut d'immigrant récent et/ou d'Autochtone		√	√	√	√	√
Limitations au travail		√	√	√	√	√
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES						
Niveau de scolarité atteint			√	√	√	√*
Étudiant à temps partiel			X	X	X	X
Expérience sur le marché du travail			√	√	√	√
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE						
Type de famille				√	√*	√
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL						
Nombre d'heures de travail rémunérées durant l'année					√	√
Emploi principal à temps plein					X	
Un seul emploi pendant l'année					√	√
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL						
Travailleur autonome durant l'année						√
Type d'occupation						√*
Taille de l'entreprise						√
Pseudo R ²	2.3	4.5	6.6	14.6	17.3	24.1
Région au-dessus de la courbe ROC ⁵⁰	0.615	0.667	0.702	0.783	0.805	0.854

Le symbole √ indique que c'est une variable explicative incluse dans le modèle dont chacune des catégories est statistiquement significative à (P<=0.05).

Le symbole √* indique que c'est une variable explicative incluse dans le modèle dont certaines catégories ne sont pas statistiquement significatives à (P<=0.05).

Le symbole X indique que c'est une variable explicative incluse dans le modèle mais dont aucune de ses catégories n'est statistiquement significative à (P<=0.05).

Le symbole √** indique que c'est une variable explicative incluse dans le modèle dont toutes les catégories sont statistiquement significatives à (P<=0.05) mais qui changent de signe avec l'introduction de nouvelles variables explicatives.

Le Pseudo R² ainsi que la Région au-dessus de la courbe ROC sont deux mesures du pouvoir de prédiction du modèle. Autrement dit, elles nous indiquent avec quelle efficacité les régresseurs inclus dans le modèle permettent de prédire qui est un travailleur pauvre et qui ne l'est pas. Avec un modèle de régression logistique, aucune mesure de pouvoir de prédiction n'est parfaite c'est pourquoi il est suggéré de ne pas se fier aux chiffres exacts obtenus par ces mesures. Cependant, elles nous permettent tout de même de vérifier si des changements apportés au modèle améliorent ou non son pouvoir de prédiction. Le Pseudo R² se définit comme $1 - L_1/L_0$ où L₀ représente le log de la vraisemblance du modèle avec une seule constante et L₁ le log de la vraisemblance du modèle avec la constante et les autres variables explicatives. Plus il augmente, plus le pouvoir de prédiction du modèle s'améliore et vice-versa.

La région au-dessus de la courbe ROC est une mesure plus adéquate lorsque le nombre effectif de Y=1 dans l'échantillon est petit (voir l'annexe C.4 pour plus d'explications). Plus elle se rapproche de 1, plus le pouvoir de prédiction du modèle est élevé et vice-versa.

⁵⁰ Dû à des restrictions imposées par les logiciels de programmation utilisés, ces mesures ont été calculées sans tenir compte des poids « bootstrap » et conséquemment doivent être interprétées avec prudence.

4.3.4.2 Déterminants du faible revenu chez les travailleurs en 2001

Principaux résultats du modèle de régression retenu :

Les plus importants déterminants de la pauvreté chez les travailleurs sont de nature familiale :

- Être le seul gagne-pain de la famille (i.e. être une personne seule, un parent seul ou le seul soutien économique du couple);
- Avoir plusieurs enfants à charge.

D'autres déterminants ont également un impact:

- Être un travailleur autonome;
- Être un immigrant récent ou un Autochtone vivant hors réserve;
- Ne pas travailler à temps plein pendant toute l'année.

Les estimations tirées du modèle retenu sont présentées au tableau 4.3a. Ils démontrent qu'un grand nombre de variables explicatives prises en compte ont effectivement un effet statistiquement significatif sur le risque de faible revenu des travailleurs. Si dans la plupart des cas, les résultats reflètent les tendances observées à l'aide des statistiques descriptives, les effets sont en général moins marqués, et parfois même beaucoup moins importants que ce que les statistiques descriptives laissaient entrevoir.

Les régressions logistiques confirment que la situation familiale joue un rôle primordial afin d'expliquer la probabilité qu'a un travailleur d'avoir un faible revenu familial. Parmi tous les facteurs explicatifs considérés, le nombre de travailleurs ainsi que le nombre d'enfants faisant partie de sa famille sont les plus fortement associés au risque de faible revenu encouru par un travailleur. À preuve, alors que les travailleurs qui font partie d'un couple sans enfant dont le conjoint travaille n'ont qu'une chance sur cinquante (2%) d'avoir un revenu familial qui se situe sous le seuil de faible revenu, à caractéristiques égales, cette probabilité passe à une sur dix (10%) lorsque le conjoint ne travaille pas, et à un peu plus de une sur quatre (26%) si, en plus, le couple a plusieurs enfants à charge.

Les régressions confirment aussi que les personnes seules et les personnes à la tête de familles monoparentales sont particulièrement vulnérables au faible revenu lorsqu'elles travaillent.

Notamment, leur probabilité prédite d'avoir un faible revenu familial est de 2 à 3 fois plus élevée que chez les travailleurs en général.

Il importe de souligner que la vulnérabilité des chefs de familles monoparentales qui travaillent varie probablement aussi selon le nombre d'enfants à leur charge. C'est toutefois une hypothèse qui n'a pas pu être vérifiée étant donné le trop petit nombre d'observations qui ne permettait pas d'analyses plus poussées pour ce groupe particulier.

En somme, au Canada, le nombre de personnes contribuant au revenu familial ainsi que le nombre d'enfants à charge sont des déterminants clés du risque que court un travailleur d'avoir un faible revenu familial. En effet, les travailleurs qui sont le seul pourvoyeur de leur famille sont clairement plus à risque d'avoir des difficultés financières et ce risque augmente avec le nombre d'enfants faisant partie de leur famille (qu'ils soient seuls pourvoyeurs ou qu'ils puissent compter sur un autre revenu de travail). Il est donc essentiel de prendre en compte la situation familiale des travailleurs afin de juger du contexte financier dans lequel ils se trouvent et de leur difficulté à subvenir à leurs besoins financiers ainsi qu'à ceux de leur famille. D'ailleurs, tel que *L'European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions* le souligne « *la principale cause de la pauvreté est le plus souvent la structure du ménage*⁵¹ ».

Quant aux caractéristiques liées au principal emploi du travailleur, elles contribuent aussi, quoique dans une moindre mesure que celles relatives à la famille, à expliquer le risque que les travailleurs courent d'avoir un faible revenu familial. À preuve, les travailleurs qui déclarent avoir été travailleurs autonomes au moins une partie de l'année ont trois fois plus de chances d'avoir un faible revenu familial que ceux qui n'ont jamais été travailleurs autonomes, et ce, peu importe la situation familiale dans laquelle ils se trouvent. La même tendance est observée pour les employés de petites entreprises (< 20 employés) qui voient, au Canada, leur probabilité de faible revenu plus que doubler par rapport aux employés de grandes entreprises (>= 100 employés). Enfin, il en est de même pour les travailleurs dont le principal emploi se situe dans le secteur des ventes et services qui ont plus de chances d'avoir un faible revenu familial comparativement à ceux qui travaillent dans le domaine des sciences ou de la santé.

⁵¹ Traduction libre tirée de *Working poor in the European Union : Literature Survey*, 2004, p.36.

D'ailleurs, il est intéressant de souligner qu'en Suisse, le secteur d'activité constitue aussi un facteur important afin d'expliquer le risque de pauvreté des travailleurs. En effet, là-bas, travailler dans le secteur agricole et le commerce au détail vont de paire avec une probabilité plus élevée de pauvreté.

Il n'est pas surprenant d'observer que l'effort de travail a aussi une incidence sur la probabilité de faible revenu chez les travailleurs. À l'instar de ce qui avait été observé à partir des statistiques descriptives, travailler un moins grand nombre d'heures contribue effectivement à rehausser la probabilité qu'un travailleur fasse partie d'une famille ayant un faible revenu. Cependant, un travailleur qui déclare un nombre d'heures de travail excessivement élevé n'a pas, comme le laissaient entrevoir les taux de travailleurs pauvres présentés à la section 4.3.3, un risque particulièrement plus élevé d'avoir un faible revenu familial par rapport à un travailleur déclarant un nombre plus raisonnable d'heures (raisonnable faisant référence dans ce cas à 1,500-2,499 heures, soit un équivalent de 30 à 50 heures/semaine durant toute l'année). Cela laisse supposer que cet effet est capté par d'autres variables avec lesquelles le fait de travailler plus de 2,500 heures est fortement corrélé (comme par exemple, avoir été travailleur autonome). Enfin, le fait qu'un travailleur ait cumulé plus d'un emploi pendant l'année est aussi associé à un plus grand risque de pauvreté.

Certaines caractéristiques démographiques comptent également parmi les facteurs rehaussant de façon marquée la probabilité qu'un travailleur ait un faible revenu familial. Celles-ci sont, dans un ordre décroissant d'importance, le fait que le travailleur fasse partie d'un groupe à risque (i.e. qu'il soit un immigrant récent ou un Autochtone vivant hors réserve), qu'il soit jeune (âgé de 18 à 24 ans), qu'il ait des limitations au travail. En effet, posséder l'une ou l'autre de ces caractéristiques augmentait au minimum de 2.6 points de pourcentage le risque qu'un travailleur fasse partie d'une famille à faible revenu en 2001. La province habitée par le travailleur a aussi une incidence sur le risque qu'il court d'avoir un faible revenu familial. Notamment, les travailleurs de la Colombie-Britannique suivis de ceux des provinces de l'Atlantique faisaient face à un risque de pauvreté au moins deux fois plus élevé que ceux vivant au Québec.

Il faut aussi souligner que, de façon surprenante, les caractéristiques socioéconomiques ne contribuent que faiblement à expliquer le faible revenu familial chez les travailleurs. Même s'il existe bel et bien un lien significatif entre un faible niveau d'éducation ainsi qu'un manque d'expérience sur le marché du travail et un risque accru de faible revenu familial chez les travailleurs, ces facteurs ne sont pas ceux qui expliquent le mieux ce risque comme on serait porté à le croire. En effet, le fait qu'un travailleur n'ait pas terminé ses études secondaires augmente de 3.5 points de pourcentage la probabilité qu'il ait un faible revenu familial par rapport à un homologue détenant un diplôme universitaire. Pour ce qui est de l'expérience, contrairement à ce que les statistiques descriptives laissaient entrevoir, son influence est encore moins notable puisque le fait d'être un nouvel entrant sur le marché du travail (posséder moins de trois ans d'expérience à temps plein) ne fait augmenter la probabilité prédite de faible revenu que de 1.7 point de pourcentage par rapport à un travailleur plus expérimenté. Ceci nous porte à croire que, les caractéristiques socio-économiques contribuent davantage à expliquer la probabilité de travailler et le genre d'emploi occupé plutôt que la probabilité d'avoir un faible revenu lorsque les personnes travaillent déjà un grand nombre d'heures.

Un autre fait intéressant à rapporter concerne l'influence du genre du travailleur sur sa chance de connaître un épisode de faible revenu. Alors qu'aucune des statistiques descriptives et peu de spécifications de modèles ne laissaient présager une influence du genre sur cette probabilité, le modèle retenu dévoile un lien faible, mais positif et significatif, entre le fait d'être une femme qui travaille et la probabilité d'avoir un faible revenu familial. Ceci suggère qu'à caractéristiques égales, les femmes sont légèrement plus susceptibles que les hommes de se trouver dans une situation financière précaire lorsqu'elles travaillent un nombre substantiel d'heures.

Enfin, s'il s'avère qu'étudier à temps partiel n'explique pas de manière significative le faible revenu chez les travailleurs.

En somme, bien qu'aucune caractéristique observable ne permette de prédire avec certitude la « pauvreté financière » chez les travailleurs, il est possible d'affirmer qu'un grand nombre de caractéristiques prises en compte dans le modèle retenu rehaussent effectivement la probabilité qu'un travailleur ait un faible revenu familial. En fait, l'information dont on dispose permet

d'affirmer que les travailleurs les plus sujets au faible revenu sont, sans aucun doute, ceux qui sont le seul soutien économique de leur famille, ceux qui ont plusieurs enfants à charge, ceux qui vivent seuls ainsi que les travailleurs autonomes. À preuve, alors que chez les travailleurs faisant partie d'un couple sans enfant où les deux conjoints sont des travailleurs salariés la probabilité prédite de faible revenu n'est que de 1.3%, elle grimpe à 47.7% chez ceux faisant partie d'un couple ayant plusieurs enfants où ils sont seuls à travailler et déclarent avoir été travailleur autonome, ou encore à 25.1% s'ils vivent seuls et ont été travailleurs autonomes durant l'année.

Il est toutefois important de rappeler que l'analyse empirique ne permet de cerner qu'une partie des caractéristiques expliquant effectivement le faible revenu chez les travailleurs puisque les impacts de plusieurs autres déterminants potentiels (comme la motivations, les aptitudes sociales et intellectuelles, etc.) n'ont pu être captés par les données utilisées.

Tableau 4.3a: Résultats du **modèle retenu** : Estimation de l'impact de certaines caractéristiques sur le risque de faible revenu chez les travailleurs en 2001

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp*)
Tous les travailleurs			5.6%	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Genre				
Femme	0.2379	0.0060	6.3%	1.1
Homme	(OMISE) ⁵²		5.2%	0.0
Âge				
18-24 ans	0.6546	0.0000	8.5%	3.8
25-34 ans	0.2558	0.0236	6.3%	1.6
35-54 ans	(OMISE)		5.2%	0.5
55-64 ans	-0.1093	0.5123	4.7%	0.0
Province de résidence				
Provinces de l'Atlantique	0.5546	0.0000	7.9%	4.0
Québec	-0.3317	0.0172	3.9%	0.0
Ontario	(OMISE)		5.1%	1.2
Manitoba ou Saskatchewan	-0.0224	0.8694	5.0%	1.1
Alberta	0.0921	0.5263	5.5%	1.6
Colombie-britannique	0.7853	0.0000	9.3%	5.4
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	0.8089	0.0000	9.9%	4.5
Non	(OMISE)		5.4%	0.0
A des limitations au travail				
Oui	0.5041	0.0001	8.0%	2.6
Non	(OMISE)		5.4%	0.0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Moins d'un DES	0.7647	0.0000	7.6%	3.5
DES	0.4252	0.1296	5.9%	1.8
Études post-secondaires	0.2143	0.1748	4.9%	0.8
Études universitaires	(OMISE)		4.1%	0.0
Aux études à temps partiel				
Oui	-0.1431	0.4722	5.1%	0.0
Non	(OMISE)		5.7%	0.6
Expérience sur le marché du travail				
Moins de 3 ans	0.3690	0.0348	6.7%	1.7
3 ans et plus	(OMISE)		5.0%	0.0

Tous les coefficients pour lesquels P<=0.05 sont statistiquement significatifs à un niveau de confiance de 95%.

*pp signifie points de pourcentage.

⁵² Nous avons choisi d'omettre la catégorie pour laquelle nous jugions que la probabilité de faible revenu du travailleur était la moindre.

Tableau 4.3a (SUITE): Résultats du **modèle retenu** : Estimation de l'impact de certaines caractéristiques sur le risque de faible revenu chez les travailleurs en 2001

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp*)
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE				
Type de famille				
Personne seule	<i>2.1156</i>	0.0000	11.8%	9.8
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	<i>1.8754</i>	0.0000	9.9%	7.9
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail (OMISE)			2.0%	0.0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	<i>2.6818</i>	0.0000	17.6%	15.6
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	<i>0.6427</i>	0.0001	3.5%	1.5
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	<i>3.3080</i>	0.0000	26.0%	24.0
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	<i>1.3346</i>	0.0000	6.4%	4.4
Famille monoparentale	<i>2.4856</i>	0.0000	15.4%	13.4
Autre type de famille	<i>0.8173</i>	0.0006	4.1%	2.1
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nb. d'heures de travail rémunérées durant l'année				
910-1499	<i>0.8519</i>	0.0000	9.2%	4.5
1500-2499 (OMISE)			4.7%	0.0
2500+	<i>0.2584</i>	0.0379	5.8%	1.1
Un seul emploi pendant l'année				
Oui	<i>-0.3260</i>	0.0029	5.3%	0.0
Non (OMISE)			6.8%	1.5
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL				
Travailleur autonome durant l'année				
Oui	<i>1.4219</i>	0.0000	12.5%	8.4
Non (OMISE)			4.1%	0.0
Type d'occupation				
Affaires et finances (OMISE)			4.7%	0.6
Arts, sciences et santé	<i>-0.1787</i>	0.2262	4.1%	0.0
Ventes et services	<i>0.5271</i>	0.0000	7.1%	3.0
Autres occupation	<i>0.3646</i>	0.0030	6.3%	2.2
Taille de l'entreprise				
Petite (<20 employés)	<i>0.9542</i>	0.0000	7.1%	3.9
Moyenne (20-99)	<i>0.4865</i>	0.0008	4.9%	1.7
Grande (100+) (OMISE)			3.2%	0.0
Pseudo R2 : 24.1				
Région au-dessus de la courbe ROC : 0.854				

Les coefficients en caractères italiques sont des coefficients statistiquement significatifs à un niveau de confiance de 95%, c'est-à-dire lorsque P<=0.05.

*pp signifie points de pourcentage.

4.3.4.3 Importance relative du salaire et des caractéristiques familiales

Le faible salaire est un facteur important afin d'expliquer le faible revenu chez les travailleurs. Cependant, contrairement à la croyance populaire, il n'en constitue pas le principal déterminant.

Tel que mentionné précédemment, le modèle retenu ne permet pas de mesurer l'importance relative des caractéristiques familiales par rapport au niveau de rémunération et au nombre d'heures travaillées puisque la rémunération du travailleur est fortement dépendante de ses autres caractéristiques personnelles.

Il est cependant important de vérifier l'importance relative de la faible rémunération par rapport aux caractéristiques familiales dans l'explication de la pauvreté chez les travailleurs. Pour ce faire, un modèle n'incluant que les variables explicatives relatives à la famille, à l'effort de travail ainsi qu'à la faible rémunération a été estimé (voir tableau 4.3b). Puisque le salaire horaire n'est disponible que pour les employés salariés dans l'EDTR et puisque les travailleurs autonomes comptent pour une proportion importante de l'ensemble des travailleurs pauvres (41% en 2001), les auteures ont choisi de créer une nouvelle variable explicative relative au statut sur le marché du travail comprenant trois catégories mutuellement exclusives : 1) les travailleurs autonomes, 2) les travailleurs salariés faiblement rémunérés (gagnent moins de 10\$/h), et 3) les travailleurs salariés qui ne sont pas faiblement rémunérés.

Les résultats de ce modèle permettent clairement d'observer qu'avoir un faible salaire est un facteur qui explique de manière significative la pauvreté chez les travailleurs. Effectivement, comparativement aux employés salariés mieux payés, ceux qui un faible salaire sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté (11.1% vs 2.6%). Or, les travailleurs autonomes sont confrontés à un risque de pauvreté encore plus élevé que les employés salariés (faiblement rémunérés ou non), et indépendamment de leur statut sur le marché du travail, les caractéristiques relatives à la famille ont un impact encore plus important sur la probabilité qu'un travailleur vive dans la pauvreté. En effet, la différence entre la probabilité qu'un travailleur soit pauvre est encore plus importante lorsqu'on compare un travailleur qui est l'unique gagne-pain d'une famille avec enfant et un autre qui fait partie d'une famille sans

enfant à plus d'un gagne-pain. Le nombre d'heures de travail, même s'il est un déterminant significatif du faible revenu chez les travailleurs, pèse quant à lui très peu dans la balance comparativement aux caractéristiques familiales ainsi qu'au statut sur le marché du travail.

Le Tableau 4.3b démontre clairement que ce sont les caractéristiques familiales qui prédisent le mieux la pauvreté chez les travailleurs, suivi du statut de travailleur autonome, du niveau de salaire des employés salariés, et enfin du nombre d'heures travaillées.

Tableau 4.3b : Estimation de l'impact des caractéristiques familiales, du salaire horaire ainsi que du nombre d'heures de travail sur le risque de faible revenu chez les travailleurs en 2001

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp*)
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE				
Type de famille				
Personne seule	2.0410	0.0000	12.0%	10.0
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	1.7245	0.0000	9.3%	7.3
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail (OMISE)			2.0%	0.0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	2.6479	0.0000	18.6%	16.6
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	0.5876	0.0005	3.5%	1.5
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	3.1762	0.0000	26.1%	24.1
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	1.2136	0.0000	6.1%	4.1
Famille monoparentale	2.3567	0.0000	15.2%	13.2
Autre type de famille	0.8933	0.0001	4.6%	2.6
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nb. d'heures de travail rémunérées durant l'année				
910-1499	0.7979	0.0000	9.5%	4.5
1500+ (OMISE)			5.0%	0.0
Statut sur le marché du travail				
Travailleur autonome	2.1380	0.0000	16.1%	13.5
Travailleur salarié gagnant moins de 10\$/h	1.6516	0.0000	11.1%	8.5
Travailleur salarié gagnant 10\$/h ou plus (OMISE)			2.6%	0.0
Pseudo R2 : 22.8				
Région au-dessus de la courbe ROC : 0.8370				

4.4 CONCLUSION

Le chapitre 3 indiquait qu'en 2001 on comptait au moins 1.5 million de Canadiens/Canadiennes faisant partie d'une famille de travailleurs pauvre. Ce chapitre nous a également permis de constater que certaines caractéristiques sont plus fortement associées à la pauvreté financière chez les travailleurs. Toutefois, ces constatations étaient basées sur des résultats de statistiques descriptives ne tenant pas compte des interactions possibles entre les caractéristiques examinées, et ainsi, ne permettaient pas de tirer de conclusions fermes quant aux *déterminants les plus importants de la pauvreté financière chez les travailleurs*.

Le chapitre 4 présente les résultats de régressions permettant d'identifier ces déterminants. Les principales observations tirées de ces régressions sont les suivantes :

- Dans la plupart des cas, les résultats obtenus à l'aide du modèle de régression s'apparentent aux résultats présentés au chapitre 3. Or, les effets de chacune des caractéristiques prises en compte sur le risque de faible revenu chez les travailleurs sont en général moins marqués que ce que les statistiques descriptives laissaient supposer.
- *La situation familiale joue un rôle primordial afin d'expliquer le risque de pauvreté chez les travailleurs*. Les travailleurs qui sont le seul gagne-pain de leur famille sont beaucoup plus sujets à la pauvreté financière (ce qui comprend les personnes seules, les parents seuls ainsi que les travailleurs faisant partie d'un couple dans lequel le conjoint n'a pas de revenu de travail). De surcroît, plus les travailleurs ont d'enfants à leur charge, plus la probabilité qu'ils aient un faible revenu familial augmente et ce, qu'ils soient seuls pourvoyeurs de leur famille ou non.
- *Le faible salaire horaire joue également un rôle important dans l'explication du faible revenu chez les travailleurs mais, contrairement à la croyance populaire, il n'en constitue pas le déterminant le plus important*. Être un travailleur autonome est un déterminant encore plus important.
- D'autres caractéristiques font en sorte d'augmenter de manière significative la probabilité qu'un travailleur connaisse la pauvreté. Celles-ci sont (dans un ordre décroissant d'importance) : ne pas travailler à temps plein toute l'année, travailler

pour une petite entreprise, avoir des limitations au travail, être jeune (18-24 ans), faire partie d'un groupe à risque (soit immigrant récent ou Autochtone hors réserve), travailler dans le secteur des ventes et des services, ne pas avoir de diplôme d'études secondaires et enfin, être une femme.

- Les travailleurs de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique sont significativement plus à risque de vivre dans une situation de faible revenu que leurs homologues habitant au Québec.

Avant de poursuivre l'analyse, les auteures ont jugé bon de vérifier si les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont robustes aux changements de définitions. Les résultats apparaissant à l'Annexe D démontrent que les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs qui ont été identifiés sont effectivement robustes aux modifications des critères de travail et de faible revenu présentés au chapitre 2. Aussi, ces résultats révèlent que les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs observés en 2001, ainsi que leur ordre d'importance étaient sensiblement les mêmes qu'en 1996. Ils confortent également les auteures quant à leur choix d'exclure les étudiants à temps plein de la population de travailleurs pauvres. En effet, les travailleurs pauvres qui passent une grande partie de leur temps à étudier ont des caractéristiques et des comportements qui se distinguent grandement de ceux des autres travailleurs pauvres, et, ils sont beaucoup moins vulnérables à la pauvreté de long terme.

Cependant, les résultats présentés à l'annexe D démontrent aussi que le nombre de personnes qui sont identifiées comme des travailleurs pauvres varient selon la définition utilisée. Si ce constat est plus ou moins important dans une perspective de recherche, il a des implications non négligeables du point de vue de l'élaboration de programmes, en particulier en ce qui a trait à l'identification des personnes éligibles.

Finalement, bien que la régression logistique soit plus efficace que ne l'est la statistique descriptive afin d'identifier les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs, elle n'offre pas de solutions pour prévenir et réduire l'incidence de la pauvreté chez les travailleurs au Canada. Elle offre néanmoins des pistes à considérer pour le développement de politiques. Par exemple, comme les familles qui dépendent d'un seul gagne-pain sont beaucoup plus vulnérables à la pauvreté, il pourrait être approprié de développer des politiques encourageant

une plus grande participation au marché du travail de tous les gagne-pain potentiels faisant partie des familles canadiennes. Par ailleurs, comme les travailleurs autonomes sont particulièrement susceptibles de rencontrer des difficultés financières, le développement de politiques et de programmes directement ciblés à ce groupe de travailleurs constituerait une avenue à explorer. Enfin, puisque le fait d'avoir un faible salaire est aussi un facteur de risque de pauvreté chez les employés salariés, une solution à envisager pourrait être l'augmentation du salaire des travailleurs pauvres. Dans le but de stimuler la réflexion stratégique, les trois chapitres suivants fournissent des évidences supplémentaires concernant ces enjeux.

CHAPITRE 5 : UN PLUS GRAND EFFORT DE TRAVAIL FAMILIAL : UN MOYEN D'ÉCHAPPER À LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL?

5.1 INTRODUCTION

Les résultats présentés au chapitre 4 indiquent clairement que pour les travailleurs, la présence d'un second revenu de travail dans la famille est un facteur important afin d'éviter la pauvreté. En effet, les travailleurs qui sont seuls à subvenir aux besoins de leur famille sont plus susceptibles d'être pauvres que les travailleurs qui comptent sur d'autres gagne-pain. Ce résultat porte à croire que favoriser l'augmentation de l'effort de travail de tous les membres de la famille en âge de travailler serait un moyen d'aider les familles de travailleur à échapper à la pauvreté. Ce chapitre tente d'offrir un éclairage à cette question en étudiant la présence d'autres gagne-pain potentiels dans les familles de travailleurs pauvres ainsi que leurs caractéristiques.

5.2 TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU QUI VIVENT DANS DES FAMILLES À PLUS GRAND POTENTIEL DE GAINS

Deux travailleurs pauvres sur cinq étaient soit des personnes seules, soit des parents seuls et donc n'auraient pu compter sur un second gagne-pain en 2001.

On observe au tableau 5.1 que parmi les 653,300 travailleurs à faible revenu en 2001, 185,700 étaient des personnes seules et 79,900 vivaient dans des familles ne comprenant aucun autre membre âgé de 18 à 64 ans. Cela implique que deux travailleurs à faible revenu sur cinq n'auraient pas eu la possibilité de compter sur un second revenu de travail en 2001. Pour leur part, les travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu étaient moins susceptibles de n'avoir dans leur famille aucune autre personne en âge de travailler en 2001 (soit 1 sur 5).

Tableau 5.1 : Nombre de personnes seules et de personnes faisant partie de familles comptant au moins deux personnes parmi les travailleurs, selon leur statut de faible revenu en 2001

	À faible revenu (653,300)		Pas à faible revenu (10,934,100)	
	#	%	#	%
Personne seule	185,700	28.4%	1,510,400	13.8%
Vit dans une famille économique ne comprenant aucune autre personne âgée de 18 à 64 ans	79,900	12.2%	659,600	6.0%
Vit dans une famille économique comprenant d'autres personnes âgées de 18 à 64 ans	387,600	59.3%	8,764,100	80.2%

Par ailleurs, les travailleurs à faible revenu étaient plus sujets que leurs homologues qui n'avaient pas un faible revenu d'être à la tête d'une famille monoparentale, et donc, de ne pas être en mesure de compter sur un second revenu de travail à moins que leurs enfants intègrent le marché du travail (14% des travailleurs pauvres qui faisaient partie d'une famille d'au moins deux personnes vs 4%, tel qu'indiqué au tableau 5.2). Qui plus est, par rapport aux travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu, les travailleurs à faible revenu étaient plus susceptibles de faire partie d'un couple avec de jeunes enfants, soit un type avec davantage de responsabilités familiales à assumer.

Tableau 5.2 : Distribution des **travailleurs** qui font partie de familles comptant au moins deux personnes, selon la configuration de leur famille et leur statut de faible revenu en 2001

	À faible revenu (467,600)		Pas à faible revenu (9,423,700)	
	#	%	#	%
Famille monoparentale	64,700	13.8%	350,300	3.7%
Couple sans enfant	105,900	22.6%	3,881,700	41.1%
Couple avec enfants dont le plus jeune a moins de 5 ans	110,200	23.6%	1,374,200	14.4%
Couple avec enfants dont le plus jeune a 5 ans et plus	135,700	29.0%	2,816,800	29.9%
Autre type de famille	51,200	7.9%	1,000,800	7.6%

En fait, si 60% des travailleurs à faible revenu avaient dans leur famille d'autres adultes âgés de 18 à 64 ans, seulement 40% des travailleurs pauvres comptaient effectivement sur un second

gagne-pain en 2001, et 25% de ces autres gagne-pain n'accumulaient pas 910 heures de travail rémunérées en 2001 (voir tableau 5.3). Ces chiffres laissent donc croire qu'il y avait un certain potentiel d'augmentation du revenu de travail dans les familles de travailleurs pauvres en 2001.

Tableau 5.3 : Proportion de **travailleurs** qui comptait sur d'autres gagne-pain et/ou sur d'autres travailleurs, selon leur statut de faible revenu en 2001

	À faible revenu (653,300)	Pas à faible revenu (10,934,100)
Proportion de travailleurs qui sont l'unique gagne-pain de la famille*	60.5%	27.3%
Proportion qui comptent sur d'autres gagne-pain (peu importe le nombre d'heures de travail effectuées par ceux-ci)	39.5%	72.7%
Proportion qui comptent sur d'autres travailleurs**	29.8%	65.5%

*Un **gagne-pain** est une personne âgée de 18 à 64 ans qui a déclaré un nombre d'heures de travail rémunérées supérieur à zéro en 2001.

Un **travailleur se définit comme un individu âgé de 18 à 64 ans qui a cumulé 910 heures de travail rémunérées ou plus en 2001.

Exceptionnellement, dans ce chapitre, les étudiants à temps plein n'ont pas été exclus de l'échantillon des travailleurs.

Notamment, les tableaux 5.4 et 5.5 montrent que de tous les travailleurs à faible revenu qui étaient seuls gagne-pain de leur famille, environ 30% auraient effectivement eu la possibilité de compter sur un second gagne-pain, et de tous ceux qui comptaient déjà sur d'autres gagne-pain, 31% auraient pu bénéficier d'un effort de travail plus substantiel de la part de ces autres gagne-pain.

Par conséquent, c'est près d'un travailleur à faible revenu sur trois (**30%**) qui aurait été susceptible de voir son revenu familial augmenter si des membres de sa famille en âge de travailler avaient soit intégré le marché du travail (18.0%), soit travaillé plus de 910 heures (12.3%,) en 2001.

À titre comparatif, c'est **23%** de l'ensemble des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu qui auraient été susceptibles de voir leur revenu familial augmenter si des membres de leur famille en âge de travailler avaient soit intégré le marché du travail (6.8%), soit augmenté leur

effort de travail (16.1%)⁵³. Ces derniers étaient donc également susceptibles de faire partie de familles n'exploitant pas à pleine capacité leur potentiel de gains.

Il est par ailleurs important de noter la différence existant entre la situation des travailleurs de familles de travailleurs pauvres et non-pauvres sans potentiel supplémentaire de gains. En effet, si 77% des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 2001 n'étaient pas dans une position de voir leur revenu familial augmenter, c'est que la plupart des adultes faisant partie de leur famille travaillait déjà un grand nombre d'heures et donc pouvait difficilement augmenter davantage leur effort de travail. En comparaison, 70% des travailleurs à faible revenu n'avaient pas de potentiel supplémentaire de gains dans leur famille, mais pour eux, la cause la plus importante de cette absence de potentiel était le fait qu'ils ne vivaient tout simplement pas avec d'autres adultes pouvant contribuer au revenu familial.

Tableau 5.4 : Parmi les travailleurs qui ne comptent que sur leurs propres revenus de travail, proportion qui aurait eu la possibilité de compter sur un second gagne-pain, selon le statut de faible revenu des travailleurs en 2001

	À faible revenu (395,000)	Pas à faible revenu (2,984,000)
Proportion qui aurait eu la possibilité de compter sur un second gagne-pain *	29.8%	24.9%
Proportion qui n'aurait pas eu la possibilité de compter sur un second gagne-pain	70.2%	75.1%

* On dit qu'un travailleur aurait eu la possibilité de compter sur un second revenu de travail s'il y avait dans sa famille un autre **gagne-pain potentiel**, c'est-à-dire une personne âgée de 18 à 64 ans qui n'a effectué aucune heure de travail rémunérée en 2001.

Tableau 5.5 : Parmi les travailleurs qui comptaient sur un second gagne-pain, proportion qui aurait eu la possibilité de compter sur un second travailleur, selon le statut de faible revenu des travailleurs en 2001

	À faible revenu (258,300)	Pas à faible revenu (7,950,200)
Proportion qui aurait la possibilité de compter sur un second travailleur*	31.0%	22.2%
Proportion qui n'aurait pas eu la possibilité de compter sur un second travailleur	69.0%	77.8%

* On dit qu'un travailleur aurait eu la possibilité de compter sur un second travailleur s'il y avait dans sa famille un autre **travailleur potentiel**, c'est-à-dire une personne âgée de 18 à 64 ans qui a effectué entre 1 et 909 heures de travail rémunérées en 2001, et donc qui aurait pu passer la barre du 910 heures de travail.

⁵³ Plus précisément, de tous les travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu et qui ne comptaient que sur leurs propres revenus de travail, 24.9% avaient un autre gagne-pain potentiel dans sa famille. De tous ceux qui comptaient déjà sur d'autres gagne-pain, 12.3% auraient pu bénéficier d'un effort de travail plus substantiel de la part de ces autres gagne-pain.

5.3 PERSONNES AFFECTÉES PAR LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL QUI VIVENT DANS DES FAMILLES À PLUS GRAND POTENTIEL DE GAINS

De toutes les Canadiens affectés par la pauvreté au travail en 2001, près de la moitié vivait dans une famille à plus grand potentiel de gains, soit parce que certains des adultes faisant partie de ces familles travaillaient peu ou qu'ils ne travaillaient pas du tout.

Environ un tiers des travailleurs à faible revenu aurait pu voir son revenu familial augmenter suite à l'augmentation de l'effort de travail d'autres membres de leur famille en 2001. Or, c'est près de la moitié de toutes les personnes affectées par la pauvreté laborieuse qui auraient pu bénéficier d'un effort de travail plus substantiel de la part de certains membres de leur famille en 2001.

En 2001, environ les trois quarts (73.8%) des 1.5 million de personnes qui faisaient partie de familles de travailleurs à faible revenu avaient dans leur famille au moins deux personnes en âge de travailler. Alors que près de 60% de ces 1.5 million de personnes vivaient en réalité dans une famille à un seul gagne-pain, 29% auraient été susceptibles de connaître une augmentation du revenu familial si un autre adulte de la famille avait intégré le marché du travail, et 19% auraient pu jouir d'un effort de travail plus important de la part d'un membre de leur famille⁵⁴.

En somme, une politique visant à encourager tous les membres des familles de travailleurs pauvres qui étaient en âge de travailler à intégrer le marché du travail aurait pu, dans le meilleur des cas, bénéficier près de la moitié des personnes affectées par la pauvreté laborieuse en 2001. En effet, 48.1% d'entre elles avaient dans leur famille d'autres gagne-pain ou travailleurs potentiels qui auraient pu augmenter leur effort de travail. Cependant, encore faut-il que ces gagne-pain et ces travailleurs potentiels aient été en mesure de le faire. Nous étudions donc, dans la section suivante, les caractéristiques des gagne-pain ainsi que des travailleurs potentiels qui faisaient partie de familles de travailleurs pauvres en 2001, et les

⁵⁴ Voir les tableaux E.1, E.2, E.3, E.4 et E.5 à l'annexe E afin d'obtenir tous les résultats statistiques pour l'ensemble des personnes affectées par la pauvreté laborieuse en 2001.

comparons à celles de leurs homologues de familles non-pauvres et à celles de l'ensemble des adultes qui étaient en âge de travailler cette année-là.

5.4 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX GAGNE-PAIN ET DES NOUVEAUX TRAVAILLEURS POTENTIELS

Les gagne-pain et les travailleurs potentiels se définissent comme suit :

- **Les nouveaux gagne-pain potentiels** sont des personnes âgées de 18 à 64 ans qui n'ont effectué aucune heure de travail rémunérée en 2001.
- **Les nouveaux travailleurs potentiels** sont des personnes âgées de 18 à 64 ans qui ont cumulé entre 1 et 909 heures de travail rémunéré en 2001.

Trois principales constatations se dégagent des résultats présentés au tableau 5.6.

Premièrement, les gagne-pain potentiels qui faisaient partie de familles de travailleur à faible revenu en 2001 avaient un profil qui se distinguait de manière significative de celui de l'ensemble de la population en âge de travailler. Ensuite, dans les familles de travailleurs pauvres, les caractéristiques des nouveaux gagne-pain potentiels différaient quelque peu de celles des nouveaux travailleurs potentiels. Enfin, les profils des nouveaux gagne-pain potentiels ainsi que des nouveaux travailleurs potentiels faisant partie de familles de travailleurs pauvres ressemblaient, à quelques exceptions près, à ceux de leurs homologues faisant partie de familles qui n'avaient pas un faible revenu en 2001.

Les nouveaux gagne-pain potentiels qui faisant partie de familles de travailleur à faible revenu en 2001 avaient des caractéristiques qui se distinguaient de celles de l'ensemble des Canadiens/Canadiennes en âge de travailler. En effet, ils étaient plus susceptibles :

- d'être peu scolarisés;
- d'être jeunes;
- d'étudier;
- d'avoir des limitations au travail;
- de faire partie de groupes à haut risque de pauvreté persistante;
- d'être des femmes;
- et d'avoir des enfants à charge.

5.4.1 Caractéristiques des nouveaux gagne-pain potentiels de familles de travailleurs pauvres

En 2001, les femmes représentaient la majorité des personnes âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillaient pas. Alors que la moitié des adultes de moins de 65 ans cette année-là étaient de sexe féminin, les femmes représentaient plus des deux tiers des nouveaux gagne-pain potentiels dans les familles de travailleurs pauvres. Par ailleurs, comparativement à l'ensemble des adultes en âge de travailler, il était aussi beaucoup plus probable que les nouveaux gagne-pain potentiels soient jeunes, étudient ou aient des limitations au travail. Notamment, près de 30% des nouveaux gagne-pain potentiels de familles de travailleurs pauvres étudiaient à temps plein ou partiel en 2001 comparativement à 16% de l'ensemble des Canadiens/Canadiennes âgés de 18 à 64 ans. Étant donné leur plus jeune âge et leur statut d'étudiant plus fréquent, il n'est pas surprenant d'observer que la majorité de ces nouveaux gagne-pain potentiels (51%) avaient moins de trois ans d'expérience à temps plein sur le marché du travail, alors que parmi toute la population âgée de 18 à 64 ans, cette proportion n'était que de 20%. De surcroît, par rapport aux autres personnes âgées de 18-64 ans, les nouveaux gagne-pain potentiels étaient particulièrement susceptibles d'avoir un faible niveau d'éducation en 2001 : 31% d'entre eux n'avaient pas complété l'école secondaire, comparativement à 17% des personnes de 18 à 64 ans. Un autre fait intéressant à noter est que le quart des nouveaux gagne-pain potentiels dans les familles de travailleurs pauvres étaient soit des immigrants récents soit des Autochtones vivant hors réserve. En comparaison, seulement 7% de l'ensemble des personnes âgées de 18 à 64 ans faisaient partie de l'un ou l'autre de ces deux groupes. Enfin, lorsque comparés à

l'ensemble de la population en âge de travailler, les nouveaux gagne-pain potentiels étaient particulièrement susceptibles de faire partie de familles comptant des enfants, et particulièrement des enfants en bas âge. En effet, si deux adultes en âge de travailler sur cinq (41%) faisaient partie de familles avec enfants, c'est plutôt trois nouveaux gagne-pain potentiels sur cinq (61%) qui se trouvaient dans cette situation en 2001.

En somme, par rapport à l'ensemble des Canadiens/Canadiennes en âge de travailler en 2001, il semble que les nouveaux gagne-pain potentiels qui faisaient partie de familles de travailleurs à faible revenu avaient davantage de barrières à l'emploi puisqu'ils étaient particulièrement susceptibles d'être peu scolarisés, d'avoir des limitations au travail ou de faire partie de groupes à haut risque de pauvreté persistante (comme être des immigrants récents ou des Autochtones hors réserve). Ils avaient également de plus grandes responsabilités familiales puisque les nouveaux gagne-pain potentiels étaient plus souvent des femmes et avaient, dans beaucoup de cas, des enfants à charge. Enfin, ils étaient particulièrement susceptibles d'être jeunes et d'étudier, ce qui limitait leur participation potentielle au marché du travail.

5.4.2 Nouveaux gagne-pain potentiels versus nouveaux travailleurs potentiels

Lorsque l'on compare le profil des nouveaux travailleurs potentiels à celui des nouveaux gagne-pain potentiels faisant partie de familles de travailleurs pauvres, on remarque que les premiers sont, tout comme les derniers, plus susceptibles d'être des femmes, d'être jeunes, d'être des étudiants, d'être peu scolarisés, d'avoir peu d'expérience de travail et d'être membres de familles avec enfants lorsque comparés aux adultes de moins de 65 ans en général. Or, les caractéristiques des nouveaux travailleurs potentiels se distinguent tout de même quelque peu de celles des gagne-pain potentiels. Notamment, les nouveaux travailleurs potentiels sont encore plus susceptibles que les nouveaux gagne-pain potentiels d'être jeunes et de poursuivre des études. Ils sont également plus nombreux à au moins détenir un diplôme d'études secondaires ce qui laisse présager que les nouveaux travailleurs potentiels qui font partie de familles de travailleurs pauvres ont de meilleures perspectives d'emploi, du moins à long terme, que les nouveaux gagne-pain potentiels faisant partie de ces mêmes familles.

5.4.3 Nouveaux gagne-pain potentiels dans les familles de travailleurs pauvres versus non-pauvres

Il est aussi intéressant de noter que les nouveaux gagne-pain potentiels qui faisaient partie d'une famille de travailleurs non-pauvre avaient eux aussi un profil distinctif lorsque comparé à celui de l'ensemble des Canadiens/Canadiennes en âge de travailler. En effet, les femmes, les jeunes, les personnes avec limitations au travail, les personnes sans diplôme d'études secondaires et/ou avec peu d'expérience sur le marché du travail étaient aussi surreprésentées parmi les nouveaux gagne-pain potentiels de familles de travailleurs non-pauvres. Cela suggère qu'une bonne partie d'entre eux avaient, à l'instar de ceux vivant dans les familles pauvres, d'importantes barrières à l'emploi.

Ces nouveaux gagne-pain potentiels avaient toutefois certaines caractéristiques particulières qui les distinguaient des nouveaux gagne-pain potentiels faisant partie de familles de travailleurs pauvres. Entre autres, on retrouvait parmi eux une proportion plus élevée d'individus âgés de 55 à 64 ans et d'individus ayant cumulé plus de trois ans d'expérience sur le marché du travail. Ils étaient également moins susceptibles d'être des immigrants récents et/ou des Autochtones vivant hors réserve par rapport aux nouveaux gagne-pain potentiels de familles de travailleurs pauvres. Enfin, les nouveaux gagne-pain potentiels de familles de travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu avaient significativement moins de chances d'avoir des enfants à charge. Ces caractéristiques particulières indiquent la présence d'un groupe qui est moins proéminent parmi les nouveaux gagne-pain potentiels de familles de travailleurs pauvres, soit des individus sans grandes barrières à l'emploi, ayant d'ailleurs déjà participé au marché du travail mais qui ont, probablement parce qu'ils pouvaient se le permettre, choisi de ne pas travailler.

Tableau 5.6 : Caractéristiques des personnes de 18-64 ans, des nouveaux gagne-pain potentiels et des nouveaux travailleurs potentiels (TP) dans les familles de travailleur, selon le statut de faible revenu des familles en 2001

	Tous	Familles à faible revenu	Familles pas à faible revenu		
	18-64	GPP	TP	GPP	TP
1. DÉMOGRAPHIQUES					
Genre					
Homme	49.7	31.3	33.3	28.3	35.7
Femme	50.3	68.7	66.7	71.7	64.3
Âge					
18-24 ans	14.3	21.1	38.0	21.1	47.1
25-34 ans	21.3	24.5	22.3	14.9	17.9
35-54 ans	49.4	42.3	36.8	40.7	28.4
55-64 ans	15.0	12.2	X	23.4	6.7
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve*					
Oui	6.9	25.4	X	7.0	6.1
Non	93.1	74.6	X	90.0	93.9
A des limitations au travail					
Oui	7.4	16.9	X	19.6	8.2
Non	89.6	83.1	X	80.4	91.8
2. SOCIOÉCONOMIQUES					
Plus haut niveau de scolarité atteint*					
Moins d'un DES	16.6	30.5	19.2	26.1	13.4
DES	26.8	35.7	32.0	30.2	29.9
Études post-secondaires	37.4	26.2	31.6	31.5	41.9
Études universitaires	19.2	X	X	12.4	14.8
Aux études à temps plein ou à temps partiel					
Oui	16.1	29.2	38.7	25.0	47.9
Non	83.9	70.8	61.3	75.0	52.1
Expérience sur le marché du travail*					
Moins de 3 ans	19.8	51.0	54.9	39.7	53.9
3 ans et plus	80.2	49.0	45.1	60.3	46.1
3. LA FAMILLE					
Présence d'enfants					
Pas d'enfant	59.0	38.7	29.4	56.5	50.5
Enfant de moins de 5 ans	13.6	24.5	24.9	16.1	15.8
Enfants âgés de 6 à 17 ans	27.5	36.8	45.8	27.4	33.7

*Lorsqu'il y avait des valeurs manquantes aux variables d'intérêt, les proportions ont été calculées seulement pour les observations pour lesquelles l'information était connue.

5.5 CONCLUSION

Une des principales conclusions ressortant de ce chapitre c'est que près de la moitié des personnes affectées par la pauvreté laborieuse en 2001 vivait effectivement dans une famille où des personnes âgées de 18 à 64 ans ne travaillaient pas ou accumulaient peu d'heures de travail. Ceci suggère qu'un effort de travail plus important était possible et aurait pu réduire l'incidence de la pauvreté parmi les familles de travailleur.

Or, lorsque l'on s'attarde de plus près aux caractéristiques des adultes qui travaillaient peu ou ne travaillaient pas dans les familles de travailleurs pauvres en 2001, on remarque qu'elles pouvaient, dans certains cas, constituer un frein au potentiel d'augmentation de leur effort de travail. En effet, ces personnes étaient particulièrement susceptibles d'être jeunes, d'être aux études, d'avoir un faible niveau d'éducation et peu d'expérience sur le marché du travail, de faire partie d'un groupe à risque de pauvreté persistante (c'est-à-dire d'être des immigrants récents ou des Autochtones vivant hors réserve et/ou d'avoir des limitations au travail), d'être des femmes et de vivre dans une familles avec enfants.

CHAPITRE 6 : DEVRAIT-ON CONSIDÉRER LES TRAVAILLEURS PAUVRES AUTONOMES ET LES TRAVAILLEURS PAUVRES SALARIÉS DE FAÇON DIFFÉRENTE?

6.1 INTRODUCTION

Tel que mentionné aux chapitres 3 et 4, une forte proportion (41 %) des travailleurs pauvres du Canada ont connu une période de travail autonome en 2001. Quelles que soient les causes de ce phénomène, l'analyse de régression a démontré que le fait d'être travailleur autonome était le deuxième plus important déterminant de la pauvreté chez les travailleurs⁵⁵. Il est donc essentiel d'analyser plus à fond la situation des travailleurs autonomes pauvres et de la comparer à celle des travailleurs salariés pauvres. Il est par ailleurs logique de s'intéresser à la situation des deux groupes de façon indépendante, puisque les renseignements obtenus sur le revenu des travailleurs autonomes dans le cadre d'enquêtes peuvent ne pas être aussi valides que ceux obtenus pour les travailleurs salariés. De plus, les travailleurs autonomes⁵⁶ sont plus susceptibles de faire face à des conditions d'emploi moins favorables que les travailleurs salariés, puisqu'il arrive souvent qu'ils ne soient pas protégés en vertu des normes du travail. L'objectif du chapitre 6 est de faire ressortir les similitudes et les différences entre les deux groupes de travailleurs.

6.2 COMPARAISON DES TRAVAILLEURS AUTONOMES PAUVRES ET DES TRAVAILLEURS SALARIÉS PAUVRES

6.2.1 *Nombre de travailleurs pauvres autonomes versus salariés*

La pauvreté est beaucoup plus répandue chez les travailleurs autonomes que chez les travailleurs salariés au Canada.

⁵⁵ En 2001, le fait de connaître une période de travail autonome augmentait le risque d'être pauvre d'environ 8 % chez les travailleurs canadiens.

⁵⁶ Remarque : Il arrive que certains travailleurs connaissent à la fois des périodes de travail autonome et de travail salarié au cours d'une même année. Pour éviter de compter deux fois la même personne, nous définissons les travailleurs salariés comme étant ceux qui n'ont pas travaillé de façon autonome au cours de l'année de référence, et pour lesquels on a une valeur non-manquante à la variable CMPHRW28 (puisque les seuls travailleurs dont c'est le cas sont les travailleurs salariés). Par opposition, nous définissons les travailleurs autonomes comme étant ceux qui ont connu au moins une période d'emploi autonome au cours de l'année de référence (il est cependant à noter que certains d'entre eux peuvent aussi avoir été travailleurs salariés au cours de la même année).

En 2001, on comptait au Canada 265 900 travailleurs autonomes pauvres (ces travailleurs représentaient 15,5 % de tous les travailleurs autonomes), et 380 300 travailleurs salariés pauvres⁵⁷ (ces travailleurs représentaient 3,9 % de tous les travailleurs salariés). En incluant les personnes à charge, on constate que 686 100 personnes vivaient dans une famille à laquelle appartenait au moins un travailleur autonome pauvre, tandis que 935 200 personnes appartenaient à une famille comptant au moins un travailleur salarié pauvre⁵⁸.

Sur une période plus longue (de 1996 à 2001), on constate que 10 % des personnes qui étaient travailleurs salariés en 1996 ont vécu de la pauvreté au moins une fois entre 1996 et 2001, tandis que cette proportion était de 30 % chez les travailleurs autonomes. Ces chiffres montrent que la pauvreté est beaucoup plus fréquente chez les travailleurs autonomes qu'elle ne l'est chez les travailleurs salariés.

6.2.2 Effort de travail

En 2001, les travailleurs autonomes pauvres du Canada ont déclaré avoir travaillé un nombre beaucoup plus important d'heures que les travailleurs salariés pauvres (650 heures de plus, soit l'équivalent de 19 semaines à temps plein).

Les différences entre les travailleurs autonomes pauvres et les travailleurs salariés pauvres sont d'autant plus frappantes au chapitre de l'effort de travail. En effet, les travailleurs autonomes pauvres du Canada ont travaillé en moyenne 2 470 heures en 2001, tandis que les travailleurs salariés pauvres ont accumulé en moyenne 1 820 heures de travail.

Cette différence importante au chapitre des heures travaillées pourrait laisser croire que les travailleurs autonomes dont le revenu est faible ont tendance à déclarer un nombre d'heures

⁵⁷ La somme du nombre de travailleurs salariés et de travailleurs autonomes pauvres ne correspond pas au nombre total de travailleurs pauvres présenté dans les chapitres précédents (646 100 contre 653 300). Cette différence découle du fait que nous avons limité l'échantillon de travailleurs salariés à ceux pour lesquels nous avons une valeur pour la variable CMPHRW28 (taux horaire composite de l'ensemble des travailleurs salariés). Nous avons pris cette décision pour éviter de compter des travailleurs autonomes non déclarés dans l'échantillon de travailleurs salariés.

⁵⁸ La somme des personnes appartenant aux deux types de familles de travailleur pauvre (1 621 300 personnes) est supérieure au chiffre présenté au chapitre 3 (1 500 000 personnes). La cause de cette différence est que, dans certains cas, une famille de travailleur pauvre comporte à la fois un travailleur autonome et un travailleur salarié (ce qui fait qu'elle est comptée deux fois). En 2001, 75 100 travailleurs pauvres (143 094 personnes si l'on compte les personnes à charge) appartenaient à ce type de famille de travailleur.

supérieur à celui effectivement travaillé, mais on constate que les travailleurs autonomes qui n'étaient pas pauvres en 2001 déclaraient un nombre d'heures aussi élevé (2 430 heures de travail). De plus, les travailleurs autonomes qui étaient pauvres en 1996 ont accumulé 14 130 heures de travail rémunérées entre 1996 et 2001 contre 13 950 heures chez ceux qui n'étaient pas pauvres en 1996, ce qui veut dire que l'effort de travail était essentiellement le même chez les deux groupes. Il semble que le fait de travailler un nombre élevé d'heures soit assez fréquent chez les travailleurs autonomes, qu'ils soient pauvres ou non; à moins que l'ensemble des travailleurs autonomes ne déclarent un nombre d'heures de travail supérieur à celui réellement travaillé. Malheureusement, les données de l'EDTR ne permettent pas d'approfondir cette question.

Fait intéressant, les travailleurs salariés pauvres avaient un profil de travail très différent. En plus d'avoir accumulé un nombre d'heures de travail moins important que les travailleurs autonomes pauvres en 2001, ils étaient aussi moins susceptibles d'avoir travaillé pendant au moins 1 500 heures au cours de la même année (69 % d'entre eux l'ont fait, contre 87 % des travailleurs autonomes), et d'accumuler de nombreuses heures de travail sur une période plus longue (les travailleurs salariés qui étaient pauvres en 1996 ont accumulé 9 725 heures de travail rémunérées entre 1996 et 2001, comparativement à 14 130 heures chez les travailleurs autonomes qui étaient pauvres en 1996)⁵⁹.

Parallèlement, il est intéressant de constater que les travailleurs salariés qui n'étaient pas pauvres ont accumulé un nombre d'heures de travail beaucoup plus important que les travailleurs autonomes qui étaient dans la même situation (11 128 heures), ce qui confirme l'idée que le nombre d'heures travaillées est un déterminant important de la pauvreté chez les travailleurs salariés, mais pas chez les travailleurs autonomes. De plus, le fait que 22,7 % des travailleurs salariés qui étaient pauvres en 1996 se sont trouvés au chômage pendant au moins une année entre 1996 et 2001, contre 11,8 % seulement des autres travailleurs salariés supporte

⁵⁹ Remarque : Dans de nombreux cas, on n'a pas de valeurs pour la variable alhrp28 (la variable utilisée pour déterminer le nombre d'heures travaillées) pour au moins une année au cours de la période 1996-2001. Pour l'estimation du nombre moyen d'heures travaillées, nous avons dû exclure les observations pour lesquelles il y avait des valeurs manquantes. Cela a pour effet de faire diminuer la fiabilité des estimations présentées. Pour la période 1996-2001, on n'a pas de valeurs pour la variable alhrp28 pour 44,1 % des personnes comprises dans la catégorie des travailleurs autonomes pauvres en 1996. Ce chiffre était respectivement de 36,5 %, 27,9 % et 19,3 % chez les travailleurs autonomes qui n'étaient pas pauvres, les travailleurs salariés pauvres et les travailleurs salariés qui n'étaient pas pauvres.

cette interprétation. En contraste, la proportion des travailleurs autonomes qui n'étaient pas pauvres en 1996 et qui ont été au chômage pendant au moins un an au cours de la même période était de 9 % seulement⁶⁰.

6.2.3 Rémunération

En 2001, les travailleurs autonomes pauvres du Canada étaient beaucoup moins rémunérés que les travailleurs salariés pauvres.

Comme on peut le voir dans le tableau 6.1, en plus d'avoir démontré un plus grand effort de travail que les travailleurs salariés pauvres, les travailleurs autonomes pauvres semblaient devoir faire face à des conditions beaucoup moins intéressantes sur le marché du travail. En 2001, leur rémunération moyenne correspondait à environ la moitié de celle des travailleurs salariés pauvres (5 854 \$ contre 11 524 \$). Il faut par ailleurs mentionner que la rémunération des travailleurs autonomes qui n'appartenaient pas à une famille à faible revenu était très semblable à celle des travailleurs salariés qui se trouvaient dans la même situation financière (41 635 \$ contre 41 511 \$). De plus, 22,4 % des travailleurs autonomes pauvres avaient une rémunération nulle ou négative⁶¹, comparativement à 5,6 % seulement de ceux qui n'étaient pas pauvres.

Tableau 6.1 : Rémunération annuelle moyenne des travailleurs autonomes et des travailleurs salariés pauvres, ainsi que de ceux qui n'étaient pas pauvres, MPC, 2001

	Rémunération annuelle moyenne	
	Travailleurs pauvres	Autres travailleurs
Travailleurs autonomes	5 854 \$	41 635 \$
Salariés	11 524 \$	41 511 \$

⁶⁰ Malheureusement, nous ne pouvons divulguer la proportion des travailleurs autonomes qui étaient pauvres en 1996 et qui ont connu au moins une année de chômage entre 1996 et 2001, étant donné que l'échantillon est trop petit (n<25).

⁶¹ Les travailleurs autonomes ont la possibilité de déclarer leurs pertes dans le formulaire d'impôt T1, ce qui explique pourquoi certains d'entre eux déclarent un revenu nul ou négatif.

6.2.4 Écart de pauvreté

En 2001, les travailleurs autonomes pauvres avaient en moyenne un plus faible revenu que les travailleurs salariés pauvres.

En 2001, l'écart de pauvreté⁶² des travailleurs autonomes pauvres était en moyenne de 38,5 %, comparativement à 25,1 % chez les travailleurs salariés pauvres (voir le tableau 6.2). Il est par ailleurs intéressant de constater que les travailleurs autonomes pauvres étaient en moyenne aussi pauvres que les personnes pauvres moins actives⁶³ (dont l'écart de pauvreté était de 35 %, soit 6 465 \$, en 2001), bien qu'ils aient travaillé beaucoup plus.

Tableau 6.2 : Écart de pauvreté des travailleurs autonomes pauvres, des travailleurs salariés pauvres, ainsi que des personnes pauvres moins actives, MPC, 2001

	Écart de pauvreté	
Travailleurs autonomes pauvres	38,4 %	8 200\$
Travailleurs salariés pauvres	25,1 %	5 000\$
Personnes pauvres moins actives	35,0 %	6 465\$

6.2.5 Sous-déclaration de la rémunération

Les résultats présentés jusqu'à maintenant montrent que les différences de rémunération sont plus grandes entre les travailleurs autonomes qu'entre les travailleurs salariés, et que les travailleurs autonomes pauvres du Canada vivent dans une situation de pauvreté plus sévère que les travailleurs salariés pauvres. Cependant, le large fossé qui existe entre la rémunération des deux groupes pourrait découler (du moins en partie) de problèmes liés à la déclaration de la rémunération. En effet, il se peut qu'un problème survienne lorsque l'on tente d'estimer le niveau de revenu des travailleurs autonomes dans le cadre d'enquête dans lesquelles ces personnes peuvent sous-déclarer leur revenu ou sur-déclarer leurs dépenses. Dans ces cas, le

⁶² L'écart de pauvreté est calculé comme suit : écart de pauvreté = 1 - (revenu familial disponible de la MPC / seuil de la MPC). Veuillez noter qu'on a attribué la valeur zéro aux revenus négatifs pour ce calcul.

⁶³ Il faut se rappeler que, dans le cadre de la présente étude, l'expression « moins active » veut dire non pas qu'une personne n'a pas travaillé du tout au cours de l'année de référence, mais plutôt qu'elle a accumulé moins de 910 heures de travail (le seuil que nous avons choisi pour définir la catégorie des travailleurs pauvres; voir le chapitre 2 pour de plus amples renseignements à ce sujet).

revenu net ne correspondrait pas à leur train de vie réel. Malheureusement, on n'a pas sous la main des données permettant de déterminer si les travailleurs autonomes pauvres subissent réellement des difficultés financières de l'ordre de celles indiquées par l'EDTR⁶⁴. Il est néanmoins possible de vérifier si les travailleurs pauvres du Canada ont des profils différents selon qu'ils sont salariés ou travailleurs autonomes. C'est la question à laquelle s'intéressent les sections suivantes.

6.2.6 Profils descriptifs

En comparant les deux groupes de travailleurs au chapitre de leurs caractéristiques démographiques (voir le tableau 6.3), nous avons découvert que la plupart des travailleurs autonomes pauvres étaient des hommes (68,8 % contre 31,2 % de femmes). En contraste, les travailleurs salariés pauvres étaient répartis de façon pratiquement égale entre les deux sexes (48,1 % d'hommes contre 51,9 % de femmes). Peu de travailleurs autonomes pauvres (environ 9 %) avaient moins de 30 ans, tandis qu'environ un tiers des travailleurs salariés pauvres appartenaient à ce groupe d'âge. Par ailleurs, environ 6 % des travailleurs autonomes pauvres vivaient dans les provinces de l'Atlantique, contre 12 % des travailleurs salariés pauvres. Il est aussi intéressant de constater que les travailleurs autonomes pauvres étaient moins souvent célibataires (les célibataires représentaient 15,5 % des travailleurs autonomes pauvres, contre 37,1 % des travailleurs salariés pauvres). Finalement, pour les deux groupes de travailleurs, le fait d'appartenir à un groupe à risque élevé⁶⁵ ou d'avoir une limitation au travail représentait l'exception et non la règle.

En ce qui a trait à leurs caractéristiques socioéconomiques, nous avons découvert que les travailleurs autonomes pauvres du Canada étaient plus susceptibles que les travailleurs salariés pauvres d'avoir complété des études postsecondaires. Il semble aussi que les travailleurs autonomes pauvres étaient susceptibles d'avoir une expérience sur le marché du travail plus importante que les travailleurs salariés pauvres en 2001 (plus de 60 % des travailleurs

⁶⁴ Il faut mentionner que ce problème n'est pas propre au Canada. On constate dans d'autres pays, par exemple en Europe, que les travailleurs autonomes sont nombreux parmi les travailleurs pauvres. Pour cette raison, Eurostat a décidé d'analyser la situation des travailleurs autonomes et des travailleurs salariés pauvres de l'Europe de façon indépendante.

⁶⁵ Dans le cadre de la présente étude, les immigrants récents et les Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve font partie du groupe « à risque élevé ».

autonomes pauvres avaient trois ans d'expérience et plus, contre environ 47 % des travailleurs salariés pauvres).

En ce qui a trait à la situation familiale, il est intéressant de constater que les travailleurs autonomes pauvres et les travailleurs salariés pauvres présentaient des caractéristiques très différentes. Près du tiers des travailleurs salariés pauvres vivaient seuls, comparativement à environ un cinquième des travailleurs autonomes pauvres. De plus, les chefs de famille monoparentale représentaient plus de 12 % des travailleurs salariés pauvres, contre 6,5 % seulement des travailleurs autonomes à faible revenu. Finalement, 7,5 % des travailleurs salariés pauvres faisaient partie d'un couple de travailleurs sans enfant, alors que cette proportion était de près de 17 % chez les travailleurs autonomes pauvres.

Au chapitre du marché du travail et des caractéristiques relatives à l'emploi, on constate qu'une proportion moins importante de travailleurs autonomes pauvres travaillent entre 1 500 et 2 499 heures par année (environ 43 %, contre 58 % des travailleurs salariés pauvres), mais que nombre d'entre eux ont déclaré avoir travaillé 2 500 heures et plus (44 %, comparativement à 10 % seulement des travailleurs salariés pauvres).

Fait intéressant, une proportion plus importante de travailleurs autonomes pauvres travaillaient à temps plein dans le cadre de leur occupation principale (90,5 %), comparativement aux travailleurs salariés pauvres (environ 80 %). De plus, une forte proportion de travailleurs salariés pauvres (40,2 %) travaillaient dans le domaine de la vente et des services, tandis que cette proportion était beaucoup plus faible chez les travailleurs autonomes pauvres (21,1 %). Finalement, 25,5 % des travailleurs autonomes pauvres travaillaient pour une entreprise constituée en société en 2001 (l'analyse de régression logistique indique que le fait d'avoir une entreprise constituée en personne morale diminue le risque d'avoir un revenu familial faible de plus de sept points de pourcentage. Voir la note 67 pour de plus amples renseignements à ce sujet).

En ce qui concerne le soutien gouvernemental, nous avons constaté que moins de 3 % des travailleurs autonomes pauvres ont reçu des prestations d'aide sociale (AS) ou d'assurance-

emploi (AE) en 2001⁶⁶. En contraste, 12 % des travailleurs salariés pauvres ont reçu des prestations d'AS, et 21,2 %, des prestations d'AE au cours de la même année.

Tableau 6.3 : Répartition des travailleurs autonomes et salariés pauvres selon leurs caractéristiques, 2001

	Travailleurs autonomes pauvres	Travailleurs salariés pauvres
Tous	100 %	100 %
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES		
Sexe		
Hommes	68,8 %	48,1 %
Femmes	31,2 %	51,9 %
Âge		
18-29	9,2 %	32,5 %
30-44	46,7 %	45,0 %
45-64	44,1 %	22,5 %
Province de résidence		
Provinces de l'Atlantique	6,4 %	11,8 %
Québec	14,9 %	15,5 %
Ontario	32,1 %	34,7 %
Manitoba ou Saskatchewan	7,6 %	6,5 %
Alberta	14,0 %	9,6 %
Colombie-Britannique	25,0 %	21,8 %
État matrimonial		
Célibataire	15,5 %	37,1 %
Couple	64,9 %	46,6 %
Séparés, divorcés ou veufs	19,7 %	16,3 %
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve		
Oui	10,0 %	12,7 %
Non	80,5 %	75,6 %
Limitations au travail		
Oui	12,3 %	11,0 %
Non	87,7 %	89,0 %
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES		
Plus haut niveau d'éducation atteint⁶⁷		
Études secondaires	18,4 %	20 %
Diplôme d'études secondaires	23,6 %	27,2 %
Études postsecondaires	33,8 %	28,3 %
Diplôme universitaire	13,6 %	9,7 %

⁶⁶ Certains travailleurs qui se définissent comme étant des travailleurs autonomes peuvent avoir eu un emploi salarié pour une partie de l'année et donc avoir eu accès à des prestations d'AE.

⁶⁷ Dans certains cas, comme au chapitre du niveau d'éducation, la somme des statistiques est inférieure à 100 %, étant donné les valeurs manquantes associées à de nombreux répondants.

Tableau 6.3 (fin) : Répartition des travailleurs autonomes et salariés pauvres selon leurs caractéristiques, 2001

	Travailleurs autonomes pauvres	Travailleurs salariés pauvres
Étudiant à temps partiel		
Oui	X	5,3 %
Non	97,2 %	94,7 %
Expérience du marché du travail		
Moins de trois ans	X	12 %
Trois ans et plus	60,6 %	46,5 %
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES		
Type de famille		
Personne vivant seule	22,8 %	32,7 %
Couple sans enfant, un travailleur	5,7 %	4,1 %
Couple sans enfant, deux travailleurs	16,6 %	7,5 %
Couple avec enfants, un soutien de famille	14,2 %	11 %
Couple avec enfants, deux soutiens de famille	26,8 %	24,3 %
Famille monoparentale	6,5 %	12,4 %
Autre type de famille	7,4 %	8,1 %
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL		
Nombre d'heures de travail rémunérées au cours de l'année		
De 910 à 1 499	13,4 %	31,5 %
De 1 500 à 2 499	42,5 %	58,3 %
2 500 et plus	44,0 %	10,2 %
Emploi à temps plein		
Oui	90,5 %	79,9 %
Non	9,4 %	12,6 %
Plus d'un emploi au cours de l'année		
Oui	20,5 %	31,8 %
Non	79,5 %	68,2 %
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL		
Type d'occupation		
Affaires et finances	24,8 %	16,9 %
Arts, sciences et santé	12,5 %	12,4 %
Vente et services	21,1 %	40,2 %
Autre	40,4 %	28,6 %
Taille de l'entreprise		
Petite (moins de 20 employés)	92 %	47,9 %
Moyenne ou grande (plus de 20 employés)	7,4 %	48,1 %
Entreprise constituée en personne morale (travailleurs autonomes seulement)		
Oui	25,5 %	s/o
Non	74,5 %	s/o

Remarque : Dans le tableau, les chiffres en caractère **gras** sont différents d'un groupe à l'autre à un niveau de confiance de 95 %.

Le symbole X signifie que les renseignements ne peuvent être divulgués en raison de la taille de l'échantillon ($n < 25$).

6.3 DÉTERMINANTS DU FAIBLE REVENU CHEZ LES TRAVAILLEURS AUTONOMES VERSUS SALARIÉS

Les résultats présentés jusqu'à maintenant montrent que les travailleurs autonomes pauvres et les travailleurs salariés pauvres ont des profils très différents. Cependant, les déterminants de la pauvreté sont-ils les mêmes pour les deux groupes de travailleurs? Les prochaines sections apportent des éclaircissements à ce sujet.

6.3.1 Déterminants communs du faible revenu

Mis à part le nombre d'heures travaillées et le type d'occupation, les principaux déterminants de la pauvreté étaient les mêmes chez les travailleurs autonomes et les travailleurs salariés en 2001.

Nous avons effectué des analyses de régression logistique indépendantes afin de déterminer les facteurs qui ont eu une incidence sur la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs autonomes versus chez les travailleurs salariés en 2001⁶⁸ (voir les tableaux 6.4 et 6.5). Nous avons découvert que l'incidence globale de la pauvreté était beaucoup plus élevée chez les travailleurs autonomes que chez les travailleurs salariés en 2001 (15,5 % contre 3,9 %), et que le risque d'être pauvre était toujours beaucoup plus grand pour les travailleurs autonomes, peu importe la caractéristique étudiée.

Néanmoins, mis à part deux facteurs⁶⁹, les principaux déterminants de la pauvreté étaient les mêmes pour les deux groupes de travailleurs. En ordre décroissant d'importance, voici ces facteurs :

1. ne pouvoir compter que sur un seul gagne-pain dans la famille (inclut les personnes seules, les chefs de famille monoparentale et les couples où il n'y a qu'un travailleur);
2. avoir des enfants;

⁶⁸ Étant donné que les échantillons de travailleurs autonomes pauvres qui n'avaient pas trois ans d'expérience de travail et ceux qui étudiaient à temps partiel étaient trop petits, nous avons dû exclure ces variables explicatives des analyses de régression logistique, de façon à obtenir des résultats comparables pour les travailleurs autonomes et les travailleurs salariés. Malheureusement, cette démarche a fort probablement réduit la capacité de prédiction des modèles. Il est par ailleurs intéressant de noter que lorsque nous avons effectué une analyse de régression logistique concernant seulement les travailleurs autonomes, et que nous avons intégré à cette analyse une variable relative au fait de travailler pour une entreprise constituée en société ou non, la capacité de prédiction du modèle s'en est trouvée améliorée. Le fait de ne pas travailler pour une entreprise constituée en société s'est révélé significatif sur le plan statistique en ce qui concerne les facteurs permettant d'expliquer la pauvreté chez les travailleurs autonomes. En réalité, le fait de ne pas travailler dans une entreprise constituée en société augmente la probabilité d'être pauvre de 7,3 % chez les travailleurs autonomes.

⁶⁹ Le nombre d'heures travaillées et le domaine dans lequel la personne travaillait.

3. vivre en Colombie-Britannique ou dans les provinces de l'Atlantique;
4. être un immigrant récent ou un Autochtone vivant hors-réserve;
5. travailler pour une petite entreprise;
6. ne pas avoir de diplôme d'études secondaires;
7. avoir une limitation au travail.

6.3.2 Déterminants particuliers du faible revenu

En 2001, le fait de ne travailler que peu d'heures ou de travailler dans la vente et les services avaient une forte incidence sur la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs salariés seulement.

Bien que plusieurs facteurs faisaient augmenter la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs autonomes et chez les travailleurs salariés, certains facteurs n'avaient un impact que sur l'un des deux groupes de travailleurs. Par exemple, le fait de vivre en Alberta ne faisait augmenter la probabilité d'être pauvre que chez les travailleurs autonomes en 2001 (de 6,6 pp⁷⁰) tandis que le fait de vivre en Ontario ne faisait augmenter la probabilité d'être pauvre que chez les travailleurs salariés (de 1 pp). De la même façon, le fait de travailler dans la vente et les services, de travailler moins de 1 500 heures par année, d'avoir entre 18 et 29 ans, d'avoir occupé plus d'un emploi, ainsi que d'être une femme faisait augmenter de façon significative la probabilité d'être pauvre seulement chez les travailleurs salariés (de 5,7 pp, 4,9 pp, 2,7 pp, 1,5 pp et 1 pp, respectivement). Cela démontre qu'il y a moins de facteurs qui nous permettent de prédire la pauvreté chez les travailleurs autonomes que chez les travailleurs salariés.

Il est intéressant de noter que le fait de travailler peu d'heures était l'un des facteurs ayant une forte incidence sur la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs salariés, mais aucune incidence significative chez les travailleurs autonomes (un autre facteur étant le fait de travailler dans la vente et les services). En effet, chez les employés salariés, le fait de travailler moins de 1 500 heures par année faisait augmenter la probabilité d'être pauvre de 4,9 pp (comparativement au fait de travailler entre 1 500 et 2 499 heures par année). Il s'agissait du

⁷⁰ « pp » signifie « point de pourcentage ».

deuxième facteur en importance (après les facteurs liés à la situation familiale) permettant d'expliquer la pauvreté chez les travailleurs salariés. En réalité, c'est probablement parce que le nombre d'heures travaillées n'avait aucune incidence sur la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs autonomes (qui représentaient une proportion importante des travailleurs pauvres en 2001) que ce facteur ne s'est pas révélé être un déterminant important de la pauvreté chez les travailleurs en général en 2001 (voir le chapitre 4).

Tableau 6.4 Estimation des coefficients, niveau de signification des coefficients, probabilités prédites et différence par rapport à la probabilité prédite la plus basse, en fonction de toutes les caractéristiques (MPC, 2001) – Analyse de régression logistique permettant d’estimer la probabilité que les **travailleurs autonomes** soient pauvres⁷¹ (le modèle ne tient pas compte du fait, pour un travailleur, de travailler pour une entreprise constituée en société)

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp)
Tous			15,5 %	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Sexe				
Femmes			15,2 %	0,0
Hommes	-0,0958	0,5411	16,2 %	1,0
Âge				
18-29	0,2205	0,3586	18,7 %	4,2
30-44			16,1 %	1,6
45-64	-0,1434	0,3387	14,5 %	0,0
Province de résidence				
Provinces de l’Atlantique	0,6409	0,0141	17,4 %	6,5
Québec			10,9 %	0,0
Ontario	0,2699	0,2319	13,3 %	2,4
Manitoba ou Saskatchewan	0,3712	0,1619	14,4 %	3,5
Alberta	0,6459	0,0144	17,5 %	6,6
Colombie-Britannique	1,2059	0,0000	25,3 %	14,4
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	0,8232	0,0098	25,1 %	10,7
Non			14,4 %	0,0
Limitations au travail				
Oui	0,5233	0,0093	21,4 %	6,4
Non			15 %	0,0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau d’éducation atteint				
Études secondaires	0,6378	0,0157	20 %	7,2
Diplôme d’études secondaires	0,2980	0,2505	15,9 %	3,1
Études postsecondaires	0,2639	0,2690	15,5 %	2,7
Diplôme universitaire			12,8 %	0,0

⁷¹ On n’a pas pu tenir compte du fait d’étudier à temps partiel ni du nombre d’années d’expérience sur le marché du travail, à cause du manque d’observations relatives à ces deux variables (n<30).

Tableau 6.4 (fin) : Estimation des coefficients, niveau de signification des coefficients, probabilités prédites et différence par rapport à la probabilité prédite la plus basse, en fonction de toutes les caractéristiques (MPC, 2001) – Analyse de régression logistique permettant d’estimer la probabilité que les **travailleurs autonomes** soient pauvres⁷² (le modèle ne tient pas compte du fait, pour un travailleur, de travailler pour une entreprise constituée en société)

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp)
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne vivant seule	1,9815	0,0000	34,4 %	26,8
Couple sans enfants, un travailleur	1,7459	0,0000	29,7 %	22,1
Couple sans enfant, deux travailleurs			7,6 %	0,0
Couple avec enfants, un soutien de famille	2,6327	0,0000	48,6 %	41,0
Couple avec enfants, deux soutiens de famille	0,4513	0,0334	11,2 %	3,6
Famille monoparentale	2,2860	0,0000	40,9 %	33,3
Autre type de famille	0,6421	0,0878	13,1 %	5,5
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L’EFFORT DE TRAVAIL				
Nombre d’heures de travail rémunérées au cours de l’année				
De 910 à 1 499	0,1573	0,4439	16,4 %	1,7
De 1 500 à 2 499			14,7 %	0,0
2 500 et plus	0,1275	0,4449	16,1 %	1,4
Plus d’un emploi au cours d’un mois				
Oui	-0,0766	0,7093	14,8 %	0,9
Non			15,7 %	0,0
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L’EMPLOI PRINCIPAL				
Type d’occupation				
Affaires et finances	0,3797	0,0992	15,2 %	3,7
Arts, sciences et santé			11,5 %	0,0
Vente et services	0,3544	0,1649	14,9 %	3,4
Autre	0,6421	0,0049	18,3 %	6,8
Taille de l’entreprise				
Petite (moins de 20 employés)	0,8526	0,0001	16,7 %	8,0
Moyenne ou grande			8,7 %	0,0
Pseudo R2 : 0,1375				
Aire sur la courbe ROC : 0,7551				

⁷² On n’a pas pu tenir compte du fait d’étudier à temps partiel ni du nombre d’années d’expérience sur le marché du travail, à cause du manque de données relatives à ces deux variables (n<30).

Tableau 6.5 : Estimation des coefficients, niveau de signification des coefficients, probabilités prédites et différence par rapport à la probabilité prédite la plus basse, en fonction de toutes les caractéristiques (MPC, 2001) – Analyse de régression logistique permettant d’estimer la probabilité que les **travailleurs salariés** soient pauvres⁷³.

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp)
Tous	-	-	3,9 %	-
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Sexe				
Femmes			4,4 %	1,0
Hommes	-0,3161	0,0070	3,4 %	0,0
Âge				
18-29	0,5600	0,0000	5,7 %	2,7
30-44			3,6 %	0,6
45-64	-0,2217	0,0918	3 %	0,0
Province de résidence				
Provinces de l’Atlantique	0,9593	0,0000	5,9 %	3,3
Québec			2,6 %	0,0
Ontario	0,3714	0,0386	3,6 %	1,0
Manitoba ou Saskatchewan	0,2793	0,1602	3,3 %	0,7
Alberta	0,3356	0,1150	3,5 %	0,9
Colombie-Britannique	1,0435	0,0000	6,3 %	3,7
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	0,8454	0,0000	7,3 %	3,6
Non			3,7 %	0,0
Limitations au travail				
Oui	0,4947	0,0036	5,6 %	1,9
Non			3,7 %	0,0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau d’éducation atteint				
Études secondaires	0,8094	0,0009	5,4 %	2,7
Diplôme d’études secondaires	0,4334	0,0546	4 %	1,3
Études postsecondaires	0,1490	0,4752	3,1 %	0,4
Diplôme universitaire			2,7 %	0,0

⁷³ On n’a pas tenu compte, dans l’analyse de régression, du fait d’étudier à temps partiel ni des années d’expérience sur le marché du travail, de façon à pouvoir comparer ces résultats avec ceux qu’on a obtenus pour les travailleurs autonomes. Cependant, les taux de pauvreté chez les travailleurs montrent que les facteurs en question pourraient bien être des valeurs explicatives importantes si on en tenait compte dans l’analyse de régression.

Tableau 6.5 (fin) : Estimation des coefficients, niveau de signification des coefficients, probabilités prédites et différence par rapport à la probabilité prédite la plus basse, en fonction de toutes les caractéristiques (MPC, 2001) – Analyse de régression logistique permettant d’estimer la probabilité que les **travailleurs salariés** soient pauvres

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp)
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne vivant seule	2,4027	0,0000	8,3 %	7,4
Couple sans enfants, un travailleur	2,0653	0,0000	6,2 %	5,3
Couple sans enfant, deux travailleurs (OMIS)			0,9 %	0,0
Couple avec enfants, un soutien de famille	3,1194	0,0000	14,4 %	13,5
Couple avec enfants, deux soutiens de famille	1,2091	0,0000	2,9 %	2,0
Famille monoparentale	2,746	0,0000	10,9 %	10,0
Autre type de famille	1,1224	0,0001	2,7 %	1,8
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L’EFFORT DE TRAVAIL				
Nombre d’heures de travail rémunérées au cours de l’année				
De 910 à 1 499	1,1394	0,0000	8,0 %	4,9
De 1 500 à 2 499 (OMIS)			3,1 %	0,0
2 500 et plus	0,1746	0,3180	3,6 %	0,5
Plus d’un emploi au cours d’un mois				
Oui	0,4025	0,0064	5,2 %	1,5
Non (OMIS)			3,7 %	0,0
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L’EMPLOI PRINCIPAL				
Type d’occupation				
Affaires et finances	0,0410	0,8308	2,7 %	0,1
Arts, sciences et santé (OMIS)			2,6 %	0,0
Vente et services	0,9181	0,0000	5,7 %	3,1
Autre	0,5516	0,0078	4,2 %	1,6
Taille de l’entreprise				
Petite (moins de 20 employés)	0,5866	0,0000	5,1 %	2,0
Moyenne ou grande (OMIS)			3,1 %	0,0
Pseudo R2 : 0,2283				
Aire sur la courbe ROC : 0,8455				

6.4 TRAJECTOIRES DES TRAVAILLEURS PAUVRES AUTONOMES ET DES TRAVAILLEURS PAUVRES SALARIÉS AU CHAPITRE DU FAIBLE REVENU

De 1996 à 2001, les trajectoires de sortie du faible revenu, ainsi que les raisons expliquant la sortie étaient très semblables que les travailleurs pauvres aient été des travailleurs autonomes ou salariés.

Nous avons vu dans les sections précédentes qu'au cours de la période 1996-2001, les travailleurs autonomes et les travailleurs salariés pauvres présentaient des différences importantes quant à leur situation d'emploi. Cependant, leurs trajectoires respectives de sortie du faible revenu étaient très semblables (p. ex. environ 25 % des individus qui étaient des travailleurs pauvres autonomes ou des travailleurs pauvres salariés ont échappé rapidement au faible revenu, c'est-à-dire en 1997, et de façon définitive, ce qui veut dire qu'ils n'y sont pas retombés entre 1998 et 2001). De même, les deux groupes ont passé en moyenne trois ans dans la pauvreté. Par ailleurs, 41,4 % des personnes qui entraient dans la catégorie des travailleurs pauvres autonomes en 1996 ont connu de la pauvreté persistante entre 1996 et 2001. Une proportion semblable de travailleurs salariés pauvres (38.1%) a connu de la pauvreté persistante au cours de la même période.

De plus, les raisons permettant d'expliquer la sortie de la pauvreté étaient très semblables pour les deux groupes. Parmi les gens qui entraient dans la catégorie des travailleurs autonomes pauvres en 1996 et qui ont ensuite échappé au faible revenu, 51 % y sont parvenus grâce à une augmentation de leur propre rémunération, 29 %, grâce à un changement de situation familiale, et 20 %, grâce à l'augmentation de la rémunération d'un autre membre de la famille. En comparaison, 49 % des personnes qui entraient dans la catégorie des travailleurs salariés pauvres en 1996 ont échappé au faible revenu en raison de l'augmentation de leur propre rémunération, 35 %, grâce à un changement de situation familiale, et 16 %, grâce à l'augmentation de la rémunération d'un autre membre de la famille. Ainsi, les travailleurs autonomes pauvres et les travailleurs salariés pauvres semblent avoir eu des trajectoires semblables à long terme en ce qui a trait au faible revenu.

6.5 CONCLUSION

On a comparé dans le présent chapitre les travailleurs autonomes pauvres et les travailleurs salariés pauvres du Canada. Nous avons découvert qu'en 2001, les travailleurs autonomes pauvres :

- ont déclaré beaucoup plus d'heures que les travailleurs salariés (650 heures de plus en moyenne), mais ont déclaré avoir reçu une rémunération beaucoup plus faible (environ la moitié de celle des travailleurs salariés pauvres);
- étaient plus pauvres que les travailleurs salariés et aussi pauvres que les autres personnes pauvres qui n'étaient pas aussi actives sur le marché du travail;
- étaient beaucoup moins susceptibles de recevoir des prestations d'AS ou d'AE que les travailleurs salariés pauvres.

Nous avons aussi découvert qu'en 2001, les travailleurs autonomes pauvres et les travailleurs salariés pauvres avaient des profils très différents. Néanmoins, mis à part le nombre d'heures travaillées et le domaine dans lequel ils ont travaillé, les principaux déterminants du faible revenu étaient les mêmes pour les deux groupes de travailleurs en 2001. De plus, à long terme, les trajectoires de faible revenu, ainsi que les raisons permettant d'expliquer la sortie du faible revenu étaient très semblables chez les deux groupes de travailleurs. Ces résultats indiquent que même si les travailleurs autonomes sont surreprésentés chez les travailleurs pauvres (peut-être en raison d'une sous déclaration de leur rémunération), un examen commun des travailleurs autonomes et des travailleurs salariés ne devrait pas mener à des résultats biaisés lorsque l'on analyse le phénomène de la pauvreté chez les travailleurs au Canada.

CHAPITRE 7 : EFFETS DE L' AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE SUR LES GAINS DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

7.1 INTRODUCTION

Bien que de nombreux travailleurs canadiens pauvres gagnent davantage que le salaire minimum, avoir un faible salaire horaire⁷⁴ est une réalité pour bon nombre d'entre eux. Il est donc utile d'évaluer si l'augmentation du taux horaire des travailleurs salariés serait un moyen efficace d'aider les travailleurs pauvres à échapper à la pauvreté.

L'un des outils auxquels on pense spontanément lorsqu'il s'agit d'augmenter le taux horaire des travailleurs salariés est le salaire minimum, puisque celui-ci détermine le salaire le plus bas qu'un employeur peut offrir à ses employés lorsque ceux-ci sont protégés par la loi, et puisque chaque province et territoire du Canada définit un salaire minimum dans le cadre de textes législatifs relatifs aux normes du travail⁷⁵. Cependant, au meilleur de notre connaissance, on a effectué peu de recherches au Canada pour évaluer l'effet global d'une augmentation du salaire minimum sur la pauvreté des travailleurs et sur la pauvreté en général.

Dans le présent chapitre, nous révisons d'abord la littérature sur le salaire minimum et sur les impacts du salaire minimum sur la pauvreté. Nous évaluons ensuite ce qu'auraient pu être les effets d'une augmentation du salaire minimum sur la rémunération des travailleurs canadiens pauvres en 2001, et sur les Canadiens à faible revenu de façon plus générale. Ces estimations sont effectuées à l'aide d'un modèle statique dans lequel les facteurs autres que le taux horaire de ceux qui gagnent le salaire minimum conservent leur niveau initial (comme l'effort de travail des personnes qui gagnent le salaire minimum, le taux de chômage au Canada, le taux de décrochage des jeunes, le prix des biens et services au Canada, etc.). Finalement, nous discutons des limites des simulations effectuées.

⁷⁴ D'après l'OCDE, les personnes qui gagnent un faible salaire horaire sont celles qui gagnent moins que les deux tiers du salaire médian national dans l'année de référence. Au Canada, cela signifiait gagner en moyenne moins de 10 \$ l'heure en 2001.

⁷⁵ Voir le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada intitulé *Banque de données sur le salaire minimum* au http://www110.hrdc-drhc.gc.ca/psait_spila/lmnec_eslc/eslc/salaire_minwage/intro/index.cfm/doc/francais pour de plus amples renseignements sur le salaire minimum.

7.2 REVUE DE LITTÉRATURE SUR LE SALAIRE MINIMUM

Les travailleurs qui gagnent le salaire minimum et les effets d'une augmentation du salaire minimum intéressent les chercheurs depuis de nombreuses années. Au Canada, plusieurs organismes ont présenté des profils descriptifs des Canadiens qui gagnent le salaire minimum⁷⁶. Cependant, peu d'études canadiennes ont tenté d'estimer, par l'intermédiaire d'analyses économiques ou de simulations, les effets de l'augmentation du salaire minimum sur les taux d'emploi et de pauvreté canadiens. De plus, lorsque cela a été le cas, on s'est concentré sur les jeunes, les étudiants et les femmes (ce qui n'est guère surprenant, étant donné que ces groupes sont surreprésentés parmi les travailleurs qui gagnent le salaire minimum) ou sur une province en particulier (étant donné que le salaire minimum est fixé par les provinces)⁷⁷. Comme ce sont les effets du salaire minimum sur les travailleurs canadiens pauvres, peu importe leur province de résidence, qui nous intéressent, ces études ne fournissent que peu de renseignements pertinents pour la présente étude.

À notre connaissance, les seules études canadiennes récentes⁷⁸ dans le cadre desquelles on a tenté d'évaluer, pour tous les Canadiens et dans toutes les provinces, les effets sur la pauvreté et sur le marché du travail de l'augmentation du salaire minimum sont celles de Fortin et Lemieux (1998) et de Goldberg et Green (1999).

Fortin et Lemieux ont comparé l'effet de redistribution du salaire minimum à celui d'autres mesures d'intervention. Voici leur conclusion (traduction libre):

[...] le salaire minimum profite surtout aux personnes dont le ratio revenu familial/besoins se situe dans la moitié inférieure de la distribution. Ces personnes reçoivent près de 70 % de la rémunération des travailleurs qui gagnent le salaire minimum. En ce sens, le salaire minimum est presque aussi « progressif » que tous les autres programmes de transfert du gouvernement pris ensemble, puisque 72 % de ces transferts visent les personnes qui font partie de la moitié inférieure de la distribution.

⁷⁶ Voir par exemple les renseignements les plus récents sur les travailleurs qui gagnent le salaire minimum dans *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, n° 9, septembre 2005.

⁷⁷ Voir par exemple Dungan et Gunderson (1989), Cousineau et autres (1992), Shannon (1996), Baker et autres (1999), Campolieti et autres (2005), etc.

⁷⁸ Mercier (1987) a examiné les recherches économétriques effectuées au Canada (et aux États-Unis) jusqu'à 1987 dans le but d'évaluer l'effet du salaire minimum sur l'emploi. Mercier fait référence à de nombreuses études dont nous ne parlons pas dans la présente section parce que les données sur lesquelles elles sont fondées datent des années 70 et que leurs conclusions ne sont peut-être plus valables.

Cependant, d'autres transferts gouvernementaux, en particulier l'aide sociale, visent plus directement les personnes qui font partie des deux derniers déciles de la distribution [...] Le salaire minimum constitue un petit programme, puisque le total de la rémunération versée au salaire minimum ne représente que le tiers des versements d'aide sociale et le cinquième des versements d'assurance-emploi. La taille réduite du programme est la raison principale pour laquelle l'effet de redistribution du salaire minimum est modeste en comparaison avec les autres programmes de transfert. Cette conclusion est différente de celle à laquelle d'autres personnes sont arrivées, selon laquelle le lien faible qui existe entre le salaire minimum et le revenu familial découle du fait que les travailleurs qui gagnent le salaire minimum appartiennent à tous les déciles du revenu familial. Le lien peut sembler faible comparativement au programme idéal, mais il n'est pas faible si on le compare à l'ensemble des programmes de transfert actuellement en vigueur au Canada (pages 30 et 31)

Même si elle est intéressante, la recherche effectuée par Fortin et Lemieux a une sérieuse limite. Les auteurs présument que l'augmentation du salaire minimum n'a aucun effet sur l'emploi, ce qui peut ne pas s'avérer vrai lorsque l'augmentation du salaire minimum est importante. Goldberg et Green ont effectué une analyse de régression pour évaluer les effets du salaire minimum sur l'emploi au Canada. Voici leur conclusion (traduction libre):

L'effet immédiat d'une modification du salaire minimum, en ce qui a trait à l'emploi, est très limité chez les deux sexes et chez tous les groupes d'âge, et il est significatif sur le plan statistique seulement pour les jeunes hommes. Les effets à long terme sur l'emploi [...] sont légèrement négatifs [...] une augmentation de 10 % du salaire minimum diminue le ratio emploi/population de zéro à 2 %, selon l'âge et le sexe⁷⁹. On interprète généralement ce résultat comme une légère perte d'emploi (page ii).

Les auteurs soutiennent que leurs résultats sont semblables à ceux qu'on trouve dans la littérature. Cependant, une importante revue d'économie américaine a publié les résultats d'un sondage réalisé auprès d'un certain nombre d'économistes sur la meilleure façon d'évaluer différents paramètres économiques⁸⁰. Les résultats de ce sondage effectué en 1996 indiquent que la meilleure estimation médiane de l'élasticité du salaire minimum était de -0,10 chez les adolescents, tandis que la moyenne était de -0,21⁸¹, ce qui ne révèle qu'une légère perte

⁷⁹ Ce qui est comparable à l'effet d'une petite récession.

⁸⁰ Voir Neumark, David et Scott Adams (mars 2000), *Est-ce que les ordonnances relatives au salaire minimum vital font diminuer la pauvreté dans les villes?* (Do Living Wage Ordinances Reduce Urban Poverty?), National Bureau of Economic Research (NBER) des États-Unis, document de travail n° w7606.

⁸¹ *Idem.*

d'emploi. Un autre rapport, commandé par le gouvernement du Royaume-Uni, sur les effets du salaire minimum sur l'emploi semble appuyer cette conclusion (voir Finn, 2005 – traduction libre): « *il n'y a eu que peu d'effets négatifs sur l'emploi* » (p. 8).

Neumark et Adams soulignent cependant que des recherches effectuées récemment aux États-Unis⁸² au sujet des effets du salaire minimum à différents points de la distribution des salaires montrent que « *si le salaire des travailleurs peu rémunérés augmente, le nombre d'heures travaillées et le taux d'emploi diminuent, et l'effet combiné de ces changements consiste en une diminution de la rémunération* » (pages 9 et 10). Étant donné que cette conclusion s'applique aux États-Unis, nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'elle soit également vraie pour le Canada. Néanmoins, la conclusion selon laquelle le salaire minimum peut avoir des effets nets négatifs sur la rémunération des travailleurs peu rémunérés ne doit pas être prise à la légère.

De plus, l'augmentation du salaire minimum la plus importante qu'on ait observée au Canada a été d'environ 20 % en Colombie-Britannique dans les années 70. Ainsi, il est possible que les résultats des recherches effectuées par Goldberg et Green ne s'appliquent pas à des augmentations plus importantes du salaire minimum. Par exemple, nous ne savons pas si le fait d'augmenter le salaire minimum de 50 % à l'échelle nationale ou de le faire passer à 10 \$ l'heure⁸³ produirait une diminution de l'emploi encore plus importante (cette question a aussi été soulevée par Sarlo en 2000).

Au chapitre de l'effet d'une augmentation du salaire minimum sur la pauvreté, Goldberg et Green écrivent (traduction libre): [...] *Les travailleurs qui gagnent le salaire minimum sont beaucoup plus nombreux parmi les familles à faible revenu. Ainsi, l'augmentation du salaire minimum profitera bien davantage à ces familles* (p. i). Cette conclusion est fondée sur des statistiques descriptives seulement, c'est-à-dire que les auteurs n'ont pas estimé les effets de l'augmentation du salaire minimum sur la fréquence de la pauvreté au Canada ni sur l'écart de pauvreté des familles pauvres, et, ainsi, elle est d'un intérêt limité.

⁸² Neumark et autres (1999)

⁸³ C'est-à-dire le taux qui permettrait d'échapper au faible taux horaire.

En conclusion, ces deux études canadiennes ne présentent pas une évaluation globale des effets de l'augmentation du salaire minimum sur la pauvreté ainsi que sur le comportement des entreprises et des employés.

Il est intéressant de noter que l'analyse présentée dans le cadre des deux études est fondée sur l'EDTR. Cela n'est pas surprenant, puisque l'EDTR est la seule base de données où l'on trouve des renseignements détaillés sur le revenu des familles économiques du Canada, nécessaires pour déterminer qui est pauvre et qui ne l'est pas, tout en fournissant des renseignements sur le salaire horaire des travailleurs. De plus, les deux études utilisent le même critère pour définir la catégorie des travailleurs qui gagnent le salaire minimum: il s'agit de personnes qui ont gagné, au cours de l'année de référence, le salaire minimum en vigueur dans leur province de résidence plus ou moins vingt-cinq sous.

Conformément aux recherches effectuées au Canada sur les liens entre le salaire minimum et la pauvreté, nous définissons la catégorie des travailleurs qui gagnent le salaire minimum de la façon présentée au paragraphe précédent.

Dans le cadre de la présente étude, les travailleurs qui gagnent le salaire minimum sont des travailleurs salariés⁸⁴ qui ont gagné, au cours de l'année de référence, le salaire minimum en vigueur dans leur province de résidence plus ou moins vingt-cinq sous.

7.3 EFFETS D'UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM SUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Cette section fournit des renseignements sur le nombre de travailleurs canadiens pauvres qui étaient peu rémunérés ou qui ont gagné le salaire minimum en 2001. On présente ensuite les résultats de simulations visant à évaluer les effets de l'augmentation du salaire minimum, ainsi que les limites de ces simulations.

7.3.1 *Salaire horaire des travailleurs pauvres*

⁸⁴ On a exclu de l'échantillon les personnes qui ont connu une période de travail autonome en 2001, puisque les travailleurs autonomes ne sont pas touchés, du moins pas de façon directe, par la modification du salaire minimum.

En 2001, 48 % des travailleurs salariés pauvres du Canada étaient peu rémunérés (c.-à-d. qu'ils gagnaient moins de 10 \$ l'heure), mais moins de 7 % d'entre eux gagnaient le salaire minimum.

En 2001, environ 40 % des 653 300 travailleurs pauvres du Canada étaient travailleurs autonomes et n'étaient donc pas protégés par les lois relatives au salaire minimum. Des 60 % qui restent (380 300 salariés), 6,7 % seulement (soit 25 300 personnes) gagnaient le salaire minimum, tandis que 48,2 % (178 500 personnes) étaient peu rémunérées (c.-à-d. qu'ils gagnaient moins de 10\$ l'heure)⁸⁵.

En comparaison, moins de 14 % des travailleurs canadiens qui n'étaient pas pauvres étaient travailleurs autonomes et, parmi ceux qui étaient salariés, 1,6 % seulement (soit 152 700 personnes) gagnaient le salaire minimum, tandis que 25,5 % (plus de 1,3 million de personnes) étaient peu rémunérés. Ces résultats montrent qu'en 2001, les travailleurs canadiens pauvres étaient beaucoup plus susceptibles que les autres travailleurs de gagner le salaire minimum ou d'être peu rémunérés (voir le tableau 7.1).

Tableau 7.1 : Nombre de travailleurs pauvres et d'autres travailleurs qui étaient salariés et qui gagnaient le salaire minimum plus ou moins vingt-cinq sous, ou qui étaient salariés et peu rémunérés (2001)

	Travailleurs pauvres	Autres travailleurs
Tous les travailleurs	653 300	10 934 100
Salariés	380 300 (58 % des travailleurs pauvres)	9 479 500 (86,7 % des autres travailleurs)
Salariés et gagnent le salaire minimum plus ou moins vingt-cinq cents	25 300 personnes (3,9 % des travailleurs pauvres et 6,7 % des travailleurs pauvres salariés)	152 700 personnes (1,4 % des autres travailleurs et 1,6 % des autres travailleurs salariés)
Salariés et peu rémunérés	178 500 (27,3 % des travailleurs pauvres et 48,2 % des travailleurs pauvres salariés)	1 309 800 (12 % des autres travailleurs et 25,5 % des autres travailleurs salariés)

⁸⁵ En comptant les personnes à charge, on arrive au chiffre de 58 500 personnes vivant dans une famille à faible revenu dont au moins un des membres était un travailleur salarié pauvre qui gagnait le salaire minimum (cela représente 1,5 % seulement des Canadiens qui vivaient dans une famille à faible revenu en 2001), et de 490 500 personnes vivant dans une famille dont au moins un membre était un travailleur salarié pauvre qui gagnait moins de 10 \$ l'heure (cela représente 12,7 % des Canadiens qui appartenaient à une famille à faible revenu en 2001). Remarque : En 2001, d'après la MPC, il y avait 3 847 400 personnes dont le revenu était faible au Canada (ce qui représente 12,6 % de la population canadienne de l'époque).

7.3.2 Résultats des simulations relatives aux travailleurs pauvres

Les principales limites des simulations qui ont été effectuées sont les suivantes:
1) l'identification des personnes qui gagnent le salaire minimum à l'aide des données de l'EDTR peut ne pas être juste; 2) les simulations ne tiennent pas compte des changements macroéconomiques et de comportement pouvant découler d'une augmentation du salaire minimum.

Comme on l'a mentionné au début du présent chapitre, le fait d'être peu rémunéré (c.-à-d. de gagner moins de 10\$ l'heure) fait augmenter de beaucoup la probabilité d'être pauvre pour les travailleurs salariés (de 8,5 points de pourcentage en 2001)⁸⁶. Il est donc intéressant d'évaluer les effets, sur la pauvreté, d'augmenter le salaire minimum à 10\$ l'heure en 2001.

Dans le cadre de ce scénario, comme pour tous les autres scénarios présentés dans le chapitre, nous avons testé deux options :

1. les personnes touchées par l'augmentation du salaire minimum *conservernt 90 % de leurs gains bruts* – Fleury, Fortin et Luong (2005) notent, dans leur recherche sur les habitudes de dépenses des familles de travailleurs pauvres du Canada en 2002, que ces familles ont dû consacrer en moyenne 10 % de leur revenu brut aux paiements d'impôt et aux cotisations liées au travail (comme l'AE, le RPC, etc.). La première option reflète ce constat;
2. les personnes touchées par l'augmentation du salaire minimum *conservernt 80 % de leurs gains bruts* – Dans le cadre de la deuxième option, les travailleurs qui gagnent le salaire minimum paient 10 % de plus d'impôt. Ce scénario nous permet de vérifier la robustesse des résultats à une diminution des gains nets.

Comme l'ont montré Fortin et Fleury (2005) c'est le fait de ne pas travailler du tout au cours d'une année qui permet de prédire avec le plus de certitude qu'une personne sera pauvre. Ainsi, si une augmentation du salaire minimum devait donner lieu à l'augmentation du taux de chômage à long terme, alors cette mesure contribuerait à l'augmentation de la pauvreté au Canada. Malheureusement, aucun des scénarios ou options que nous avons testé ne tient compte des effets de l'augmentation du salaire minimum sur le marché du travail ou sur

⁸⁶ Voir le chapitre 4 pour de plus amples renseignements au sujet de ce résultat.

l'inflation. Tel que souligné par Fortin et Lemieux (1998), l'évaluation de ces effets aurait exigé des simulations beaucoup plus complexes, et un tel objectif dépassait la portée du présent chapitre. Un autre problème lié aux simulations tient au fait que l'identification des personnes qui gagnent le salaire minimum à l'aide des données de l'EDTR peut ne pas être juste. En conséquence, les résultats de la présente section doivent être interprétés avec prudence (on trouve une discussion détaillée des limites des simulations à l'annexe F).

L'augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure en 2001 (ce qui éliminerait la faible rémunération au Canada) aurait pu, dans le meilleur des cas, faire diminuer la pauvreté chez les travailleurs de 0,5 point de pourcentage (de 5,6 % à 5,1 %).

Compte tenu de ces limites, nos simulations indiquent que *l'augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure en 2001* (ce qui aurait éliminerait la faible rémunération au Canada) aurait, dans le meilleur des cas, fait diminuer la pauvreté chez les travailleurs de 0,5 point de pourcentage⁸⁷ (de 5,6 % à 5,1 %).

Étant donné que le salaire minimum varie d'une province à l'autre et que l'augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure représenterait une hausse plus importante dans certaines provinces que dans d'autres nous avons testé deux autres scénarios⁸⁸:

- *augmentation du salaire minimum de 10 % à l'échelle du Canada en 2001* – Pour évaluer l'effet d'une augmentation relativement faible du salaire minimum dans toutes les provinces du Canada, ce qui, selon la littérature, aurait probablement un effet limité sur le chômage au Canada;
- *une augmentation du salaire minimum de 25 % à l'échelle du Canada en 2001* – Pour évaluer l'effet d'une augmentation du salaire minimum comparable à celle qui a eu lieu en Alberta en 2005. Bien qu'on ne l'ait pas pris en considération dans le cadre de cette simulation, il est plus probable qu'une telle hausse engendrerait un certain chômage.

Ces simulations révèlent que la pauvreté chez les travailleurs aurait très légèrement décliné si toutes les provinces avaient augmenté le salaire minimum en vigueur de 10 % ou de 25 %

⁸⁷ Les résultats peuvent varier légèrement si on choisit l'option 1 ou l'option 2.

⁸⁸ Voir les tableaux F.1 et F.2 (appendice F) pour de plus amples renseignements sur le salaire minimum en vigueur dans les provinces en 2001 et sur les effets éventuels des différents scénarios sur les gains des travailleurs.

en 2001. Dans le meilleur des cas, la diminution aurait été de 0,2 point de pourcentage (de 5,6 % à 5,4 %).

Jusqu'à maintenant, nous avons évalué l'effet de l'augmentation du salaire minimum sur les travailleurs pauvres du Canada. Cependant, il ne s'agit pas du seul groupe qui aurait été touché par cette mesure: les étudiants, les travailleurs dont le revenu n'était pas faible et les personnes qui ont travaillé contre rémunération pendant moins de 910 heures en 2001 (que leur revenu soit faible ou non) en auraient aussi profité. Il est donc intéressant de recueillir des renseignements sur tous les Canadiens touchés par le salaire minimum, d'évaluer l'effet de l'augmentation du salaire minimum sur la pauvreté de façon globale au Canada et de discuter des coûts et des bénéfices liés à ce choix.

7.4 EFFETS DE L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM SUR L'ENSEMBLE DES CANADIENS À FAIBLE REVENU

La section suivante fournit des renseignements sur l'ensemble des Canadiens qui gagnaient le salaire minimum en 2001. Elle traite par ailleurs des répercussions de l'augmentation du salaire minimum sur l'incidence et l'écart de pauvreté chez les canadiens à faible revenu, de même que sur les coûts aux entreprises et sur les recettes fiscales des gouvernements pour l'année en question.

7.4.1 Canadiens touchés par le salaire minimum en 2001

En 2001, la vaste majorité des Canadiens touchés par le salaire minimum (86 %) n'étaient pas pauvres, et une proportion importante de ceux-ci (près de 50 %) étudiait à temps plein.

En 2001, plus de 13 millions de Canadiens de 16 à 64 ans avaient un travail salarié. Seulement 4,1 % d'entre eux (soit environ 531 100 personnes) gagnaient le salaire minimum, et moins de 14 % de ces travailleurs au salaire minimum étaient pauvres. Comme on pouvait s'y attendre, une forte proportion (49 %) des travailleurs qui gagnaient le salaire minimum étaient des

étudiants à temps plein (c.-à-d. que leur salaire ne reflétait pas nécessairement leur potentiel économique). Fait intéressant, 52 % des travailleurs qui gagnaient le salaire minimum ont travaillé moins de 910 heures en 2001 (c.-à-d. qu'ils ne travaillaient qu'à temps partiel ou pour une partie de l'année seulement), et près de 18 % étaient âgés de 16 ou de 17 ans.

7.4.2 Résultats des simulations relatives aux Canadiens à faible revenu

L'augmentation du salaire minimum à 10 \$ l'heure en 2001 aurait pu, dans le meilleur des cas, réduire l'incidence du faible revenu au Canada de 0,6 point de pourcentage (de 12,6 % à 12,0 %).

Pour obtenir des résultats comparables à ceux qu'on a obtenus pour les travailleurs canadiens pauvres, nous avons testé les scénarios et options présentés précédemment pour l'ensemble des Canadiens à faible revenu, c'est-à-dire que nous avons évalué, pour l'année 2001, les effets d'une augmentation du salaire minimum de 10 %, de 25 % ou encore à 10\$ l'heure sur le faible revenu et sur d'autres caractéristiques des Canadiens à faible revenu, en considérant que ceux qui gagnent le salaire minimum conservent 90 % ou 80 % de leurs gains bruts.

Les simulations montrent que l'incidence du faible revenu au Canada aurait diminué très légèrement si toutes les provinces avaient augmenté le salaire minimum en vigueur de 10 % ou de 25 % en 2001. Dans le meilleur des cas, la diminution aurait été de 0,2 point de pourcentage (de 12,6 % à 12,4 %). Ce n'est que lorsque le salaire minimum passe à 10\$ l'heure à l'échelle nationale qu'on constate des effets plus importants sur le faible revenu. Cependant, encore là, l'incidence du faible revenu au Canada aurait peu diminué, soit de 0,6 point de pourcentage (de 12,6 % à 12,0 %).

Les simulations révèlent par ailleurs que le coût direct aux entreprises (ou l'augmentation de la 'facture salariale'⁸⁹) aurait pu s'élever à 4,5 milliards de dollars, selon le scénario ou l'option envisagés. Cependant, les gouvernements auraient pu récupérer jusqu'à 1 milliard de dollars en raison de l'augmentation des recettes fiscales, des cotisations à l'AE et au RPC, etc. (qui

⁸⁹ Conformément aux recherches effectuées au Royaume-Uni, on définit le coût direct de l'augmentation du salaire minimum pour les entreprises (ou l'augmentation de la 'facture salariale') comme la somme des différences entre le salaire actuel et le nouveau salaire minimum de tous les employés qui gagnent le salaire minimum, multipliée par leur effort de travail réel, en présumant que ce dernier demeure constant.

pourrait être utilisé afin d'atténuer les effets négatifs de l'augmentation du salaire minimum sur l'économie). De plus, la mesure aurait pu réduire l'écart de pauvreté de 418 millions de dollars, ou 3,6 % (l'écart de pauvreté indique jusqu'à quel point les familles pauvres ont un revenu inférieur au seuil de faible revenu).

Encore une fois, il est essentiel de souligner qu'en raison des limites des simulations, les résultats de la présente section devraient être interprétés avec prudence.

7.5 CONCLUSION

D'après les simulations que nous avons effectuées, une augmentation importante du salaire minimum serait nécessaire pour diminuer de façon significative l'incidence de la pauvreté chez les travailleurs, et, de façon plus générale, le faible revenu au Canada. Cependant, l'effet que cette augmentation pourrait avoir sur le taux d'emploi ou sur l'inflation demeure inconnu. Par ailleurs, les travailleurs autonomes, qui représentaient 41 % des travailleurs canadiens pauvres et dont la situation de pauvreté était plus sévère que celle des travailleurs pauvres salariés en 2001, ne seraient pas touchés (du moins, pas directement) par une augmentation du salaire minimum. De plus, l'augmentation du salaire minimum profiterait surtout aux familles qui n'ont pas besoin d'un soutien au revenu immédiat, puisque la plupart des travailleurs qui gagnent le salaire minimum et de ceux qui gagnent un faible taux horaire (i.e. moins de \$10 l'heure) ne vivent pas dans la pauvreté (près de 90 % des membres de ces deux groupes n'avaient pas un faible revenu familial en 2001).

Cela ne veut pas dire qu'on ne doive pas envisager l'augmentation du salaire minimum comme moyen d'aider les travailleurs pauvres, mais plutôt qu'on devrait utiliser cette mesure en tant que complément de mesures plus ciblées⁹⁰.

⁹⁰ Voir Gerfin et Leu (2003) pour une analyse de l'efficacité relative de diverses mesures visant à aider les travailleurs pauvres, comme le salaire minimum, le Crédit d'impôt sur les gains de travail des États-Unis et le crédit d'impôt à l'emploi du Royaume-Uni.

CHAPITRE 8: LA SITUATION DE LONG TERME DES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU

8.1 INTRODUCTION

Dans les chapitres antérieurs, la population des travailleurs à faible revenu a été identifiée et étudiée sur une seule année (2001). Or, afin d'avoir une meilleure compréhension de la situation des travailleurs à faible revenu, il est crucial d'observer ce qu'il advient de cette population sur une plus longue période. Tel que Finnie (2000) le soulignait, l'absence d'information sur la dynamique de la pauvreté peut engendrer des problèmes pour l'élaboration de politiques visant à prévenir et à réduire son incidence. En effet, les mesures visant la sortie de la pauvreté de personnes qui sont dans cette situation depuis longtemps peuvent être très différentes de celles visant à aider les pauvres qui vivent des difficultés financières temporaires. Afin que la recherche oriente le plus efficacement possible l'élaboration de politiques susceptibles de venir en aide au groupe particulier de pauvres fournissant un effort de travail significatif, il est donc important de s'attarder à la dynamique du faible revenu chez les travailleurs.

Dans le présent chapitre, nous étudions la situation financière et l'effort de travail des travailleurs à faible revenu sur plusieurs années consécutives. Cela permet, entre autres, d'évaluer si la situation de faible revenu dans laquelle ils se trouvent est le plus souvent temporaire ou permanente, ou encore, de déterminer quelles sont les circonstances qui leur permettent de sortir d'une telle situation.

8.2 REVUE DE LA LITTÉRATURE

À l'instar de l'identification des déterminants du faible revenu chez les travailleurs, très peu d'études ont exploré la dynamique du faible revenu chez les travailleurs. À notre connaissance, seule une étude suisse⁹¹ et une étude française⁹² se sont penchées sur cette question.

L'étude suisse utilise des données panel et effectue des analyses de transitions entre les statuts de pauvreté et celui de non-pauvreté parmi les travailleurs à temps plein pauvres. Une constatation importante découlant de ces analyses est que les statuts de pauvreté et de non-pauvreté alternent chez les ménages travaillant à temps plein et que leur situation financière est caractérisée par une grande instabilité. L'analyse des parcours des travailleurs pauvres sur cinq années consécutives a pour sa part permis d'observer qu'il est pratiquement impossible de faire ressortir des parcours clairs et nets étant donné la multitude de trajectoires possibles. Toutefois, cette dernière analyse a permis de constater qu'à peu près aucun travailleur pauvre n'est demeuré pauvre pendant les cinq années étudiées.

L'étude française a aussi observé des taux de sortie de la pauvreté sur deux années consécutives à l'aide de quatre années du *Panel européen des ménages* (1994 à 1997). Elle trouve principalement que les facteurs familiaux sont ceux qui influencent le plus la sortie de la pauvreté. Cette étude n'arrive pas non plus à tirer des conclusions précises quant aux trajectoires des travailleurs pauvres sur plusieurs années consécutives. Selon les auteurs de cette étude, la difficulté à tirer des conclusions tranchées découle de la complexité du concept de travailleurs pauvres qui comprend deux composantes distinctes, soit la composante individuelle de travail ainsi que la composante familiale de pauvreté, qui sont toutes deux susceptibles de varier dans le temps.

Bref, les études existantes sur la dynamique de la pauvreté chez les travailleurs sont peu nombreuses et les conclusions qui en ressortent ne sont pas faciles à saisir en raison de la complexité du phénomène à l'étude, mais aussi des méthodologies utilisées afin d'étudier cette dynamique. Ces quelques études sont toutefois fort éclairantes en ce qui a trait aux types

⁹¹ *Les travailleurs à faible revenu en Suisse*, 2001.

⁹² *Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres*, 2001.

d'analyses longitudinales qui devraient être faites afin d'obtenir de l'information intéressante et facile à interpréter au sujet de la situation de travailleurs à plus long terme.

8.3 DÉTAILS TECHNIQUES

8.3.1 Données et critères de sélection de l'échantillon

Pour étudier la situation de faible revenu de long terme des travailleurs au Canada, les données du 2^e panel de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) sont utilisées. Ce panel de plus de 15,000 ménages (ou 30,000 individus) a débuté en 1996 et s'est terminé en 2001.

Seuls les répondants ayant été interrogés à toutes les années durant cette période (en d'autres mots les répondants longitudinaux) ont été conservés. Par ailleurs, tout comme pour les analyses transversales, la population d'intérêt comprend les individus âgés de 18-64 ans qui ne sont pas des étudiants à temps plein. Or, étant donné que l'âge varie d'une année à l'autre et que le statut d'étudiant peut aussi varier sur une période de six ans, la population d'intérêt a été identifiée la première année d'observation, soit en 1996. L'échantillon a donc été restreint aux personnes qui n'étudiaient pas à temps plein en 1996 et qui étaient âgées de 18 à 59 ans cette même année, de sorte qu'aucune d'entre elles ne dépasse l'âge de 64 ans à la fin de la période à l'étude, c'est-à-dire en 2001. Après que tous les critères de sélection aient été imposés, 14 900 individus faisaient encore partie de l'échantillon longitudinal (pondérés, ces individus représentaient 13 109 100 Canadiens).

Tableau 8.1: Nombre d'individus faisant partie du 2e panel (1996-2001) de l'EDTR, avant et après l'imposition des critères de sous-échantillonnage

	Non-pondéré	Pondéré
Nombre total de répondants longitudinaux	29 500	25 154 500
Nombre de répondants âgés de 18 à 59 ans en 1996	17 100	15 436 300
Nombre de répondants âgés de 18 à 59 ans qui ne sont pas des étudiants à temps plein ⁹³ en 1996	14 900	13 109 100

8.3.2 Identification des travailleurs pauvres

Sur une période de six ans (1996-2001), 10 % des Canadiens/Canadiennes en âge de travailler ont connu un épisode de pauvreté au travail.

Tel que mentionné au chapitre 2, les seuils de la mesure de faible revenu basée sur un panier de consommation (MPC) ne sont disponibles que pour les années 2000, 2001 et 2002. Ainsi, il n'est pas possible d'utiliser cette mesure aux fins de l'analyse longitudinale sur la période 1996-2001. Les seuils de faible revenu (SFR) après impôt de Statistique Canada sont donc privilégiés dans le présent chapitre afin d'identifier les individus à faible revenu. En ce qui a trait au critère d'identification des travailleurs, il demeure le même que dans les chapitres précédents, c'est-à-dire que seuls les individus qui ne sont pas des étudiants à temps plein et qui ont cumulé au moins 910 heures de travail rémunérées durant l'année sont considérés comme des « travailleurs ».

Le tableau 8.2 permet de constater que 4% des individus (ou 513 700 personnes) faisant partie de la population d'intérêt en 1996 étaient des travailleurs à faible revenu. Toutefois, une proportion beaucoup plus importante de Canadiens/Canadiennes en âge de travailler a connu au moins un épisode de pauvreté au travail entre 1996 et 2001. Parmi la population d'intérêt, un individu sur dix a été travailleur pauvre au moins une année durant la période 1996-2001.

⁹³ Afin de s'assurer de ne conserver aucun étudiant à temps plein nous avons choisi d'exclure tous les individus pour qui il n'était pas possible de savoir s'ils étaient étudiants à temps plein ou non, étant donné les valeurs manquantes aux variables *studtf26* et *flpr20*.

Tableau 8.2 : Répartition de la population d'intérêt selon le statut d'emploi et de faible revenu en 1996

	#	%
Tous les individus longitudinaux âgés de 18-59 qui ne sont pas étudiants à temps plein en 96	13 109 100	100.0
Avaient un faible revenu familial en 1996	1 491 800	11.4
Ont travaillé 910 heures et plus en 1996	9 408 900	71.8
Ont travaillé 910 heures et plus et avaient un faible revenu familial en 1996	513 700	3.9
Ont connu au moins une année entre 1996 et 2001 durant laquelle ils ont travaillé 910 heures et plus et avaient un faible revenu familial	1 298 100	9.9

8.4 ANALYSE LONGITUDINALE

Dans cette section, nous cherchons à répondre à des questions telles que « *Qu'est-il advenu, dans les années subséquentes, des individus ayant été identifiés comme étant des travailleurs à faible revenu en 1996?* », « *Sont-ils sortis du marché du travail?* », « *Ont-ils réussi à se sortir de la pauvreté?* ».

Pour répondre à ce type de questions, des statistiques descriptives longitudinales sont présentées. D'abord, il est important de réitérer que deux facteurs peuvent influencer la situation des travailleurs à faible revenu dans le temps : leur trajectoire sur le marché du travail, ainsi que la trajectoire de leur revenu familial. En effet, un travailleur à faible revenu peut aussi bien cesser de l'être en accumulant moins de 910 heures de travail (i.e. en n'étant plus considéré comme un travailleur) qu'en sortant de la pauvreté. Il est donc essentiel d'étudier la trajectoire de ces deux facteurs afin de mieux saisir ce qui explique l'évolution de la situation économique des travailleurs à faible revenu dans le temps. Toutefois, afin de simplifier l'analyse, les évolutions de ces deux facteurs sont étudiées séparément⁹⁴.

⁹⁴ Dans ce chapitre, seules les estimations pour lesquelles l'intervalle de confiance est jugé raisonnablement petit ainsi que les résultats pour lesquels il existe une différence statistiquement significative entre le groupe des travailleurs à faible revenu et celui des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu sont commentés.

8.4.1 *Évolution de l'effort de travail*

À long terme, l'effort de travail des travailleurs à faible revenu s'apparente à celui des autres travailleurs. Cependant, le nombre d'heures qu'ils travaillent est légèrement plus instable.

Il a été démontré au chapitre 3 que, l'année où les travailleurs à faible revenu sont identifiés, ils démontrent un effort de travail qui s'apparente à celui des autres travailleurs. Mais qu'en est-il de leur effort de travail à plus long terme? Ont-ils davantage tendance à alterner entre emploi, chômage et inactivité? Et dans l'affirmative, peut-on conclure que ces transitions sont volontaires?

On observe au tableau 8.3 que très peu des travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 ont complètement quitté le marché du travail dans les cinq années suivantes. Seulement 15% des travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 ont connu au moins une année sans aucune heure de travail entre 1997 et 2001, alors que cette proportion n'est que légèrement plus faible chez les travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 1996 (11%). Par ailleurs, on constate que sur la période observée, les travailleurs à faible revenu de 1996 ont cumulé un nombre d'heures de travail similaire à celui des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu familial en 1996 (11,490 heures comparativement à 11,460 heures).

Cependant, même si une grande proportion d'entre eux ont cumulé en moyenne près de 2000 heures par année sur la période 1996-2001, les travailleurs à faible revenu de 1996 ont été plus enclins que les autres travailleurs soit à basculer sous la barre des 910 heures de travail (24% vs 13%), soit à ne pas déclarer le nombre d'heures de travail effectuées au moins une année pendant les cinq années suivantes (22% vs 16%). Ainsi, une moins grande proportion des travailleurs pauvres ont systématiquement déclaré avoir cumulé au moins 910 de travail à toutes les années (39% vs 59% des autres travailleurs) entre 1996 et 2001.

Bref, en moyenne, même sur une période prolongée, les travailleurs à faible revenu ont tendance à déclarer un nombre d'heures de travail aussi élevé que les autres travailleurs. Or, leur effort de travail semble plus instable que celui des autres travailleurs, probablement parce

qu'ils ont davantage de difficulté à sécuriser un grand nombre un grand nombre d'heures de travail.

Tableau 8.3 : Trajectoire sur le marché du travail entre 1996 et 2001 des travailleurs, selon leur statut de faible revenu en 1996.

	Travailleurs pauvres en 1996		Travailleurs non-pauvres en 1996	
	#	%	#	%
Ont travaillé 910 ou plus en 1996	513 700	100.0	8 895 200	100.0
Ont travaillé au moins 910 heures jusqu'en 2001	199 400	38.8	5 265 100	59.2
Ont toujours travaillé, mais ont connu au moins une année de < 910 heures de travail entre 1997 et 2001	123 100	24.0	1 185 800	13.3
Ont connu au moins une année sans aucune heure de travail entre 1997 et 2001	76 600	14.9	1 015 500	11.4
On ne sait pas dans quelle catégorie ils se trouvent	114 700	22.3	1 428 800	16.1
Nombre moyen d'heures de travail cumulées entre 1996 et 2001*	11 490 h		11 460 h	

*Cette statistique a été calculée pour ceux qui n'avaient aucune valeur manquante à la variable « nombre d'heures de travail annuel » sur toute la période 1996-2001. Il est à noter que la proportion d'information manquante quant au nombre d'heures de travail effectuées à chaque année entre 1997 et 2001 est plus élevée chez les travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 que chez leurs travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu cette année-là.

8.4.2 Dynamique du revenu familial

À plus long terme, les travailleurs pauvres sont plus susceptibles d'échapper à la pauvreté que les autres personnes vivant dans la pauvreté. Cependant, entre 1996 et 2001, les travailleurs pauvres ont passé en moyenne 3 ans dans la pauvreté et 40% d'entre eux ont vécu de la pauvreté persistante. Par ailleurs, même après être sortis de la pauvreté, le revenu familial des « ex » travailleurs pauvres est demeuré significativement inférieur à celui des travailleurs qui n'ont pas connu la pauvreté en 1996.

Les statistiques descriptives longitudinales suivantes ont été calculées afin de mieux comprendre les trajectoires du revenu familial des travailleur pauvres et de vérifier dans quelle mesure ils réussissent à échapper à la pauvreté: la proportion de travailleurs à faible revenu qui sont sortis au moins une fois de la pauvreté; la distribution des travailleurs à faible revenu selon le nombre d'années passées dans la pauvreté entre 1996 et 2001; le nombre moyen

d'années passées dans la pauvreté durant cette même période⁹⁵; ainsi que la proportion d'individus ayant vécu de la pauvreté persistante⁹⁶ (les résultats sont présentés au tableau 8.4).

Comme on pouvait s'y attendre, le fait de travailler favorise la sortie du faible revenu. En effet, la quasi-totalité (85%) des travailleurs à faible revenu de 1996 sont sortis de la pauvreté au moins temporairement avant 2002. De plus, les travailleurs à faible revenu ont échappé dans une plus grande proportion à la pauvreté persistante (60%) que les personnes à faible revenu qui ne travaillaient pas en 1996 (26 %).

Toutefois, contrairement à ce que nous aurions pu croire, les taux de pauvreté persistante, ainsi que de sortie du faible revenu, entre 1996 et 2001, des travailleurs à faible revenu étaient fort similaires qu'ils aient peu travaillé (entre 1 et 909 heures) ou beaucoup travaillé (1500 heures et plus) en 1996. Ainsi, il semble qu'à long terme, le fait qu'un individu occupe un emploi une année donnée importe davantage pour prédire la chance qu'il a de se sortir d'une situation de faible revenu que le nombre d'heures passées en emploi⁹⁷.

⁹⁵ Il est important de souligner que ces deux dernières statistiques ne font pas la distinction entre les épisodes de faible revenu interrompus et ininterrompus. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte du fait que certains épisodes de faible revenu peuvent avoir débuté avant 1996 et/ou avoir continué après 2001, ce qui a pour effet de sous-estimer le nombre d'années réellement passées dans la pauvreté. Elles permettent toutefois une amélioration des connaissances quant à la durée des épisodes de faible revenu vécus par les travailleurs.

⁹⁶ On dit qu'un individu a vécu de la pauvreté persistante si son revenu familial après impôt cumulé entre 1996 et 2001 est inférieur au cumul des seuils de faible revenu après impôt qui lui sont associés entre ces mêmes années. L'avantage de cette mesure est qu'elle est sensible non seulement au fait qu'un individu ait vécu ou non de la pauvreté durant la période étudiée et au temps passé dans la pauvreté s'il en a effectivement vécu, mais aussi, à l'écart moyen entre le revenu et le seuil de faible revenu durant la période de pauvreté, c'est-à-dire à la sévérité de la situation de pauvreté.

⁹⁷ Il est toutefois intéressant de souligner que pour les travailleurs, il existe deux moyens principaux de sortir du faible revenu, soient l'augmentation du revenu de travail (par l'augmentation de l'effort de travail ou du salaire) ou un changement des conditions familiales (par un changement dans la structure de la famille ou une amélioration du revenu familial provenant d'autres sources que le revenu de travail du travailleur). Or, s'il s'avère que ceux qui travaillent moins ont la possibilité d'améliorer leurs conditions de travail en augmentant leur effort de travail, ceux qui font déjà beaucoup d'heures n'ont pas cette possibilité, ce qui limite leur champ d'action pouvant les mener à une sortie de la pauvreté. C'est peut-être ce qui explique le fait que les travailleurs pauvres travaillant l'équivalent d'à temps plein toute l'année (1500 heures ou plus) ne passent pas moins de temps dans la pauvreté dans les années subséquentes que ceux qui travaillent moins de la moitié de l'année (entre 1 et 909 heures), comme on serait porté à le croire. Les raisons de la sortie du faible revenu seront étudiées plus à fond dans la section 8.4.3.

Tableau 84: Statistiques descriptives longitudinales sur le faible revenu (FR) de 1996 à 2001 selon l'effort de travail des individus en 1996

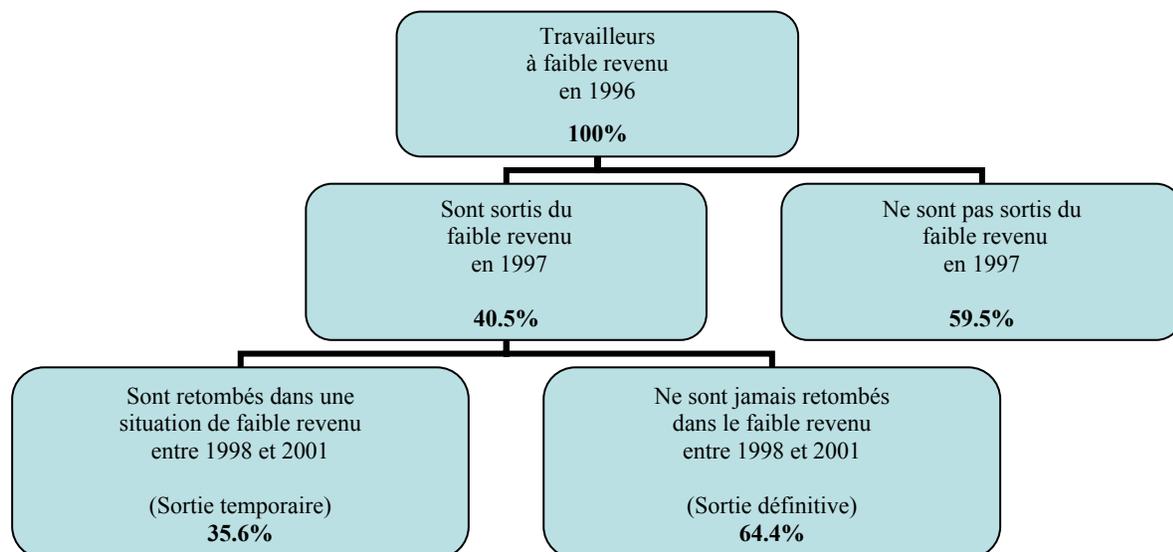
	A travaillé 910 heures ou plus en 1996 et avait un FR (TFR)	A travaillé 1500 heures ou plus en 1996 et avait un FR	A travaillé de 1 à 909 heures en 1996 et avait un FR	N'a pas travaillé du tout en 1996 et avait un FR
Nb. d'individus faisant partie du groupe	513 700	358 200	227 600	708 500
% qui sont sortis du FR au moins une année	85.3%	84.5%	85.4%	57.1%
% à FR 1 seule année	26.1%	25.7%	29.4%	7.9%
% à FR 2-3 années	38.3%	37.7%	34.1%	20.6%
% à FR 4+ années	35.6%	36.5%	36.5%	71.5%
Nb. moyen d'années à FR	3.0ans	3.0ans	3.0ans	4.4ans
Proportion ayant vécu de la pauvreté persistante	39.3%	40.3%	38.4%	73.6%

Tout de même, ce ne sont pas tous les travailleurs à faible revenu qui réussissent à sortir du faible revenu à court terme et surtout, à s'en sortir de façon définitive. En effet, entre 1996 et 2001, les travailleurs à faible revenu identifiés au début de la période ont passé en moyenne trois ans sous le seuil de faible revenu. Près des trois quarts y ont passé deux ans ou plus et 40% ont vécu de la pauvreté persistante durant cette période.

De surcroît, tel que le graphique 8.1 l'illustre, parmi les travailleurs à faible revenu qui sont sortis du faible revenu rapidement (en 1997), plus du tiers y sont retombés à court terme (entre 1998 et 2001). Seul un quart des travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 sont sortis de la pauvreté l'année suivante et n'y sont jamais retombés (en d'autres mots, ont échappé au faible revenu rapidement et définitivement)⁹⁸.

⁹⁸ Pour l'objet de l'étude, les auteurs ont choisi de qualifier une sortie de la pauvreté en 1997 de « rapide » puisque les travailleurs à faible revenu ont été identifiés l'année précédente. Toutefois, il faut se rappeler qu'il est impossible, à partir des données utilisées, de savoir combien de temps, avant 1996, ils ont passé dans la pauvreté. Par ailleurs, pour les travailleurs à faible revenu qui sont sortis de la pauvreté en 1997 et n'y sont pas retombés entre 1998 et 2001, les auteurs ont choisi de qualifier la sortie de « définitive » tout en étant conscientes que la sortie n'est définitive qu'à l'intérieur de la période étudiée (1996-2001), l'EDTR ne permettant pas non plus de vérifier ce qu'il advient d'eux après 2001.

Graphique 8.1 : Proportion des travailleurs à faible revenu de 1996 qui sont sortis de la pauvreté en 1997 et proportion de ceux qui y sont retombés entre 1998 et 2001



Qui plus est, même après avoir définitivement échappé au faible revenu, le revenu familial moyen des « ex-travailleurs à faible revenu » est demeuré bien inférieur à celui du reste de la population. Notamment, sur la période couvrant 1997-2001, le revenu familial disponible moyen des travailleurs à faible revenu qui ont échappé à la pauvreté de façon définitive représentait moins de 75% du revenu des travailleurs qui n’avaient pas un faible revenu en 1996 (45 600\$ comparativement à 62 200\$)⁹⁹.

⁹⁹ Le ratio des revenus disponibles moyens ((45 600/62 200)=0.733) est encore plus faible lorsque l’on contrôle pour tenir compte de la taille des familles faisant partie de chacun de ces groupes ((25 000/36 100)=0.693).

Tableau 8.6: Revenu moyen pour la période 1997-2001 (\$cst. de 2001) de l'ensemble des travailleurs, selon leur statut de faible revenu

	Moyenne du revenu familial après impôt	Revenu familial disponible moyen ajusté pour la taille de la famille*
TFR de 1996 qui ne sont jamais sortis de la pauvreté	12 300\$	8 500\$
TFR de 1996 qui sont sortis de la pauvreté au moins une fois entre 1997 et 2001	33 700\$	19 100\$
TFR de 1996 qui sont sortis de la pauvreté en 1997 de façon temporaire	26 800\$	15 500\$
TFR de 1996 qui sont sortis de la pauvreté en 1997 de façon définitive	45 600\$	25 000\$
Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 1996	62 200\$	36 100\$
Travailleurs qui n'ont jamais eu un faible revenu entre 1996 et 2001	65 300\$	34 579\$

*On ajuste pour la taille de la famille afin de refléter le principe selon lequel les besoins d'une famille augmentent avec le nombre de dépendants. L'échelle d'équivalence utilisée pour effectuer cet ajustement est celle de la Mesure de faible revenu de Statistique Canada (LIM, Catalogue No. 13-582).

En somme, la pauvreté est un phénomène plus dynamique chez les pauvres qui travaillent que chez ceux qui ne travaillent pas du tout, et ce, quel que soit le nombre d'heures de travail effectuées. En effet, les travailleurs à faible revenu demeurent généralement moins longtemps dans une situation de faible revenu que les personnes à faible revenu qui n'ont pas d'emploi, ce qui suggère qu'ils seraient plus susceptibles de bénéficier d'une aide financière temporaire. Cependant, pour la grande majorité des travailleurs à faible revenu (74%), l'expérience de la pauvreté dure plus d'une année et la situation de vulnérabilité financière dans laquelle ils se trouvent est plus que passagère. De plus, lorsqu'ils sortent de la pauvreté, ils sont fortement susceptibles d'y retomber, et même lorsqu'ils n'y retombent pas leur revenu familial demeure généralement bien en dessous de celui des travailleurs qui n'ont pas connu la pauvreté.

8.4.3 Raisons associées à la sortie de la pauvreté

Chez les travailleurs à faible revenu, plus de la moitié (52%) des sorties « définitives » de la pauvreté sont expliquées par l'environnement familial plutôt que par la progression sur le marché du travail.

On remarque au tableau 8.7 que chez ceux qui ont échappé à la pauvreté au moins temporairement, près de la moitié l'ont fait grâce à leur environnement familial (46%) et non à leur progression sur le marché du travail (54%), et que chez ceux qui y ont échappé de manière définitive cette proportion est encore plus importante. En effet, pour plus de la moitié de ces derniers, la sortie était soit attribuable à un changement dans la structure de la famille (36%) ou à une hausse des revenus d'autres membres de la famille et/ou de transferts (16%)¹⁰⁰.

Tableau 8.7 : Principales raisons liées à la sortie de la situation de faible revenu des travailleurs à faible revenu de 1996, selon le type de sortie du faible revenu.

	Sont sortis au moins une fois entre 1997 et 2001	Sont sortis en 1997 de façon temporaire	Sont sortis en 1997 de façon définitive
Nombre d'individus	438 300	74 100	134 100
Changement dans la structure ou la taille de la famille	32.2%	X	35.7%
Changement du revenu de travail du travailleur (Augmentation du nombre d'heures travaillées et/ou des gains)	53.5%	58.4%	48.0%
Changement dans d'autres sources de revenu (Augmentation des gains d'autres membres de la famille et/ou d'autres sources)	14.2%	X	16.3%

¹⁰⁰ Les raisons de la sortie ont été identifiées en comparant le niveau de revenu familial de chacun des travailleurs à faible revenu en 1996 par rapport au revenu de l'année où la sortie du faible revenu s'est effectuée. Comme plusieurs changements peuvent survenir la même année (par exemple, un individu peut se divorcer et obtenir une promotion au cours de la même année), un ordre de priorités a dû être établi. D'abord, on a vérifié si un changement dans la structure de la famille avait eu lieu et si oui, la raison de la sortie a automatiquement été attribuée à un « changement dans la structure ou la taille de la famille du travailleur ». Ensuite, pour les cas résiduels, on a vérifié si l'augmentation du revenu personnel du travailleur avait contribué à au moins 50% de l'augmentation du revenu familial du travailleur auquel cas la raison de sortie enregistrée a été « changement dans les gains de travail du travailleur », et sinon « changement dans les gains de travail d'autres membres de la famille et/ou d'autres sources ». En raison d'un trop petit nombre d'observations, il n'a pas été possible de peaufiner les analyses afin de vérifier dans quelle proportion les changements de structure familiale étaient attribuables à une entrée en union ou au départ d'un enfant par exemple.

8.4.4 Progression sur le marché du travail entre 1996 et 2001

En moyenne, les gains de travail des travailleurs à faible revenu ont connu une hausse considérable entre 1996 et 2001. Or, la moitié d'entre eux avaient toujours de faibles gains en 2001.

Même si la sortie définitive de la pauvreté financière des travailleurs est souvent de nature familiale plutôt que professionnelle, cela ne veut pas dire que les travailleurs pauvres ne connaissent aucune progression sur le marché du travail.

D'abord, on remarque au tableau 8.8 que de tous les travailleurs à faible revenu de 1996, 75% travaillaient encore 910 heures ou plus en 2001 comparativement à 82% chez les autres travailleurs. Or, parmi ceux qui ont déclaré le nombre d'heures effectuées en 2001 comme en 1996, il n'est pas surprenant d'observer que leur effort de travail moyen n'a pas augmenté de manière significative entre ces deux années, celui-ci étant déjà très élevé en 1996 (1980 heures de travail en 1996 comparativement à 2010 heures en 2001). Leur salaire horaire ainsi que leurs gains de travail ont toutefois connu une hausse considérable entre ces deux années. En moyenne, le salaire horaire déclaré par les travailleurs à faible revenu a augmenté de plus de trois dollars l'heure et leurs gains de travail annuels ont plus que doublé entre 1996 et 2001, passant de 9 000\$ à 18 300\$.

Il est à noter, cependant, que malgré la forte progression observée entre 1996 et 2001, le salaire horaire moyen et les gains de travail moyens déclarés par les travailleurs à faible revenu de 1996 n'ont pas rejoint ceux des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 1996. En effet, en 2001 les gains annuels moyens des travailleurs à faible revenu de 1996 étaient toujours environ deux fois moins élevés que ceux des autres travailleurs et près de la moitié d'entre eux (45%) avaient toujours de faibles gains en 2001.

Tableau 8.8 : Situation sur le marché du travail en 1996 et en 2001 des travailleurs à faible revenu identifiés en 1996, valeurs moyennes et médianes (entre parenthèses) *.

	Travailleurs à faible revenu en 1996		Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 1996	
	1996	2001	1996	2001
Nombre moyen d'heures de travail	1 979 (1 955)	2 013 (2 086)	2031 (2086)	1879 (2085)
Taux horaire moyen (\$/h, en \$ cst. de 2001)	10.17 (9.31)	13.57 (11.70)	18.30 (16.88)	20.78 (19.11)
Gains annuels moyens (en \$ cst. de 2001)	9 044 (8 139) ¹⁰¹	18 324 (13 221)	38 089 (33 248)	40 811 (35 100)
Travaillaient au moins 910 heures durant l'année	100.0%	74.5%	100%	81.8%
Avaient de faibles gains ¹⁰²	73.6%	45.0%	10.4%	16.0%

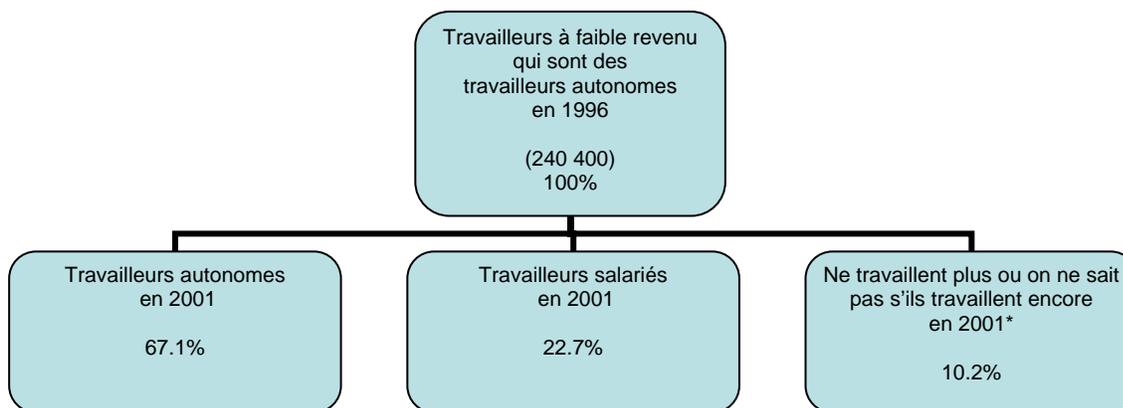
*Seules les observations pour lesquelles il n'y avait pas de valeur manquante aux variables d'intérêt en 1996 et en 2001 ont été conservées. Notamment, pour les taux de salaire horaire, une grande partie des observations a été supprimée surtout en raison du statut de travailleur autonome déclaré à l'une ou l'autre des deux années (le taux horaire n'étant pas disponible pour cette catégorie de travailleurs). Par ailleurs, pour le calcul des valeurs moyennes et médianes, les revenus négatifs ont été fixés à 0.

Il a été démontré au chapitre 4 que le statut de travailleur autonome constitue un déterminant significatif du faible revenu chez les travailleurs. Il est donc intéressant de vérifier dans quelle mesure les travailleurs à faible revenu réussissent à sortir de ce statut défavorable. Le graphique 8.2 permet de constater qu'un peu plus de 25% des travailleurs autonomes à faible revenu en 1996 étaient devenus employés salariés entre 1996 et 2001. La grande majorité (67%) des travailleurs à faible revenu ayant déclaré au moins un épisode de travail autonome en 1996 étaient toujours travailleurs autonomes en 2001. À l'opposé, moins d'un travailleur salarié à faible revenu sur dix (9.5%) est devenu travailleur autonome durant cette même période (voir graphique 8.3).

¹⁰¹ À priori, il peut être surprenant d'observer que les gains moyens sont de beaucoup inférieurs à la moyenne obtenue en multipliant le salaire horaire moyen ainsi que le nombre d'heures moyen déclarées. Il faut toutefois souligner que dans l'EDTR, l'information sur le salaire horaire n'est disponible que pour les employés salariés alors que les gains de travail sont répertoriés autant pour les employés salariés que pour les travailleurs autonomes, qui eux, peuvent déclarer des gains de travail nuls ou même négatifs. Par ailleurs, selon Statistique Canada, il est possible que certains répondants aient tendance à surestimer le nombre d'heures travaillées, surtout chez les personnes sur appel ou qui travaillent avec des horaires irréguliers, ce qui peut également expliquer l'écart observé.

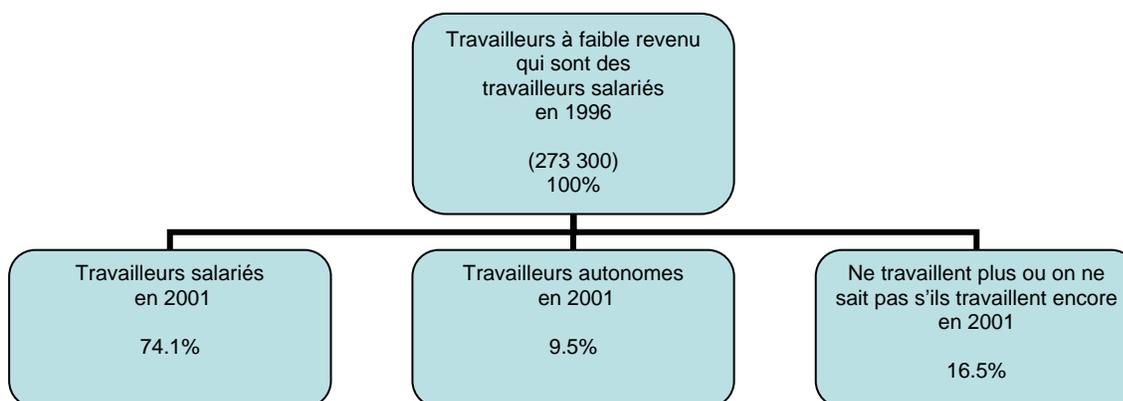
¹⁰² Signifie que le travailleur n'aurait pu subvenir seul à ses besoins ou en d'autres mots que le revenu personnel du travailleur ne surpassait pas le seuil de faible revenu d'une personne seule en 2001.

Graphique 8.2 : Parcours des travailleurs autonomes à faible revenu identifiés en 1996, entre 1996 et 2001



*Il n'y a pas de restriction sur le nombre d'heures de travail en 2001 afin d'être classé dans l'un ou l'autre des trois catégories

Graphique 8.3 : Parcours des travailleurs salariés à faible revenu identifiés en 1996, entre 1996 et 2001



Le tableau 8.9 permet également d'observer que si les gains moyens des travailleurs à faible revenu ont doublé entre 1996 et 2001, indiquant clairement une amélioration de leurs conditions sur le marché du travail, la hausse de leur revenu familial a été encore plus marquée, soit de l'ordre de 135%. Cette hausse substantielle de leur revenu familial moyen peut s'expliquer en partie par le fait que la moitié des travailleurs à faible revenu de 1996 ont connu une variation dans la composition ou la taille de leur famille entre ces deux années. Même si cette forte proportion est comparable à celle observée chez les travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu, elle démontre tout de même que non seulement la famille joue un rôle crucial sur

la situation financière présente des travailleurs mais, qu'en plus, elle influence grandement l'évolution de leur situation financière à plus long terme.

Tableau 8.9 : Situation familiale en 1996 et en 2001 des travailleurs à faible revenu identifiés en 1996

	Travailleurs à faible revenu en 1996		Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 1996	
	1996	2001	1996	2001
Revenus familiaux moyens (\$ cst. de 2001)	15 605 (14 420)	36 647 (30 678)	58 301 (53 492)	65 601 (58 610)
Ont un faible revenu familial	100.0%	29.1%	0.0%	3.2%
La structure ou la taille de la famille n'a pas changé	n.a	49.7%	n.a	48.5%

Maintenant, si les valeurs moyennes et médianes offrent un portrait des tendances globales, elles dissimulent la dispersion des observations au sein d'un même groupe. Afin d'avoir une meilleure idée de l'évolution des conditions de travail des travailleurs à faible revenu, il est intéressant de s'attarder à la proportion d'entre eux pour qui elles se sont améliorées de manière significative, pour qui elles sont demeurées sensiblement la même, et pour qui elles se sont détériorées de 1996 à 2001 (voir tableau 8.10).

Lorsque l'on observe l'évolution de l'effort de travail, des salaires horaires et des gains annuels entre 1996 et 2001 des travailleurs, on remarque que le statut quo est beaucoup moins probable chez les travailleurs à faible revenu qu'il ne l'est chez les autres travailleurs. En effet, les travailleurs à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir connu une augmentation ou une diminution significative de ces trois variables par rapport aux autres travailleurs, ce qui indique une plus grande variabilité des comportements et/ou des opportunités sur le marché du travail. Notamment, parmi les travailleurs à faible revenu de 1996, près de 39% avaient augmenté leur effort de travail de manière significative en 2001 et 36% l'avait restreint de manière considérable, alors que pour 45% des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu l'effort de travail est demeuré sensiblement le même, moins d'un quart l'ont augmenté et moins d'un tiers diminué significativement. En ce qui concerne l'évolution du salaire et des gains de travail,

pour environ les deux tiers des travailleurs à faible revenu, ils ont augmenté significativement entre 1996 et 2001, alors que chez les autres travailleurs, ils ont stagné ou diminué dans la majorité des cas entre ces mêmes années.

Tableau 5.10 : Distribution des travailleurs de 1996 selon leur progression sur le marché du travail entre 1996 et 2001, et selon leur statut de faible revenu en 1996 (en dollars constants de 2001).

	Travailleurs à faible revenu de 96	Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 96
Nombre d'heure de travail		
Augmentation significative ¹⁰³	38.8	24.4
Pas de changement significatif	25.4	45.0
Diminution significative	35.7	30.3
Salaire horaire moyen (en \$ cst. de 2001)		
Augmentation significative	62.4	46.7
Pas de changement significatif	24.3	35.8
Diminution significative	13.3	17.5
Gains de travail (en \$ cst. de 2001)		
Augmentation significative	63.8	44.9
Pas de changement significatif	13.2	26.8
Diminution significative	23.0	28.4

8.4.5 Recours aux programmes gouvernementaux

Les travailleurs à faible revenu sont plus susceptibles d'être bénéficiaires de l'assistance sociale que les autres travailleurs. Toutefois, la majorité d'entre eux n'y ont jamais eu recours et ils ne sont pas de plus grands utilisateurs de l'assurance-emploi à court terme comme à plus long terme.

Il est facile de s'imaginer que la frontière entre le statut de travailleur à faible revenu, d'assisté social ou de chômeur peut parfois être ténue. En effet, plus le travail est précaire, moins il procure d'avantages par rapport à l'inactivité et donc, plus il est probable que le travailleur quitte son emploi ou le perde, et se retrouve dépendant des transferts gouvernementaux. Il est donc intéressant de vérifier la dynamique existant entre le statut de travailleur, d'assisté social ou de bénéficiaire d'assurance-emploi parmi les individus qu'on identifie à un moment donné comme travailleurs à faible revenu (voir tableaux 8.11-8.12 et 8.13).

¹⁰³ "Significative" fait référence à une augmentation ou à une diminution de plus de 10% par rapport à la valeur initiale de 1996.

En fait, on observe que les travailleurs à faible revenu ont davantage recours à l'assistance sociale que les autres travailleurs¹⁰⁴. En 1996 comme en 2001, les travailleurs à faible revenu étaient beaucoup plus susceptibles que les autres travailleurs d'avoir reçu des prestations d'assistance sociale durant l'année (12.5% vs 1.5% en 1996 et 9.6% vs 1.2% en 2001). Par ailleurs, alors que seulement 6% des travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 2001 avaient eu recours à l'assistance sociale dans les années antérieures, chez les travailleurs à faible revenu cette proportion s'élevait à 30%, et pour la plupart d'entre eux les prestations d'assistance sociale constituaient leur principale source de revenu familial. Les travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 ont également touché davantage de prestations d'assistance sociale au cours des cinq années suivantes que les autres travailleurs (18% vs 3%). Toutefois, dans ce cas, moins de 40% d'entre eux ont compté sur l'assistance sociale comme principale source de revenu.

Il est toutefois intéressant de noter que la grande majorité (70%) des travailleurs à faible revenu en 2001 n'avait jamais été bénéficiaire de l'assistance sociale dans les cinq années précédentes. Cela indique que, contrairement aux croyances, les travailleurs pauvres ne sont pas nécessairement des personnes qui ont été forcées d'entrer sur le marché du travail.

Par ailleurs, les travailleurs à faible revenu n'étaient pas de plus grands utilisateurs de l'assurance-emploi que les autres travailleurs. En effet, alors que 12% des travailleurs à faible revenu en 2001 ont eu recours à des prestations d'assurance-emploi cette année-là, chez les autres travailleurs cette proportion était de 13%. Par ailleurs, les travailleurs à faible revenu n'étaient pas plus susceptibles que les autres travailleurs d'avoir été bénéficiaires de l'assurance-emploi dans les années antérieures. Quoique, lorsqu'ils l'ont effectivement été, l'assurance-emploi représentait plus souvent leur principale source de revenu familial par rapport aux autres travailleurs (30% vs 16% respectivement).

¹⁰⁴ Les résultats présentés aux tableaux 8.11 ne sont pas exactement les mêmes que ceux présentés au chapitre 3. Plusieurs raisons expliquent ces différences dont l'échantillon utilisé (dans le présent chapitre les auteures travaillent à partir de l'échantillon longitudinal de l'EDTR alors que dans le chapitre 3 elles travaillent à partir de l'échantillon transversal) et la mesure de faible revenu utilisée (dans le présent chapitre les auteures utilisent les Seuils de faible revenu plutôt que la Mesure basée sur un panier de consommation comme dans le chapitre 3).

Il faut toutefois souligner que si les travailleurs à faible revenu n'étaient pas de plus grands utilisateurs de l'assurance-emploi, c'est parce qu'ils étaient plus susceptibles de ne pas y avoir droit, vu leur statut plus fréquent de travailleur autonome. En effet, lorsque l'on restreint l'échantillon aux travailleurs salariés, on constate que les travailleurs à faible revenu étaient un peu plus susceptibles d'avoir recours à l'assurance-emploi que les autres travailleurs. Notamment, de tous les travailleurs à faible revenu qui étaient salariés en 2001, 42% avaient reçu des prestations d'assurance-emploi dans les années précédentes comparativement à 32% des travailleurs salariés qui n'avaient pas un faible revenu en 2001.

Tableau 8.11 : Statistiques sur le recours à l'assistance sociale (AS) ou à l'assurance emploi (AE), selon le statut de travailleur à faible revenu en **1996 et 2001**

	1996		2001	
	Travailleurs à faible revenu	Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu	Travailleurs à faible revenu	Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu
Ont reçu >1\$ d'AS cette même année	12.5%	1.5%	9.6%	1.2%
◆ Proportion moyenne du revenu total personnel provenant de l'AS chez ceux en ayant reçu	0.44	0.26	0.44	0.25
Ont reçu >1\$ d'AE cette même année	14.6%	15.3%	11.5%	12.7%
◆ Proportion moyenne du revenu total personnel provenant de l'AE chez ceux en ayant reçu	0.30	0.17	0.32	0.16
Ont reçu >1\$ d'AE cette même année parmi les salariés	25.3%	16.6%	19.6%	14.3%
◆ Proportion moyenne du revenu total personnel provenant de l'AE chez les salariés en ayant reçu	0.22	0.17	0.33	0.15

Tableau 8.12 : Statistiques sur le recours à l'assistance sociale (AS) et à l'assurance-emploi (AE), selon le statut de travailleur à faible revenu en **2001**

	Travailleurs à faible revenu en 2001	Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 2001
Proportion qui ont reçu au moins 1\$ d'AS entre 1996 et 2000	29.9%	5.8%
◆ Proportion dont les prestations d'AS étaient leur principale source de revenu*	62.0%	40.0%
◆ Nb. moyen d'années de réception d'AS (1996-2000)	3.0 ans	2.3 ans
Proportion qui ont reçu au moins 1\$ d'AE entre 1996 et 2000	30.5%	30.3%
◆ Proportion dont les prestations d'AE étaient leur principale source de revenu	30.1%	15.6%
◆ Nb. moyen d'années de réception d'AE (1996-2000)	2.3 ans	2.4 ans
Proportion de SALARIÉS qui ont reçu au moins 1\$ d'AE entre 1996 et 2000	42.3%	32.8%
◆ Proportion dont les prestations d'AE étaient leur principale source de revenu	X	14.5%
◆ Nb. moyen d'années de réception d'AE (1996-2000)	2.4 ans	2.4 ans

* C'est-à-dire que les prestations d'AS ont représenté 50% ou plus de leur revenu personnel au moins une année entre 1996 et 2000.

Tableau 8.13 : Statistiques sur le recours à l'assistance sociale (AS) et à l'assurance-emploi (AE), selon le statut de travailleur à faible revenu en **1996**

	Travailleurs à faible revenu en 1996	Travailleurs qui n'avaient pas un faible revenu en 1996
Proportion qui ont reçu au moins 1\$ d'AS entre 1997 et 2001	18.2%	3.4%
◆ Proportion dont les prestations d'AS étaient leur principale source de revenu	38.9%	24.6%
◆ Nb. moyen d'années de réception d'AS (1997-2001)	2.4 ans	1.8 ans
Proportion qui ont reçu au moins 1\$ d'AE entre 1997 et 2001	31.9%	30.5%
◆ Proportion dont les prestations d'AE étaient leur principale source de revenu	22.3%	18.2%
◆ Nb. moyen d'années de réception d'AE (1997-2001)	2.3 ans	2.2 ans
Proportion de SALARIÉS qui ont reçu au moins 1\$ d'AE entre 1997 et 2001	48.5%	37.7%
◆ Proportion dont les prestations d'AE étaient leur principale source de revenu	X	18.2%
◆ Nb. moyen d'années de réception d'AE (1997-2001)	2.2 ans	2.2 ans

8.4.6 Déterminants de la pauvreté persistante

À caractéristiques égales, les travailleurs à faible revenu qui sont le seul gagne-pain d'une famille avec enfants, qui vivent seuls et/ou qui sont âgés de 45 à 59 ans courent plus de risques d'être pauvres de façon persistante que les autres travailleurs à faible revenu.

Finalement, on peut se demander s'il y a des facteurs qui expliquent que certains travailleurs à faible revenu ne réussissent pas à échapper à la pauvreté persistante dans les années subséquentes, alors que la plupart (60%) y échappent. Afin d'identifier les caractéristiques qui augmentent le risque de pauvreté persistante chez les travailleurs à faible revenu, un modèle de régression logistique similaire à celui présenté au chapitre 4 a été estimé. Les seules différences entre le modèle utilisé ici et celui présenté auparavant sont les suivantes : 1) la population d'intérêt n'est plus l'ensemble des travailleurs, mais plutôt les travailleurs à faible revenu identifiés en 1996; et 2) la variable expliquée prend maintenant la valeur **1** lorsque le travailleur à faible revenu a vécu de la pauvreté persistante entre 1996 et 2001, et **0** sinon. Toutes les variables explicatives ont également été fixées à leur valeur de 1996. De cette manière, il est possible d'identifier les caractéristiques présentes qui permettent de prédire le risque que court un individu de vivre de la pauvreté persistante dans les années suivantes¹⁰⁵.

Les résultats de la régression présentés au tableau 8.14 démontrent que très peu de caractéristiques font augmenter ou diminuer de manière significative la probabilité qu'un travailleur à faible revenu vive de la pauvreté persistante. En fait, lorsque toutes les autres caractéristiques sont fixées, seuls les travailleurs à faible revenu plus âgés (45-59 ans), ceux qui sont seuls et ceux qui sont l'unique soutien économique d'une famille biparentales, sont plus sujets à la pauvreté persistante. Aucune autre caractéristique ne permet de prédire de manière significative le risque que court un travailleur à faible revenu d'être pauvre de façon persistante.

¹⁰⁵ Il est à noter qu'étant donné le petit nombre de travailleurs à faible revenu ayant vécu de la pauvreté persistante, certaines variables ou catégories de variables explicatives ont été modifiées par rapport à celles se retrouvant au chapitre 4 afin de répondre aux critères de publication exigés par Statistiques Canada. Par exemple, les auteurs n'ont pu contrôler que pour 3 catégories d'âge (18-29, 30-44 et 45-59 ans) plutôt que pour 4 catégories (18-24, 25-34, 35-54, et 55-64 ans). Par ailleurs le groupe de variables relatives au principal emploi a dû être omis puisque l'information sur le principal emploi n'est pas disponible dans les données longitudinales de l'EDTR. Il est également à noter qu'afin d'effectuer la présente régression, aucune correction, telle que celle expliquée à l'annexe C.2, n'a été effectuée étant donné que la variable dépendante était dans ce cas-ci suffisamment balancée (40% de 1 et 60% de 0).

Ces résultats ne sont d'ailleurs pas tellement étonnants, étant donné que les personnes seules de 45 à 65 ans ont déjà été identifiées comme un groupe de personnes particulièrement vulnérables à la pauvreté persistante dans des études sur la pauvreté au Canada¹⁰⁶. De plus, comme de nos jours les deux parents travaillent dans la majorité des familles biparentales (83% en 2001)¹⁰⁷, il n'est pas surprenant d'observer que les familles qui ne comptent que sur un seul revenu de travail se retrouvent désavantagées d'un point de vue financier à court comme à long terme.

¹⁰⁶ Hatfield, M. (2004). *Vulnerability to Persistent Low income*.

¹⁰⁷ Le revenu au Canada 2003.

Tableau 8.14 : Résultat de la régression logistique estimant l'impact des caractéristiques des travailleurs à faible revenu de 1996 sur la probabilité qu'ils vivent de la pauvreté persistante entre 1996 et 2001

	Coefficient estimé	Écart-type	(P<=0.05)
Tous les travailleurs à faible revenu de 1996			
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES			
Genre			
Femme	0.1747	0.3338	0.61
Homme			
Âge			
18-29 ans	-0.5944	0.4566	0.19
30-44 ans			
45-59 ans	1.0917	0.4265	0.01
Province de résidence			
Provinces de l'Atlantique	0.4460	0.5341	0.40
Québec	0.2511	0.5580	0.65
Ontario			
Manitoba ou Saskatchewan	0.0106	0.5744	0.99
Alberta	0.0989	0.5489	0.86
Colombie-britannique	0.7698	0.6000	0.20
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve			
Oui	0.6330	0.5896	0.28
Non			
A des limitations au travail			
Oui	0.2112	0.5446	0.70
Non			
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES			
Plus haut niveau de scolarité atteint			
Moins d'un DES	-0.3048	0.6129	0.62
DES	-0.0376	0.5845	0.95
Études post-secondaires	-0.1977	0.5499	0.72
Études universitaires			
Expérience sur le marché du travail			
Moins de 3 ans	0.4053	0.5537	0.46
3 ans et plus			
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE			
Type de famille			
Personne seule	1.7686	0.6688	0.01
Couple sans enfant			
Couple avec enfants avec un seul revenu de travail	1.9326	0.6997	0.01
Couple avec enfants avec deux revenus de travail	0.5092	0.7807	0.51
Famille monoparentale	1.2399	0.8162	0.13
Autre type de famille	0.5459	0.9958	0.58
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU TRAVAIL			
Nb. d'heures de travail rémunérées durant l'année			
910-1499	-0.1009	0.4114	0.81
1500+			
A été travailleur autonome durant l'année			
Oui	0.0779	0.3793	0.84
Non			

Pseudo R2 : 14.3%, Région au-dessus de la courbe ROC : 0.7406

Les coefficients pour lesquels $P \leq 0.05$ sont des coefficients statistiquement significatifs à un niveau de confiance de 95%. Dans ce cas-ci, il est possible que le petit nombre de coefficients significatifs soit attribuable au nombre peu élevé d'observations.

8.5 CONCLUSION

Si vivre de la pauvreté une année donnée peut être pénible, vivre de la pauvreté pendant plusieurs années consécutives peut entraîner des conséquences encore plus fâcheuses, que l'individu travaille ou non. Dans le présent chapitre, nous avons tenté de mieux comprendre la dynamique du faible revenu chez les travailleurs à l'aide des données du second panel de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Pour ce faire, nous avons pris soin de distinguer les différents facteurs pouvant influencer cette dynamique, soient l'effort de travail et la progression sur le marché du travail, ainsi que les changements relatifs à la situation familiale des travailleurs à faible revenu. Les principales constatations qui ressortent de ce chapitre sont les suivantes :

- À long terme, l'effort de travail des travailleurs à faible revenu s'apparente à celui des autres travailleurs. Il est cependant un peu plus volatile.
- La pauvreté chez les travailleurs est un état dynamique : 85% des travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 sont sorties de la pauvreté au moins une année avant 2002 comparativement à 57% chez les pauvres qui ne travaillaient pas en 1996.
- Les travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 ont tout de même passé en moyenne trois ans sous le seuil de faible revenu entre 1996 et 2001. De plus, même après être sortis de la pauvreté, le revenu familial des ex-travailleurs à faible revenu est demeuré bien en dessous de celui des travailleurs qui n'ont pas connu la pauvreté en 1996. Par ailleurs, plus de la moitié des sorties « définitives » de la pauvreté s'expliquaient par l'environnement familial du travailleur plutôt que par sa progression sur le marché du travail.
- Quoique la moitié d'entre eux avaient toujours de faibles gains en 2001, en moyenne, les travailleurs à faible revenu identifiés en 1996 ont connu une amélioration considérable de leur revenu de travail entre 1996 et 2001.
- Les travailleurs à faible revenu ont davantage recours à l'assistance sociale que les autres travailleurs. Toutefois, la majorité d'entre eux n'ont pas été bénéficiaires d'assistance sociale dans le passé et, dans l'ensemble, ils ne sont pas de plus grands utilisateurs de l'assurance-emploi à court terme comme à long terme, puisqu'une grande partie d'entre eux n'y a tout simplement pas droit, étant donné leur statut de travailleur autonome.

- À caractéristiques égales, les travailleurs à faible revenu qui sont le seul gagne-pain d'une famille avec enfants, qui vivent seuls et/ou qui sont âgés de 45 à 59 ans courent plus de risques de vivre de la pauvreté persistante que les autres travailleurs à faible revenu.

SOMMAIRE ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES

I. SOMMAIRE

En 2001, pas moins de 40 % des canadiens pauvres comptaient dans leur famille une personne ayant fourni un effort important sur le marché du travail (c.-à-d. qu'elle avait travaillé au moins 910 heures au cours de l'année). Cela veut dire que de nombreux Canadiens qui travaillaient fort pour être autonomes et contribuer à la prospérité du pays ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

La pauvreté chez les travailleurs n'est pas un phénomène nouveau au Canada. Déjà, dans les années 60, des études ont démontré qu'une grande proportion des personnes à faible revenu appartenait à des familles dont certains membres travaillaient un nombre d'heures important. Les chercheurs américains et européens ont étudié le phénomène de la pauvreté chez les travailleurs, mais peu d'études ont abordé la question au Canada. De plus, les études canadiennes ont davantage porté sur la situation des travailleurs peu rémunérés plutôt que sur celle des travailleurs pauvres (ces deux groupes étant très différents sur le plan conceptuel).

En réalité, peu d'études canadiennes ont abordé la question du bien-être économique des travailleurs du point de vue de leur revenu familial, et celles qui l'ont fait n'ont présenté que des profils descriptifs des travailleurs pauvres en fonction de définitions variées. De façon à pouvoir effectuer l'analyse approfondie présentée dans ce rapport, les auteures ont développé et utilisé la définition suivante des travailleurs pauvres : *les travailleurs pauvres* sont les personnes de 18 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui n'étaient pas des étudiants à temps plein et qui avaient un faible revenu familial selon la mesure du panier de consommation (*les familles de travailleurs pauvres* sont les familles économiques dont au moins un membre est un travailleur pauvre). Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes:

1. QUI SONT LES TRAVAILLEURS PAUVRES?

Pour les travailleurs, être peu rémunérés n'est pas synonyme de pauvreté.

- En 2001, 88 % des travailleurs salariés peu rémunérés n'étaient pas pauvres. À l'opposé, de nombreux travailleurs salariés qui n'avaient pas une faible rémunération étaient pauvres, parce que leur revenu familial ne leur permettait pas de répondre aux besoins de leur famille. En réalité, en 2001 plus de 50 % des travailleurs canadiens salariés pauvres n'étaient pas faiblement rémunérés.

De nombreux Canadiens sont affectés par la pauvreté au travail.

- En 2001, on comptait 653 000 travailleurs pauvres au Canada. Au total, 1,5 million de Canadiens vivaient dans une famille de travailleurs pauvres, dont environ un tiers étaient des enfants de moins de 18 ans et plus d'un quart des enfants de moins de 13 ans. Ce million et demi de personnes représentait près de 40 % des Canadiens à faible revenu.

2. À QUEL POINT LEUR SITUATION EST-ELLE SÉVÈRE?

La situation des travailleurs pauvres se compare à celle des autres Canadiens pauvres.

- En 2001, l'écart moyen de pauvreté des familles de travailleurs pauvres (incluant les personnes seules) n'était pas différent, sur le plan statistique, de celui des pauvres bénéficiant de l'aide sociale.

3. QUELLE ÉTAIT LEUR SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL?

Les travailleurs pauvres du Canada fournissent un effort important sur le marché du travail.

- En 2001, les travailleurs pauvres ont travaillé, en moyenne, autant d'heures que les autres travailleurs, et 76 % d'entre eux ont travaillé 1 500 heures et plus (comparativement à 88 % des autres travailleurs).

Ils ont des conditions d'emploi plus défavorables que les autres travailleurs et ont moins souvent accès à des bénéfices liés à l'emploi.

- En 2001, plus de 40 % des travailleurs canadiens pauvres ont déclaré avoir été travailleur autonome. Les travailleurs pauvres sont par ailleurs plus susceptibles que les autres travailleurs d'avoir eu un horaire de travail atypique. Ceux qui étaient salariés ont gagné en moyenne les deux tiers du salaire horaire des autres travailleurs salariés.
- De plus, il était beaucoup moins probable que les personnes appartenant à une famille de travailleurs pauvres aient accès à un régime de soins dentaires ou de santé complémentaire que les personnes vivant dans une famille qui n'était pas pauvre et dont au moins un membre travaillait. Les travailleurs pauvres avaient également moins souvent accès à une assurance-vie ou invalidité, ainsi qu'à un régime de retraite, et ils étaient proportionnellement moins nombreux à être syndiqués que les autres travailleurs.

De nombreux travailleurs salariés pauvres du Canada sont peu rémunérés (c.-à-d. qu'ils gagnent moins de 10\$ l'heure), mais peu d'entre eux gagnent le salaire minimum.

- En 2001, 48 % des travailleurs canadiens salariés pauvres étaient peu rémunérés, mais moins de 7 % d'entre eux gagnaient le salaire minimum.
- Les simulations que nous avons effectuées ont démontré qu'une augmentation du salaire minimum, même substantielle, aurait un effet limité sur la pauvreté chez les travailleurs et sur la pauvreté au Canada en général. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure (ce qui reviendrait à enrayer la faible rémunération au Canada) aurait pu, dans le meilleur des cas, faire diminuer la pauvreté chez les travailleurs d'environ 0,5 point de pourcentage (de 5,6 % à 5,1 %), et, de façon plus générale, faire décroître le faible revenu de 0,6 point de pourcentage au Canada (de 12,6 % à 12,0 %).

Les travailleurs pauvres sont plus susceptibles que les autres de dépendre des transferts gouvernementaux.

- En 2001, les transferts gouvernementaux représentaient 30 % du revenu des travailleurs pauvres du Canada, alors qu'ils représentaient moins de 8 % de celui des autres travailleurs.

- Les travailleurs pauvres sont plus susceptibles d'avoir eu recours à l'aide sociale que les autres travailleurs, mais ils n'ont pas reçu davantage de prestations d'assurance-emploi que ces derniers, en partie parce qu'une grande proportion des travailleurs pauvres n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi, étant donné leur statut de travailleur autonome (si on limite l'échantillon aux travailleurs salariés, on constate qu'en 2001 21 % des travailleurs pauvres ont reçu de l'AE, contre seulement 14 % des autres travailleurs).

4. COMMENT EXPLIQUER LA PAUVRETÉ CHEZ LES TRAVAILLEURS?

Les travailleurs qui sont le seul soutien économique de leur famille et ceux qui ont de nombreux enfants à charge sont beaucoup plus susceptibles que les autres travailleurs de connaître la pauvreté.

- Les travailleurs qui sont seuls à subvenir aux besoins économiques de leur famille, y compris les personnes seules, les chefs de famille monoparentale et les personnes en couple dont le conjoint ne travaille pas, sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres travailleurs.
- Les travailleurs qui ont de nombreux enfants à charge sont aussi plus à risque d'être pauvres, qu'ils soient ou non le seul soutien économique de leur famille.

La présence d'un deuxième gagne-pain dans les familles de travailleurs pauvres pourrait améliorer la situation économique de ces familles. Cependant, les gagne-pain potentiels de ces familles ont souvent une capacité de gains limitée et font face à des coûts élevés liés au travail.

- En 2001, près de 50 % des Canadiens qui vivaient dans une famille de travailleurs pauvre auraient pu voir leur revenu familial augmenter si d'autres adultes dans leur famille étaient entrés sur le marché du travail ou avaient augmenté leur effort de travail.
- Cependant, les nouveaux travailleurs potentiels faisant partie de familles de travailleurs pauvres avaient souvent une capacité de gains limitée et des responsabilités qui limitaient leur participation au marché du travail. Ils étaient plus susceptibles que les autres Canadiens en âge de travailler d'être une femme, de faire partie d'une famille avec enfants, d'être jeunes, d'étudier, d'être des immigrants récents ou des Autochtones

vivant hors réserve, d'avoir une limitation au travail, un faible degré de scolarité et de n'avoir pratiquement aucune expérience sur le marché du travail.

Contrairement à la croyance populaire, le fait de gagner un faible taux horaire n'est pas le principal déterminant de la pauvreté chez les travailleurs.

- Le fait de gagner un faible taux horaire contribue de façon significative à la probabilité d'être pauvre pour les travailleurs. Cependant, le fait d'être le seul gagne-pain de sa famille ou d'avoir de nombreux enfants à charge sont des facteurs encore plus importants.
- De plus, les travailleurs autonomes sont plus à risque de connaître la pauvreté que les travailleurs salariés, que ceux-ci gagnent ou non un faible taux horaire.

Les travailleurs autonomes pauvres se trouvent dans une situation de pauvreté plus sévère que les travailleurs salariés pauvres.

- En 2001, les travailleurs autonomes pauvres du Canada ont déclaré avoir travaillé beaucoup plus d'heures que les travailleurs salariés pauvres (en moyenne 650 heures par année de plus), mais ils étaient beaucoup plus pauvres. Selon les données, leur situation de pauvreté était aussi sévère que celle des personnes qui ne travaillaient pas du tout ou qui ont travaillé moins de 910 heures.

Néanmoins, les principaux déterminants de la pauvreté sont les mêmes pour les travailleurs salariés que pour les travailleurs autonomes, et les deux catégories de travailleurs pauvres ont des chances à peu près égales d'échapper au faible revenu à plus long terme.

- Bien que le risque d'être pauvre est toujours plus élevé pour les travailleurs autonomes que pour les travailleurs salariés, les principaux déterminants de la pauvreté étaient les mêmes pour les deux catégories de travailleurs en 2001.
- De plus, sur la période couvrant les années 1996 à 2001, les trajectoires de sortie du faible revenu, de même que les raisons expliquant les sorties du faible revenu étaient très semblables, que les travailleurs pauvres aient été salariés ou autonomes au début de la période.

D'autres caractéristiques augmentent la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs:

- le fait de ne pas travailler à temps plein pendant toute l'année, de travailler pour une petite entreprise (de moins de 20 employés) et de travailler dans la vente et les services;

- le fait d’avoir une limitation au travail, d’être jeune (entre 18 et 24 ans), de faire partie d’un groupe à risque (c.-à-d. d’être immigrant récent ou un Autochtone vivant hors réserve), de ne pas avoir un diplôme d’études secondaires et d’être une femme;
- le fait de vivre en Colombie-Britannique ou dans une des provinces de l’Atlantique.

5. COMMENT ÉVOLUE LA SITUATION DES TRAVAILLEURS PAUVRES À PLUS LONG TERME?

Entre 1996 et 2001, l’effort de travail des travailleurs pauvres était aussi soutenu mais plus volatile que celui des autres travailleurs.

- Peu d’entre ceux qui étaient des travailleurs pauvres en 1996 ont quitté le marché du travail au cours des années qui ont suivi, mais ils étaient beaucoup plus susceptibles que les autres travailleurs de connaître des variations importantes du nombre d’heures travaillées et de passer sous le seuil des 910 heures de travail au moins une fois entre 1997 et 2001.

Le travail est essentiel, mais parfois insuffisant pour échapper à la pauvreté.

- La vaste majorité (85 %) des personnes qui étaient des travailleurs pauvres en 1996 ont échappé à la pauvreté au moins une fois au cours des cinq années suivantes, contre 57 % seulement des Canadiens à faible revenu qui étaient sans travail en 1996.
- Cependant, entre 1996 et 2001, les travailleurs pauvres du Canada ont connu au moins trois années de faible revenu, et, dans 40 % des cas, de la pauvreté persistante (c.-à-d. que leur revenu familial pour toute la période était inférieur au cumul des seuils de faible revenu).
- De plus, même lorsque les travailleurs pauvres ont échappé à la pauvreté, leur revenu familial est demeuré inférieur de 40 % en moyenne à celui des autres travailleurs.

Les changements de situation familiale expliquent souvent la sortie du faible revenu.

- Bien que l’emploi personnel soit le principal élément permettant d’échapper à la pauvreté, dans près de la moitié des cas, les travailleurs échappent à la pauvreté en raison d’un changement de leur situation familiale (par exemple en raison d’un changement dans la structure de leur famille découlant de la formation d’un nouveau

couple ou du départ d'un enfant), ou encore de l'augmentation des gains de travail d'autres membres de la famille.

Relativement peu de travailleurs pauvres sont d'anciens bénéficiaires de l'aide sociale.

- La vaste majorité (70 %) des personnes qui étaient des travailleurs pauvres en 2001 n'a reçu aucune prestation d'aide sociale au cours des cinq années précédentes.

Un petit nombre de facteurs sont associés à la persistance de la pauvreté chez les travailleurs pauvres.

- Les seuls facteurs qui font augmenter de façon significative la probabilité de connaître de la pauvreté persistante pour les personnes qui étaient des travailleurs pauvres en 1996 sont le fait d'être le seul gagne-pain dans une famille avec enfants, d'être une personne seule ou d'avoir entre 45 et 59 ans.

Les conclusions de la présente étude nous aident à mieux comprendre le phénomène de la pauvreté chez les travailleurs au Canada. Nous connaissons maintenant l'ampleur du phénomène, quelles sont les caractéristiques personnelles, familiales et professionnelles des travailleurs pauvres, de même que les principaux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs. Nous en savons aussi davantage sur les trajectoires d'emploi et de faible revenu des travailleurs pauvres. Cependant, certains aspects de leur situation demeurent encore inconnus. Par exemple, nous ne savons pas comment les niveaux de dettes et d'actifs financiers des travailleurs pauvres se comparent à ceux des autres travailleurs et à ceux des autres personnes pauvres. Nous ne savons pratiquement rien de la santé physique et mentale des enfants et des adultes qui vivent dans des familles de travailleurs pauvres, ni de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté au travail par rapport à la pauvreté découlant de la dépendance aux transferts. Finalement, nous en connaissons peu en ce qui a trait aux coûts et bénéfices liés aux différents types de programmes visant à aider les travailleurs pauvres au Canada. Il s'agit donc de quelques avenues de recherches potentielles au sujet du phénomène de la pauvreté chez les travailleurs au Canada.

II. CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES

Bon nombre de politiques et de programmes profitent aux travailleurs pauvres du Canada, par exemple la Prestation nationale pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le programme d'assurance-emploi, l'aide sociale, le salaire minimum, les divers suppléments au revenu des provinces, etc., même si peu de ces politiques et programmes visent ce groupe en particulier. Il apparaît cependant évident qu'il faudrait en faire davantage afin d'enrayer la pauvreté chez les travailleurs et leurs familles. Les conclusions de la présente étude au sujet des travailleurs pauvres, de leur famille et de leur activité sur le marché du travail nous donnent des pistes quant aux autres types d'interventions supplémentaires qui pourraient être mis en place.

Les recherches démontrent que *travailler est le meilleur moyen d'échapper à la pauvreté* et que *les travailleurs pauvres connaissent des variations importantes d'une année à l'autre au chapitre des heures de travail*. Les politiques qui contribuent à offrir des conditions favorables en ce qui a trait à la croissance économique et à la stabilité de l'emploi sont donc des éléments essentiels à l'amélioration de la situation des travailleurs pauvres.

Cependant, il faut plus qu'un cadre économique approprié pour améliorer la situation des travailleurs pauvres. Les résultats de nos recherches démontrent qu'il faut porter attention à la famille du travailleur, à ses caractéristiques et à son comportement, et non simplement aux caractéristiques de l'emploi occupé par les travailleurs pauvres. Les politiques pour 'rendre le travail payant' (*'make work pay'*) ont un rôle à jouer, mais devraient prendre en considération le revenu familial des travailleurs. Ce type de politiques pourrait aussi bien servir à inciter les canadiens à augmenter leur effort de travail qu'à améliorer la situation de ceux qui travaillent déjà. Des politiques visant à encourager un deuxième membre de la famille à travailler lorsque cela est possible pourraient aussi être envisagées. De plus, on devrait vérifier dans quelle mesure le système de soutien du revenu actuel permet de répondre aux besoins spécifiques des travailleurs pauvres.

Il existe de nombreux moyens de 'rendre le travail payant' et d'augmenter le niveau de revenu familial des travailleurs pauvres. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont mis en place des

programmes de soutien du revenu familial qui sont fonction des gains de travail des membres de la famille.

Une revue de la littérature démontre que le Crédit d'impôt sur les gains au travail américain (EITC) a un effet positif sur la participation au marché du travail (surtout chez les mères monoparentales). Cependant, on constate aussi un léger effet négatif sur le nombre d'heures travaillées par les personnes qui sont déjà sur le marché du travail et pour les deuxièmes travailleurs.

Contrairement au Crédit d'impôt sur les gains au travail, le Crédit d'impôt à l'emploi (WTC) du Royaume-Uni n'est versé que si le bénéficiaire cumule un certain nombre d'heures de travail¹⁰⁸ (il est à noter que les prestations versées dans le cadre des deux programmes sont fonction du revenu familial). Puisque le crédit en question vise les personnes qui fournissent un effort de travail assez élevé sur le marché du travail, il est plus efficace que le Crédit d'impôt sur les revenus pour venir en aide spécifiquement aux travailleurs pauvres (tels que nous les définissons dans le présent document).

Peu importe le moyen choisi, il est important de se rappeler que les personnes pauvres qui travaillent¹⁰⁹ sont à peu près aussi actives sur le marché du travail que leurs homologues qui ne sont pas pauvres, mais plus susceptibles de connaître le chômage ou une diminution de leurs heures de travail. Pour cette raison, si une quelconque aide financière devait être offerte aux travailleurs pauvres, conditionnelle à l'effort de travail, il serait utile d'examiner l'historique de travail du candidat sur plusieurs années pour déterminer son admissibilité. En effet, étant donné que le nombre d'heures travaillées au cours d'une année donnée dépend des conditions du marché autant que de l'effort de travail, l'évaluation de l'effort de travail sur une seule année pourrait amener à mal cibler la population d'intérêt.

¹⁰⁸ Le nombre d'heures de travail salarié requis pour l'obtention du crédit varie en fonction de la composition de la famille. Par exemple, les personnes seules et les couples sans enfant doivent travailler au moins 30 heures par semaine pour avoir accès au crédit, tandis que les couples avec enfants et les chefs de famille monoparentale peuvent recevoir des prestations aussitôt que l'un des adultes de la famille a accumulé 16 heures de travail salarié au cours d'une semaine.

¹⁰⁹ Cela inclut les travailleurs pauvres ainsi que les personnes qui ont travaillé entre une et 910 heures. Voir Fortin et Fleury (2005) pour de plus amples renseignements.

En bref, les crédits d'impôts américains et britanniques semblent être des outils efficaces de lutte contre la pauvreté (même s'ils s'adressent à des groupes d'individus différents). Cependant, ils peuvent être coûteux et éventuellement avoir comme effet de diminuer les salaires à long terme, si les employeurs font baisser les salaires réels offerts en réaction à l'augmentation de l'offre de travail de la population. Ainsi, il pourrait être souhaitable d'augmenter le salaire minimum et de le maintenir à un niveau approprié pour éviter cette érosion des salaires.

On pourrait aussi avoir recours à des mesures plus ciblées pour aider le groupe précis des travailleurs pauvres. Les recherches montrent par exemple que la situation familiale est le principal déterminant de la pauvreté chez les travailleurs. Plus précisément, *le fait de ne pouvoir compter que sur un seul gagne-pain dans la famille et d'avoir de nombreux enfants à charge augmente de façon importante le risque de pauvreté chez les travailleurs*. Ainsi, des politiques qui encourageraient un deuxième membre de la famille à entrer sur le marché du travail en le soulageant de ses responsabilités familiales pourraient être envisagées.

Aider directement les travailleurs pauvres à assumer les coûts associés à la garde de leurs enfants est une des politiques qui offre aux parents la souplesse nécessaire pour leur permettre de faire les meilleurs choix pour leur famille¹¹⁰. Cette mesure peut aussi contribuer à alléger les problèmes découlant de mauvaises conditions d'emploi, tel un horaire de travail atypique, que l'on observe fréquemment chez les travailleurs à faible revenu. Offrir un crédit d'impôt non remboursable aux travailleurs pauvres ne serait pas aussi utile, étant donné que ceux-ci ne paient, en moyenne, que très peu d'impôts¹¹¹.

Il est par ailleurs important de reconnaître que ce ne sont pas tous les deuxièmes gagne-pain potentiels d'une famille qui pourraient facilement trouver un emploi. Certaines personnes auraient besoin d'aide pour intégrer le marché du travail. D'autres auraient besoin d'une mise à jour importante de leurs compétences pour pouvoir éventuellement augmenter leur potentiel de gains et trouver un emploi qui en vaille la peine. Des services répondant à ces besoins pourraient venir s'ajouter à l'aide pour la garde d'enfants. De plus, étant donné que certains travailleurs

¹¹⁰ Peu importe le type d'aide fournie, on doit aussi envisager d'aider les familles à faible revenu à surmonter les autres obstacles à l'emploi qui peuvent se dresser devant eux, comme ceux qui sont liés à la race, à la culture ou au sexe.

¹¹¹ Voir Fleury, Fortin et Luong (2005), *Travailler et être pauvre : Qu'est-ce que ça représente? analyse des habitudes de dépenses et des conditions de vie des familles de travailleurs pauvres du Canada*.

pauvres ont des limitations au travail ou font partie d'un groupe à risque élevé (c.-à-d. qu'ils sont soit des Autochtones vivant hors réserve ou des immigrants récents), il pourrait être approprié de mettre sur pied des incitatifs afin que les entreprises embauchent davantage les membres de ces groupes.

De plus, comme certains des gagne-pain potentiels sont occupés à mettre à jour leurs propres compétences (bon nombre d'entre eux étudiaient à temps partiel ou à temps plein en 2001), il serait donc inapproprié de créer des mesures pour inciter ces personnes à entrer sur le marché du travail avant d'avoir terminé leurs études ou leur formation, puisque l'éducation constitue l'une des meilleures manières d'améliorer l'employabilité des personnes. Il serait donc préférable d'envisager d'offrir une aide financière additionnelle aux gagne-pain potentiels qui étudient, de façon à ainsi prévenir le décrochage des adultes faisant partie de familles de travailleurs pauvres.

Finalement, 28 % des travailleurs pauvres du Canada (soit 12 % de tous les canadiens affectés par la pauvreté au travail) étaient des personnes seules en 2001. Ainsi, l'aide pour la garde d'enfants ne serait d'aucune utilité pour ces travailleurs. On devrait donc envisager d'autres moyens de leur fournir un soutien adéquat. Ce point est particulièrement important dans le contexte de la création d'un supplément au revenu.

Dans *L'autre visage de la pauvreté*, Fortin et Fleury (2005) démontrent que le programme d'assurance-emploi (AE) fait une grande différence dans la vie des Canadiens à faible revenu qui sont actifs sur le marché du travail mais qui ne cumulent pas 910 heures de travail annuellement. La présente étude démontre par ailleurs que l'AE est plus importante pour les travailleurs salariés à faible revenu que pour les autres travailleurs salariés. Par conséquent, l'amélioration de l'accès aux prestations d'AE ou accroître le supplément au revenu familial pourrait permettre à de nombreux travailleurs à faible revenu d'échapper à la pauvreté. De même, une importante proportion de travailleurs canadiens pauvres n'est pas protégée par le programme d'assurance-emploi tel qu'il est actuellement conçu, puisqu'ils sont travailleurs autonomes (c'était le cas de 41 % des travailleurs canadiens pauvres en 2001). On pourrait donc envisager d'étendre la protection offerte par ce programme aux travailleurs autonomes ou de créer un supplément au revenu auquel les travailleurs autonomes auraient accès, afin d'aider tous les travailleurs pauvres au Canada.

Finalement, Fleury, Fortin et Luong (2005) ont examiné les *habitudes des dépenses des familles de travailleurs pauvres* pour l'année 2002 grâce aux données de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Les recherches qu'elles ont effectuées fournissent d'autres pistes quant au type d'aide supplémentaire dont les travailleurs canadiens pauvres pourraient bénéficier. Voici certaines des plus importantes constatations de leurs recherches.

- *Du point de vue des dépenses, les familles de travailleurs pauvres avaient un train de vie beaucoup plus modeste que les autres familles de travailleur en 2002.*
- Elles étaient plus susceptibles de posséder des appareils ménagers et de divertissement, et leur revenu était en moyenne plus élevé que les autres familles pauvres. Cependant, *elles avaient plus de bouches à nourrir, plus de contraintes de temps, elles étaient plus susceptibles d'emprunter ou de réduire leurs actifs pour joindre les deux bouts, elles avaient plus de dépenses reliées au travail, elles recevaient moins de subventions au logement et il semble qu'elles étaient plus susceptibles de mettre leur santé à risque à long terme en réduisant ou en retardant les dépenses relatives à des services non couverts dans le cadre des programmes gouvernementaux d'assurance-maladie.*

Ces résultats indiquent qu'un meilleur accès au logement abordable, à plus de services de soins de santé couverts (p. ex. à l'assurance-médicaments publique), ou à des subventions pour le transport, viendraient également en aide aux travailleurs pauvres.

En bref, bon nombre de politiques et de programmes pourraient être mis en œuvre pour aider les travailleurs canadiens pauvres à échapper à la pauvreté. Étant donné la complexité du phénomène de la pauvreté chez les travailleurs, aucune mesure ne peut constituer, à elle seule, une panacée. Ainsi, toute stratégie visant à réduire l'incidence et l'écart de pauvreté chez les travailleurs pauvres devrait considérer l'emploi d'un mélange de politiques sociales et économiques.

ANNEXES

ANNEXE A : DONNÉES

A.1 : L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada (EDTR)

La présente analyse est basée sur L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. L'EDTR est une banque de données qui comprend une dimension longitudinale. Ses principaux objectifs sont de cerner les changements qui affectent le bien-être économique des personnes au fil du temps ainsi que les facteurs ayant une influence sur ce bien-être. Les personnes choisies au départ afin de répondre à l'Enquête font partie d'un panel. Chaque répondant faisant partie d'un panel est interrogé une ou deux fois par année durant six ans et répond à des questions concernant son expérience de travail, son revenu et sa situation familiale. Pour obtenir des données transversales représentatives à l'échelle nationale, des informations sont aussi recueillies sur les personnes qui vivent à un moment ou à un autre avec les répondants originaux.

Un premier panel d'environ 15,000 ménage ou 30,000 individus a débuté en 1993 et depuis, un nouveau panel débute tous les trois ans. Lorsque cette étude a débuté, seuls les deux premiers panels étaient complétés (1993-1998 et 1996-2001) et les plus récentes données transversales étaient pour l'année 2001. Donc, les auteures ont choisi d'utiliser les données de l'année 2001 pour effectuer leurs analyses transversales, et le panel 1996-2001 pour leurs analyses longitudinales. Les données pour l'année 2001 proviennent des deux premiers panels superposés (comprend un total d'environ 78,000 observations), alors que les données 1996-2001 ne proviennent que d'un seul panel (incluent un total d'environ 30,000 observations). En analyse longitudinale comme en transversale l'application de la pondération permet d'obtenir un échantillon représentatif de la population canadienne¹¹² (en transversale : l'échantillon pondéré est représentatif de la population canadienne de 2001, alors qu'en longitudinale, il est représentatif de la population canadienne au début du panel, soit de 1996).

A.2 : Valeurs manquantes

La population d'intérêt dans cette étude comprend tous les individus âgés de 18 à 64 ans qui ne sont pas des étudiants à temps plein. Afin de sélectionner les individus faisant partie de cette population, les auteures ont choisi d'omettre plusieurs individus pour qui les valeurs relatives à leur statut d'étudiant (en d'autres mots, elles ont exclu toutes les observations pour lesquelles les valeurs des variables *flprt20* et *studtf26* étaient manquantes). Ce faisant, elles se sont assurées ainsi de n'avoir aucun étudiant à temps plein dans leur échantillon. Or, il est important de se questionner sur l'impact qu'a pu avoir l'omission de ces observations sur la représentativité des résultats à l'échelle nationale. L'objectif de la section qui suit est de vérifier si l'omission a effectivement eu un impact dans la présente étude.

¹¹² L'EDTR exclut les habitants des territoires, les gens résidant en institution, les personnes vivant dans les réserves, ainsi que les membres des Forces armées canadienne vivant dans les casernes.

Tableau A.2.1 : Nombre d'observations avant et après l'imposition de chacun des critères d'échantillonnage, 2001.

	Pondérées	Non-pondérées
Au total	30,466,800	78,500
Individus âgés de 18 à 64 ans	19,880,900	49,800
Individus âgés de 18 à 64 ans qui ne sont pas des étudiants à temps plein et dont le statut d'étudiant est inconnu*	17,810,600	44,500
Individus âgés de 18 à 64 ans dont le statut d'étudiant est connu et dont on est certain qu'ils ne sont pas des étudiants à temps plein	15,867,600	40,200

*C'est-à-dire qu'ils ont des valeurs manquantes aux variables *flprt20* et *studtf26*.

Après avoir imposé les critères d'échantillonnage relatifs à l'âge, il demeure environ 10% des observations pour qui on ne connaît pas le statut d'étudiant. Le tableau A.2.2 offre un portrait des personnes n'ayant pas déclaré leur activité scolaire (valeurs manquantes) par rapport à celui du reste de la population âgée de 18 à 64 ans (valeurs non-manquantes).

On remarque que les personnes n'ayant pas déclaré leur statut d'étudiant possédaient des caractéristiques distinctes de celles du reste de la population âgée de 18 à 64 ans. En effet, elles étaient plus susceptibles d'être des hommes, d'être célibataires, de vivre au Québec, de ne pas avoir déclaré leur niveau d'éducation. Par ailleurs, elles étaient en général un peu plus jeunes et avaient, en moyenne, un plus faible revenu autant personnel que familial. Toutes ces caractéristiques suggèrent que les observations pour lesquelles le statut d'étudiant était manquant risquaient effectivement d'être des étudiants.

Il est aussi à noter que de tous ceux qui avaient une valeur manquante à leur statut d'étudiant, 94% avait également une valeur manquante à la variable relative au nombre d'heures de travail rémunérées (*alhrp28*). La définition de travailleur pauvre exige la connaissance du nombre d'heures travaillées par les individus. En omettant ceux dont le statut d'étudiant était inconnu, seuls 1.7% des membres de l'échantillon n'ont pu être classés dans les catégories « travailleurs » ou « non-travailleurs ».

Ces résultats confortent les auteures quant à l'omission de ces observations. Cependant, le fait que la population omise avait des caractéristiques distinctes du reste de la population en 2001 signifie que l'échantillon utilisé n'est pas parfaitement représentatif de la population canadiennes.

Tableau A.2.2 : Caractéristiques des membres de la population d'intérêt (les 18-64 ans) selon qu'ils avaient ou non des valeurs manquantes aux variables décrivant leur statut d'étudiant en 2001.

	Valeurs manquantes	Valeurs non-manquantes
Genre		
Femme	47.4%	50.1%
Homme	52.6%	49.9%
Niveau d'éducation		
Moins d'un DES	14.6%	16.1%
DES	18.8%	23.9%
Plus d'un DES	22.9%	32.7%
Université	10.5%	16.0%
Ne sais pas	33.2%	9.6%
Province de résidence		
Provinces de l'Atlantique	5.5%	7.9%
Québec	28.3%	23.8%
Ontario	39.8%	38.5%
Manitoba ou Saskatchewan	4.9%	6.5%
Alberta	7.5%	10.2%
Colombie-britannique	14.0%	13.2%
Statut matrimonial		
Célibataire	36.3%	20.0%
En union	51.8%	68.9%
Séparé(e)/divorcé(e) ou veuf(ve)	11.7%	11.1%
Âge moyen	38.6 ans	42.0 ans
Revenu personnel disponible moyen	22,400\$	28,400\$
Revenu familial disponible moyen	52,300\$	59,300\$

Les résultats en caractères gras signifie que les valeurs sont statistiquement différentes entre le groupe des « valeurs manquantes » et des « valeurs non-manquantes » à un niveau de confiance de 95%.

ANNEXE B : RÉGRESSIONS LOGISTIQUES : DÉTAILS TECHNIQUES

B.1 : Précisions sur l'échantillon et la variable expliquée

Comme on s'intéresse aux travailleurs à faible revenu, il aurait été possible de se demander « quels sont les facteurs qui augmentent la probabilité pour un individu d'être travailleur à faible revenu? ». Cependant, en raison de la nature assez complexe du concept de travailleur à faible revenu qui comprend la composante individuelle de travail et la composante familiale relative au faible revenu, on s'intéresse plutôt à identifier les facteurs qui influencent la probabilité pour un travailleur d'avoir un faible revenu.

Pour un individu, deux conditions sont nécessaires afin d'être considéré travailleur à faible revenu : de travailler un nombre suffisant d'heures et de faire partie d'une famille à faible revenu. Cela pose problème puisque la plupart des facteurs explicatifs influencent la probabilité d'être un travailleur de manière opposée à celle d'avoir un faible revenu, et par conséquent, l'effet net de chacune des caractéristiques sur la probabilité d'être un travailleur à faible revenu pourrait difficilement être interprété.

À titre d'exemple, un niveau d'éducation faible diminue généralement le risque pour un individu d'être un travailleur, alors qu'il augmente le risque qu'il ait un faible revenu familial. Dans ce cas, l'influence d'un niveau d'éducation faible sur la probabilité d'être travailleur pauvre ne serait positive que si l'effet du niveau d'éducation sur la probabilité de connaître une situation de faible revenu était plus important que sur la probabilité de travailler, ce qui peut être ou non le cas. C'est pour cette raison que les auteures ont choisi de se questionner sur les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs plutôt que sur les déterminants de la pauvreté au travail parmi tous les Canadiens en âge de travailler.

B.2 : Les variables explicatives

Tableau B.2.1 : Détails concernant les variables explicatives

Groupes de caractéristiques	Variables incluses dans les groupes (noms et définitions)	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES	Genre	
	Femme ¹¹³	Femme
	Âge	
	Age1824	18 à 24 ans
	Age2534	25 à 34 ans
	Age3554	35 à 54 ans
	Age5564	55 à 64 ans
	Province de résidence	
	Atlant	Provinces de l'Atlantique (TN, IPE, NB ou NÉ)
	Que	Québec
	Ont	Ontario
	Prairie	Provinces des prairies (Manitoba ou Saskatchewan)
	Alb	Alberta
	CB	Colombie-Britannique
	Statut matrimonial	
Cel	Célibataire (jamais marié)	
Union	En union (marié ou en union libre)	
Sep	Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve)	
Groupe à risque		
Hr	Est immigrant récent ou Autochtone hors réserve	
HRdk	Ne sait pas	
Limité au travail		
Limite	A des incapacités qui limitent les activités au travail	
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES	Niveau d'éducation	
	Moinsdes	Moins d'un diplôme d'études secondaires
	Des	Diplôme d'études secondaires
	Plusdes	Études post-secondaires
	Univ	Études universitaires
	Educdk	Ne sait pas
	Statut d'étudiant	
Etudiant	Étudiant à temps partiel	

¹¹³Toutes les caractéristiques sont modélisées par une ou plusieurs variables explicatives dichotomiques. Ainsi, pour chacune d'entre elles, si le répondant a la caractéristique en question, la variable explicative correspondante est égale à 1, sinon elle est égale à 0. Par exemple, pour tous les répondants de sexe féminin, la variable *femme* est égale à 1 et pour tout ceux de sexe masculin, la variable *femme* est égale à 0. Lorsque que l'une des caractéristiques est modélisée par plus d'une variables explicatives dichotomiques, comme par exemple l'âge, alors seule la variable définissant le répondant est fixé à 1. Par exemple, pour un répondant âgé de 19 ans la variable *age1824* est fixés à 1, alors que les variables *age2534*, *age3554* et *age5564* sont fixées à 0.

Les variables explicatives (SUITE)

Groupes de caractéristiques	Variables incluses dans les groupes (noms et définitions)	
	Expérience de travail Peuexp Moins de trois ans d'expérience sur le marché du travail Expdk Ne sait pas	
3. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À LA FAMILLE	Type de famille Seule Personne seule Couple1r Couple sans enfant avec un seul revenu de travail Couple2r Couple sans enfant avec 2 revenus de travail Couple2e1r Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail Couple2e2r Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail Couple3e1r Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail Couple3e2r Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail Mono Famille monoparentale Autrefam Autre type de famille	
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL	Nb. d'heures de travail rémunérées durant l'année Heurep De 910 à 1499 heures Heurem De 1500 à 2499 heures Heureb 2500 heures ou plus Nombre d'emplois pendant l'année Unejob Un seul emploi pendant l'année	
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL	Travailleur autonome Autonome A été travailleur autonome durant l'année Type d'occupation Finance Affaires et finances Art Arts, sciences et santé Vente Ventes et services Autreocc Autres occupations Occdk Ne sait pas Taille de l'entreprise Taillep Petite (moins de 20 employés) Taillem Moyenne (entre 20 et 99 employés) Tailleg Grande (100 employés ou plus) Tailledk Ne sait pas	

ANNEXE C : RÉGRESSIONS LOGISTIQUES : DÉTAILS MÉTHODOLOGIQUES

C.1 : Description de la méthode d'estimation : Régression logistique

Pour répondre à la question « quelles sont les caractéristiques qui augmentent la probabilité pour un travailleur de vivre dans une famille à faible revenu », un modèle de régression logistique a été construit. Pour l'ensemble des membres du sous-échantillon, soient les individus âgés de 18 à 64 ans en 2001, qui ne sont pas étudiants à temps plein et qui ont travaillé contre rémunération au moins 910 heures cette même année, un risque de pauvreté selon leurs caractéristiques démographiques, socioéconomiques, familiales, relatives à leur effort de travail et à leur emploi principal a été modélisé. Ainsi, la variable dépendante Y que l'on cherche à modéliser prend la forme d'une variable dichotomique égale à :

- 1 si le travailleur faisait partie d'une famille ayant un faible revenu en 2001
- 0 si le travailleur ne faisait pas partie d'une famille ayant un faible revenu en 2001

Pour bien identifier quelles caractéristiques ont un impact statistiquement significatif sur la probabilité que $Y = 1$, il a fallu poser des hypothèses sur la fonction de probabilité $P(Y = 1)$ de sorte qu'elle réponde aux lois de probabilité. Une des fonctions fréquemment utilisées lorsque la variable que l'on cherche à expliquer est de type binaire et est appelée Logit :

$$P(Y = 1) = \frac{e^{Xb}}{1 + e^{Xb}},$$

- où Y représente le vecteur des valeurs associées à la variable dépendante
- X représente la matrice des valeurs associées aux variables explicatives
- b représente le vecteur des coefficients associés à X

Une autre fonction fréquemment utilisée est appelée Probit soit

$$P(Y = 1) = \Phi(Xb),$$

- où Φ représente la fonction cumulative normale

Lorsque l'une ou l'autre de ces fonctions est maximisée par maximum de vraisemblance, il est possible de trouver B , c'est-à-dire le vecteur des coefficients estimés. Dans chacun des cas, pour arriver à estimer b , il est essentiel d'exclure une variable pour chacun des groupes de caractéristiques lorsque ceux-ci sont exprimés en variables explicatives dichotomiques multiples, sans quoi, le système d'équations est insoluble. Les variables omises (indiquées au Tableaux 4.3a et 4.3b) deviennent donc les variables de référence, c'est-à-dire celles qui servent de point de comparaison lors de l'interprétation des résultats.

Il est à noter que, dans la plupart des cas, les estimations qui découlent de ces deux dernières fonctions sont très similaires et se valent. Toutefois, l'application du modèle et l'interprétation des résultats est plus rapide et aisée avec l'utilisation du Logit c'est pourquoi cette dernière méthode a été choisie dans la présente étude.

C.2 : Correction pour le fait qu'il y ait peu d'individus pauvres dans l'échantillon

Il est important de souligner qu'une correction a été apportée au Logit afin de tenir compte du fait que notre sous-échantillon est non équilibré, c'est-à-dire qu'il comprend un nombre beaucoup plus élevé d'observations pour lesquelles $Y=0$ que $Y=1$. En effet, il y a seulement 5.6% du sous-échantillon pour lequel $Y=1$. Comme le mentionnent Tomz, King et Zeng (1999), des $Y=1$ rares, tout comme un petit échantillon, peuvent biaiser les coefficients estimés à l'aide du logit, ainsi que les probabilités prédites qui en découlent. Nous avons donc utilisé la procédure RELOGIT proposée par ces auteurs afin de corriger ces biais potentiels. Il s'est toutefois avéré que l'utilisation de cette dernière procédure ne modifiait que très légèrement les coefficients obtenus (différences observées à la 4^e ou 5^e décimale seulement). En raison de ces différences ténues, ainsi que des contraintes imposées par cette procédure (qui ne permet pas d'utiliser les poids « bootstrap » ainsi que de calculer des probabilités prédites individuelles moyennes), nous avons finalement choisi de ne pas utiliser la procédure RELOGITQ proposée afin de calculer les probabilités prédites.

C.3 : Tests de corrélation entre les variables explicatives

Afin de neutraliser l'effet des autres facteurs et de capturer la relation existante entre chacune des variables explicatives sélectionnées et la probabilité qu'un travailleur soit dans une situation de faible revenu, les variables ont été croisées entre elles afin de repérer les corrélations potentielles. Toutes les corrélations (ρ) supérieures à 0,30 ont été soumises à un examen approfondi et des choix ont été effectués en conséquence afin d'en arriver au modèle retenu.

Tableau C.2 : Énumération des couples de variables explicatives fortement corrélées

Variables croisées		ρ
Célibataire	Personne seule	0.46
Séparé(e)/divorcé(e)/veuf(ve)	Personne seule	0.30
Séparé(e)/divorcé(e)/veuf(ve)	Parent seul	0.38
Travail à temps plein	Moins de 1500 heures de travail rémunérées	-0.51
Travailleur autonome durant l'année	Entreprise de moins de 20 employés	0.35
Travailleur autonome durant l'année	Plus de 2500 heures de travail rémunérées	0.35
Moins de 3 ans d'expérience	Âgé de 18 à 24 ans	0.39
Homme	Autre type d'occupation	0.36
Célibataire	Âgé de 18 à 24 ans	0.38

C.4 : Évaluer le pouvoir de prédiction du modèle

Une façon d'évaluer le pouvoir prédictif d'un modèle est de calculer le pourcentage de cas où il permet de bien classer les individus. Avec un modèle logistique, la probabilité prédite que $Y=1$ pour un individu i est égale à

$$\bar{P}_i(Y = 1 | X_i) = \bar{\pi} = \frac{e^{X_i B}}{1 + e^{X_i B}},$$

et règle générale, on prédit que $Y=1$ chez les individus pour lesquels

$$\bar{\pi} = \frac{1}{1+C} > 0.5,$$

où C indique dans quelle mesure le fait de mal prédire un véritable $Y = 1$ est plus coûteux que de mal prédire un véritable $Y = 0$. Comme on considère généralement que les deux types de mauvaises prédictions sont également coûteuses, C est fixé à 1 et on prédit que $Y = 1$ lorsque $\bar{\pi} > 0.5$.

Or, dans un cas comme le nôtre, où le nombre effectif de $Y = 1$ est très faible (seulement 5.6% de l'échantillon), pratiquement aucun $Y = 1$ ne peut être prédit lorsque $\bar{\pi} > 0.5$ et ce, peu importe le nombre de régresseurs inclus dans le modèle. Conséquemment, le pourcentage de bonnes classifications n'est pas un bon indicateur du pouvoir prédictif du modèle et, la région au-dessus de la courbe ROC est une mesure plus adéquate. Elle indique dans quelle mesure on réussit à bien prédire les $Y = 1$ et $Y = 0$ lorsque C varie. Plus spécifiquement, pour différentes valeurs de C , la courbe ROC est formée du pourcentage de bonnes prédictions de 1 sur l'axe vertical et du pourcentage de bonnes prédictions de 0 sur l'axe horizontal. La ligne diagonale illustre de quoi la courbe ROC aurait l'air si toutes les valeurs de Y avaient été attribuées de façon aléatoire. Ainsi, plus la courbe ROC associée à un certain modèle s'éloigne de la diagonale (ou plus la région au-dessus de la courbe ROC est grande), plus le modèle estimé a un bon pouvoir prédictif (pour plus de détails sur cette méthode, voir King et Zeng, 2001).

C.5 : Interprétation des coefficients, probabilités prédites et effets marginaux

Les coefficients estimés à partir du Logit sont difficiles à interpréter puisque la fonction de type logit est non-linéaire. En fait, chacun des coefficients estimés n'informe que sur le sens et l'ampleur de la corrélation entre chacune des variables explicatives et la variable dépendante. Si un coefficient est supérieur à 0, c'est que la variable explicative qui lui est associé accroît la probabilité que $Y = 1$ et vice-versa. Par ailleurs, la proximité plus ou moins grande de 0 indique l'ampleur de l'impact. Plus le coefficient estimé s'éloigne de 0, plus l'impact de la variable explicative sur la probabilité est grand et vice versa. Pour vérifier si les coefficients estimés sont significatifs, le niveau de confiance choisi est de 95%. Cela implique que l'effet de chacune des variables explicatives est jugé significatif lorsque la chance d'égalité à 0 du coefficient estimé qui lui est associé est inférieure à 5% ou, en d'autres termes, lorsque $(\text{Prob}>|T|) < 0,05$.

Pour avoir une idée plus précise de l'impact quantitatif de chacune des caractéristiques sur la probabilité étudiée, des probabilités prédites peuvent être calculées. Il existe deux façons d'obtenir des probabilités prédites, soit en faisant la moyenne des probabilités prédites individuelles ou en calculant les probabilités prédites aux valeurs moyennes des variables explicatives et ce, en tenant compte des coefficients estimés. Lorsque le traitement de données n'est pas trop lourd, la première façon est préférée à la seconde puisqu'elle nous permet, en échantillon fini, d'obtenir des probabilités prédites exactes plutôt qu'approximatives, et c'est ce que les auteurs ont choisi de faire.

Enfin, en fixant la valeur de chacune des variables explicatives dichotomiques à 1, puis à 0, il est possible premièrement de calculer la probabilité prédite de faible revenu des travailleurs ayant cette caractéristique et deuxièmement, d'obtenir les effets marginaux, c'est-à-dire de connaître l'impact sur la probabilité prédite d'avoir une certaine caractéristique par rapport à ne pas l'avoir. Par exemple, pour vérifier l'impact du genre du travailleur sur la probabilité d'avoir un faible revenu familial, il faut comparer :

$$\bar{P}(Y = 1) = \frac{1}{N} \times \sum_{i=1}^N \frac{e^{1 \cdot B_1 + \sum_{k=2}^K X_{ik} B_k}}{1 + e^{1 \cdot B_1 + \sum_{k=2}^K X_{ik} B_k}} \quad \text{et} \quad \bar{P}(Y = 0) = \frac{1}{N} \times \sum_{i=1}^N \frac{e^{0 \cdot B_1 + \sum_{k=2}^K X_{ik} B_k}}{1 + e^{0 \cdot B_1 + \sum_{k=2}^K X_{ik} B_k}}$$

- où \bar{P} est la moyenne des probabilités prédites pour chaque individu i lorsque $Femme=1$ puis $Femme=0$
 B_1 est le coefficient estimé associé à la variable $Femme$
 B est le vecteur de coefficients estimés associés aux variables autres que $Femme$
 X_i est le vecteur des valeurs des variables explicatives pour tous les individus du sous-échantillon
 K est le nombre total de variables explicatives autres que $Femme$

ANNEXE D : ROBUSTESSE DES RÉSULTATS SUITE AUX CHANGEMENTS DE DÉFINITION

Dans le chapitre 2, une nouvelle définition de la pauvreté chez les travailleurs a été développée. Cette nouvelle définition a été utilisée dans les chapitres suivants afin d'acquérir une meilleure connaissance du groupe des travailleurs pauvres au Canada. Cependant, certains peuvent croire que les renseignements recueillis au sujet des travailleurs pauvres dépendent de la manière dont on définit cette catégorie. Dans cette annexe, des définitions alternatives de la pauvreté chez les travailleurs sont présentées. L'utilisation de ces nouvelles définitions permet de tester la robustesse des résultats obtenus à l'aide de la définition privilégiée.

D.1 Inclusion des étudiants à temps plein dans la catégorie des travailleurs pauvres

Dans le cadre du présent document de travail, les travailleurs pauvres et les familles de travailleurs pauvres sont définies comme suit :

- *les travailleurs pauvres* sont les personnes de 18 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, *qui n'étaient pas des étudiants à temps plein* et qui avaient un faible revenu familial selon la mesure de faible revenu fondée sur un panier de consommation; et
- *les familles de travailleurs pauvres* sont les familles économiques dont au moins un membre est un travailleur pauvre.

L'un des choix qui a été fait lors de l'élaboration de la définition des travailleurs pauvres a été d'exclure les étudiants à temps plein. Cette décision découlait du fait que les emplois occupés par les étudiants à temps plein sont souvent temporaires, servant à procurer un revenu d'appoint pendant qu'ils étudient et ne reflètent pas leur capacité de réaliser certains objectifs économiques et sociaux à plus long terme. Le choix d'exclure les étudiants à temps plein était-il justifié? Est-ce que les étudiants à temps plein qui sont aussi des travailleurs pauvres sont si différents des autres travailleurs pauvres, que cela justifierait leur exclusion de l'échantillon? Les sections qui suivent présentent des renseignements détaillés sur ce groupe qui supportent la décision de les exclure.

D.1.2 Nombre d'étudiants à temps plein qui sont des travailleurs pauvres

En 2001, 94 000 étudiants à temps plein auraient pu entrer dans la catégorie des travailleurs pauvres (les ETPTP¹¹⁴), dont la vaste majorité (plus de 65 %) étaient seuls (voir le tableau 5.1). Si l'on compte les personnes à charge, environ 115 000 personnes faisaient partie d'une famille dont l'un des membres était un ETPTP, dont moins de 18 % étaient des enfants âgés de moins de 18 ans.

Sans la restriction concernant les étudiants à temps plein, le nombre total de travailleurs pauvres du Canada aurait dépassé les 747 000 personnes. En comptant les personnes à charge,

¹¹⁴ Les ETPTP sont les personnes de 18 à 64 ans qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins 910 heures au cours de l'année de référence, qui étaient des étudiants à temps plein et dont le revenu familial est inférieur à la MPC.

c'est 1,6 million de personnes qui auraient fait partie d'une famille de travailleurs pauvres, dont environ un tiers aurait été des enfants âgés de moins de 18 ans.

D.1.3 Effort de travail

En 2001, les ETPTP ont travaillé en moyenne 1 392 heures, et 31 % d'entre eux ont travaillé un nombre d'heures équivalent à un emploi à temps plein pendant toute l'année. En comparaison, les travailleurs pauvres ont fourni un effort de travail beaucoup plus important (ils ont travaillé en moyenne 700 heures de plus en 2001, et la vaste majorité, soit 76 %, ont déclaré avoir travaillé contre rémunération pendant au moins 1 500 heures au cours de l'année).

D.1.4 Conditions d'emploi

En 2001, les ETPTP salariés ont gagné en moyenne 9,76 \$ l'heure; environ 14 % d'entre eux gagnaient le salaire minimum¹¹⁵ et près de 66 % avaient un faible salaire (gagnaient 10 \$ l'heure ou moins). La situation des travailleurs salariés pauvres était différente, puisque le salaire horaire de ceux-ci était en moyenne 26 % plus élevé (près de 12 \$ l'heure), ils étaient aussi beaucoup moins susceptibles de gagner le salaire minimum (6,7 % d'entre eux seulement étaient dans cette situation) et d'avoir un faible salaire (48,2 % des travailleurs salariés pauvres du Canada avaient un faible salaire en 2001).

D.1.5 Profil descriptif

Le tableau D.1 présente des renseignements détaillés sur les ETPTP : leur situation démographique, socioéconomique, familiale et d'emploi. Les paragraphes qui suivent fournissent des commentaires détaillés sur ces résultats et démontrent clairement les différences existantes entre le profil des ETPTP et celui des autres travailleurs pauvres. Veuillez noter que seuls les résultats pour lesquels on trouvait des différences significatives sur le plan statistique entre les deux groupes sont discutés dans la présente section.

En 2001, il y avait plus de femmes que d'hommes parmi les ETPTP (57 % contre 43 %), et la plupart des ETPTP (plus de 65 %) avaient moins de 25 ans. La vaste majorité (83 %) étaient célibataires, et pratiquement aucun d'entre eux n'appartenait à un groupe à risque élevé¹¹⁶. Par contre, les travailleurs pauvres étaient plus souvent des hommes que des femmes, 12 % seulement étaient âgés de 18 à 24 ans et 54 % étaient en couple.

En ce qui a trait aux caractéristiques socioéconomiques, plus de 65 % des ETPTP possédaient au moins un diplôme d'études secondaires, contre environ 48 % des travailleurs pauvres. Ces résultats confirment le fait que la situation financière des ETPTP n'est pas représentative de leur potentiel socioéconomique à long terme.

¹¹⁵ Dans le présent chapitre comme dans le chapitre 7, les personnes dont on dit qu'elles ont gagné le salaire minimum sont celles qui ont gagné le salaire minimum en vigueur dans leur province de résidence en 2001, plus ou moins vingt-cinq sous. On explique au chapitre 7 les raisons qui appuient ce choix.

¹¹⁶ Les groupes à risque élevé sont composés des immigrants récents, des Autochtones vivant pas hors réserve et des personnes ayant un handicap relatif au travail.

Quant à la situation familiale, la vaste majorité (près de 66 %) des ETPTP ne vivaient avec aucune personne apparentée. Cette proportion était plus de deux fois inférieure à celle observée chez les travailleurs pauvres, qui eux étaient beaucoup plus susceptibles d'être en couple (environ 54 % des travailleurs pauvres étaient dans cette situation en 2001, contre moins de 18 % des ETPTP).

Pour ce qui est de la situation d'emploi en 2001, la plupart des ETPTP (69 %) ont travaillé moins de 1 500 heures; pour une proportion similaire l'emploi principal était un emploi à temps plein et 51,3 % ont occupé plus d'un emploi au cours de l'année. Par ailleurs, la plupart des ETPTP (plus de 65 %) avaient moins de trois ans d'expérience sur le marché du travail. Par contre, les travailleurs pauvres ont travaillé beaucoup plus d'heures, étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir au moins trois ans d'expérience de travail, mais ils étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir occupé plus d'un emploi au cours de l'année.

Finalement, l'un des résultats les plus frappants de la présente section est que moins de 5 % des ETPTP étaient des travailleurs autonomes, alors que plus de 40 % des travailleurs pauvres l'étaient. Au chapitre de la situation d'emploi, la plupart des ETPTP (plus de 54 %) travaillaient dans une petite entreprise, et la majorité (plus de 50 %) travaillaient dans la vente et les services. En comparaison, les travailleurs pauvres tels que définis initialement étaient encore plus susceptibles que les ETPTP de travailler dans une petite entreprise. Cependant, même si une forte proportion des travailleurs pauvres travaillaient dans la vente et les services, ils étaient tout de même beaucoup moins susceptibles que les ETPTP¹¹⁷ de le faire.

D.1.6 Taux de pauvreté

En 2001, seuls deux facteurs ont fait augmenter de façon significative le taux de pauvreté¹¹⁸ des étudiants à temps plein qui travaillaient (ETPT). Il s'agissait 1) du fait de vivre seul et 2) de vivre dans l'une des provinces de l'Ouest.

Dans le chapitre 4, les résultats des analyses de régressions logistiques ont démontré que le facteur qui augmente le plus le risque d'avoir un faible revenu familial pour les travailleurs est de ne pouvoir compter que sur leur seul revenu de travail. Dans une certaine mesure, cela se reflète dans le fait que les ETPT qui vivent seuls sont plus à risque de vivre dans la pauvreté. Le fait de vivre en Colombie-Britannique était aussi un facteur de risque important pour les travailleurs. Encore une fois, cela se reflète d'une certaine manière dans le fait que les ETPTP des provinces de l'Ouest sont plus vulnérables à la pauvreté. Cependant, de nombreux facteurs qui ne ressortent pas comme des déterminants importants de la pauvreté chez les ETPT étaient des facteurs essentiels de l'explication de la pauvreté chez les travailleurs, par exemple, le fait d'avoir de nombreux enfants ou d'être travailleurs autonomes.

¹¹⁷ Il est probable que le travail autonome soit fortement lié à certains secteurs d'emploi. Cependant, les statistiques descriptives ne permettent pas d'évaluer la corrélation qui existe entre les variables.

¹¹⁸ Nous n'avons pas effectué d'analyse de régression logistique permettant de cerner avec précision les facteurs qui auraient en réalité fait augmenter la probabilité d'être pauvre chez les étudiants à temps plein qui travaillaient. Leurs taux de pauvreté étaient tellement différents de ceux ayant été observés chez les autres travailleurs qu'on peut présumer sans craindre de se tromper que ces différences se refléteraient dans les résultats des analyses de régressions logistiques.

Tableau D.1 : Nombre d'étudiants à temps plein qui travaillaient (ETPT), nombre d'étudiants à temps plein qui étaient des travailleurs pauvres (ETPTP), proportion des différents groupes parmi les ETPTP, taux des ETPTP parmi les ETPT et différence avec le taux le moins élevé, 2001 (MPC)

	Nombre de ETPT	Nombre de ETPTP	Proportion des ETPTP	Taux d'ETPTP parmi les ETPT	Différence avec le taux le moins élevé
Tous les individus	765 900	94 100	100 %	12,3 %	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES					
Sexe					
Hommes	387 300	40 300	42,8 %	10,4 %	0,0
Femmes	378 600	53 900	57,2 %	14,2 %	3,8
Âge					
18-24	497 600	61 800	65,7 %	12,4 %	0,4
25-64	268 300	32 300	34,3 %	12 %	0,0
Province					
Provinces de l'Est (Qc, T.-N., Î.-P.-É., N.-B. et N.-É.)	235 000	27 400	29,2 %	11,7 %	2,3
Ontario	287 500	27 000	28,7 %	9,4 %	0,0
Provinces de l'Ouest	146 600	39 700	42,1 %	19,7 %	10,3
État matrimonial					
Célibataire (jamais marié)	593 000	78 400	83,3 %	13,2 %	4,1
En couple, séparé, divorcé ou veuf	173 000	15 700	16,7 %	9,1 %	0,0
Immigrant ou Autochtone hors réserve					
Oui	45 100	X	X	X	X
Non	667 100	79 600	84,6 %	11,9 %	X
Limitations au travail					
Oui	26 600	X	X	X	X
Non	739 300	91 000	96,6 %	12,3 %	X
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES					
Plus haut niveau d'éducation					
Études secondaires	223 100	29 900	31,7 %	13,4 %	1,8
Études postsecondaires	487 100	56 300	59,8 %	11,6 %	0,0
Expérience de travail					
Moins de trois ans	325 500	45 300	48,1 %	13,9 %	0,0
Trois ans ou plus	202 000	23 700	25,2 %	11,7 %	2,2

Tableau D.1 (suite): Nombre d'étudiants à temps plein qui travaillaient (ETPT), nombre d'étudiants à temps plein qui étaient des travailleurs pauvres (ETPTP), proportion des différents groupes parmi les ETPTP, taux des ETPTP parmi les ETPT et différence avec le taux le moins élevé, 2001 (MPC)

	Nombre de ETPT	Nombre de ETPTP	Proportion des ETPTP	Taux d'ETPTP parmi les ETPT	Différence avec le taux le moins élevé
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES					
Type de famille					
Personne seule	151 600	61 900	65,8 %	40,8 %	35,3
Couple	481 900	16 700	17,8 %	3,5 %	0,0
Autre type de famille	132 300	15 500	16,4 %	11,7 %	8,2
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL					
Nombre d'heures travaillées					
De 910 à 1 499 heures	440 200	65 200	69,3 %	14,8 %	5,9
1 500 heures et plus	325 700	28 900	30,7 %	8,9 %	0,0
Emploi principal à temps plein					
Oui	498 900	61 800	65,6 %	12,4 %	0,0
Non	217 200	27 600	29,3 %	12,7 %	0,3
Plus d'un emploi au cours de l'année					
Oui	347 000	48 300	51,3 %	13,9 %	2,9
Non	419 000	45 900	48,7 %	11 %	0,0
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU PRINCIPAL EMPLOI					
Travail autonome au cours de l'année					
Oui	26 900	X	X	X	X
Non	739 000	89 400	95 %	12,1 %	X
Type d'occupation					
Finances, affaires, arts, sciences et santé	305 400	27 000	28,6 %	8,8 %	0,0
Vente et services	318 200	47 300	50,3 %	14,9 %	6,1
Autre occupation	135 000	19 100	20,3 %	14,2 %	5,4
Taille de l'entreprise					
Petite (moins de 20 employés)	306 500	49 000	52 %	16 %	6,4
Moyenne ou grande (20 employés et plus)	432 200	41 300	43,9	9,6 %	0,0

D.1.7 Analyse longitudinale

De façon à obtenir une meilleure idée de la situation des ETPTP, nous avons aussi examiné l'évolution de leur revenu et de leur situation d'emploi. Le tableau D.2 montre que la situation des ETPT est très différente, à long terme, de celle des autres travailleurs pauvres. Les ETPT à faible revenu en 1996 (selon les SFR) ont accumulé moins d'heures de travail rémunérées entre 1996 et 2001. Ils étaient par ailleurs presque deux fois plus susceptibles de passer au moins une année sans travailler. Cependant, une forte proportion d'ETPTP ont échappé au faible revenu au cours des deux années suivant leur identification, et près de 90 % n'ont pas

connu la pauvreté persistante, contre 60 % des autres travailleurs pauvres. Cela signifie que, comme prévu, les ETPTP n'étaient pas aussi vulnérables à la pauvreté de long terme que les autres travailleurs pauvres.

Tableau D.2 : Résultats longitudinaux pour les personnes ayant été identifiées comme des des travailleurs pauvres ou des ETPTP en 1996 (SFR-RAI).

	ETPTP en 1996	Travailleurs pauvres en 1996
Cumul des heures de travail rémunérées entre 1996 et 2001	7 935 heures	11 494 heures
Ont passé un an sans travailler	27 %	15 %
Ont échappé au faible revenu avant deux ans	76 %	64 %
N'ont pas connu la pauvreté persistante	89 %	60 %

D.1.8 *Sommaire*

L'analyse de la situation des étudiants à temps plein qui sont des travailleurs pauvres (ETPTP) montre clairement que leurs caractéristiques et leurs comportements sont très différents de ceux des autres travailleurs pauvres. Ils sont donc susceptibles d'avoir des besoins différents. Ainsi, la décision d'exclure les étudiants à temps plein de l'échantillon des travailleurs pauvres semble justifiée et, en réalité, souhaitable du point de vue de l'élaboration des politiques.

D.2 *Utiliser une mesure alternative de faible revenu*

L'objectif du présent document de travail est de mieux comprendre la pauvreté chez les travailleurs. La mesure utilisée pour déterminer qui est pauvre et qui ne l'est pas peut donc avoir une incidence sur les résultats présentés au chapitre 4.

Comme il a été mentionné au chapitre 2, il n'existe pas de définition officielle de la pauvreté au Canada. Il existe cependant diverses mesures du faible revenu : les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu et la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). Pour des raisons qui ont déjà été mentionnées, la MPC a été utilisée pour effectuer les analyses transversales. Or, il vaut quand même la peine de vérifier si l'utilisation d'une autre mesure de faible revenu, en l'occurrence, les SFR, aurait donné lieu à des conclusions différentes en ce qui a trait aux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs, auquel cas on ne pourrait conclure à la robustesse des résultats.

Comme l'illustre la figure D.1, le nombre de travailleurs pauvres varie d'une définition à l'autre. Comme dans le cas de l'incidence globale du faible revenu au Canada, l'incidence du faible revenu chez les travailleurs canadiens est plus élevée lorsqu'on utilise la MPC plutôt que les SFR (5,6 % contre 4,0 %). En utilisant la MPC, plus de 653 000 Canadiens sont identifiés comme des travailleurs pauvres en 2001, tandis qu'en utilisant les SFR après impôt, c'est environ 460 000 personnes seulement qui entrent dans cette catégorie.

Par ailleurs, en utilisant les SFR, on obtient une plus grande proportion de travailleurs pauvres vivant seuls (40%). Comme on peut le voir dans le tableau D.3, deux travailleurs pauvres sur

cinq ne faisaient pas partie d'une famille de deux personnes ou plus en 2001 selon les SFR, tandis que c'était le cas de moins de 30 % d'entre eux selon la MPC.

Au chapitre des facteurs qui font augmenter la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs, les deux définitions permettent de cerner les mêmes caractéristiques. À caractéristiques égales, la probabilité d'avoir un faible revenu est toujours plus élevée lorsque la MPC est utilisée (voir les tableaux D.5 et D.6). Cependant, les caractéristiques qui font augmenter le risque de faible revenu chez les travailleurs, ainsi que leur ordre d'importance, demeurent pratiquement les mêmes peu importe la mesure utilisée, ce qui indique que les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs identifiés plus tôt sont robustes aux changements de définition.

En effet, la situation familiale ainsi que le fait d'être travailleur autonome et d'avoir un faible salaire sont les principaux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs, qu'on utilise la MPC ou les SFR. Les seules caractéristiques dont l'effet sur la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs est plus fort lorsque les SFR sont utilisés plutôt que la MPC sont d'avoir une limitation liée au travail et de vivre seul. Il semble que, lorsqu'on utilise les SFR, le fait d'avoir un handicap relatif au travail est plus important que le fait d'être un immigrant récent ou un Autochtone ne vivant pas dans une réserve pour expliquer la pauvreté chez les travailleurs, tandis qu'on observe le contraire lorsque la MPC est utilisée. Néanmoins, le fait d'appartenir à un groupe à risque élevé (c.-à-d. d'être un immigrant récent, d'être un Autochtone ne vivant pas dans une réserve ou d'avoir un handicap lié au travail) est un déterminant significatif de la pauvreté chez les travailleurs, peu importe la mesure utilisée.

Lorsqu'on utilise les SFR plutôt que la MPC, on constate aussi l'augmentation du risque d'être pauvre chez les travailleurs qui vivent seuls, à tel point que ces travailleurs semblent être plus à risque d'être pauvres que les travailleurs qui sont à la tête d'une famille monoparentale. Cette constatation appuie la décision des auteurs d'utiliser la MPC plutôt que les SFR. En effet, on sait de manière intuitive que les parents seuls qui travaillent sont plus vulnérables à la pauvreté que les travailleurs qui vivent seuls puisqu'ils doivent subvenir non seulement à leurs besoins, mais aussi à ceux de leurs enfants, alors que les personnes qui vivent seules n'ont que leurs besoins à combler. De plus, les chefs de famille monoparentale doivent assumer des dépenses plus importantes en lien avec leur travail, comme les frais de garde. Il est vrai qu'ils ont un meilleur accès aux programmes gouvernementaux relatifs à la sécurité du revenu, puisque ces programmes visent le plus souvent les familles avec enfants. Cependant, ces programmes ne couvrent en général qu'une fraction des dépenses liées au fait d'élever des enfants. Ainsi, même à revenu égal, il est raisonnable de présumer que les chefs de famille monoparentale ont des conditions de vie plus modestes que les personnes qui vivent seules. Les SFR ne reflètent pas ce fait, puisque contrairement à la MPC, ils ne tiennent pas compte des dépenses obligatoires encourues par les familles.

Finalement, lorsqu'on utilise les SFR, on constate que la province de résidence ne ressort pas comme étant l'un des principaux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs, tandis que, lorsque la MPC est utilisée, il est clair que les travailleurs qui vivent en Colombie-Britannique sont beaucoup plus à risque que ceux qui vivent au Québec. Cela découle du fait que les SFR ne tiennent pas compte des différences dans le coût de la vie entre les diverses provinces et régions du Canada, tandis que c'est le cas pour la MPC.

Figure D.1 : Nombre de travailleurs pauvres du Canada selon deux définitions du faible revenu

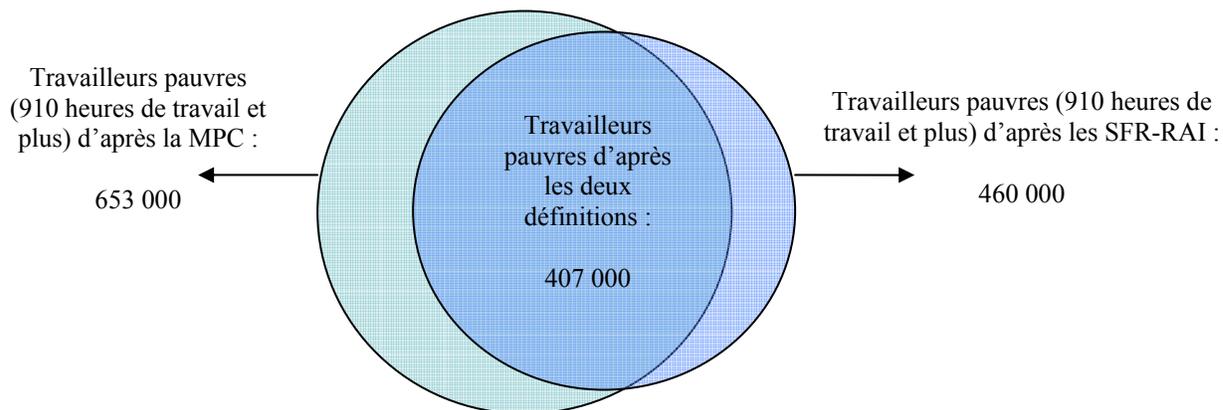


Tableau D.3 : Nombre de travailleurs pauvres, proportion des travailleurs pauvres vivant seuls, proportion des travailleurs pauvres appartenant à une famille de travailleurs pauvre et membres de familles de travailleurs pauvres en 2001, d'après les mesures originale et alternative du faible revenu

Mesure de faible revenu	Travailleurs pauvres	Travailleurs pauvres vivant seuls	Membres de familles actives pauvres comptant au moins deux membres	Nombre total de personnes appartenant à des familles actives pauvres
MPC	653 300	28,0 %	72,0 %	1 500 000
SFR	459 700	40,0 %	60,0 %	963 700

Tableau D.4 : Situation d'emploi des travailleurs pauvres et des travailleurs qui n'étaient pas pauvres en 2001, d'après les mesures originale et alternative du faible revenu

	Travailleurs pauvres (MPC)	Travailleurs pauvres (SFR)	Travailleurs qui n'étaient pas pauvres (MPC)	Travailleurs qui n'étaient pas pauvres (SFR)
Travailleurs autonomes	40,7 %	40,4 %	13,2 %	13,7 %
Travailleurs salariés qui gagnaient moins de 10 \$ l'heure	26,8 %	29,6 %	11,1 %	11,3 %
Travailleurs salariés qui gagnaient 10 \$ l'heure et plus	32,5 %	30,0 %	75,6 %	75,0 %

Tableau D.5 : Estimation des coefficients, niveau de signification des coefficients, probabilités prédites et différence par rapport à la probabilité prédite la plus faible de pauvreté chez les travailleurs pour toutes les caractéristiques, lorsque les **SFR** sont utilisés pour identifier les personnes à faible revenu, 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
Tous			4,0 %	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Sexe				
Femmes	0,3395	0,0036	4,6 %	1,1
Hommes			3,5 %	0,0
Âge				
De 18 à 24 ans	0,7844	0,0000	6,6 %	3,1
De 25 à 34 ans	0,1952	0,1827	4,2 %	0,7
De 35 à 54 ans			3,6 %	0,1
De 55 à 64 ans	-0,0386	0,8332	3,5 %	0,0
Province de résidence				
Provinces de l'Atlantique	0,1634	0,2999	3,9 %	0,5
Québec	0,2975	0,0871	4,4 %	1,0
Ontario			3,4 %	0,0
Manitoba ou Saskatchewan	0,0602	0,6845	3,6 %	0,2
Alberta	0,2235	0,1766	4,1 %	0,7
Colombie-Britannique	0,3992	0,0281	4,7 %	1,3
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	0,6927	0,0005	6,6 %	2,7
Non			3,9 %	0,0
Limitations au travail				
Oui	0,7476	0,0000	6,7 %	3,0
Non			3,7 %	0,0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau d'éducation				
Études secondaires	0,5748	0,0158	4,8 %	1,8
Diplôme d'études secondaires	0,3390	0,1328	4,0 %	1,0
Études postsecondaires	0,2580	0,2149	3,7 %	0,7
Diplôme universitaire			3,0 %	0,0
Étudiant à temps partiel				
Oui	-0,4666	0,0825	2,7 %	0,0
Non			4,0 %	1,3
Expérience sur le marché du travail				
Moins de trois ans	0,5069	0,0114	5,0 %	1,7
Trois ans ou plus			3,3 %	0,0

Tableau D.5 (suite) : Estimation des coefficients, niveau de signification des coefficients, probabilités prédites et différence par rapport à la probabilité prédite la plus faible de pauvreté chez les travailleurs pour toutes les caractéristiques, lorsque les **SFR** sont utilisés pour identifier les personnes à faible revenu, 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne seule	2,7684	0,0000	11,6 %	10,6
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	2,1315	0,0000	7,0 %	6,0
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail			1,0 %	0,0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	3,1392	0,0000	15,1 %	14,1
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	0,4270	0,0823	1,5 %	0,5
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	3,3837	0,0000	17,9 %	16,9
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	0,9869	0,0004	2,6 %	1,6
Famille monoparentale	2,5946	0,0000	10,2 %	9,2
Autre type de famille	1,1400	0,0007	3,0 %	2,0
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nombre d'heures de travail rémunérées au cours de l'année				
De 910 à 1 499	0,9567	0,0000	6,9 %	3,7
De 1 500 à 2 499			3,2 %	0,0
2 500 et plus	0,3377	0,0345	4,2 %	1,0
Un seul emploi au cours de l'année				
Oui	-0,1958	0,1284	3,8 %	0,0
Non			4,5 %	0,7
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU PRINCIPAL EMPLOI				
Travail autonome au cours de l'année				
Oui	1,4798	0,0000	9,3 %	6,4
Non			2,9 %	0,0
Type d'occupation				
Affaires et finances			3,5 %	0,7
Arts, sciences et santé	-0,2806	0,1395	2,8 %	0,0
Vente et services	0,5548	0,0001	5,5 %	2,7
Autre	0,1525	0,3620	4,0 %	1,2
Taille de l'entreprise				
Petite (moins de 20 employés)	0,9066	0,0000	4,9 %	2,6
Moyenne ou grande (plus de 20 employés)	0,4771	0,0062	3,5 %	1,2
Grande (100+)			2,3 %	0,0

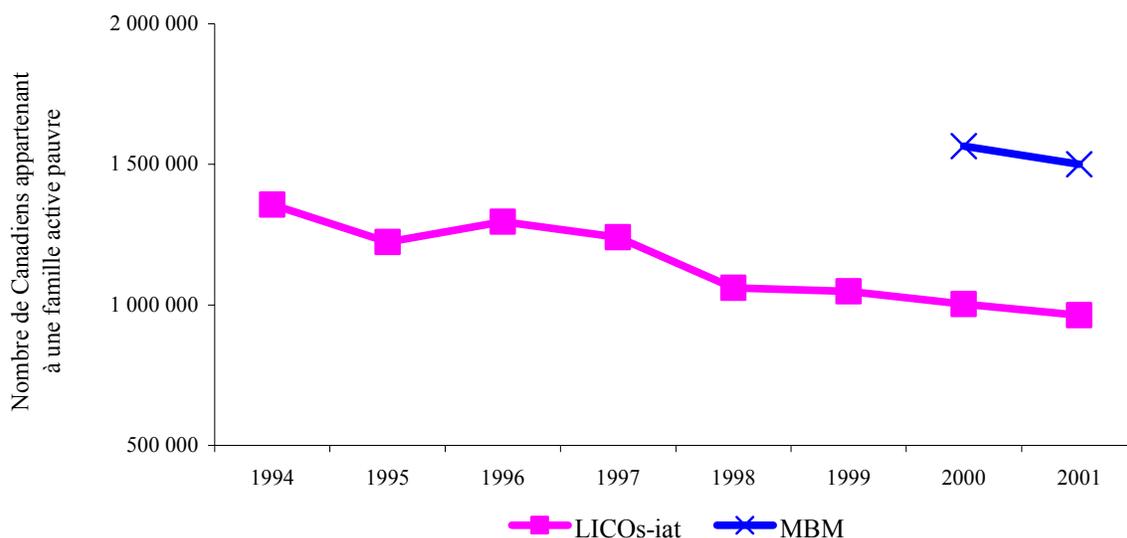
Tableau D.6 : Estimation de l'effet de la situation familiale, du taux horaire et du nombre d'heures travaillées sur la probabilité d'être pauvre chez les travailleurs, lorsque les **SFR** sont utilisés pour identifier les personnes à faible revenu, 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
1. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne seule	2,7231	0,0000	11,9	10,9
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	1,9890	0,0000	6,6	5,6
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail			1,0	0,0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	3,0713	0,0000	15,3	14,3
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	0,3543	0,1541	1,5	0,5
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	3,2934	0,0000	17,9	16,9
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	0,8661	0,0018	2,4	1,4
Famille monoparentale	2,5185	0,0000	10,2	9,2
Autre type de famille	1,2207	0,0002	3,3	2,3
2. CARACTÉRISTIQUES LIÉES AU TRAVAIL				
Heures de travail rémunérées				
De 910 à 1 499 heures	0,9256	0,0000	7,2	3,8
1 500 heures et plus			3,4	0,0
Situation d'emploi				
Travailleurs autonomes	2,2484	0,0000	11,7	10,0
Salariés qui ont gagné moins de 10 \$ l'heure	1,8009	0,0000	8,3	6,6
Salariés qui ont gagné 10 \$ l'heure et plus			1,7	0,0

D.2.1 Tendence du nombre de travailleurs pauvres au Canada établie à partir des SFR après impôt

Il faut mentionner que lorsqu'on utilise les SFR-RAI plutôt que la MPC, il est possible d'observer la tendance à long terme quant au nombre de travailleurs canadiens qui sont affectés par la pauvreté au Canada. Comme on peut le voir dans la figure 5.2, le nombre de personnes appartenant à une famille de travailleurs pauvre a diminué entre 1994 et 2001, passant de 1,3 million à un peu moins d'un million.

Figure D.2 : Nombre de Canadiens qui vivaient dans une famille comprenant au moins un travailleur, mais qui étaient pauvres (fondée sur les SFR-RAI et la MPC), entre 1994 et 2001



Pus amples renseignements sur les tendances relatives au nombre de travailleurs pauvres au Canada entre 1994 et 2001 sont fournis dans les tableaux qui suivent.

Tableau D.7 : Nombre de personnes avant et après que les critères de sélection de l'échantillon aient été imposés, entre 1994 et 2001, à partir des SFR-RAI

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Total	28 430 900	28 733 700	29 056 500	29 367 700	29 627 100	29 898 200	30 179 500	30 466 800
De 18 à 64 ans	18 215 100	18 415 600	18 645 700	18 891 600	19 118 900	19 357 200	19 614 100	19 880 900
De 18 à 64 ans, qui n'étudiaient pas à temps plein	14 896 800	15 154 800	15 360 500	15 707 000	15 765 700	15 994 100	15 467 300	15 867 600

Tableau D.8 : Nombre de personnes à faible revenu, de travailleurs et de travailleurs pauvres au sein de la population cible, entre 1994 et 2001, à partir des SFR-RAI

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Personnes à faible revenu	1 652 800	1 590 900	1 829 600	1 799 900	1 600 400	1 672 200	1 491 300	1 388 900
Travailleurs (910 heures de travail et plus)	10 242 000	10 552 800	10 426 500	10 699 900	10 892 100	10 968 000	10 904 500	11 587 400
Travailleurs pauvres	583 400	545 100	578 500	575 300	499 100	493 300	468 400	459 700

Tableau D.9 : Nombre de travailleurs pauvres qui vivaient seuls, qui étaient à la tête d'une famille d'au moins deux personnes et nombre total de personnes qui faisaient partie d'une famille de travailleurs pauvre entre 1994 et 2001, à partir des SFR-RAI

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Travailleurs pauvres vivant seuls	159 000	215 200	222 200	225 600	197 000	219 200	185 300	183 900
Chefs de familles de travailleurs pauvres comptant au moins deux membres	333 900	270 000	291 600	279 800	244 600	232 900	232 200	229 500
Enfants appartenant à une famille de travailleurs pauvre	419 600	374 500	439 700	389 900	334 600	332 500	330 900	307 400
Ensemble des personnes à charge d'une famille de travailleurs pauvre	864 400	738 300	782 200	734 700	619 200	595 600	585 700	550 400
Nombre total de personnes touchées par la pauvreté chez les travailleurs	1 357 300	1 223 500	1 295 900	1 240 100	1 060 800	1 047 700	1 003 200	963 700

Tableau D.10 : Écart de pauvreté chez les travailleurs pauvres, entre 1994 et 2001, à partir des SRF-RAI

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Écart de pauvreté	30,3 %	33,4 %	29,0 %	28,1 %	30,7 %	29,7 %	29,9 %	31,6 %

Tableau D.11 : Statistiques sur les populations de pauvres et de travailleurs pauvres, entre 1994 et 2001, à partir de la MPC

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Personnes à faible revenu	-	-	-	-	-	-	1 866 900	1 738 600
Travailleurs pauvres	--	-	--	-	--	--	670 500	653 300
Travailleurs pauvres vivant seuls	-	-	-	-	-	-	178 100	185 700
Chefs de familles de travailleurs pauvres d'au moins deux personnes	-	-	-	-	-	-	387 100	370 600
Enfants appartenant à des familles de	-	-	-	-	-	-	552 600	511 300

travailleurs pauvres								
Nombre total de personnes à charge de familles de travailleurs pauvres	-	-	-	-	-	-	999 900	943 700
Nombre total de personnes affectées par la pauvreté chez les travailleurs	-	-	-	-	-	-	1 565 100	1 500 000
Écart de pauvreté	-	-	-	-	-	-	28,6 %	30,5 %

D.3 Resserrement du critère relatif au nombre d'heures travaillées

Dans la définition de travailleur pauvre retenue, le nombre d'heures travaillées est utilisé pour déterminer qui est un travailleur et qui n'en n'est pas un. Selon cette définition, les travailleurs sont les personnes qui ont travaillé au moins 910 heures au cours de l'année de référence. Ce seuil a été choisi parce qu'il tient compte du fait que le chômage est parfois involontaire. Cependant, on pourrait alléguer que, pour être considéré comme un travailleur pauvre, une personne doit faire preuve d'une très forte participation au marché du travail.

La présente section cherche à savoir ce qu'il advient des principaux résultats concernant les travailleurs pauvres du Canada, lorsque le critère de travail est resserré de façon à n'inclure que les personnes qui travaillent à temps plein toute l'année¹¹⁹.

Le tableau D.12 montre que l'une des principales différences entre la définition originale et la définition plus restrictive qui ne tient compte que des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année c'est le nombre de personnes identifiées comme des travailleurs pauvres en 2001 (comme c'était le cas lors de l'utilisation du critère alternatif de faible revenu). En effet, si on utilise le seuil de 910 heures de travail, plus de 653 000 Canadiens entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres pour l'année 2001, tandis qu'il n'en reste que 414 700 si l'on ne tient compte que des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année. De plus, si un total de 1,5 million de personnes vivaient dans une famille de travailleurs pauvre en 2001 lorsque le premier critère est utilisé, ce nombre chute à environ 1,1 million de personnes lorsqu'on resserre le critère de travail. Fait intéressant, les personnes qui vivent seules représentent une part légèrement supérieure parmi celles qui ont travaillé pendant au moins 910 heures que parmi celles qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année en 2001.

Par ailleurs, on constate au tableau D.13 qu'une plus grande proportion de travailleurs autonomes figurent parmi les personnes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année que parmi celles qui ont travaillé au moins 910 heures en 2001 (53 % contre 41 %). Comme l'indique le tableau D.14, la probabilité globale d'être pauvre pour les personnes qui ont travaillé à temps plein toute l'année en 2001 était de 4,7 %, contre 5,6 % pour les travailleurs qui répondaient à la première définition retenue. En réalité, les seuls facteurs dont l'effet sur la probabilité d'être pauvre est plus fort lorsque l'échantillon se restreint aux travailleurs à temps plein pendant toute l'année sont le fait d'être travailleur autonome, le fait

¹¹⁹ Dans l'EDTR, Statistique Canada définit le travail à temps plein pendant toute l'année comme étant équivalent à 30 heures ou plus par semaine pendant au moins 49 semaines.

d'avoir un nombre limité d'années d'expérience sur le marché du travail et le fait d'être une femme. L'incidence de toutes les autres caractéristiques devient légèrement moins forte lorsque le critère relatif au nombre d'heures travaillées est resserré. Par contre, lorsqu'on examine les principaux facteurs qui expliquent la probabilité d'avoir un faible revenu familial chez les travailleurs, les mêmes déterminants sont identifiés qu'on utilise le critère original ou le critère alternatif plus strict en ce qui a trait aux heures travaillées : le fait de ne pouvoir compter que sur un seul gagne-pain dans la famille, le fait d'avoir de nombreux enfants, le fait d'être travailleur autonome, le fait de vivre en Colombie-Britannique, le fait de faire partie d'un groupe à risque élevé, le fait d'être jeune, etc. Cela confirme que les principales conclusions concernant les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs du Canada sont robustes même lorsqu'on ne tient compte que des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.

Figure D.3 : Nombre de travailleurs pauvres au Canada selon deux critères de travail

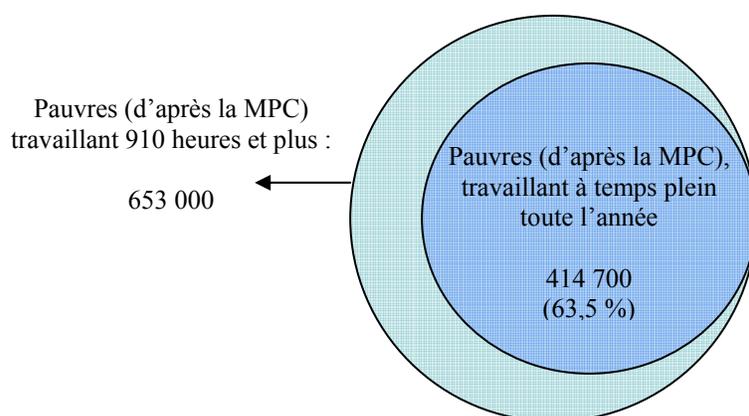


Tableau D.12 : Nombre de travailleurs pauvres, proportion des travailleurs pauvres vivant seuls, proportion des travailleurs pauvres appartenant à une famille de travailleurs pauvre et nombre de membres de familles de travailleurs pauvres en 2001, selon le critère original et le critère plus strict de travail

Critère relatif au travail	Travailleurs pauvres	Travailleurs pauvres vivant seuls	Membres de familles de travailleurs pauvres comptant au moins deux membres	Nombre total de personnes appartenant à des familles de travailleurs pauvres
910 heures de travail et plus	653 300	28,0 %	72,0 %	1 500 000
Temps plein, toute l'année	414 700	24,7 %	75,3 %	1 091 300

Tableau D.13 : Situation d'emploi des travailleurs pauvres en 2001, selon le critère original et le critère plus strict de travail

	Pauvres et ayant travaillé 910 heures et plus	Pas pauvres et ayant travaillé 910 heures et plus	Pauvres et ayant travaillé à temps plein toute l'année	Pas pauvres et ayant travaillé à temps plein toute l'année
Travailleurs autonomes	40,7 %	13,2 %	52,7 %	14,2 %
Travailleurs salariés qui gagnaient moins de 10 \$ l'heure	26,8 %	11,1 %	20,0 %	8,4 %
Travailleurs salariés qui gagnaient 10 \$ l'heure et plus	32,5 %	75,6 %	27,3 %	77,5 %

Tableau D.14 : Estimation de l'effet des différentes caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre chez les personnes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année, 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
Tous			4,7 %	
I. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Sexe				
Femmes	0,3564	0,0008	5,6 %	1,4
Hommes			4,2 %	0,0
Âge				
De 18 à 24 ans	0,7086	0,0014	7,6 %	3,4
De 25 à 34 ans	0,1864	0,1823	5,1 %	0,9
De 35 à 54 ans			4,4 %	0,2
De 55 à 64 ans	-0,0559	0,7802	4,2 %	0,0
Province de résidence				
Provinces de l'Atlantique	0,5901	0,0000	6,7 %	3,6
Québec	-0,3757	0,0284	3,1 %	0,0
Ontario			4,2 %	1,1
Manitoba ou Saskatchewan	-0,0613	0,7093	4,0 %	0,9
Alberta	0,1229	0,4963	4,6 %	1,5
Colombie-Britannique	0,7972	0,0000	7,8 %	4,7

Tableau D.14 (suite) : Estimation de l'effet des différentes caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre chez les personnes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année, 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	0,8688	0,0000	8,8 %	4,3
Non			4,5 %	0,0
Limitations au travail				
Oui	0,5078	0,0040	6,7 %	2,2
Non			4,5 %	0,0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau d'éducation				
Études secondaires	0,8696	0,0001	6,3 %	3,2
Diplôme d'études secondaires	0,5712	0,0067	5,0 %	1,9
Études postsecondaires	0,3102	0,1069	4,0 %	0,9
Diplôme universitaire			3,1 %	0,0
Étudiant à temps partiel				
Oui	-0,4080	0,1670	3,4 %	0,0
Non			4,7 %	1,3
Expérience sur le marché du travail				
Moins de trois ans	0,5387	0,0469	6,5 %	2,3
Trois ans ou plus			4,2 %	0,0
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne seule	1,9513	0,0000	9,4 %	7,6
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	1,6541	0,0000	7,5 %	5,7
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail			1,8 %	0,0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	2,6238	0,0000	15,1 %	13,3
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	0,5745	0,0035	3,0 %	1,2
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	3,2534	0,0000	22,5 %	20,7
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	1,3526	0,0000	5,9 %	2,6
Famille monoparentale	2,3550	0,0000	12,6 %	10,8
Autre type de famille	0,7262	0,0098	3,4 %	1,6
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Un seul emploi au cours de l'année				
Oui	-0,0841	0,5452	4,6 %	0,0
Non			4,9 %	0,3

Tableau D.14 (suite) : Estimation de l'effet des différentes caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre chez les personnes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année, 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU PRINCIPAL EMPLOI				
Travail autonome au cours de l'année				
Oui	1,7758	0,0000	12,0 %	9,2
Non			2,8 %	0,0
Type d'occupation				
Affaires et finances			3,7 %	0,2
Arts, sciences et santé	-0,0723	0,6736	3,5 %	0,0
Vente et services	0,5337	0,0001	5,7 %	2,2
Autre	0,5154	0,0005	5,6 %	2,1
Taille de l'entreprise				
Petite (moins de 20 employés)	1,0189	0,0000	6,0 %	3,5
Moyenne (20-99)	0,4948	0,0038	3,9 %	1,4
Grande (100+)			2,5 %	0,0

Tableau D.15 : Estimation de l'effet de la situation familiale et de la situation d'emploi sur la probabilité d'être pauvre chez les personnes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année 2001

	Coefficient estimé	(P<=0,05)	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la plus faible
1. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Personne seule	1,7918	0,0000	8,9 %	7,1
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	1,5738	0,0000	7,5 %	5,7
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail			1,8 %	0,0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	2,6165	0,0000	16,4 %	14,6
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	0,5170	0,0085	3,0 %	1,2
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	2,9420	0,0000	20,3 %	18,5
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	1,2046	0,0000	5,5 %	3,7
Famille monoparentale	2,1994	0,0025	12,2 %	10,4
Autre type de famille	0,8283	0,0000	3,9 %	2,1
2. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU PRINCIPAL EMPLOI				
Situation d'emploi				
Travailleurs autonomes	2,5226	0,0000	15,8 %	14,1
Salariés qui ont gagné moins de 10 \$ l'heure	1,9222	0,0000	9,8 %	8,1
Salariés qui ont gagné 10 \$ l'heure et plus			1,7 %	0,0

D.4 Comparaison des principaux déterminants de 1996 avec ceux de 2001

Les déterminants du faible revenu chez les travailleurs sont demeurés sensiblement les mêmes entre 1996 et 2001.

Il est intéressant de vérifier si les déterminants du faible revenu chez les travailleurs sont propres à l'année 2001 ou s'ils demeurent les mêmes d'une année à l'autre. Pour ce faire, nous avons appliqué aux données de 1996 un modèle similaire à celui retenu (présenté au chapitre 4) pour 2001 mais utilisant les SFR¹²⁰. Les résultats apparaissent au tableau D.16.

Dans l'ensemble, la probabilité pour les travailleurs d'avoir un faible revenu familial était plus élevée en 1996 qu'elle ne l'était en 2001 (5.5% vs 4%) et l'impact sur cette probabilité de presque tous les déterminants identifiés en 2001 était plus important¹²¹. Toutefois, en 1996, les mêmes facteurs sont identifiés comme étant des facteurs de risque de faible revenu chez les travailleurs et l'ordre d'importance de ces facteurs demeure sensiblement le même bien que leur poids varie. Par exemple, un travailleur autonome avait une probabilité de vivre dans une famille ayant un faible revenu de 8.7 points de pourcentage plus élevée qu'un travailleur salarié selon les données de 1996, alors que selon celles de 2001 cette probabilité était supérieure de 6.4 points de pourcentage.

Dans un contexte économique où tous les travailleurs sont plus vulnérables à la « pauvreté financière », il n'est pas surprenant d'observer que l'effet de caractéristiques déjà identifiées comme étant des caractéristiques désavantageant les travailleurs quant à leur capacité d'échapper au faible revenu soit légèrement plus prononcé. Le fait d'être un immigrant récent, un Autochtone hors réserve et/ou d'avoir un faible niveau d'éducation sont les seules caractéristiques qui étaient particulièrement plus contraignantes d'un point de vue financier pour les travailleurs en 1996 qu'en 2001.

¹²⁰ Comme les seuils de la MPC ne sont disponibles que pour les années 2000, 2001 et 2002, les auteures ont donc dû faire la comparaisons des résultats obtenus (1996-2001) à partir du modèle ayant utilisé les SFR afin d'identifier les personnes à faible revenu.

¹²¹ Il n'est pas évident, à priori, de comprendre pourquoi les travailleurs étaient plus susceptibles d'avoir un faible revenu familial en 1996 qu'ils ne l'étaient en 2001. Bien sûr, cette période en a été une de croissance économique durant laquelle le sort général des travailleurs a pu s'améliorer. Or, cette période en a aussi été une de réformes imposées aux régimes d'assistance sociale ayant probablement contraints plusieurs personnes avec des perspectives de gains peu favorables à intégrer le marché du travail. Toutefois, il est important de mentionner que sans analyse longitudinale plus poussée, il est difficile d'expliquer la tendance observée relativement au taux de faible revenu global observé chez les travailleurs entre ces deux années.

Les rares caractéristiques pour lesquelles un impact moins marqué sur la probabilité de faible revenu des travailleurs est observé en 1996 par rapport à 2001 sont celles relatives au sexe du travailleur et au fait qu'il fasse partie d'un couple sans enfant avec un seul revenu de travail ou d'un tout autre type de famille. En effet, en 1996, le fait d'être une femme ne contribuait pas à augmenter de manière significative la probabilité de faible revenu chez les travailleurs comme c'était le cas en 2001. Il est toutefois important de souligner que, même en 2001, le genre est loin d'être le facteur le plus déterminant du faible revenu chez les travailleurs.

Tableau D.16 : Estimation de l'impact de certaines caractéristiques sur le risque de faible revenu chez les travailleurs en 1996, lorsqu'on utilise les SFR pour identifier les individus à faible revenu

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp*)
Tous les travailleurs			5.5	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Genre				
Femme	0.0664	0.5671	5.7	0.3
Homme			5.4	0.0
Âge				
18-24 ans	0.9307	0.0000	9.8	6.0
25-34 ans	0.2505	0.0393	6.0	2.2
35-54 ans			5.0	1.2
55-64 ans	-0.3581	0.0676	3.8	0.0
Province de résidence				
Provinces de l'Atlantique	-0.1202	0.3955	5.0	0.1
Québec	0.1197	0.4193	6.0	1.1
Ontario			5.5	0.61
Manitoba ou Saskatchewan	0.0650	0.6746	5.7	0.8
Alberta	0.1344	0.4040	6.0	1.1
Colombie-britannique	-0.1481	0.3474	4.9	0.0
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	0.1073	0.0000	11.1	6.0
Non			5.0	0.0
A des limitations au travail				
Oui	0.5367	0.0013	8.0	2.6
Non			5.4	0.0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Moins d'un DES	0.7045	0.0003	7.5	3.1
DES	0.2154	0.2503	5.2	0.8
Études post-secondaires	0.2280	0.1901	5.3	0.9
Études universitaires			4.4	0.0
Aux études à temps partiel				
Oui	-0.3728	0.1040	4.2	0.0
Non			5.6	1.4
Expérience sur le marché du travail				
Moins de 3 ans	0.5173	0.0033	7.7	2.5
3 ans et plus			5.2	0.0

Tableau D.16 (SUITE): Estimation de l'impact de certaines caractéristiques sur le risque de faible revenu chez les travailleurs en 1996, lorsqu'on utilise les SFR pour identifier les individus à faible revenu

	Coefficient estimé	(P<=0.05)	Probabilité prédite	Écart avec la prob. la plus faible (en pp*)
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE				
Type de famille				
Personne seule	2.7525	0.0000	15.1%	13.5
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	1.7227	0.0000	7.1%	5.5
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail			1.6%	0.0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	2.9048	0.0000	16.7%	15.1
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	0.7807	0.0002	3.2%	1.6
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	3.0858	0.0000	18.8%	17.2
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	1.1113	0.0000	4.3%	2.7
Famille monoparentale	2.4109	0.0000	11.9%	10.3
Autre type de famille	0.3930	0.2010	2.2%	0.6
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nb. d'heures de travail rémunérées durant l'année				
910-1499	0.8836	0.0000	9.2%	4.4
1500-2499			4.8%	0.0
2500+	0.0397	0.7610	5.0%	0.2
Un seul emploi pendant l'année				
Oui	-0.3149	0.0087	5.2%	0.0
Non			6.6%	1.4
5. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL				
Travailleur autonome durant l'année				
Oui	1.5806	0.0000	12.6%	8.7
Non			3.9%	0.0
Type d'occupation				
Affaires et finances			4.9%	1.3
Arts, sciences et santé	-0.3842	0.0601	3.6%	0.0
Ventes et services	0.6458	0.0000	8.0%	4.4
Autres occupation	0.0321	0.8310	5.1%	1.5
Taille de l'entreprise				
Petite (<20 employés)	1.2559	0.0000	7.2%	4.6
Moyenne (20-99)	0.6076	0.0006	4.3%	1.7
Grande (100+)			2.6%	0.0

Pseudo R2 : 27.45

Région au-dessus de la courbe ROC : 0.8731

Les coefficients pour lesquels P<=0.05 sont des coefficients statistiquement significatifs à un niveau de confiance de 95%.

*pp signifie points de pourcentage.

D.5 Les révisions de données prises en considération

Si les auteures ont choisi de travailler avec les données de l'année 2001 pour leurs analyses transversales et celles des années 1996-2001 pour leurs analyses longitudinales, c'est qu'elles étaient les plus récentes données disponibles au moment où elles ont débuté leur recherche. Toutefois, depuis ce temps, les données de l'EDTR pour l'année 2002, 2003 et 2004 ont été publiées. Par ailleurs, la publication des données de 2003 s'est accompagnée de révisions importantes pour la période 1980-2003.

Premièrement, des révisions majeures ont été apportées aux poids des l'Enquêtes EDTR et EFC (Enquête sur les finances des consommateurs) afin que les résultats soient plus représentatifs :

- 1) Des projections démographiques fondées sur le plus récent Recensement (celui de 2001 plutôt que 1996).
- 2) De la répartition globale des salaires et des traitements, soit une composante majeure du revenu au Canada. En effet, des recherches ont démontré que les enquêtes sur le revenu des ménages de Statistiques Canada ont toujours eu tendance à sous-représenter les personnes ayant de très faibles niveaux de gains ou pas de gains du tout ainsi que les personnes ayant des niveaux de gains très élevés. En utilisant les données provenant des fichiers d'impôt, Statistique Canada a donc effectué des ajustements afin que les revenus de travail déclarés dans les enquêtes soient plus représentatifs de la réelle distribution des gains.

Deuxièmement, les Seuils de faible revenu (SFR) ont aussi été modifiés pour tenir compte de révisions apportées à l'Enquête sur les dépenses des ménages de 1992.

Tous ces changements ont un impact sur les Statistiques du faible revenu au Canada. Par exemple, l'incidence du faible revenu parmi tous les Canadiens/Canadiennes en 2002 est passée de 9.5% à 11.6% après que les révisions aient été apportées. Ils ont donc également eu un impact sur l'incidence de la pauvreté chez les travailleurs au pays (ce qui sera vérifié dans la prochaine section). Il est à noter que si l'impact de ces modifications est considérable sur les taux annuels de faible revenu observés, les tendances du faible revenu dans le temps sont demeurées sensiblement les mêmes après les modifications.

La prochaine section offre un bref portrait des travailleurs à faible revenu pour l'année 2001 lorsque les modifications apportées à l'EDTR sont prises en considération et compare ce portrait à celui qui a été dressé avec les données non-révisées.

D.5.1 Profil des travailleurs pauvres du Canada en 2001, avant et après les révisions apportées à l'EDTR par Statistique Canada

Le tableau D.17 montre que les révisions apportées à l'EDTR ont fait augmenter le nombre de personnes qui entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres d'environ 60 000 (ou 9 %) en 2001.

Le tableau montre par ailleurs que l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres consécutive aux révisions n'est pas proportionnelle à l'augmentation du nombre total de personnes dont le revenu était faible. Parmi les 206 000 nouvelles personnes dont le revenu était faible, 28 % étaient des travailleurs pauvres, tandis que les travailleurs pauvres représentaient 38 % de cette population avant les révisions. Cependant, le taux de faible revenu chez les travailleurs (qui est passé de 5,6 % à 6,5 %) révèle que cela découle non pas du fait que le risque d'être pauvre chez les travailleurs est devenu moins fort, mais bien du fait qu'un nombre moins élevé de personnes entrent dans la catégorie des « travailleurs » dans le cadre des données révisées.

Tableau D.17 : Nombre de personnes de 18 à 64 ans qui n'étudiaient pas à temps plein, qui travaillaient, qui étaient pauvres et qui étaient des travailleurs pauvres en 2001, avant et après les révisions apportées à l'EDTR

	Nombre de personnes	Nombre de travailleurs	Nombre de personnes pauvres	Nombre de travailleurs pauvres	Taux de travailleurs pauvres	Proportion de travailleurs pauvres parmi les personnes pauvres	Proportion de travailleurs pauvres chez les travailleurs
AVANT	15 867 600	11 587 400	1 738 600	653 300	4,1 %	37,6 %	5,6 %
APRÈS	15 686 000	11 024 900	1 945 000	711 600	4,5 %	36,6 %	6,5 %

Les tableau D.18 montre qu'une forte proportion (46,3 %) des personnes qui n'entraient pas dans la catégorie des travailleurs pauvres avant les révisions, mais qui en faisaient partie avant ces révisions vivaient seules. Ainsi, l'augmentation du nombre total de personnes affectées par la pauvreté chez les travailleurs est plus limitée. Néanmoins, après les révisions, nous constatons que 1,58 million de Canadiens au total vivaient dans une famille à faible revenu dont au moins un des membres travaillait en 2001, tandis que ce nombre était de 1,5 million avant les révisions. En d'autres termes, les révisions apportées à l'EDTR ont donné lieu à une augmentation d'environ 5 % du nombre de Canadiens affectés par la pauvreté chez les travailleurs en 2001.

Tableau D.18 : Nombre de travailleurs pauvres qui vivaient seuls, nombre de chefs de familles de travailleurs pauvres, nombre de personnes à charge et d'enfants appartenant à une famille active pauvre et nombre total de personnes membres d'une famille dont le chef était un travailleur pauvre en 2001, avant et après les révisions apportées à l'EDTR

	Personnes seules	Chefs de familles de travailleurs pauvres	Personnes à charge (au moins une) des familles de travailleurs pauvres	Enfants des familles de travailleurs pauvres	Nombre total de personnes appartenant à une famille active pauvre
AVANT	185 700	370 600	943 700	511 200	1 500 000
APRÈS	212 700	391 400	975 200	541 300	1 579 200

Le tableau D.19 montre que l'effet des révisions sur la sévérité de la pauvreté chez les travailleurs pauvres n'est pas significatif. En effet, l'écart de pauvreté des travailleurs pauvres est demeuré à peu près la même avant et après les révisions apportées aux données de l'EDTR. Cette observation est aussi valide pour l'effort de travail et le taux horaire des travailleurs pauvres.

Tableau D.19 : Écart de pauvreté, effort de travail et salaire des travailleurs pauvres en 2001, avant et après les révisions apportées à l'EDTR

	Écart de pauvreté (%)	Écart de pauvreté (\$)	Nombre d'heures travaillées en moyenne	Proportion des personnes ayant travaillé 1 500 heures et plus	Salaire horaire moyen des employés salariés
AVANT	30,5 %	6 310 \$	2 090 h	75,7 %	12,3 \$/h
APRÈS	31,4 %	6 430 \$	2 080 h	75,1 %	12,4 \$/h

L'examen du profil des 711 600 personnes qui entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres selon les données révisées (voir le tableau D.20) nous permet de conclure qu'aucune de leurs caractéristiques n'est très différente de celles des 653 300 travailleurs pauvres qu'on identifiait auparavant. Il est néanmoins intéressant de noter que la proportion des travailleurs pauvres ayant déclaré des épisodes de travail autonome au cours de l'année est encore plus importante que celle qui découlait des données non révisées (44 % avec les données révisées, contre 41 % avec les données non révisées).

Tableau D.20 : Distribution des travailleurs pauvres en fonction de leur caractéristiques, avant et après les révisions apportées à l'EDTR, 2001

	AVANT	APRÈS
Tous	100 %	100 %
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES		
Sexe		
Hommes	56,5 %	56,1 %
Femmes	43,5 %	43,9 %
Âge		
De 18 à 24 ans	11,9 %	10,9 %
De 25 à 34 ans	24,8 %	25,0 %
De 35 à 44 ans	31,7 %	32,0 %
De 45 à 54 ans	21,9 %	21,8 %
De 55 à 64 ans	9,7 %	10,3 %
Province		
Provinces de l'Atlantique (T.-N., Î.-P.-É., N.-B. ou N.-É.)	9,6 %	8,2 %
Québec	15,2 %	15,0 %
Ontario	33,7 %	35,9 %
Manitoba, Saskatchewan ou Alberta	18,4 %	17,3 %
C.-B.	23,1 %	23,6 %
État matrimonial		
Célibataire (jamais marié)	28,1 %	29,0 %
En couple (marié ou non)	54,4 %	53,5 %
Séparé, divorcé ou veuf	17,5 %	17,5 %
Immigrant ou Autochtone hors réserve		
Oui	11,5 %	11,5 %
Non	77,8 %	77,8 %
Limitations au travail		
Oui	11,6 %	12,2 %
Non	88,4 %	87,8 %
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES		
Plus haut niveau d'éducation		
Études secondaires	19,6 %	19,1 %
Diplôme d'études secondaires	25,9 %	26,3 %
Études postsecondaires	30,3 %	30,9 %
Diplôme universitaire	11,2 %	11,2 %
Étudiant à temps partiel		
Oui	4,2 %	4,2 %
Non	95,8 %	95,8 %

Tableau D.20 (suite) : Distribution des travailleurs pauvres en fonction de leur caractéristique, avant et après les révisions apportées à l'EDTR, 2001

	AVANT	APRÈS
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES		
Type de famille		
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	28,4 %	29,9 %
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail	4,8 %	5,3 %
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	11,4 %	12,7 %
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	8,3 %	7,6 %
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	16,2 %	17,0 %
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	4,3 %	4,4 %
Famille monoparentale	8,9 %	6,9%
Autre type de famille	9,9 %	10,1 %
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	7,8 %	6,1 %
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL		
Nombre d'heures de travail rémunérées		
De 910 à 1 500 heures	24,3 %	24,9 %
De 1 501 à 2 499 heures	51,4 %	50,6 %
2 500 heures ou plus	24,3 %	24,4 %
Expérience sur le marché du travail		
Moins de trois ans	8,9 %	7,8 %
Trois ans ou plus	52,3 %	51,5 %
L'occupation principale est un emploi à temps plein		
Oui	84,1 %	83,2 %
Non	11,5 %	12,0 %
Un seul emploi au cours de l'année		
Oui	26,8 %	24,3 %
Non	73,2 %	75,1 %
6. ACCÈS À DES PAIEMENTS DE TRANSFERT DE LA PART DU GOUVERNEMENT		
Ont reçu certains paiements de transfert de la part du gouvernement	89,8 %	89,9 %
Ont reçu des prestations d'assurance-emploi	13,4 %	11,7 %
Ont reçu des prestations d'aide sociale	7,9 %	8,8 %
7. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL		
Travail autonome au cours de l'année		
Oui	40,7 %	44,0 %
Non	59,3 %	56,0 %
Type d'occupation		
Finances et affaires	20,4 %	20,9 %
Arts, sciences et santé	12,3 %	12,7 %
Vente et services	32,2 %	30,5 %
Autre occupation	33,4 %	34,4 %
Taille de l'entreprise		

Petite (moins de 20 employés)	66,2 %	68,1 %
Moyenne ou grande (de 20 à 99 employés)	19,3 %	17,5 %
Grande (100 employés et plus)	12,0 %	11,6 %

D'après le tableau D.21, les principaux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs d'après les données révisées de l'EDTR sont très semblables à ceux qui ont été déterminés à partir des données originales.

Tableau D.21 : Résultats du modèle choisi avant et après les révisions apportées à l'EDTR par Statistique Canada, 2001

	AVANT LES RÉVISIONS		APRÈS LES RÉVISIONS	
	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la moins élevée	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la moins élevée
Tous	5,6 %		6,5 %	
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES				
Sexe				
Femmes	6,3 %	1,1	7,4 %	1,5
Hommes	5,2 %	0,0	5,9 %	0,0
Âge				
De 18 à 24 ans	8,5 %	3,8	9,3 %	3,4
De 25 à 34 ans	6,3 %	1,6	7,2 %	1,3
De 35 à 54 ans	5,2 %	0,5	5,9 %	0,0
De 55 à 64 ans	4,7 %	0,0	6,0 %	0,1
Province de résidence				
Provinces de l'Atlantique	7,9 %	4,0	8,0 %	3,6
Québec	3,9 %	0,0	4,4 %	0,0
Ontario	5,1 %	1,2	6,1 %	1,7
Manitoba ou Saskatchewan	5,0 %	1,1	5,5 %	1,1
Alberta	5,5 %	1,6	6,1 %	1,7
Colombie-Britannique	9,3 %	5,4	10,9 %	6,5
Immigrant récent ou Autochtone hors réserve				
Oui	9,9 %	4,5	10,8 %	4,7
Non	5,4 %	0,0	6,1 %	0,0
Limitations au travail				
Oui	8,0 %	2,6	9,2 %	3,0
Non	5,4 %	0,0	6,2 %	0,0
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES				
Plus haut niveau d'éducation				
Études secondaires	7,6 %	3,5	8,8 %	4,0
Diplôme d'études secondaires	5,9 %	1,8	7,0 %	2,2
Études postsecondaires	4,9 %	0,8	5,9 %	1,1
Diplôme universitaire	4,1 %	0,0	4,8 %	0,0
Étudiant à temps partiel				
Oui	5,1 %	0,0	6,0 %	0,0
Non	5,7 %	0,6	6,5 %	0,5

Tableau D.21 (suite) : Résultats du modèle choisi avant et après les révisions apportées à l'EDTR par Statistique Canada, 2001

	AVANT LES RÉVISIONS		APRÈS LES RÉVISIONS	
	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la moins élevée	Probabilité prédite	Différence avec la probabilité la moins élevée
Expérience sur le marché du travail				
Moins de trois ans	6,7 %	1,7	7,3 %	1,7
Trois ans ou plus (OMIS)	5,0 %	0,0	5,6 %	0,0
3. CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES				
Type de famille				
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	11,8 %	9,8	13,8 %	11,3
Couple sans enfant avec 2 revenus de travail	9,9 %	7,9	11,0 %	8,5
Couple avec 1 ou 2 enfants avec un seul revenu de travail	2,0 %	0,0	2,5 %	0,0
Couple avec 1 ou 2 enfants avec deux revenus de travail	17,6 %	15,6	16,7 %	14,2
Couple avec 3+ enfants avec un seul revenu de travail	3,5 %	1,5	4,1 %	1,6
Couple avec 3+ enfants avec deux revenus de travail	26,0 %	24,0	26,9 %	22,8
Famille monoparentale	6,4 %	4,4	7,4 %	4,9
Autre type de famille	15,4 %	13,4	17,1 %	14,6
Couple sans enfant avec un seul revenu de travail	4,1 %	2,1	3,9 %	1,4
4. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EFFORT DE TRAVAIL				
Nombre d'heures de travail rémunérées				
De 910 à 1 500 heures	9,2 %	4,5	10,7 %	5,3
De 1 501 à 2 499 heures	4,7 %	0,0	5,4 %	0,0
2 500 heures ou plus	5,8 %	1,1	6,5 %	1,1
Expérience sur le marché du travail				
Moins de trois ans	5,3 %	0,0	6,2 %	0,0
Trois ans ou plus	6,8 %	1,5	7,3 %	1,1
L'occupation principale est un emploi à temps plein				
Oui				
Non	12,5 %	8,4	13,9 %	9,3
Un seul emploi au cours de l'année				
Oui	4,1 %	0,0	4,6 %	0,0
Non	4,7 %	0,6	5,5 %	0,8
6. ACCÈS À DES PAIEMENTS DE TRANSFERT DE LA PART DU GOUVERNEMENT				
Ont reçu certains paiements de transfert de la part du gouvernement	4,1 %	0,0	4,7 %	0,0
Ont reçu des prestations d'assurance-emploi	7,1 %	3,0	7,6 %	2,9
Ont reçu des prestations d'aide sociale	6,3 %	2,2	7,5 %	2,8
7. CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI PRINCIPAL				
Travail autonome au cours de l'année	7,1 %	3,9	8,1 %	4,4
Oui	4,9 %	1,7	5,3 %	1,6
	3,2 %	0,0	3,7 %	0,0

Les caractères gras indiquent que la probabilité la plus faible est significative sur le plan statistique

Les résultats de l'analyse longitudinale fondés sur les données révisées sont aussi très semblables aux résultats originaux. Les seuls résultats qui semblent différer légèrement sont les pourcentages des personnes qui ont connu la pauvreté persistante entre 1996 et 2001. Cependant, d'après les intervalles de confiance associés à ces pourcentages, nous pouvons conclure que cette différence n'est pas significative sur le plan statistique.

Tableau D.23 : Nombre de personnes du deuxième panel de l'EDTR (1996-2001) après application des critères de sous-échantillonnage et distribution de la population cible en fonction de la situation d'emploi et de la faiblesse du revenu familial en 1996, avant et après les révisions apportées à l'EDTR par Statistique Canada

	AVANT	APRÈS
Nombre total de répondants – étude longitudinale	25 154 500	24 652 900
Nombre de répondants âgés de 18 à 59 ans	15 436 300	15 048 200
Nombre de répondants âgés de 18 à 59 ans qui n'étudiaient pas à temps plein en 1996	13 109 100	12 731 200
Qui avaient un faible revenu familial en 1996	1 491 800	1 565 800
Qui ont travaillé 910 heures et plus en 1996	9 408 900	8 908 100
Qui ont travaillé 910 heures et plus et dont le revenu familial était faible en 1996	513 700	531 700
Qui ont travaillé 910 heures et plus et dont le revenu familial a été faible pour au moins une année entre 1996 et 2001	1 298 100	1 311 700

Tableau D.24 : Statistiques descriptives longitudinales sur le faible revenu entre 1996 et 2001, avant et après les révisions apportées à l'EDTR par Statistique Canada

	AVANT	APRÈS
Nombre de personnes dans le groupe	513 700	531 700
% du groupe ayant échappé au faible revenu pendant au moins un an	85,3 %	85,5 %
Nombre moyen d'années de faible revenu	3,0 ans	3,0 ans
% du groupe ayant connu la pauvreté persistante	39,3 %	37,2 %

Bref, les révisions apportées à l'EDTR ont donné lieu à une augmentation d'environ 9 % du nombre de personnes en âge de travailler qui entraient dans la catégorie des travailleurs pauvres en 2001, et d'environ 5 % du nombre total de Canadiens affectés par la pauvreté chez les travailleurs au cours de la même année.

Cependant, le profil des 711 600 personnes qui entraient dans la catégorie des travailleurs pauvres selon les données révisées était à peu près le même que le profil des 653 300 travailleurs pauvres qui appartenaient déjà à cette catégorie avant la révision. De plus, les principaux déterminants de la pauvreté chez les travailleurs déterminés à partir des données révisées sont demeurés sensiblement les mêmes que ceux qui avait été déterminés à partir des données originales.

ANNEXE E : POTENTIEL SUPPLÉMENTAIRE DE GAINS CHEZ LES FAMILLES DE TRAVAILLEURS PAUVRES

En 2001, 7,807,900 familles (incluant les personnes seules) pouvaient être considérées comme étant des familles de travailleurs puisqu'elles comptaient au moins un membre âgé de 18 à 64 ans n'étudiant pas à temps plein et ayant travaillé contre rémunération au moins 910 heures durant l'année. De ces familles de travailleurs, 556,300 (7.1%) avaient un faible revenu et 7,251,600 (92.9%) n'avaient pas un faible revenu.

En 2001, 1,500,000 personnes faisaient partie de ces familles de travailleurs à faible revenu comparativement à 20,348,800 personnes qui faisaient partie de familles de travailleurs qui n'étaient pas pauvres.

Tableau E.1 : Distribution des **membres de familles de travailleurs** selon qu'ils sont seuls ou qu'ils font partie de familles comptant au moins deux personnes, selon le statut de faible revenu des familles, 2001

	À faible revenu (1,500,000)		Pas à faible revenu (20,348,800)	
	#	%	#	%
Travailleur qui est une personne seule	185,700	12.4%	1,510,400	7.4%
Travailleur vivant dans une famille économique ne comprenant aucune autre personne âgée de 18 à 64 ans	206,600	13.8%	1,693,400	8.3%
Travailleur vivant dans une famille économique comprenant d'autres personnes âgées de 18 à 64 ans	1,107,700	73.8%	17,144,900	84.3%

Tableau E.2 : Distribution des **membres de familles de travailleurs** comptant deux personnes ou plus, selon le type de famille et le statut de faible revenu des familles, 2001

	À faible revenu (1,314,300)		Pas à faible revenu (18,838,400)	
	#	%	#	%
Famille monoparentale	184,900	14.1%	935,000	5.0%
Couple sans enfant	192,000	14.6%	5,650,900	30.0%
Couple avec enfants dont le plus jeune a moins de 5 ans	384,200	29.2%	3,562,200	18.9%
Couple avec enfants dont le plus jeune a 5 ans et plus	438,600	33.4%	6,715,300	35.6%
Autre type de famille	114,600	8.7%	1,975,000	10.5%

Tableau E.3 : Distribution des **membres de familles de travailleurs** qui comptaient sur plus d'un revenu et /ou plus d'un travailleur, selon le statut de faible revenu des familles, 2001

	À faible revenu (1,500,000)		Pas à faible revenu (20,348,800)	
	#	%	#	%
Famille de travailleurs à un seul gagne-pain	876,800	58.5%	5,809,600	28.6%
Famille de travailleurs à plus d'un gagne-pain (peu importe le nombre d'heures de travail effectuées par ceux-ci)	623,200	41.5%	14,539,200	71.4%
Famille de travailleurs à plus d'un travailleur	380,000	25.3%	11,838,600	58.2%

Tableau E.4 : Distribution des **membres de familles de travailleurs à un seul gagne-pain** qui avaient la possibilité de compter sur un second revenu de travail, selon le statut de faible revenu de leur famille, 2001

	À faible revenu (876,800)		Pas à faible revenu (5,809,600)	
	#	%	#	%
Proportion qui avait la possibilité de compter sur un second revenu de travail	433,300	49.4%	2,373,300	40.9%
Proportion qui n'avait pas la possibilité de compter sur un second revenu de travail	443,600	50.6%	3,436,300	59.1%

Tableau E.5 : Distribution des **membres de familles de travailleurs à plus d'un gagne-pain** qui avaient la possibilité de compter sur un second travailleur, selon le statut de faible revenu de leur famille, 2001

	À faible revenu (623,200)		Pas à faible revenu (14,539,200)	
	#	%	#	%
Proportion dont le second revenu de travail ne cumule pas 910 heures	287,200	46.1%	4,702,100	32.3%
Proportion dont le second revenu de travail cumule déjà 910 heures au moins	336,000	53.9%	9,837,100	67.7%

ANNEXE F: LIMITES ET DÉTAILS TECHNIQUES DES SIMULATIONS EFFECTUÉES AFIN DE QUANTIFIER L'IMPACT SUR LA PAUVRETÉ (ET LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL) D'UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

Dans un premier temps, cette annexe discute des limites des simulations qui ont été effectuées afin de quantifier l'impact d'une augmentation du salaire minimum sur la pauvreté en général (et la pauvreté chez les travailleurs). Elle présente ensuite les résultats détaillés de cette simulation.

F.1 Détails concernant les limites de la simulation

Il existe une panoplie d'enjeux concernant la simulation d'une augmentation du salaire minimum à partir des données de l'EDTR. La première repose sur l'identification des individus gagnant effectivement le salaire minimum. Puisque la variable utilisée afin d'identifier les travailleurs gagnant le salaire minimum est une variable dérivée à partir du nombre d'heures travaillées durant l'année que les répondants déclarent, le salaire horaire des individus peut être soit sous-estimé ou surestimé. En conséquence, on ne peut être certain que les répondants identifiés comme des travailleurs gagnant le salaire minimum en soient vraiment.

Par ailleurs, puisque une autre des variables utilisées pour l'identification des travailleurs au salaire minimum est basée sur la moyenne de tous les gains de travail obtenus durant l'année par les employés occupés, cela ne peut mener qu'à une sous-estimation du nombre d'individus travaillant au salaire minimum à un point donné dans le temps (la variable utilisée est en fait le taux composite de rémunération horaire pour tous les emplois comme travailleur rémunéré occupés pendant l'année de référence (cmphrw28)); cette variable est dérivée du salaire horaire implicite pour tous les emplois des travailleurs salariés et est ajustée par le nombre total d'heures déclaré par les travailleurs.¹²²).

En fait, les résultats suivants sont un peu intrigants. Des 531,100 Canadiens âgés de 16 à 64 qui étaient des travailleurs salariés et qui gagnaient le salaire minimum en 2001, seulement 13,8% (ou 73,100 individus) gagnaient exactement le salaire minimum. Une grande proportion (61%) d'entre eux gagnaient moins du salaire minimum¹²³. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Certaines personnes peuvent avoir surestimé leur nombre d'heures de travail. Il se peut également que certaines personnes aient travaillé des heures supplémentaires pour lesquelles elles n'ont pas été payées. Enfin, il est possible que certaines personnes aient eu des emplois qui répondaient à des critères particuliers de la législation provinciale relative au salaire minimum (notamment il est possible que les personnes qui travaillaient à pourboire comme les serveurs/serveuses dans un restaurant, aient reçu un salaire horaire inférieur au salaire minimum régulier prévalant dans leur province).

¹²² Dans le cas où il y avait un problème avec les données relatives aux gains de travail tirées de l'entrevue sur le travail, CMPHRW28 a pu être imputée à partir des salaires et traitements, avant déductions (déclarés à l'entrevue sur le revenu). Les personnes qui n'ont pas déclaré d'heures de travail salariées sont classées dans la catégorie « non applicable ».

¹²³ Tel que mentionné au début de ce chapitre, les travailleurs gagnant le salaire minimum sont des individus qui gagnent le salaire minimum plus ou moins 25 cents dans leur province respective. Lorsque nous faisons référence aux personnes gagnant moins du salaire minimum, ce sont les personnes gagnant entre le salaire minimum moins 25 cents et le salaire minimum exact qui sont considérées.

Tel que mentionné au chapitre 7, un autre enjeu important des simulations est qu'elles ne tiennent pas compte des changements comportementaux et macro-économiques engendrés par une augmentation du salaire minimum telle qu'une augmentation de l'offre de travail (liée au fait que des salaire plus élevés peuvent inciter certaines personnes à commencer à travailler); l'impact sur les salaires de ceux gagnant un peu plus que le salaire minimum, ce qui peut inciter les employeurs à investir davantage dans leur force de travail existante et à réduire le roulement de leurs employés; une augmentation du décrochage scolaire (puisque les étudiants peuvent être davantage attirés vers le marché du travail en raison des meilleurs salaires); et potentiellement une augmentation du taux de chômage (une augmentation significative du salaire minimum peut entraîner des coûts de production plus importants pour plusieurs entreprises canadiennes lesquelles pourraient vouloir réduire leur effectif de travail ou refiler l'augmentation des coûts de production aux consommateurs).

En raison de toutes ces limites, les résultats présentés dans la section suivante (et résumés au chapitre 7) représentent, dans le meilleur des cas, l'impact que pourrait avoir une augmentation du salaire minimum sur la pauvreté (et la pauvreté au travail).

F.2 Résultats détaillés des simulations

En gardant les valeurs des autres variables constantes nous avons estimé, pour chaque travailleur salarié gagnant un taux horaire allant jusqu'au nouveau salaire minimum, les gains de travail additionnels qui résulteraient d'une augmentation du salaire minimum (ces gains sont le produit du nombre d'heures travaillées par l'individu, et de la différence entre le nouveau salaire minimum et le salaire minimum original). Puis, nous avons additionné, pour chaque famille économique, les gains individuels résultant d'une augmentation du salaire minimum. Cette somme a ensuite été ajoutée au revenu familial original de la famille pour donner un nouveau revenu familial, qui a par la suite été comparé au seuil pertinent de faible revenu (selon la mesure du panier de consommation), afin de déterminer qui était encore pauvre suite à l'augmentation du salaire minimum. Nous avons choisi cette approche parce que l'augmentation du salaire minimum peut affecter plus d'une personne vivant dans une famille de travailleurs pauvres, et parce que le revenu familial, et non les gains de travail individuels, détermine le statut de pauvreté d'un individu.

Soulignons également que bien que seulement 25,300 travailleurs canadiens pauvres gagnaient le salaire minimum en 2001, un nombre plus élevé de travailleurs pauvres aurait été touché par l'augmentation du salaire minimum. En effet, toute personne gagnant un taux horaire se situant entre le salaire minimum actuel et le nouveau salaire minimum serait affectée par un tel changement. Par exemple, si le salaire minimum était de \$7 l'heure en 2001, une augmentation de 10% du salaire minimum affecterait non seulement les individus qui gagnent \$7 l'heure mais aussi toute personne gagnant entre \$7 et \$7.70 l'heure (voir les tableaux F1 et F2 pour plus de détails sur le salaire minimum en vigueur dans les provinces en 2001 et sur l'impact qu'auraient eu les scénarios explorés sur le salaire minimum). Le tableau F3 donne des informations sur le nombre de travailleurs pauvres affectés par les augmentations suivantes du salaire minimum: 1) une hausse de 10% du salaire minimum; 2) une hausse de 25% du salaire minimum; et 3) une hausse du salaire minimum à \$10 l'heure partout au Canada. Pour chacun de ces scénarios deux options ont été testées: 1) les individus affectés par de telles

hausse gardent 90% de leurs gains bruts; et 2) ces individus ne gardent que 80% de leurs gains bruts.

Afin de se faire une idée générale des coûts entraînés par la hausse du salaire minimum nous avons estimé la ‘borne inférieure’ de ces coûts pour chaque scénarios et options mentionnés précédemment (cette borne inférieure est la somme, pour chaque personne gagnant le salaire minimum, du nombre d’heures travaillées par ces individus multiplié par (la différence entre le nouveau salaire minimum moins le salaire actuel de ces individus)). Cet estimé est une ‘borne inférieure’ des coûts à la société, car il ne permet pas d’estimer tous les coûts découlant d’une augmentation du salaire minimum telle qu’une augmentation du décrochage chez les jeunes, du taux de chômage ou de l’inflation. Comme ces externalités pourraient être importantes, les chiffres présentés aux tableaux F4 à F6 ne reflètent qu’approximativement les coûts que la société devrait supporter si le salaire minimum était augmenté.

Il est intéressant de constater que, dans tous les scénarios/options explorés, les entreprises absorbent l’ensemble des coûts directs associés à une augmentation du salaire minimum (pour respecter le vocabulaire développé à cet effet par l’Angleterre, ces coûts sont appelés ‘facture salariale’ dans le présent document), alors que les gouvernements bénéficient d’une telle hausse (grâce à des revenus d’imposition plus élevés).

Enfin, nous avons estimé, pour tous les scénarios/options étudiés, la réduction de l’écart de pauvreté suite à la hausse du salaire minimum. La réduction de l’écart de pauvreté est calculée comme suit, c’est la somme, pour tous les individus à faible revenu affectés par une hausse du salaire minimum, de leur écart de pauvreté avant que la hausse ait été mise en vigueur, moins la somme, pour tous les individus qui ont toujours un faible revenu après que la politique ait été mise en place, du nouvel écart de pauvreté.

Tableau F.1: Salaire minimum par province en 2001, et impact d’une augmentation du salaire minimum de 10% ou de 25% la même année.

	Salaire Minimum	Scénarios 1-2:			
	en 2001	Hausse du salaire minimum			
		10%		25%	
	\$/heure	\$/heure	%	\$/heure	%
		d’augmentation		d’augmentation	
Newfoundland	5.50	6.05	10	6.88	25
P.E.I	5.80	6.38	10	7.25	25
Nouvelle Écosse	5.80	6.38	10	7.25	25
Nouveau Brunswick	5.90	6.49	10	7.38	25
Québec	7.00	7.70	10	8.75	25
Ontario	6.85	7.54	10	8.56	25
Manitoba	6.25	6.88	10	7.81	25
Saskatchewan	6.00	6.60	10	7.50	25
Alberta	5.90	6.49	10	7.38	25
Colombie Britannique	8.00	8.80	10	10.00	25

Tableau F.2: Salaire minimum par province en 2001, et impact d'une augmentation du salaire minimum à \$10 l'heure la même année.

	Salaire Minimum en 2001	Scénario 3 :	
	\$/heure	Augmentation du salaire minimum à \$10 l'heure \$/heure	% d'augmentation
Newfoundland	5.50	10.00	81.8
P.E.I	5.80	10.00	72.4
Nouvelle Écosse	5.80	10.00	72.4
Nouveau Brunswick	5.90	10.00	69.5
Québec	7.00	10.00	42.9
Ontario	6.85	10.00	46.0
Manitoba	6.25	10.00	60.0
Saskatchewan	6.00	10.00	66.7
Alberta	5.90	10.00	69.5
Colombie Britannique	8.00	10.00	25.0

Tableau F.3: Nombre de travailleurs canadiens pauvres affectés par un changement du salaire minimum en 2001.

Si le salaire minimum avait été de 10% supérieur	Si le salaire minimum avait été de 25% supérieur	Si le salaire minimum avait été augmenté à \$10 l'heure
45,800 personnes	89,600 personnes	136,600 personnes

Table F.4*: Impact d'une hausse de 10% du salaire minimum au Canada en 2001.

	Nb de TP avant la hausse du SM	Nb de TP après la hausse du SM.	CFR sortis de la pauvreté après la hausse du SM	Borne inférieure du coût associé à une hausse de 10% du SM	Réduction de l'écart de pauvreté suite à la hausse du SM**
Option 1	45,800	40,500	15,100	FS: \$514M -TG: <u>\$52M</u> CNS: \$462M	\$56M (0.5% de diminution p/r au niveau initial)
Option 2	45,800	40,800	14,200	FS: \$514M\$ -TG: <u>\$103M</u> CNS: \$411M	\$50M (0.4% de diminution p/r au niveau initial)

Table F.5*: Impact d'une hausse de 25% du salaire minimum au Canada en 2001.

	Nb de TP avant la hausse du SM	Nb de TP après la hausse du SM.	CFR sortis de la pauvreté après la hausse du SM	Borne inférieure du coût associé à une hausse de 10% du SM	Réduction de l'écart de pauvreté suite à la hausse du SM**
Option 1	89,600	68,700	68,500	*FS: \$2.2B -TG: <u>\$0.3B</u> CNS: \$1.9B	\$212M (1.8% de diminution p/r au niveau initial)
Option 2	89,600	71,400	63,900	FS: \$2.2B -TG: <u>\$0.5B</u> CNS: \$1.7B	\$191M (1.6% de diminution p/r au niveau initial)

Table F.6*: Impact d'une hausse pan-canadienne du salaire minimum à \$10 l'heure en 2001.

	Nb de TP avant la hausse du SM	Nb de TP après la hausse du SM.	CFR sortis de la pauvreté après la hausse du SM	Borne inférieure du coût associé à une hausse de du SM à \$10 l'heure	Réduction de l'écart de pauvreté suite à la hausse du SM**
Option 1	138,600	80,900	181,600	*FS: \$5.3B -TG: <u>\$0.6B</u> CNS: \$4.7B	\$418M (3.6% de diminution p/r au niveau initial)
Option 2	138,600	85,000	167,900	FS: \$5.3B -TG: <u>\$1.1B</u> CNS: \$4.2B	\$385M (3.3% de diminution p/r au niveau initial)

* SM=salaire minimum; CFR = canadiens à faible revenu; FR=faible revenu; FS=facture salariale (i.e. coût direct aux industries associé à l'augmentation du salaire minimum); TG=impôts et autres entrées d'argent dont bénéficieraient les gouvernements; CNS=coût net à la société.

**La réduction de l'écart de pauvreté (en %) est calculé comme suit: c'est la (différence entre l'écart de pauvreté original pour tous les individus à FR (11.7 milliards) et le nouvel écart de pauvreté suite à la hausse du SM) / l'écart de pauvreté original.

Bibliography

- Acs, Gregory et al** (2000) *Playing by the Rules But Losing The Game, America's Working Poor*, Urban Institute, http://www.econ.jhu.edu/courses/353/Working_Poor.pdf
- Baker, Michael et al** (1999) *The Highs and Lows of the Minimum Wage Effect: A Time-Series Cross-Section Study of the Canadian Law*, Journal of Labour Economics, Vol. 17, no. 2.
- Battle, Ken** (2003) *Minimum Wages in Canada: A statistical portrait with policy implications*, Ottawa: Caledon Institute of Social Policy.
- Boraas, Stéphanie** (Mars 2002) *A Profile of the Working Poor, 2000*, US Bureau of Labour Statistics, Division of Labour Force Statistics, <http://www.bls.gov/cps/cpswp2000.htm>
- Boushey, Heather et al** (2001) *Hardships in America - the Real Story of Working Families*, Economic Policy Institute, <http://www.epinet.org/books/hardships.pdf>
- Breuil-Genier, Pascale et col.** (Novembre 2001) *Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres*, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE, France), Économie Et Statistique no 349-350, 2001-9/10, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES349-350E.pdf
- Burkhauser, Richard V. et al** (1995) *Public policies For the Working Poor: The Earned Income Tax Credit versus Minimum Wage Legislation*, Institute for Research on Poverty, Discussion Paper 1074-95, <http://www.ssc.wisc.edu/irp/pubs/dp107495.pdf>
- Burnay, Nathalie** (2002) *Le paradoxe des "Working Poor"*, Nouvelles Précarités, Bruxelles, Les Politiques Sociales no. 3-4.
- Campolietti, Michele et al** (2005) *How Minimum Wages Affect Schooling-Employment Outcomes in Canada, 1993-1999*, Journal of Labour Research, Vol. XXVI, No. 3, pp. 533-545.
- Conseil Canadien de développement social** (1997 et 2000) *The Canadian Fact Book on Poverty – 1997 and 2000 editions*
- Conseil National du bien-être social** (1998) *Profil de la pauvreté infantile*, http://www.ncwcnbes.net/htmldocument/principales/childpovertysummary_f.htm
- Conseil National du bien-être social** *Poverty Profile*, éditions 1985, 1988, 1992, 1997 et 2002.
- Conseil National du bien-être social** (1981) *The Working Poor: People and Programs*, ISBN 0-662-11505-8

Caritas Suisse (1998) *Les working poor en Suisse: ils sont pauvres, et pourtant ils travaillent*, Prise de position de Caritas Suisse, Lucerne,
http://www.evd.admin.ch/imperia/md/content/dossiers/02072002_working_poors/f/5_Wor_f.pdf

Cauthen, Nancy K. et H-H. Lu (August 2003) *Employment Alone Is Not Enough for America's Low-Income Children and Families*, Living at the Edge Research Brief no. 1, US National Center for Children in Poverty, Columbia University, Mailman School of Public Health

Charlottesville/Albemarle Commission on Children and Families (2003) *The Working Poor in Charlottesville and Albemarle County*, Research Brief, Vol. 2.1,
<http://www.ccfinfo.org/PDFs/working%20poor.pdf>

Child Trends Research Brief (1999) *Working Poor Families with Children: A Statistical Portrait*, <http://www.childtrends.org/PDF/workpoor.pdf>

Child Trends Research Brief (2003) *Poor Families in 2001: Parents Working Less and Children Continue to Lag Behind*, Publication # 2003-10,
<http://www.childtrends.org/PDF/PoorFamiliesRB.pdf>

Chung, Lucy (2004) *Travailleurs peu rémunérés : combien vivent dans des familles à faible revenu?*, L'emploi et le revenu en perspective, Vol. 5, no. 10 (75-001-X1F)
<http://www.statcan.ca/Daily/English/041026/d041026e.htm>

Cooper, Merrill (2001) *Housing Affordability: A Children's Issue*, Canadian Policy Research Networks Discussion Paper No. F/11, <http://www.cprn.com/en/doc.cfm?doc=176>

Corak, Miles (November 1998) *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, Statistique Canada, Catalogue 89-553-XIB, ISBN 0-660-59384-X,
<http://www.statcan.ca/english/freepub/89-553-XIB/89-553-XIB00098.pdf>

Cousineau, Michel et al (1992) *The Impact of the Ontarian Minimum Wage on the Unemployment of Women and the Young in Ontario: A Note*, Relations Industrielles /Industrial Relations, Vol. 47, no.3, pp.559-566, <http://www.bib.umontreal.ca/SS/ri/cousi.txt>

Daily Bread Food Bank, Toronto (2002) *Working More, Getting Less: How Government Policies Take Money from the Working Poor*,
<http://www.dailybread.ca/research/pdf/WORKPEOP.pdf>

Développement des ressources humaines Canada (Mai 2003) *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée.

Dungan, P. et M. Gunderson (1989) *The Effects of Minimum-Wage Increases on Employment in Ontario*, Special Report for the Ontario Ministry of Labour

European Industrial Relations Observatory (2002), *Low-Wage Workers and the Working Poor*, European Industrial Relations Observatory (EIRO) on-line, <http://www.eiro.eurofound.ie/2002/08/study/TN0208101S.html>

Eurostat (2005) *Pauvreté des travailleurs*, dans *Statistiques en bref*, May 2005, http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/docs/statistics5-2005_fr.pdf.

Finn, Dan (2005) *The National minimum Wage in the United Kingdom*, Graue Reihe des Instituts Arbeit und Technik, <http://www.iatge.de/aktuell/veroeff/2005/gr2005-01.pdf>

Finnie, R. (2000) *La dynamique du faible revenu (de la pauvreté) au Canada: l'entrée, la sortie, la durée des épisodes et la période totale de pauvreté*, Développement sociale Canada, W-00-7F, 117p, <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2000-000167/SP-315-02-01F.pdf>

Fleury, Dominique et M. Fortin (Décembre 2004) *Les travailleurs à faible revenu au Canada*, Horizons, Vol. 7, no.2, pp.51-57, Policy Research Initiative, http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=v7n2_art_09etlangcd=F

Fleury, Dominique, M. Fortin et M. Luong (2005) *Travailler et être pauvre : Qu'est-ce que ça représente?*, Série de documents de travail du Projet de recherche sur les politiques. http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs&langcd=F

Fortin, Myriam et D. Fleury (2005) *L'autre visage de la pauvreté chez les travailleurs*, Série de documents de travail du Projet de recherche sur les politiques, http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs

Fortin, Nicole et T. Lemieux (1998) *Income Redistribution in Canada: Minimum Wages versus Other policy Instruments*, <http://www.econ.ubc.ca/nfortin/irpp1.pdf>

Gardner, Jennifer M. et D. E. Herz (December 1992) *Working and Poor in 1990*, Monthly Labour Review, pages 20-28, <http://www.bls.gov/opub/mlr/1992/12/art2full.pdf>

Gerfin, Michael et R. E. Leu (Avril 2003) *The Impact of In-Work Benefits on Poverty and Household Labor Supply – A Simulation Study for Switzerland*, Centre for Studies in Public Economics, University of Bern, <http://www.vwi.unibe.ch/publikationen/download/dp0304.pdf>

Goldberg, Michael et D. Green (Septembre 1999) *Raising the Floor – The Social and Economic Benefits of Minimum Wages in Canada*, Canadian Centre for Policy Alternatives, ISBN 0-88627-142-8.

Guest, Dennis (1997) *The Emergence of Social Security in Canada*, 3rd edition, LBC Press, Vancouver, 390 pages.

- Guldimann, J.** (2001) *La situation des working poor dans l'Etat social suisse*, Revue de l'Office fédéral des assurances sociales #3/2001: pages 112-136, <http://www.bsv.admin.ch/blind/publikat/chss/f/2001/chss0003sp.pdf>
- Harding, Anne et A. Szulkalska** (2000) *Financial Disadvantage in Australia – 1999: The Unlucky Australians?* The National Centre for Social and Economic Modelling (NATSEM) and The Smith Family, ISBN 1 8768333 02 5, http://www.smithfamily.com.au/documents/Fin_Disadv_Report_Nov_2000.pdf
- Hess, Mélanie** (1994) *The Working Poor: Their Dilemma and Assistance Through Provincial Income Supplementation Programs*, Laurentian University Report Document #22
- Human Resources Development Canada** (1994) *Guaranteed Annual Income: A Supplementary Paper*, ISBN 0-662-61566-2.
- International Labour Office** (Mars 2004) *Global Employment Trends for Women 2004*, <http://kilm.ilo.org/GET2004/DOWNLOAD/trends.pdf>
- Karabegoviæ, Amela et N. Veldhuis** (Mai 2003) *Fraser Forum* (Questions and Answers pp.22-23), <http://www.fraserinstitute.ca/admin/books/chapterfiles/May%20Questions%20and%20Answers-QAP22ff.pdf#>
- King, Gary et L. Zeng** (Juillet 2001) *Improving Forecasts of State Failure*, World Politics 53, pp. 623–58, <http://gking.harvard.edu/files/civil.pdf>
- Klein, Bruce W. et P. L. Roncs** (1989) *A Profile of the Working Poor*, Monthly Labour Review, <http://www.bls.gov/opub/mlr/1989/10/art1full.pdf>
- Kornberger, R. et al** (2001) *Welfare or Work: Which Is Better For Canadian Children?* Canadian Public Policy - Analyse de Politiques, Vol XXVII, no. 4, <http://economics.ca/cgi/jab?journal=cppetview=v27n4/Korn.pdf>
- Leach, Mike et S. Sikora.** (August 2003) *Continuing the Investment in a Competitive Workforce and a Brighter Economic Future for Arkansas: A Policy Agenda for Investing in Arkansas' Working Families*, Public Policy Program of the Good Faith Fund, <http://www.aecf.org/initiatives/jobinitiative/workingpoor/arkansas.pdf>
- Low Pay Commission** (2005) *National Minimum Wage*, Report of the Low Pay Commission, UK Department of Trade and Industry, http://www.lowpay.gov.uk/lowpay/report/pdf/DTi-Min_Wage.pdf
- Marsh, Dr. Leonard C.** (Mars 16, 1943) *Report on Social Security for Canada*, prepared for the Advisory Committee on Reconstruction, Special Committee on Social Security.
- Maxwell, Judith** (2002) *Smart Social Policy - Making Work Pay*, Canadian Policy Research Network, <http://www.cprn.org/en/doc.cfm?doc=199>

Mercier, Jacques (Mars 1987) *Effet du salaire minimum sur l'emploi, Résultats des études économétriques (document-synthèse)*, préparé pour la Commission des normes du travail, Gouvernement du Québec.

Moore, Eric and A. Skaburskis (2002) *Coûts du logement et revenu au Canada : dimensions sociales et géographiques*. Rapport préparé pour l'Initiative nationale pour les sans-abri, http://www.homelessness.gc.ca/research/projects/rp02/abstract_f.asp

Neumark, David et al (1999) *The Effects of Minimum Wages throughout the Wage Distribution*, Federal Reserve Bank of Cleveland, Working paper 9919, <http://www.clevelandfed.org/Research/Workpaper/1999/Wp9919.pdf>

Neumark, David et S. Adams (2000) *Do Living Wage Ordinances Reduce Urban Poverty?* National Bureau of Economic Research, Working paper 7606.

Nolan, Brian et I. Marx (December 2000) *Low Pay and Household Poverty*, Published in: Gregory M., Salverda, W. and W. and S. Bazen (2000), *Labour Market Inequalities: Problems and Policies in International Perspective*, Oxford: Oxford University Press, <http://www.ufsia.ac.be/CSB/csberichten/berweb/ive%20low%20pay.doc>

Office Fédéral De La Statistique (2003) *Les working poor en Suisse - ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'enquête Suisse sur la population active 2002 (ESPA)*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel (Suisse), http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber13/rapport_pauvrete/leporello_workingpoor_f.pdf

Peña Casas, Ramón et M. Latta (2004) *Working Poor in the European Union - Literature Survey*, Final Report to the European Foundation for the Improvement of Working and Living Conditions

Piérard, Emmanuelle et al. (October 17, 2003) *Bootstrapping Made Easy: A Stata ADO File*, McMaster Research Data Centre, Statistics Canada

Podoluk, Jenny R. (1968) *Incomes of Canadians*, Dominion Bureau of Statistics, 1961 Census Monograph, pages 187-188.

Pond, David (March 1992) *The Relationship Between the Minimum Wage and Unemployment And poverty*, Current Issue Paper #128, Legislative Research Service, Legislative Library, ISSN 0835-0299

Ross, David P. et al (2000) *The Canadian Fact Book on Poverty 2000*, Conseil canadien de développement social.

Ruggeri Laderchi, Caterina et al (May 2003) *Does it matter that we don't agree on the definition of poverty? A comparison of four approaches*, Queen Elizabeth House Working Paper Series, Working Paper Number 107.

- Sarlo, Chris** (August 2000) *The Minimum Wage and Poverty: A Critical Evaluation*, http://www.crfa.ca/issues/bytopic/minimumwage_criticalevaluation.pdf
- Saunders, Ron** (2005) *Lifting the Boats: Policies to Make Work Pay*, Canadian Policy Research Networks, Workers Series – No 5.
- Schaafsma, Joseph and W.D. Walsh** (1983) *Employment and labour supply effects of the minimum wage: some pooled time-series estimates from Canadian provincial data*, Canadian Journal of Economics, Vol. XVI, no.1, pp.86-97.
- Scholtens, Cori** (2002) *Literature Review on the Working Poor*, Community Research Institute, http://www.gvsu.edu/philanthropy/crj/publications/working_poor.pdf.
- Shanon, Michael** (1996) *Minimum Wages and the Gender Wage Gap*, Applied Economics, Vol. 28, pp. 1567-1576, <http://www.ingentaconnect.com/content/routledg/raef/1996/00000028/00000012/art00007>
- Statistique Canada** (Décembre 1999) *Seuils de faible revenus (SFR)*, Statistique Canada, Division des enquêtes sur les ménages, Catalogue no. 13-551-XIB.
- Statistique Canada** (Mai 2005) *Le revenu au Canada*, Statistique Canada, Catalogue no. 75-202-XIF. <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-202-XIF/75-202-XIF2003000.htm>
- Stewart, Mark B.** (2003) *Modelling the Employment Effects of the Minimum Wage*, Final Report to the Low Pay Commission, University of Warwick. <http://www.lowpay.gov.uk/lowpay/research/pdf/finalreport.pdf>
- Streuli, Elisa et T. Bauer** (avril 2001) *Les working poor en Suisse - étude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes*, info:social #5 - La sécurité sociale dans les faits, publié par l'office fédéral de la statistique (Suisse)
- Sussman, Deborah** (Septembre 2005) *Fact Sheet: Minimum Wage*, Perspectives on Labour and Income, Vol. 6, no. 9. http://www.statcan.ca/english/studies/75-001/comm/2005_09.pdf
- Sussman, Deborah et M. Tabi** (March 2004) *Étude : Les travailleurs au salaire minimum*, L'emploi et le revenu an perspective, Vol. 5, no. 3.
- Union patronale suisse** (2002) *Travail et pauvreté*, Document de travail de l'Union patronale suisse, Zurich, http://www.evd.admin.ch/imperia/md/content/dossiers/02072002_working_poors/f/6_trapau.pdf
- U.S. Bureau of Labour Statistics** (June 2003) *A Profile of the Working Poor, 2001*, Report 968, <http://www.bls.gov/cps/cpswp2001.pdf>

Uslaner, Eric et M. Brown (2001) *Inequality, Trust, and Civic Engagement: A Review of the Literature for the Russell Sage Foundation*,
http://www.russellsage.org/programs/proj_reviews/si/revuslanerbrown01.pdf

Warren, Charles R. (2002) *Poverty, the Working Poor, and Income Inequality, Review of Recent Research*, <http://www.ladders4success.org/research/litrev1.pdf>

Wertheimer, R. et al (2002) *Children in Working Poor Families: Update and extensions*, report submitted to the Foundation for Child Development, Child Trends,
<http://www.childtrends.org/files/WorkingPoorPaper.pdf>